De Gaulle rend hommage à Pompidou, que Couve de Murville va remplacer

PARIS, (UPI, AFP, Reuter) — Le président de Gaulle a assisté ce matin au Conseil des ministres, durant une heure et 40 minutes, et a rendu hommage au gouvernement sortant et principalement à son premier ministre, M. Pompidou.

Le général a ensuite convoqué M. Pompidou à l'Elysée vraisemblablement pour accepter sa démission.

"Quoi qu'il doive s'ensuivre pour le gouvernement et pour chacun de ses membres dans l'immédiat, a déclaré le général, je tiens à dire à quel point j'ai été heureux du concours que chacun m'a apporté. Mon témoignage va d'abord à Monsieur le premier ministre. Cela eût été sans dire mais cela va mieux en le disant. Je n'énumérerais pas les raisons qui me conduisent à le dire et qui vont me conduire à le publier".

Le premier ministre a lui-même confirmé hier que le président de la République a décidé de le remplacer par M. Maurice Couve de Murville à la tête du nouveau gouvernement.

On apprend de source bien informée que la démission de M. Pompidou sera officiellement annoncée après le Conseil des ministres. La désignation de M. Couve de Murville, comme nouveau chef du gouvernement, interviendra avant la fin de la semaine. Elle sera annoncée après la réunion de la nouvelle Assemblée nationale et la mise en place du bureau de cette Assemblée, dont la session extraordinaire commence demain après-midi.

Départ inexpliqué

Aucun élément n'est fourni de source informée pour expliquer le départ de M. Pompidou. L'explication la plus communement admise est que le général de Gaulle considère que le mouvement politique qu'il a implanté au pouvoir depuis 1958 aborde une nouvelle période de son histoire. L'écrasante majorité dont il dispose depuis le 31 juin dernier à l'Assemblée nationale lui permettrait, selon cette optique, de considérer que la phase de lutte parlementaire est désormais dépassée.

Moins accaparée par les nécessités de défendre son exis-

Voir De GAUULE en page 2

Le CTC et la Voie maritime

— Page 84

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

53 requêtes pour divorce à Montréal

— Page 10

ÉDITION DE MONTRÉAL * 10¢
Montréal, mercredi 10 juillet 1968 / sainte Félicité et ses fils / 84e année, No 159 / 8 cahiers / 128 pages / La météo : nuageux avec averses, devenant ensoleillé pendant l'avant-midi / Min. : 60° / Max. : 75°

Pour la prochaine saison de baseball

L'Autostade serait couvert

Coût: moins de $3 millions

par Marcel DESJARDINS
notre envoyé spécial à Houston

HOUSTON — Maintenant qu'elle bénéficie d'une franchise de la Ligue Nationale de baseball, la ville de Montréal aura probablement un stade couvert dès l'an prochain.

M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, sera vraisemblablement appelé à fournir plus de précisions à l'assemblée des propriétaires de clubs du circuit majeur à Houston, où il s'est rendu hier soir, mais il semble à peu près acquis que Montréal aura, l'an prochain, un stade de baseball où sa nouvelle équipe pourra jouer à l'abri des intempéries.

Ce ne sera pas cependant le grand stade que l'administration Drapeau-Saulnier a promis pour 1972 et qui doit être érigé à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la rue Sherbrooke mais un amphithéâtre déjà existant : l'Autostade, qu'il suffirait d'agrandir et de couronner d'un toit, si la chose est techniquement possible et si les frais ne dépassent pas $3,000,000.

Lors de la construction de cet immeuble pour l'Expo 67, il avait été question de le recouvrir d'un toit semblable à celui du pavillon de l'Allemagne de l'Ouest mais, pour diverses raisons dont celle de l'accumulation de la neige en hiver, le projet avait été abandonné.

M. Saulnier a prêté une oreille complaisante à Johnny Newman, un des sept financiers qui doivent appuyer l'équipe majeure de Montréal. M. Newman a proposé à la ville de faire couvrir l'autostade dès la saison prochaine, afin de faciliter la tâche au nouveau club.

Le président du comité exécutif s'informera donc auprès du colonel Churchill, grand artisan de l'Expo 67, s'il est possible d'aider de la sorte la nouvelle équipe à franchir avec succès le cap des premières années, en attendant la construction d'un nouveau stade, d'ici quatre ans. Car ce projet n'a pas été abandonné: M. Saulnier a tenu hier à souligner que la ville ne revient pas sur les assurances qu'elle a données à ce sujet.

S'il en coûtait moins de $3,000,000 pour permettre à l'équipe de baseball majeur de jouer tous ses matches à l'Autostade, à l'abri des intempéries, le jeu en vaudrait peut-être la chandelle, affirme-t-on dans certains milieux.

Non seulement le baseball, mais également le football pourrait profiter d'un Autostade couvert. Avec la construction du nouveau stade d'ici 1972, le stade agrandi de l'Expo pourrait devenir le "gridiron" permanent des Alouettes qui, d'ici là, pourraient y cohabiter provisoirement avec le club de baseball. Quel amateur de football n'éprouverait pas un vif plaisir en apprenant que le match pour la coupe Grey, l'an prochain, serait disputé dans un stade couvert, protégé du froid, du vent, de la pluie ou de la neige!

Le club de Montréal aura un nom... gaulois

- SYRACUSE, N.Y. (PC) — Le maire Jean Drapeau s'est transformé en vendeur d'occasion et a fait preuve d'humour hier alors qu'il entreprenait une tournée de deux jours dans l'Etat de New York pour faire connaître l'exposition Terre des Hommes.

Tout au cours de son voyage de Buffalo à Rochester, puis à Syracuse, M. Drapeau était suivi de journalistes de la radio et de la télévision. La plupart des questions qui lui furent posées avaient trait cependant à la franchise accordée à Montréal par la ligue Nationale de baseball.

A un reporter qui lui demandait quel serait le nom du nouveau club de Montréal, M. Drapeau a répondu que le nom "devrait avoir une saveur gauloise et devrait se prononcer facilement en anglais et en français".

"Pourquoi ne pas appeler le club les 'de Gaulle' de Montréal ?" suggéra un autre reporter. "Comment épelle-t-on ce mot?" de rétorquer le maire de Montréal.

Au cours d'une conférence de presse à Buffalo, on demanda à M. Drapeau si la taxe volontaire de Montréal servirait à payer un nouveau stade pour Montréal. "Bien sûr que non, répondit M. Drapeau, mais si certains d'entre vous veulent acheter un billet de saison, j'ai des formules de commande avec moi."

Le maire Drapeau a passé la nuit à Syracuse et poursuit sa tournée aujourd'hui à Albany et à Utica. Son retour à Montréal est prévu pour ce soir.

Paraissant un peu fatigué après 12 heures de voyage ininterrompu, M. Drapeau n'en a pas moins été chaleureusement accueilli à tous les arrêts.

Au cours de sa tournée, M. Drapeau est accompagné de Mlle Jocelyne Langis, une hôtesse de 20 ans de la Terre des Hommes. Vêtue du costume bleu, l'hôtesse aux cheveux blonds a parfois volé la vedette au maire qui portait un habit foncé d'allure classique.

A Rochester, M. Drapeau a été particulièrement applaudi lorsqu'il a décrit Montréal comme "le trait d'union entre l'ancien et le nouveau monde". "Quelle ville peut mieux unir votre pays à l'Europe", a demandé M. Drapeau au cours d'un dîner organisé par le service touristique du gouvernement canadien. Hier soir, M. Drapeau était conférencier invité à un banquet de la Chambre de commerce de Syracuse.

A Rochester, M. Drapeau s'est vu offrir une clé de la ville ainsi qu'un médaillon. Il a également reçu une clé de la ville de Buffalo. Il a tenu à préciser qu'il s'agissait de sa quatre-vingt-et-unième clé et de son cent-cinquantième médaillon.

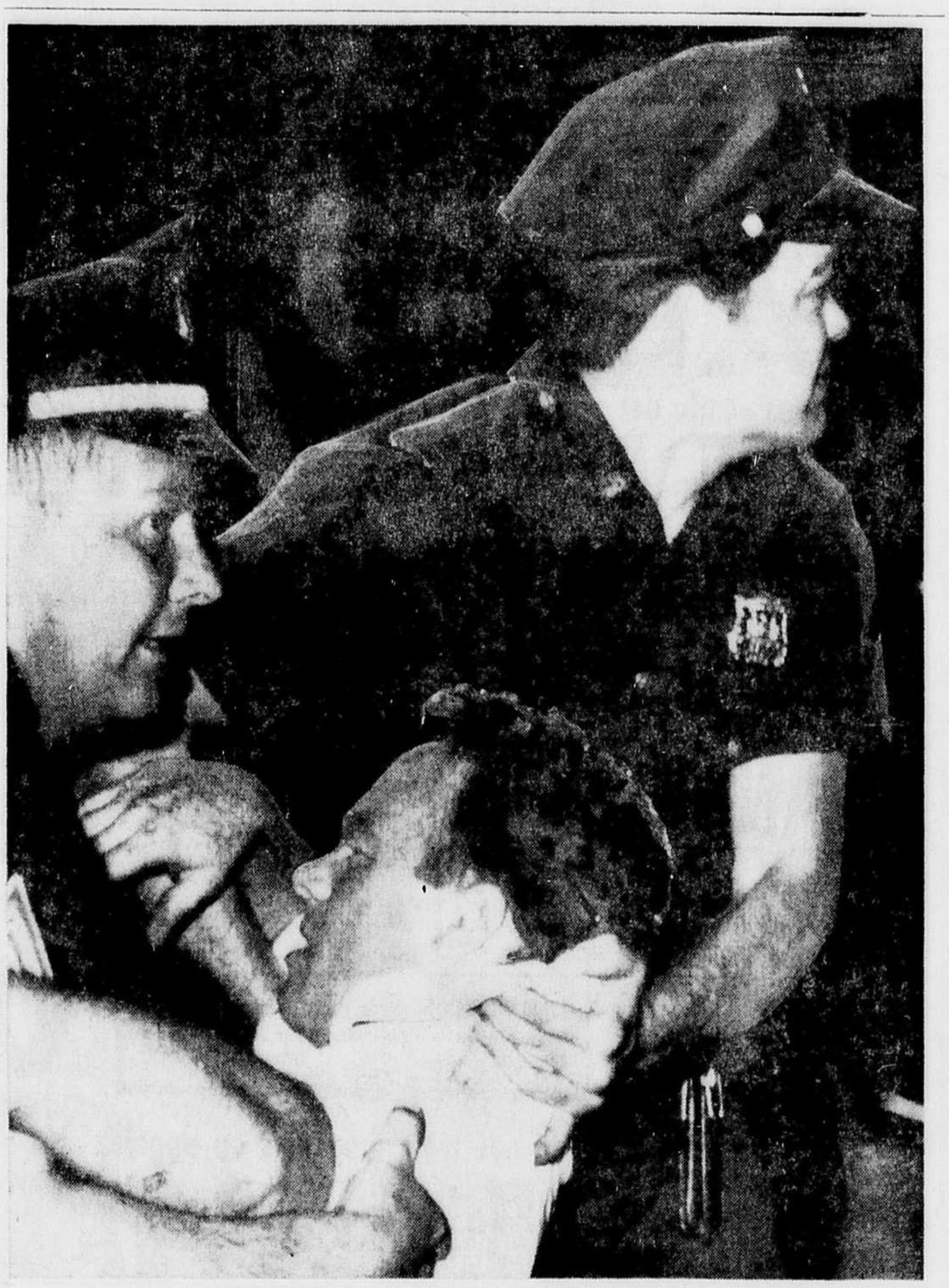

téléphoto PA

Trois policiers se battent au pistolet

Des policiers newyorkais relèvent un de leurs collègues, John Dalton, 41 ans, blessé au cours d'un combat au pistolet entre trois policiers qui n'étaient pas en service. Les trois policiers étaient impliqués dans un accident d'automobiles, dans le Bronx : après l'accrochage la bagarre a éclaté et deux d'entre eux ont été blessés. Dalton a reçu une balle dans le ventre, l'autre a reçu une balle dans la tête.

La Place des Arts doit prendre la relève de M. Gesser

— La FTQ

Prenant fait et cause pour l'Union des artistes de Montréal dans son démêlé avec l'impresario Samuel Gesser, la Fédération des travailleurs du Québec déplore le fait que ce dernier a "lamentablement raté sa sortie de scène en la faisant, sans justification aucune, sur le dos du syndicalisme".

Le secrétaire général de la FTQ, M. Claude Mérineau, a exprimé l'avis que l'union des artistes n'a fait que son travail de syndicat en cherchant à protéger les artistes étrangers au prix d'un permis de travail d'un coût presque symbolique, et que c'est M. Gesser qui a échoué dans sa tâche de producteur artistique en ne parvenant pas à remplir ses salles convenablement.

M. Mérineau rappelle que dans le secteur industriel il n'y a que les employeurs incompétents qui expliquent ainsi leurs faillites en prenant les syndicats comme boucs émissaires de leur piètre administration.

Selon le porte-parole de la FTQ, M. Gesser n'aura convaincu que les antisyndicalistes idéologiques et lui-même en invoquant le paiement de permis de travail se montant à quelque 2,599 dollars pour contremander le festival international d'été, une affaire évaluée à environ un million de dollars. "C'est là, dit-il, une explication vraiment trop commode, et qui, espérons-le, ne trompera personne."

Enfin, le leader syndical a fait un devoir aux autorités provinciales et municipales d'autoriser la Place des Arts à prendre la relève de M. Gesser et à redonner à Montréal un festival d'été peut-être moins ambitieux, mais néanmoins de nature à répondre aux aspirations de la population locale et des visiteurs étrangers de la Terre des hommes.

Pour sa part, M. Gesser a qualifié de "chantage" le montant exigé par l'Union des artistes pour permettre à des troupes étrangères (en dehors du Canada et des Etats-Unis) d'évoluer sur nos scènes. C'est un montant que M. Gesser a payé dans le passé, non sans protester et à cause de l'entente survenue entre l'Union des artistes et la Place des Arts.

M. Gesser a déclaré lundi qu'il était en faillite et que sa carrière d'impresario à Montréal était finie. En annulant le festival d'été, il a affirmé que cela lui coûtait personnellement $70,000 tandis que la Place des

Voir RELEVE en page 2

AUJOURD'HUI

Deux nouvelles entreprises

La région métropolitaine de Montréal s'enrichira incessamment de deux nouvelles industries. Il s'agit d'abord de l'implantation, à Varennes, d'une première distillerie d'alcool éthylique synthétique au Canada au coût de $10,000,000.

En second lieu, la société BP du Canada annonce la construction à Ville d'Anjou d'une nouvelle usine d'asphalte au coût de $1,250,000.

— Page 90

SOMMAIRE

Annonces classées / 93 à 106
Arts et Spectacles / 86 à 88
Bandes dessinées / 126
Courrier "Que faire ?" / 58
Décès, naissances, etc. / 107
Editorial / 4
Finance / 90-91
Horoscope / 125
Informations étrangères / 15-18
L'auto / 122
Les secrets de polichinelle / 58
"Mot-mystère" / 124
Mots croisés / 94
Nouvelles nationales / 55
Radio et télévision / 16-18
Sports / 77 à 83
Tribunaux / 10-12
Vie dans les parcs / 126
Vie féminine / 56 à 62
Vie mondaine / 57
Votre médecin / 125

CKAC 73

Les chantiers maritimes de Lauzon vont rouvrir

QUEBEC (PC) — Une entente vient d'être signée entre la compagnie Davie Shipbuilding Limited et les représentants des syndicats des travailleurs des deux chantiers maritimes de Lauzon, en face de Québec.

C'est ce qu'a révélé hier après-midi au cours d'une conférence de presse, dans la capitale provinciale, un porte-parole de la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

L'entente prévoit notamment que le chantier de la George T. Davie à Lauzon sera rouvert et que le "New Liskeard", navire du gouvernement fédéral, y subira certaines réparations.

Une centaine d'hommes pourront y trouver du travail pour une période de six à sept semaines, selon M. Gilles Trudel, conseiller technique à la Fédération canadienne des métallurgistes et des mineurs (CSN), et représentant des travailleurs.

Par ailleurs, M. Trudel a fait savoir qu'éventuellement d'autres contrats seront accordés au

Voir LES CHANTIERS en page 2

Baisse de la délinquance juvénile dans les classes où passent les "policiers éducateurs" de Montréal

par Lucien RIVARD
envoyé spécial de LA PRESSE

CHICOUTIMI — Grâce à un programme d'éducation qui a été mis en application dans les classes de garçons de huitième année dans les écoles de la CECM, au cours de l'année 1966, on a noté une amélioration de 17 pour cent dans les cas de délinquance juvénile dans la métropole.

Ces données encourageantes ont été révélées par le sergent Claude Labelle, officier responsable des policiers-éducateurs de l'unité préventive de la section de l'aide à la jeunesse de la police de Montréal, au cours d'une causerie qu'il prononçait hier après-midi, au congrès de l'Association des chefs de police et de pompiers du Québec.

Le sergent Labelle, qui avait été choisi en 1965 par la direction du service de la Police de Montréal pour établir un programme de prévention de la délinquance, a décidé de tenter la première expérience auprès de la huitième année en constatant que c'était dans ce groupe, soit vers l'âge de 13 ans, que se dessinait la courbe de la délinquance.

Cette expérience-pilote n'a pas tardé à porter des fruits et une diminution de 17 pour cent dans le nombre des délinquants de cet âge a encouragé les policiers à poursuivre dans cette voie.

Aujourd'hui, on compte 18 policiers-éducateurs qui consacrent une bonne partie de leur temps à la visite des écoles où sont prononcées des causeries illustrées par la projection de diapositives.

L'éducation par le policier ne commence plus à l'âge de la délinquance. En effet, comme l'a révélé le sergent Labelle, c'est au niveau de la maternelle que le policier doit rencontrer les enfants et les mettre en confiance. En fait, 527 classes d'éducation pré-scolaire, comptant 10,800 enfants ont été visitées par les policiers-éducateurs depuis le début du programme.

Le policier a communiqué quelques anecdotes amusantes sur ses premiers contacts avec les enfants de la maternelle. Il a parlé entre autres du cas d'une fillette qui était tellement impressionnée de se retrouver assise sur les genoux d'un policier qu'il s'est retrouvé avec une jambe de pantalon mouillée.

Le sergent Labelle a déploré l'attitude de certains parents qui brossent à leurs enfants une fausse image du policier.

Voir DELINQUANCE en page 2

Autres informations sur le congrès des chefs de police.

— Page 106

LES CHANTIERS

SUITE DE LA PAGE 1

chantier de la George T. Davie.

Le conseiller affirme, à ce chapitre, que le premier ministre du Québec M. Johnson aurait fait savoir aux représentants des travailleurs, au cours d'une rencontre le 22 juin dernier, que le contrat pour la réfection du "Trois-Rivières" et du "Radisson" serait octroyé au chantier de la George T. Davie, à Lauzon.

A Lévis

Les deux traversiers, devenus la propriété du gouvernement provincial par suite de la construction du pont de Trois-Rivières, seraient mis en service entre Québec et Lévis.

Toutefois, a souligné M. Trudel, aucune entente officielle n'est intervenue pour ce deuxième contrat avec le gouvernement provincial.

L'entente signée lundi soir et rendue publique hier après-midi ne prévoit pour le moment que la réouverture du chantier de la George T. Davie et la réfection du "New Liskeard".

Le texte du règlement avait été préparé le 26 juin dernier à Québec à la suite d'une rencontre des autorités de la compagnie, des représentants des syndicats de la Davie Shipbuilding et de la George T. Davie, en présence du ministre fédéral M. Jean Marchand.

Le "New Liskeard" était amarré dans le port de Québec depuis le 14 juin.

D'autre part, le chantier maritime de la George T. Davie avait fermé ses portes le 7 juin et environ 1,000 travailleurs avaient été mis à pied.

Une centaine de ces derniers seront rengagés au cours des prochains jours alors qu'on procédera aux réparations du "New Liskeard".

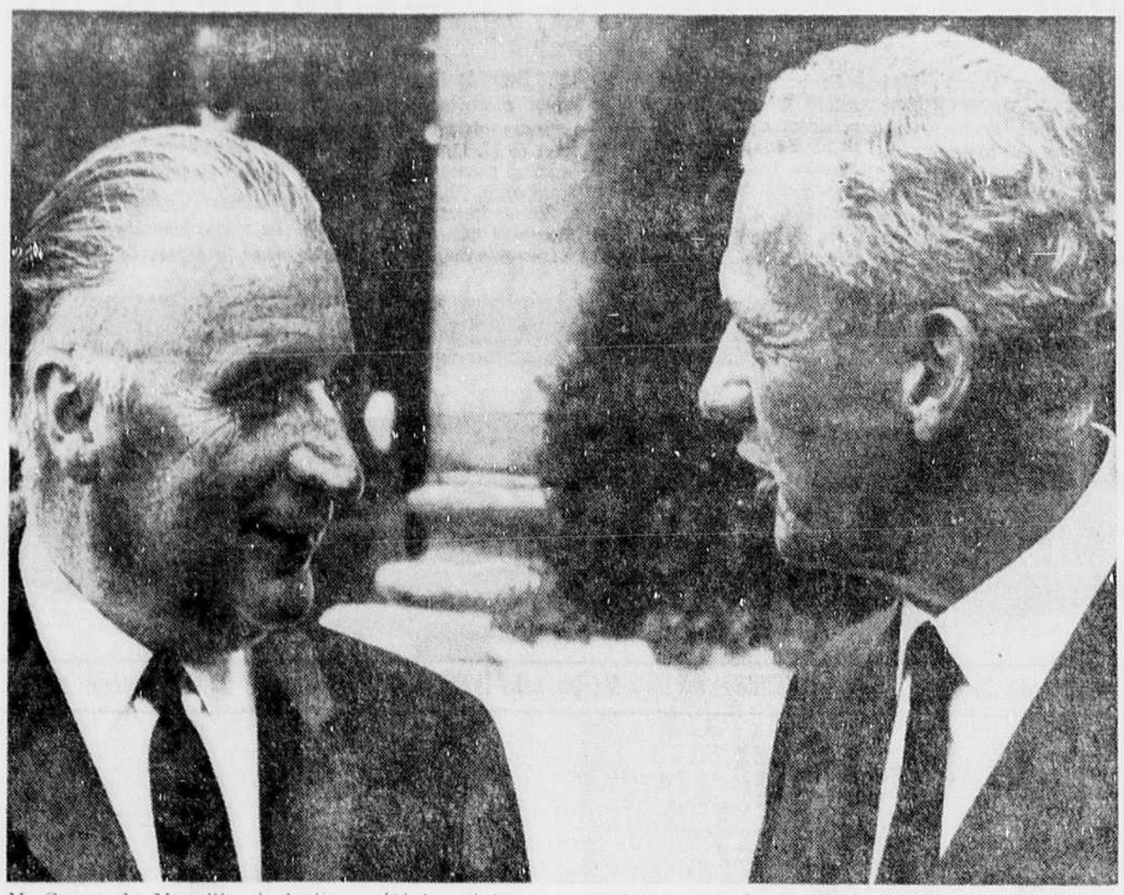

M. Couve de Murville, à droite, a été le ministre des Affaires étrangères de de Gaulle pendant 10 ans. Il devient maintenant le premier ministre. Aucun élément n'est fourni de source informée pour expliquer le départ de M. Pompidou. Ce dernier serait peut-être un candidat privilégié à la succession du général.

le TEMPS qu'il fera

Encore du soleil aujourd'hui

On prévoit une apparition du soleil, aujourd'hui, pour la quatrième journée consécutive. Cette apparition qui tient un peu du miracle devrait se produire en fin d'après-midi si le ciel se dégage toutefois à temps.

Les Montréalais ont connu hier la plus chaude journée de la saison qu'il est convenu d'appeler l'été. Le mercure s'est en effet rendu à 86.4 degrés Farenheit.

Pris de vertige et particulièrement influencé par un front froid en provenance du nord-ouest, la température a baissé au cours de la nuit et l'on doit s'attendre à un maximum de 70 degrés pour la journée.

Pour demain, ce sera ensoleillé et un peu plus chand.

Voici les prévisions de la météo. **Régions de Montréal, d'Ottawa, des Laurentides, de la Mauricie, de Québec, du Lac-Saint-Jean, de Baie-Comeau et de Sept-Iles:** nuageux et beaucoup plus frais, se dégageant en fin d'après-midi. Quelques averses cessant ce matin. Jeudi, généralement ensoleillé et frais. Vents du nord-ouest de 15 milles. Maximum et minimum à Montréal, Ottawa et Québec, 70 et 50. Sainte-Agathe, Chicoutimi et La Tuque, 65 et 44, Baie-Comeau et Sept-Iles, 65 et 40. **Régions des Cantons de l'Est, de Rimouski et de Gaspé:** nuageux avec averses se dégageant en fin de journée. Beaucoup plus frais. Jeudi, ensoleillé et frais. Vents légers du nord-ouest aujourd'hui et cette nuit. Maximum et minimum à Sherbrooke, 70 et 50, Rivière-du-Loup, Mont-Joli et Gaspé, 65 et 44.

RELEVE

SUITE DE LA PAGE 1

Arts perdait un revenu de $250,000.

Hier soir, un associé de M. Gesser, M. André Dufresne, a suggéré que d'autres personnes tentent de reprendre à leur compte les contrats brisés. M. Dufresne s'est cependant dit solidaire avec les décisions de M. Gesser.

Parmi les spectacles annulés on note celui de Harry Belafonte et de Pete Seeger ainsi que des pièces musicales telles que Irma La Douce et "Man of La Mancha".

Un porte-parole de la Place des Arts a déclaré que l'entente entre la Place des Arts et l'Union des artistes a expiré le 31 décembre dernier et que la première partie désire reviser les termes de l'entente.

Selon l'Union des artistes seulement 15 pièces dans le programme du festival d'été étaient sujettes à un paiement pour permis de travail.

DELINQUANCE

SUITE DE LA PAGE 1

"Trop de parents, a dit le conférencier, présentent le policier comme une bête noire. Si l'enfant ne mange pas sa soupe, on lui dit je vais appeler la police. S'il ne veut pas se coucher, c'est la même chose."

"L'école doit offrir, de façon continue, certains services spéciaux et essentiels comme: l'aide de l'infirmière de l'école, du médecin, du conseiller en orientation, du psychologue, de l'aumônier, ou autres, a signalé le sergent Labelle. A cet éventail des services habituels, a-t-il dit, il faut ajouter celui d'un policier-éducateur, afin de resserrer les liens avec la jeunesse."

Le policier déclare que 80 pour cent des jeunes délinquants, sont des délinquants occasionnels et que s'ils causent un volume relativement important de dommages, ils ne sont pas anti-sociaux.

Le sergent Labelle compare en quelque sorte les policiers-éducateurs à des travailleurs sociaux. Il signale que le but principal qu'il poursuit est d'éviter à un enfant une comparution en cour du Bien-être social. "De telles comparutions traumatise énormement les jeunes et elles sont à éviter dans toute la mesure du possible" a dit le policier.

"Auparavant, déclare-t-on, on envoyait directement les jeunes en cour, indépendamment des circonstances dans lesquelles les mauvaises actions étaient commises. Aujourd'hui, poursuit-il, on tente d'établir un dialogue entre le policier, le plaignant, les parents et le délinquant et tout est mis en oeuvre pour arriver à régler l'affaire sans se présenter devant le tribunal."

Le sergent Labelle considère cette façon de procéder fort heureuse. Il mentionne toutefois qu'un délinquant qui est pris ainsi sous tutelle est suivie de façon régulière et même son rendement scolaire fait l'objet d'une surveillance.

En terminant son exposé, le sergent Labelle a émis le voeux que le travail entrepris à Montréal serve d'exemple à toutes les villes de la province et que celles-ci oeuvreront aussi à l'éducation des jeunes dans le but de restreindre les cas de délinquance juvénile.

A la suite de la causerie du sergent Labelle, le directeur Jean-Paul Gilbert a révélé que le policier-éducateur ne se limite pas à son rôle d'éducation. "Tel policier ne fait de l'éducation qu'une semaine sur trois, signale M. Gilbert, et il passe les deux autres semaines à son travail régulier de policier.

"Nous ne voulons pas, poursuit-il, qu'il perde l'esprit de sa fonction. Le policier éducateur doit demeurer un vrai policier et il ne doit pas intervenir dans d'autres disciplines."

M. Gilbert a également apporté des précisions sur les expériences pilotes qui ont été tentées. Il a souligné que l'on avait commencé d'abord dans les secteurs du Mile-End et du parc Lafontaine. Par la suite, on s'est attaqué aux secteurs de Saint-Henri, Ville-Emard et de la Pointe-Saint-Charles.

Signalant que dans tous les pays du monde on tente toutes sortes d'expériences, il a dit que l'on se devait au Canada de tenter de marquer des points en effectuant également des expériences dans un secteur comme celui de la délinquance où il existe un véritable problème.

Le directeur Gilbert a toutefois ajouté qu'un résultat véritable ne sera pas atteint tant que le programme mis sur pied n'englobera pas toutes les écoles et tous les secteurs de la métropole. Il a révélé que l'établissement de ce programme à l'échelle de la ville n'est plus qu'une question de mois.

Insistant sur le fait que les policiers - éducateurs remplissaient leur fonction dans l'uniforme de la police, M. Gilbert a fait une virulente sortie contre les dénigreurs de l'uniforme. "Il est temps, a-t-il dit, que l'on cesse de considérer le policier en uniforme comme un épouvantail. Auparavant, a-t-il ajouté, on ne tolérait même pas qu'un policier se présente à la cour du Bien-être en uniforme".

Ottawa et la TV éducative

OTTAWA (PC) — Le secrétaire d'Etat M. Gérard Pelletier a déclaré mardi que le gouvernement fédéral avait demandé à la Commission canadienne sur la radio et la télévision de permettre la transmission d'émissions de télévision sur la gamme des ultra hautes fréquences (UHF).

On demandera à la commission de donner priorité aux émissions éducatives lors de l'allocation des canaux sur la gamme UHF.

On a demandé au ministère des Transports de présenter à la commission un projet de réglementation qui obligerait tous les manufacturiers de téléviseurs vendus au Canada à prévoir une gamme UHF sur les appareils.

Cette gamme comprend 71 canaux dans une seule localité. La gamme ordinaire, connue sous le nom de bande, UHF, n'en comprend que 11.

Le dépôt de Myer Rush est confisqué

TORONTO (PC) — La Cour suprême d'Ontario a décidé que le cautionnement de $40,000 de Myer Rush — déposé par ses parents et ses deux soeurs — serait confisqué parce que le Torontois ne s'est pas présenté en cour pour répondre à l'accusation d'avoir conspiré pour frauder le public d'une somme de $100,000,000.

Rush devait comparaître en cour de Toronto le 21 mai, mais des affidavits signés par trois médecins de Panama affirmaient que Rush ne pourrait faire le voyage pour aller comparaître au Canada. Il s'est rendu à Londres par avion le 21 juin et il est maintenant détenu là.

Auparavant, le Juge Donald Morand avait décidé que les affidavits étaient des faux. C'était en s'appuyant sur ces affidavits que le juge Morand avait déclaré le 4 juin que Rush n'était pas obligé de comparaître dans ces conditions.

En rendant sa décision mardi, le juge Morand a déclaré que bien que les personnes âgées soient sympathiques aux tribunaux, les cours "ne peuvent fonctionner par sympathie".

"Elles doivent opérer en se basant sur la justice," a-t-il dit.

L'audience pour décider du caution a repris lundi après que le procureur spécial de la couronne M. Clay Powell eut déclaré en cour que la couronne avait la preuve que la décision prise le 4 juin était basée sur de faux documents.

DE GAULLE

SUITE DE LA PAGE 1

tence au Parlement, une équipe gouvernementale nouvelle débarrassée des soucis de tactique parlementaire ou de dosage politique devrait pouvoir faire porter tout son effort sur les grandes réformes de structure que le chef de l'Etat envisage de promouvoir.

Aucune décision ne semble avoir été prise quant au rôle que pourrait dorénavant jouer M. Pompidou après six ans de présence ininterrompue à la tête du gouvernement. Plusieurs commentateurs politiques ont émis l'hypothèse que M. Pompidou abandonnerait ses fonctions pour être éventuellement un candidat privilégié à la succession du général de Gaulle à la présidence de la République, mais aucun signe particulier ne permet pour le moment de confirmer cette hypothèse.

Des gens qui ont rencontré M. Pompidou en privé après que celui-ci se fut entretenu avec le général de Gaulle ont affirmé que le premier ministre semblait fatigué, désillusionné et un peu amer. Ils ont précisé qu'il s'opposait fermement à une participation active et réelle des travailleurs à la gestion des entreprises. On soutient, d'autre part, que M. Pompidou n'était pas satisfait de la décision prise par la président de Gaulle le 24 mai de tenir un référendum et qu'il avait insisté sur la tenue d'une élection, élection qui devait par la suite donner une écrasante majorité aux gaullistes.

Le débat sur la participation du peuple à la gestion des entreprises est maintenant largement ouvert. Il risque, selon de nombreux observateurs, de dépasser en ampleur et en intensité celui qu'avait suscité, il y a une dizaine d'années, le règlement de l'affaire algérienne et la décolonisation.

La participation est un concept longuement mûri par le général de Gaulle, puisqu'il en avait déjà lancé l'idée en 1941, alors qu'il préparait en Grande-Bretagne la libération de son pays. Selon le chef de l'Etat, qui en a fait le principal thème des récentes élections législatives, ce serait une voie médiane entre le capitalisme et de communisme, qui devrait permettre à l'homme de dominer la société de consommation et la civilisation mécanique.

Ce projet de cogestion a immédiatement soulevé une vive protestation du grand patronat, qui souligne que la division du pouvoir au sein de l'entreprise ne peut que nuire à son efficacité. De leur côté, les dirigeants des syndicats ouvriers se montrent aussi sceptiques sur la participation que sur l'intéressement que défendait depuis 1965 un gaulliste de gauche, M. Louis Vallon.

Dans les milieux politiques, on estime que les positions sur la participation seront déterminantes pour le choix de la nouvelle équipe ministérielle, qui sera fait avant la fin de cette semaine.

Leucémie : un espoir

PARIS (AFP) — Des résultats encourageants dans le traitement de la leucémie peuvent être obtenus par l'immunothérapie employée à la suite d'un traitement de chimiothérapie active: Tel est le résultat des recherches menées par une équipe de l'Institut de cancérologie de Villejuif, dans la banlieue parisienne, dont les travaux ont été présentés lundi à l'Académie des sciences.

Les recherches, dirigées par les professeurs Georges Mathe, Jean-Louis Amiel et Léon Schwarzenberg, ont été menées au moyen de trois procédés différents.

— Injection de B.C.G. (vaccin antituberculeux)

— Prélèvement, sur plusieurs donneurs, de cellules leucémiques dont on fait un "cocktail" que l'on injecte à un autre leucémique.

— Injection simultanée de B.C.G. et de lymphoblastes leucémiques.

Sur un groupe de vingt malades traités par l'un de ces trois procédés, douze sont en voie de guérison complète.

L'immunothérapie, soulignent les cancérologues, n'est efficace que chez les malades dont le nombre de cellules est réduit au moment où elle est appliquée.

Accréditation aux T.U.A. à Boucherville

Les Travailleurs Unis de l'Automobile viennent de recevoir le certificat d'accréditation syndical pour les 44 travailleurs d'American Air Filter à Boucherville.

L'accréditation accordée le 5 juillet par la Commission des Relations de travail du Québec couronne une campagne de recrutement commencée à la mi-mai.

Les 44 nouveaux membres des T.U.A. sont incorporés à la section locale 1468. Les dirigeants du syndicat à Montréal comptent entamer sous peu les négociations avec la partie patronale.

M. Gérard Berniquez, directeur de l'organisation pour les TUA au Québec, annonce par la même occasion que son syndicat a déposé lundi dernier, le 8 juillet, une demande d'accréditation pour les employés d'International Harvester à Québec. Le groupe de Québec (38 employés) a été incorporé à la section locale 1044 qui compte au-delà de 200 membres dans la région de la Vieille capitale.

AVIS AUX IMPORTATEURS CANADIENS

Le Département Commercial du Pavillon Algérien à "Terre des Hommes" est heureux de mettre ses services à la disposition des hommes d'affaires canadiens.

L'Algérie exporte une très grande variété de produits alimentaires, industriels, artisanaux, etc. ... de haute qualité et à des prix raisonnables.

Renseignez-vous sur les possibilités d'affaires qui vous sont offertes, en appelant:

878-4467 ou en écrivant à "TERRE DES HOMMES"

PAVILLON DE L'ALGERIE (Département Commercial)

Ile Notre-Dame — Montréal

RABAIS FINAL!

Nous avons vendu des milliers de verges de ce tapis à 4.99, 7.99, 8.99 et 10.99

VENTE DE FINS DE ROULEAUX

GRANDEURS: 9' x 12' jusqu'à 12' x 18'

Caprolan Nylon | 100% ACRYLIC | PURE LAINE | DU PONT NYLON FILAMENT CONTINU

BROADLOOM RETORS, TEXTURE, VELOURS ET DIVERS POILS COUPES!

Toutes sortes de coupons, d'échantillons, de fins de rouleaux. Une aubaine que vous n'avez jamais vue. Venez tôt pour un meilleur choix. **UN SEUL PRIX:** $69.00 CHACUN

1,000 NATTES frangées de fantaisie — Laine — nylon — acrilan, env. 24 x 36. Rég. 5.00 chacune. SPECIAL $1.98 ch.

Venez les voir à un de nos trois magasins ou appelez 273-9983

MILLION DE TAPIS

5,000 VERGES CARREES DE **Sandran et Santona** de vinyle. Fins de rouleaux, jusqu'à 30 ver. car. seul. Rég. $1.89 - $1.98 Largeurs 6-9-12 pieds 4 JOURS SEULEMENT DEMI-PRIX VERGE CARREE 99¢

10,000 VERGES CARREES **PRELART ORDINAIRE** Fins de rouleaux jusqu'à 30 ver. car. seulement Rég. 79¢-89¢ ver. car. 4 JOURS SEULEMENT Largeurs 6-9-12 pi. MOITIE PRIX VER. CAR. 49¢

300,000 **TUILES DE LINOLEUM** 3 couleurs MOITIE PRIX Rég. 14¢ ch. 4 jours seulement 7¢ CHACUNE

30,000 **TUILES DE VINYLE PUR** La meilleure qualité de vinyle fabriqué 9" x 9", 1/16" d'épais EN SOLDE Rég. 24¢ ch. 4 jours seulement MOITIE PRIX 12¢

400,000 TUILES **TUILES MOSAIQUES DE PLANCHER**

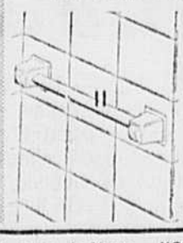

6" x 6" x 1/4" d'épais, imparfaites. Calculez 4 tuiles par pied carré. Rég. 10¢ ch. 4 JOURS SEULEMENT 7¢

500,000 TUILES 4 1/4" x 4 1/4" x 5/32" d'épais imparfaites. Rég. 7¢ ch. 4 JOURS SEULEMENT 2 1/2¢

Broadloom/Carpettes/Vinyle hors série/Mosaique — Portez à votre compte! Prenez 3 ans pour payer, garantie de service de 10 ans — MONTREAL FLOOR replacera votre tapis au besoin sans frais

MONTREAL TAPIS et TUILES

MONTREAL FLOOR COVERING LTD.

Chers Montréalais, c'est notre 29e année en affaires, venez nous voir. Votre tout dévoué, le personnel.

CENTRAL — **15 est, rue BERNARD** — Ouvert samedi jusqu'à 5 h. p.m. (angle St-Laurent) Stationnement autour de l'immeuble — SERVICE A DOMICILE 273-9983

CENTRE-VILLE — **3424, av. du PARC** — Ouvert samedi jusqu'à 2 h. p.m. (angle Sherbrooke) Une rue du métro Place des Arts Stationnement en face et à côté du magasin — SERVICE A DOMICILE 842-8871

SUD ET RIVE SUD — **392, boul. LAFLEUR** — Ouvert samedi jusqu'à 2 h. p.m. Centre d'achats Pont-Mercier, Ville LaSalle Routes 2 et 20, Pont Mercier sortie Cité de LaSalle — SERVICE A DOMICILE 365-6560

Tous les magasins sont ouverts jusqu'à 6 h. chaque jour — Jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.

POUR LE SAMEDI, CONSULTEZ LA NOTE SOUS CHACUNE DES ADRESSES.

874-7111
LE numéro à composer pour vendre ou louer votre maison par une PETITE ANNONCE "SUCCÈS"

LA PRESSE

COMPLETEZ VOTRE REGIME
BUVEZ Cott
FAIBLE EN CALORIES - CREAM SODA
EN BOUTEILLES SANS DEPOT

MONTREAL, MERCREDI 10 JUILLET 1968 — 84e ANNEE — No 159
BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

St-Michel critique la Commission municipale

par Pierre VENNAT

"On va passer pour une gang de gars qui ne veulent pas payer leurs dettes !"

Ce cri du coeur, lancé par le conseiller Roland Larivière, a incité le conseil de Saint-Michel à dénoncer la Commission municipale du Québec qui retiendrait, depuis trois mois, et "sans raisons", estime-t-il, les chèques dus à certains fournisseurs de la ville.

M. Larivière a même exigé des "explications" à la Commission municipale, se demandant comment elle osait retenir ainsi des sommes dues à des fournisseurs, après que le conseil eut accepté des résolutions en bonne et due forme ordonnant le paiement de ces fournisseurs.

Saint-Michel, on le sait, est placée sous la tutelle de la Commission municipale du Québec depuis le déclenchement de ce qu'il est convenu d'appeler "l'Affaire de Saint-Michel".

L'ombre de la Commission municipale a d'ailleurs plané une bonne partie de la soirée sur les délibérations d'hier soir.

Le conseiller Larivière a ainsi fait adopter une résolution stipulant que tous les témoignages rendus devant la Commission d'enquête sur Saint-Michel, depuis le début, soient fournis gratuitement à tous les conseillers municipaux qui en feront la demande, afin que ceux-ci puissent "se documenter et répondre adéquatement".

Par ailleurs, les édiles ont accepté une recommandation de la Commission municipale qui voulait que Saint-Michel se trouve un directeur des achats qui veillera à établir une politique rationnelle des achats pour la ville.

Onze candidats avaient sollicité ce poste par la voie des journaux, et le conseil a ratifié la recommandation de la Commission et embauché M. E.C. Mireault, au traitement annuel de $10,000 plus $1,200 de frais de déplacement.

Voir CHEQUES en page 6

Les assistés sociaux bénéficieront de soins gratuits en chiropraxie

par Bernard Morrier

Désormais, les assistés sociaux de la région de Montréal et éventuellement tous ceux du Québec pourront bénéficier de soins gratuits en chiropraxie.

Tel est l'essentiel d'une déclaration faite hier, au cours d'une conférence de presse, par le Dr Jean-Pierre Filion, président du Syndicat professionnel des chiropraticiens du Québec qui groupe quelque 250 membres reconnus et engagés de façon permanente dans leur profession.

Comme on sait, le gouvernement du Québec ne reconnait toujours pas de façon officielle la profession de chiropraticien, et c'est donc dire que le ministère québécois de la Famille et du Bien-Etre social qui, normalement, assume les frais d'assistance médicale aux nécessiteux, ne participera d'aucune façon à cette nouvelle initiative.

Certes, ce geste des chiropraticiens québécois pourra être interprété comme un nouvel effort de leur part pour accélérer la reconnaissance de leur profession chez nous.

Mais le Dr Jaque Ayotte, animateur de la Fondation de recherche chiropratique, un organisme dévoué à la recherche sous toutes ses formes et au renouvellement de la compétence au sein de la profession chiropratique, voit plutôt là la mise en oeuvre des politiques de bien public qui émanent de l'action des conseils de direction du Syndicat qui, parmi leurs nombreuses préoccupations, préconisaient justement l'établissement d'un dispensaire auquel les organismes professionnels du genre

Voir ASSISTES en page 6

Total des visiteurs hier à la fermeture
71,045
depuis l'ouverture
3,983,650

Un policier tentera d'établir la paix au sein des motards

par Michel-G. Tremblay

"Mon travail, c'est d'être avec les motards, de participer à leurs activités".

Celui qui parle ainsi, c'est l'agent John Dalzell, de la police de Montréal. Il vient en effet d'être nommé officier de liaison au sein des clubs de jeunes motocyclistes de la métropole.

Rencontré hier en fin d'après-midi au palais de Justice, rue Notre-Dame, l'agent Dalzell discutait avec quelques motocyclistes qui assistaient au procès de l'inculpé dans le meurtre de Jean-Yves Piquette.

"Instaurer la paix entre les différents clubs de motards qui réunissent plus de 500 membres à Montréal, voilà l'objectif premier de mon travail", a déclaré l'agent Dalzell. Une fois que cette étape sera franchie, il sera possible de revaloriser tous les clubs, ce qui aura pour effet de permettre une plus grande participation des jeunes à leurs loisirs.

Adepte de la moto

Agé de 23 ans, John Dalzell est un adepte, depuis 5 ans, du sport de la moto, et il est policier à la Ville de Montréal depuis 3 ans. Le capitaine René Mongeau, responsable de la division de l'Aide à la jeunesse, affirme que le jeune agent "s'y connait en moto et qu'il a des amis dans à peu près toutes les bandes".

Cependant, le capitaine prévoit que la tâche ne sera pas facile. Il faudra bannir en premier lieu les têtes folles qui, comme partout ailleurs, mettent la dissension entre les membres et entre les clubs en provoquant des luttes inutiles.

Revaloriser le club en donnant la possibilité à tous de s'y joindre sans craindre des conflits, voilà une autre responsabilité qui incombe à l'agent Dalzell. Plus tard, il sera possible d'organiser des activités sociales, comme des courses, des voyages et une foule d'autres projets que le jeune agent espère mettre sur pied.

Les directeurs des 5 principaux clubs de motocyclistes — Popeye, Sundowners, Devil's Disciples, Satan's Choice et Playboy — ont accepté la présence de John Dalzell dans leur groupe et sont même

Voir POLICIER en page 6

photo Michel Gravel, LA PRESSE

L'agent John Dalzell, le nouveau "policier-motocycliste", a pour mission de mettre un terme à la violence entre les clubs de motards de la métropole. Nous le voyons ici entouré de jeunes, au palais de justice, en train de préparer une réunion des membres d'un club.

Brossard se prononce pour la fusion avec Notre-Dame

par Pierre VENNAT

La Commission Lemay risque de se faire couper l'herbe sous le pied ! Pendant qu'elle étudie toujours les implications économiques du regroupement des 12 municipalités de la Rive sud en trois grandes villes, les édiles de Brossard viennent de prier le gouvernement provincial d'étudier les implications de la fusion de Brossard et Notre-Dame-du-Sacré-Coeur.

La semaine dernière, c'était Préville et Saint-Lambert qui adoptaient des avis de motion en vue de leur fusion future.

En janvier 1967, la Commission Lemay proposait que Saint-Lambert, Préville, Greenfield Park, Brossard, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, Lemoyne, Laflèche et l'autre partie de Saint-Hubert forment conjointement la deuxième des trois villes formées du regroupement des 12 municipalités de la région.

Les projets avancent

Le gouvernement provincial avait toutefois décidé de former une deuxième commission, toujours présidée par Me Henri-Paul Lemay, pour étudier, cette fois-ci, les implications économiques d'un tel regroupement.

Pendant que la commission étudie toujours, les projets de regroupement avancent.

Il est vrai que Notre-Dame-du-Sacré-Coeur n'a guère le choix, même si elle n'a tou-

Voir BROSSARD en page 6

LOUEZ
NOTRE EQUIPEMENT
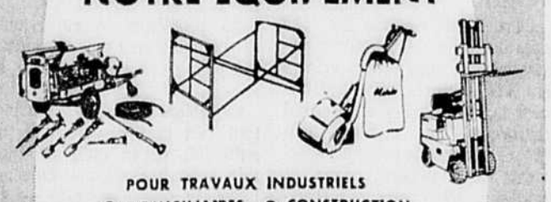
POUR TRAVAUX INDUSTRIELS
● DOMICILIAIRES ● CONSTRUCTION
Perco
3185, boul. Pitfield Montée-de-Liesse nord, St-Laurent, Transcanadienne, sortie 18 nord
Succursale 5272, boul. St-Laurent
331-7550

La "loterie du maire"

Sur les 1,333,000 envois, 3,500 dossiers incomplets

par Raymond MASSE

"Sur les 1,333,000 envois que la ville de Montréal a reçus pour les concours de mai et de juin concernant la taxe volontaire, il n'y a que 3,500 dossiers qui n'ont pas pu être complétés", déclarait, hier après-midi, à l'hôtel de ville, M. Lucien Saulnier, président du Comité exécutif de la métropole.

Dans un cas sur trois, ces dossiers sont incomplets à cause d'erreurs cléricales ou mécaniques qui seront corrigées, a précisé M. Saulnier, qui a aussi noté aussitôt que chacune des personnes concernées par ce cas obtiendra son reçu le plus tôt possible".

Quant aux deux autres tiers, "il sera difficile, dans un certain nombre de cas, d'expédier des accusés de réception", a-t-il souligné.

Le président du comité exécutif a cité, à l'appui, plusieurs cas où il est difficile de trouver une solution, surtout s'il n'y a pas d'indication permettant au personnel attaché à la "taxe volontaire" de communiquer avec une succursale de banque ou avec un bureau de poste.

Par exemple, la Ville a reçu des chèques portant une signature souvent illisible ou presque, mais ne mentionnant aucune adresse, puis des chèques sans signature, ou des chèques payable à 'ordre de l'Hydro-Québec ou, encore, un chèques payables à l'ordre de $24.10; un montant de $10.00 sans adresse ou un montant de $24 avec une adresse mais sans nom; des chèques "visés" sans signature lisible.

La Ville a même reçu un mandat de banque incomplet.

"Ce sont là des exemples où nous tenterons de retracer le nom de l'envoyeur.

"Chez ceux qui n'ont pas encore obtenu de reçu, il peut s'agir, dans les deux tiers des cas, d'erreurs de leur part, dit encore M. Saulnier. Et quant à l'autre tiers, cela est dû à des erreurs cléricales ou mécaniques que nous allons corriger."

Tout en commentant que "le nombre des erreurs n'est pas considérable", M. Saulnier a insisté sur la nécessité "pour les contribuables volontaires de prendre soin d'adresser des chèques bien faits à l'hôtel de Ville de Montréal ou au casier postal 9999 de Montréal, tout en inscrivant en lettres capitales leurs noms et adresses, ainsi que leurs numéros de téléphone.

"Ceux qui n'ont pas obtenu de reçu peuvent être assurés que nous allons faire tout ce qui est humainement possible de faire pour qu'ils en obtiennent un, a affirmé le président du Comité exécutif.

"Si une personne n'a pas encore obtenu un reçu, cela ne veut pas nécessairement dire que son nom n'a pas été inscrit à l'un des deux concours jusqu'ici tenu. C'est le numéro de rôle qui fait foi de tout."

On a appris d'autre part que la Ville a reçu, comme "contributions volontaires" plus de 1,500 chèques non négociables (sans provision suffisante).

Des nouvelles au sujet du troisième concours, celui de juillet? Les "$2" seront-ils aussi nombreux pour le concours de juillet qu'ils l'ont été pour les concours de mai et de juin?

M. Saulnier répond: "Les entrées se font au même rythme que les mois précédents."

Membres de la pègre accusés de pillage de cabines téléphoniques

par Michel AUGER

Deux célébrités du monde interlope montréalais, Raymond Caza, âgé de 38 ans, et mêlé aux activités de la bande de Rocky Pearson (le caïd de Jacques-Cartier, assassiné il y a quelques années) et Joseph Jacob, âgé de 63 ans, un ami intime de Moïse Darabaner, devaient comparaître en cour des Sessions de la Paix aujourd'hui, sous l'accusation de vol et de possession d'outils de cambrioleurs.

Les deux hommes ont été arrêtés tard lundi soir, rue Saint-Denis, près du Carré Saint-Louis, dans le centre de la métropole, par les agents Robert Fuller et Guy Préfontaine.

Les deux policiers du poste no 4, qui patrouillaient le secteur, ont aperçu les deux individus qui étaient en train de voler le contenu des deux boîtes de téléphones publics situées dans ce secteur.

Avec l'arrestation de ces deux hommes, la police croit avoir étouffé dans l'oeuf une organisation criminelle qui se préparait à lancer une opération d'envergure contre les boîtes téléphoniques de la ville de Montréal et la région.

En fouillant l'auto des deux détenus, les sergents-détectives René Piquette et Raymond Bergeron, de la Sûreté du poste no 4, ont retrouvé une centaine de clés servant à ouvrir les boîtes de la compagnie Bell.

Accompagnés des enquêteurs de cette compagnie, les détectives montréalais se sont rendus hier soir au 8365, de la 12e avenue, à Saint-Michel, où ils ont découvert ce que l'on croit être la fabrique des clés.

Voir PEGRE en page 6

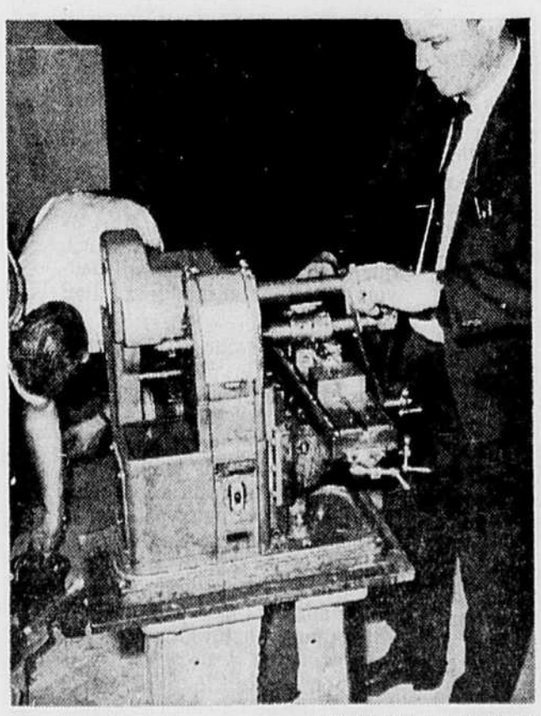

photo René Picard, LA PRESSE

Des policiers examinent attentivement une fraiseuse trouvée dans un garage de la 12e Avenue, à St-Michel, où une importante organisation criminelle aurait fabriqué les clés destinées à ouvrir toutes les boîtes de téléphones publics de la région métropolitaine.

NOTRE AUBAINE DU 30e ANNIVERSAIRE

METEOR HARDTOP
Moteur V-8, transmission automatique, radio, servo-direction, intérieur Vinyl, etc.
Se détaille $4,062
SPECIAL: $2,995
(autos de démonstrations)
N.B. Pour quelques dollars de plus vous pouvez vous procurer une toute neuve, choisissez parmi plus de 200 modèles.
CORTINA
FALCON
COMET
MONTEGO
ECONOLINE 1969
METEOR
MERCURY
CONTINENTAL
MARK III
CAMIONS
MERCURY
VOTRE VENDEUR DE CONFIANCE DU CENTRE DE MONTREAL
Lanthier & Lalonde AUTOMOBILE INC.
4411, rue PAPINEAU ● 526-4411
près MONT-ROYAL

25 à 50%
DE RABAIS
durant notre
VENTE DE SOULIERS D'ÉTÉ
POUR DAMES ET POUR HOMMES
Venez en profiter dès demain matin!
STATIONNEMENT GRATUIT
A deux pas de la sortie Jean-Talon ou Mont-Royal du métro
Louis Deslauriers Ltée.
H. Giroux et Fils Inc.
6914 St-Hubert, 273-2813 • 1500 Mt-Royal E., LA.1-3164
4029 Ontario E., LA.1-9414

Les chômeurs de Saint-Jérôme obtiennent des cours de recyclage

Une victoire ouvrière significative : c'est ce que pensent les travailleurs et étudiants-chômeurs de Saint-Jérôme, du succès de la lutte qu'ils ont menée afin d'obtenir que soient donnés, cet été, des cours de recyclage.

Dans un même communiqué, les représentants des étudiants-chômeurs, du Conseil du Travail et du Comité ouvrier de Saint-Jérôme, outre de se réjouir de cette décision, rappellent les multiples démarches y ayant finalement mené. Démarches d'une "lutte dure et longue... où souvent on s'est cassé la gueule... mais qui prouve que quand des ouvriers bien décidés se serrent les coudes, les résultats sont encourageants."

"Cette lutte, ajoute le communiqué, fait partie de la condition ouvrière". Elle a commencé le 21 juin dernier, quand les organisations plus haut mentionnées ont appris "avec stupéfaction" qu'il n'y aurait pas de cours de recyclage, cet été, faute de candidats.

Pour en avoir le coeur net, des ouvriers distribuèrent alors 5,000 circulaires dans les restaurants de Saint-Jérôme, circulaires dans lesquelles ils demandaient aux chômeurs d'aller les rencontrer, avant de se présenter au Centre de main-d'oeuvre. Plus de 75 personnes répondirent à l'appel, au cours de la première semaine.

Directement à Québec et à Ottawa

"Mais, ajoute le communiqué, nous nous pétions toujours la fraise contre les organisations locales qui, malgré leur bonne volonté, n'arrivaient jamais à se brancher". Aussi, les organisations ouvrières décidèrent de contourner cette difficulté en s'adressant directement à Québec et à Ottawa.

Suivirent des rencontres avec des représentants du ministère de l'Education et du Centre de main-d'oeuvre local. Une fois que le gérant du Centre eut d'éclaré qu'il "acceptait enfin d'ouvrir, pour le moment, une 9e et deux 10e, dès le 22 juillet", le représentant du ministère de l'Education ajouta qu'il serait même possible d'appliquer, sans tarder, le système des options par matières.

De plus, "malgré certaines réticences à peine voilées du représentant du Centre de main-d'oeuvre, nous annonçons aussi, poursuit le communiqué, que la régionale mettra au service des étudiants-chômeurs un orienteur professionnel spécialisé pour adultes."

Pour favoriser la coordination entre tous ces gens, les ouvriers ont également proposé la formation d'un comité à cet effet, lequel comité sera composé de représentants du Bureau fédéral de la main-d'oeuvre, de l'école régionale, des ministères provinciaux du Commerce et du Travail, des chômeurs-étudiants, du Comité ouvrier, du Conseil du travail, du CREP et du MTC.

Par ailleurs, 17 corps intermédiaires, 20 syndicats et 3 Conseils du travail ont endossé l'action des étudiants-chômeurs de Saint-Jérôme.

Laval : moins de maisons unifamiliales au profit des logements multiples

par Pierre VENNAT

Si le nombre total de logements en construction à Laval est moindre que par les années passées, on enregistre une hausse sensible du nombre d'habitations à logis multiples, signe que l'ère de la maison unifamiliale est en voie de disparaître sur l'île Jésus pour céder la place à la construction de triplexes, quadruplexes et blocs appartements.

On a enregistré la construction de 216 édifices de plus de 6 logements durant les six premiers mois de l'année, contrairement à 208 l'an dernier et seulement 156, en 1966, première année après la fusion d'août 1965.

Les statistiques rendues publiques par le Service d'urbanisme démontrent également une hausse sensible dans la construction d'habitations comprenant de 4 à 6 logements. En 1967, on n'en avait construit que 29 ; en 1966, 48, et cette année, on en a construit pas moins de 138.

Le nombre de triplexes (15) est le même qu'en 1966, mais surpasse grandement celui de l'an dernier puisque, peut-être à cause des discussions sur la taxation à l'époque, on n'avait accordé durant les six premiers mois de 1967 qu'un seul permis pour la construction de duplexes.

La valeur déclarée des permis émis pour la construction d'habitations à logis multiples, de janvier à juin 1968 inclusivement, est donc plus élevée que pour la même période en 1967 ou 1966. Elle atteint près de $1 million et demi.

De même, alors qu'en 1967 et 1966, la valeur déclarée des permis pour la construction d'habitations de 4 à 6 logements n'atteignait pas le demi-million, elle dépasse, cette année, largement le million de dollars.

On a construit des triplexes pour $174,000, contrairement à $35,000, l'an dernier et $141,000, en 1966.

Baisse sensible dans l'industrie

Toutefois, on enregistre une baisse considérable, par rapport à l'an dernier, dans le secteur commercial et industriel.

Dans le secteur commercial, les permis émis pour $1,692,090, représentent à peine 20 p. cent des $7,879,000 de l'an dernier, mais dépassant toutefois 1966, où on n'avait construit, dans ce champ d'activité, que pour $1 million.

Dans le secteur industriel, c'est encore pire. Le maigre $357,000 de permis émis est le plus bas depuis la fusion. L'an dernier, on avait construit pour plus de $1 million et demi.

L'an dernier, on avait accordé pour $10 millions et demi, environ, de permis de construction pour des maisons unifamiliales durant les 6 premiers mois de l'année, cette année pour $4 millions et demi seulement, environ.

De même, alors que l'an dernier on avait accordé pour plus de $5 millions et demi de permis pour la construction de duplexes durant la même période, on n'en a construit cette année, que pour un peu plus de $1 million et demi, moins également qu'en 1966 où on dépassait largement les $2 millions.

Cette baisse assez considérable dans les secteurs des maisons unifamiliales, duplexes, industriel et commercial explique que la valeur totale des permis émis durant les 6 premiers mois de 1968 n'atteint que la moitié de celle de 1967, soit seulement $14,839,545, comparativement à plus de $29 millions en 1967.

Total qui dépasse toutefois les $11,734,270 de 1966.

Il est vrai que l'année n'est pas encore finie.

Sabrevois : fillette tuée par une voiture

SABREVOIS — Une fillette de 10 ans, Sylvie Gagnon, qui habitait rue des Saules, à Sabrevoix, comté d'Iberville, a succombé, vers 12 h 30 hier après-midi, aux blessures qu'elle avaient subies quelques minutes plus tôt quand une automobile l'a renversée.

L'accident s'est produit sur la route no 7, à Sabrevois, alors que la fillette chevauchait une bicyclette.

Le feu rase une grange à Bois-des-Forges

Un incendie a rasé, vers 10 h., hier soir, une grange et une remise appartenant à M. Rodrigue Marchand, de Bois-des-Forges, près de Trois-Rivières. Les bâtisses touchées par l'incendie contenaient du foin et des instruments de travail.

Malgré la travail des pompiers volontaires de Bois-des-Forges et d'un groupe de sapeurs du poste no 3 de Trois-Rivières, la perte a été totale, et les dommages sont évalués à plusieurs milliers de dollars.

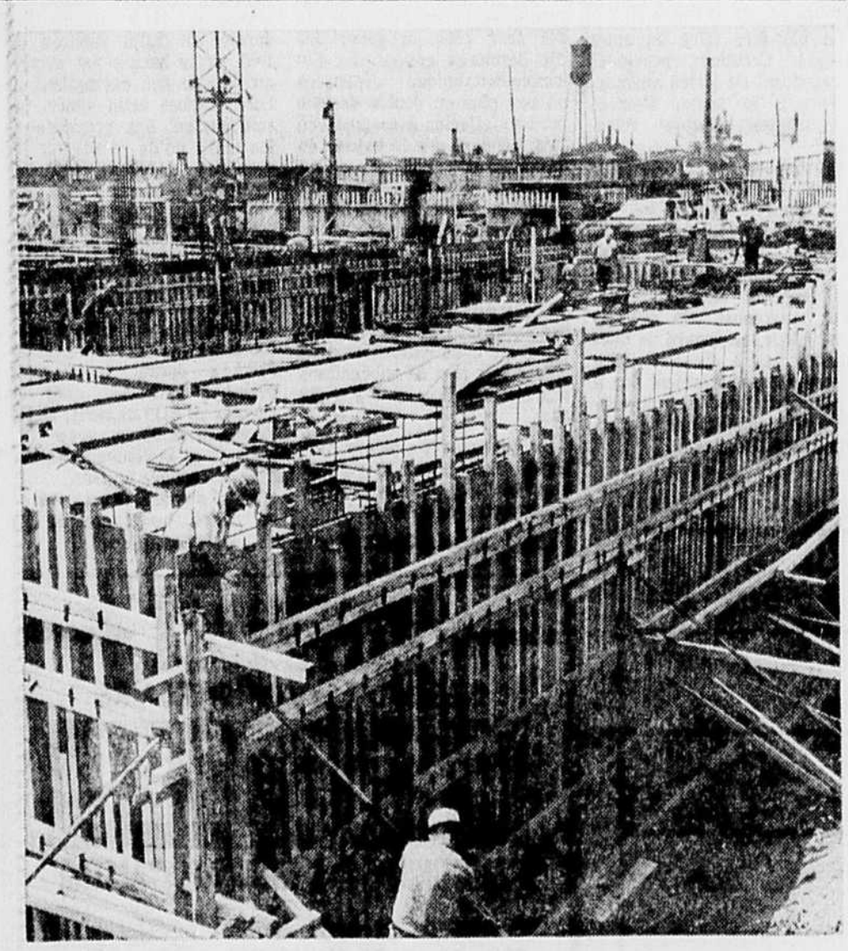

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Construction, au coût de $6 millions, d'un incinérateur dans le secteur "des Carrières"

Un imposant incinérateur est en construction dans le complexe municipal "des Carrières", au sud du boul. Rosemont. Estimés à près de $6,000,000, les travaux vont bon train depuis le printemps et ils seront complètement terminés dans environ deux ans.

Interrogé hier après-midi, à son bureau de la rue des Carrières, M. J.-V. Arpin, directeur du service municipal de la Voie publique, dit que ce sera là le premier incinérateur de type européen (suisse) construit en Amérique du Nord. Selon M. Arpin, ses principaux éléments sont une fosse de réception pouvant accumuler des ordures ménagères pour 48 heures d'opération, puis un dispositif d'alimentation de quatre fours au moyen de tabliers vibrants.

M. Arpin ajoute que chaque four détruira 300 tonnes d'ordures ménagères par jour, donnant ainsi une capacité totale de 1,200 tonnes. Quant à la combustion, elle s'effectuera grâce à une grille mobile. Les gaz de combustion passeront à travers des chaudières pour produire de la vapeur qui sera vendue, en plus de servir au chauffage du complexe municipal "des Carrières".

M. Arpin note également que les gaz des chaudières seront presque complètement nettoyés de leurs particules solides, en passant à travers des électrofiltres, évitant ainsi toute pollution de l'air. Avec ce nouveau système, on n'aura guère plus de .17 livre de particules par 1,000 livres de gaz déchargés dans l'atmosphère, souligne également M. Arpin.

C'est en février dernier que le conseil municipal a voté un crédit de $5,700,000 requis pour ce contrat, y compris la préparation des plans, les honoraires d'architectes et d'ingénieurs, les frais de surveillance, d'inspection, de laboratoire et de finances, l'ameublement premier, les travaux corrélatifs et les autres dépenses incidentes et imprévues.

CHEQUES

SUITE DE LA PAGE 3

On a parlé de bien d'autres choses, enguirlandé un monsieur Paquin, qui aurait signé un rapport avec le titre "d'estimateur de Saint-Michel", alors que les seuls estimateurs reconnus comme tels par le conseil seraient la firme "Les Estimateurs Professionnels", dont le nom a été mentionné à la Commission d'enquête la semaine dernière. Le conseiller Larivière a mentionné, à un moment donné, qu'il n'y avait pas de quartier bien conçu à Saint-Michel, parce que "ça n'a jamais été planifié dans le passé"; on a également exigé que la bibliothèque municipale, en élaboration depuis un an, soit ouverte au public à la mi-août, et la séance a été ajournée à mardi prochain.

ASSISTES

SUITE DE LA PAGE 3

collaboreraient pour secourir gratuitement les malades indigents.

Un premier établissement, le dispensaire Letêcheur, a justement ouvert ses portes hier matin au 4539, boul. St-Laurent. Et les indigents, munis de cartes en bonne et due forme des services de bien-être social reconnus, pourront s'y présenter et être ensuite référés aux chiropraticiens désignés et recevoir leurs services sans aucuns frais.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du dispensaire, les nécessiteux ne devront débourser qu'à la première visite des frais d'inscription d'un ou deux dollars. Pour leur part, les quelque 25 chiropraticiens, qui ont jusqu'à maintenant accepté de participer bénévolement à cette oeuvre, doivent débourser $25 pour le maintien du dispensaire.

"C'est une première expérience, de dire le Dr Ayotte, et si c'est une réussite, d'autres dispensaires s'ouvriront à Montréal et dans le reste du Québec par la suite."

Mme Letêcheur, dont le dispensaire porte le nom et qui a largement contribué à sa mise sur pied, a précisé pour sa part que le cas de chaque nécessiteux sera étudié attentivement afin que des services gratuits ne soient pas prodigués à ceux qui ont les moyens de payer.

Outre les chiros, qui ont donné le plus important coup de pouce à la mise en oeuvre du dispensaire, Mme Letêcheur a révélé que le Laboratoire Trans-Québec a assuré de fournir gratuitement des lunettes aux déshérités et de mettre à leur service une douzaine d'optométristes. Six dentistes, une esthéticienne et même une coiffeuse se sont déclarés prêts à donner leurs services gratuitement à tous les indigents que le dispensaire leur recommandera.

Enfin, le Dr Ayotte n'a pas caché l'impatience de ses confrères à voir leur profession reconnue et il a dit espérer que ce sera chose faite lors de la prochaine session de l'Assemblée législative.

Une fois la profession reconnue, on s'attend bien que, lors de la mise en application des programmes de santé, les services chiropratiques seront tout aussi bien englobés que ceux des médecins.

BROSSARD

SUITE DE LA PAGE 3

jours pas accepté, officiellement, le regroupement. Entourée de toutes parts par Brossard, dont la population est de 16,200 âmes, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur n'a que $160,000 de revenus et un déficit de $827,000. On s'attend toutefois que le conseil l'étudie lors d'une réunion spéciale, la semaine prochaine.

Déjà Brossard fournissait les services de police, jusqu'à récemment, à Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, ce que plusieurs considéraient comme un premier pas vers la fusion totale, mais ce service dut être suspendu pour des raisons juridiques.

La Commission Lemay, dans son rapport de janvier 1967, avait jugé que deux municipalités de la Rive sud peuvent difficilement survivre: Laflèche et Notre-Dame-du-Sacré-Coeur.

Dans son mémoire à la commission, la ville de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur s'était prononcée pour le regroupement des villes de la Rive Sud, jugeant qu'il y aurait intérêt à grouper plusieurs municipalités "ayant les même éléments de sécurité et assez rapprochées pour ne pas créer d'autres problèmes".

La Commission Lemay suggérait de faire une autre ville avec Jacques-Cartier, Longueuil, Boucherville et une partie de Saint-Hubert.

Une troisième ville aurait été créée par Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile.

Eventuellement, tout le territoire situé entre la rivière Richelieu et les limites des trois villes projetées aurait formé deux autres villes.

PEGRE

SUITE DE LA PAGE 3

Selon ces policiers, le travail était fait par un véritable expert. Ce dernier des plus minutieux, aurait ainsi fabriqué plusieurs centaines de clés et, lors de la descente, la police a saisi assez de métal pour en fabriquer plusieurs milliers d'autres. Sur une machine-outil, les détectives ont découvert une clé qui n'avait pas encore été terminée.

Tout indique que les deux hommes, qui en étaient au stade des essais, se préparaient à une opération d'envergure. Ils auraient pu réussir des vols de plusieurs milliers de dollars sans qu'aucun témoin vienne les déranger.

L'agent Fuller, à qui l'on doit ces deux arrestations, avait aperçu Joseph Jacob rue Saint-Denis, et avait décidé de le surveiller, puisque lui-même et d'autres policiers l'avaient déjà arrêté il y a un mois alors qu'il volait le contenu d'une boîte téléphonique, place Jacques-Cartier. Moins de trois minutes plus tard, Jacob était appréhendé à l'intérieur d'une cabine téléphonique.

Raymond Caza, qui était recherché par la RCMP, a longtemps fait la manchette de la scène policière locale alors qu'il était soupçonné du meurtre du caïd de la petite pègre de la Rive sud, Rocky Pearson, assassiné il y a quelques années à Jacques-Cartier. Son nom a maintes fois été mêlé à quelques affaires plus ou moins légales depuis ce temps. Quant à Jacob, il s'agit d'un ami intime de la famille Darabaner. Ce dernier a été condamné à sept ans d'emprisonnement il y a deux ans, à la suite de sa participation à la célèbre affaires des incendies criminelles et des faillites frauduleuses.

D'ici les prochains jours, la police s'attend à d'autres arrestations et, entre-temps, d'autres accusations seront probablement portées contre Caza et Jacob.

POLICIER

SUITE DE LA PAGE 3

prêts à collaborer avec lui.

L'agent Dalzell aura pour tâche de participer aux activités d'une bande, une journée et d'une autre, le lendemain. Il devrait recevoir sous peu sa moto.

Lorsque le directeur Gilbert a annoncé la création du poste d'officier de liaison, il a signalé que l'agent tentera d'organiser de façon constructive les loisirs des membres des clubs de motocyclistes.

L'enquête se poursuit sur la mort de Marquis

Un homme qui avait été trouvé mort le 27 juin dernier dans une maison de chambres ne semble plus être mort de mort naturelle.

Pierre Marquis, âgé de 56 ans, avait été impliqué dans une bataille entre personnes, et avait été traité pour une légère fracture du crâne à l'hôpital Saint-Luc. Les inspecteurs Laurent Guertin et Julien Giguère de l'escouade des enquêtes criminelles ont procédé à l'enquête d'usage et ils ont trouvé bizarre que Pierre Marquis soit trouvé mort tout habillé avec une bouteille d'alcool dans ses poches.

Poussant plus loin leurs recherches, les policiers ont su que la victime devait de l'argent à un voisin qui l'aurait battu.

Un motocycliste se tue à Brossard

Un jeune motocycliste, Claude Ross,, âgé de 22 ans, de Brossard, s'est tué hier après-midi lorsque son véhicule s'est écrasé contre un arbre, Montée St-Hubert, à St-Hubert, au sud de la métropole.

Un autre adolescent a été blessé dans cet accident. Il s'agit de Pierre Goyette, âgé de 18 ans, de Jacques-Cartier. Il repose dans un état satisfaisant à l'hôpital Charles Lemoyne de Greenfield Park.

YAMAHA

Langelier Valiquette

SEUL DÉPOSITAIRE AUTORISÉ

VENTE ANNIVERSAIRE

ECONOMISEZ 200.

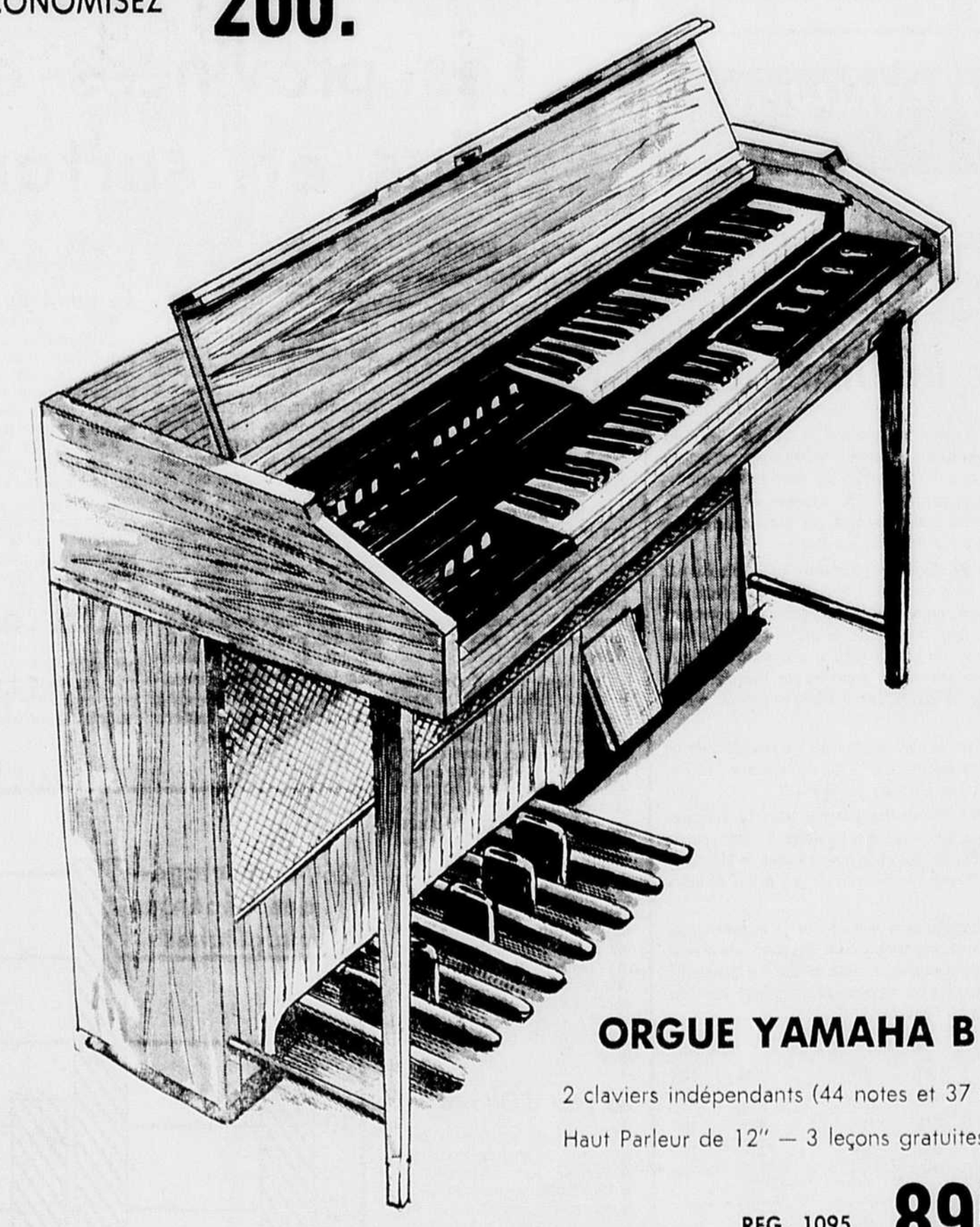

ORGUE YAMAHA B 6

2 claviers indépendants (44 notes et 37 notes)

Haut Parleur de 12" — 3 leçons gratuites.

REG. 1095. 895.

BLANC INCLUS

PLUSIEURS AUTRES MODELES EN VENTE

LIVRAISON GRATUITE

STATIONNEMENT EN AVANT AU MAGASIN OU A L'ARRIERE

LANGELIER-VALIQUETTE LTEE

510 EST, RUE STE-CATHERINE — MONTREAL

TEL. 842-8811

HEURES D'AFFAIRES

Ouvert de 9.30 A.M. à 5.30 P.M.

Ouvert jusqu'à 9 h P.M. les jeudis et vendredis

Montréal en bref

par GERMAIN TARDIF

Vendredi sera le jour des pêcheurs à Terre des Hommes

● Qu'y a-t-il de plus agréable, pour un amateur de pêche que d'aller taquiner le poisson à proximité de la ville, à la fin d'un dur labeur, juste avant de dîner? C'est ce qu'offre Terre des Hommes, certains vendredis après-midi, dans le décor grandiose que l'on connaît. Au cours des deux prochains mois, les amateurs de pêche n'auront qu'à se rendre au Lac des Régates, dans l'île Notre-Dame. Des milliers de poissons y ont été semés à l'intention des pêcheurs qui pourront s'adonner à leur sport favori les 19 juillet, 2, 23 et 30 août, de 4 heures, l'après-midi, à 9 heures, le soir. Mais attention: Terre des Hommes ne fournit pas le matériel de pêche, seulement le poisson...

La fête nationale de la Pologne à Terre des Hommes

● Le 22 juillet sera la fête nationale de la Pologne. C'est ce jour-là, en effet, que les Polonais célèbrent la libération de leur pays. Le pavillon de la Pologne, à cette occasion, a décidé de renouveler tous ses éléments d'exposition en montre au rez-de-chaussée. Le thème du nouvel assemblage sera "le mineur de charbon". L'événement principal, toutefois, est prévu pour le lendemain à bord du navire polonais "Batory", qui n'arrive que le 23. Plusieurs centaines d'invités du capitaine et du pavillon polonais s'y trouveront réunis pour chanter et danser.

Trois trophées à l'enjeu au tournoi de pétanque

● Les participants au tournoi de pétanque, qui aura lieu dimanche autour du lac des Cygnes de l'île Sainte-Hélène, à compter de 10 heures du matin, recevront un laissez-passer dès leur inscription de 8 h. 30 à 9 h. 45, à un kiosque aménagé à cette fin à la Place d'Accueil. Les frais d'inscription coûtent $2. Trois trophées seront remis aux gagnants: celui de la boule Obut; celui du pastis Ricard; celui des magasins Universport. Ces trois maisons offriront également des prix aux équipes les mieux classées, ainsi que des prix tirés au hasard. La remise des prix se fera au pavillon du Québec et sera suivie d'un apéritif d'honneur. La soirée se continuera avec le spectacle de Jean Rafa, l'organisateur du tournoi, qui est présentement à l'affiche du pavillon avec Gus Viseur et l'orchestre de Claude Hébert.

En plus que bref

... Entendu, au cours d'une conversion sur la politique: "Cette consigne du silence qu'impose le premier ministre Trudeau à ses ministres se rapproche étrangement du "Toé, tais-toé" célèbre de M. Duplessis"...

... Le bureau du directeur de Terre des Hommes vient de publier le premier numéro d'un petit périodique illustré de photographies à l'usage exclusif des membres du personnel de Terre des Hommes. Cette publication, intitulée "L'Information", vise à renseigner les employés, qui n'ont pas toujours le temps de visiter les îles, sur ce qui s'y passe.

... Me Claude Ducharme, membre du conseil d'administration de la Fondation du Théâtre du Nouveau Monde depuis 1966, vient d'être nommé président de cette société. Il succède à Me Marcel Piché qui, pendant 15 ans, fut tour à tour vice-président et président. Me Piché demeure membre du conseil d'administration.

... Signalons, en passant qu'en 1967-68, le TNM a battu tous ses records d'assistance, depuis sa fondation, en 1951. De septembre 67 à juillet 68, il a donné 290 représentations devant plus de 168,000 spectateurs. Et la saison n'est pas finie...

Proposition pour réduire les peines imposées pour possession de marijuana

TORONTO (PC) — La Société John Howard du Canada a fait parvenir un mémoire au nouveau ministre de la Justice, M. John Turner, demandant que les sanctions maximales imposées à ceux qui sont reconnus coupables de possession de marijuana soient réduites.

Le mémoire affirme que la Société John Howard s'inquiète des sanctions sévères et des suites entraînant l'ouverture d'un dossier judiciaire alors que l'on connaît si peu les effets réels de la marijuana.

Le mémoire reconnaît la nécessité d'un contrôle, mais ajoute que "certains moyens devraient être trouvés pour rendre les sanctions moins discriminatoires au point de vue social". Les auteurs soulignent cependant qu'ils ne recommandent en aucune façon la légalisation de l'usage de la marijuana.

La marijuana est présentement considérée, avec l'opium et l'héroïne, comme un produit tombant sous le contrôle de la loi des narcotiques. La possession de marijuana est tenue pour un acte criminel et peut entraîner une peine de sept ans de prison.

En 1964, seulement 54 cas de possession de ce produit avaient été identifiés par la division des narcotiques du ministère de la Santé. L'année dernière, ce chiffre est passé à 1,577. De ce nombre, 1,200 s'appliquaient à des jeunes de moins de 25 ans.

La société John Howard, qui s'occupe de la réhabilitation de prisonniers, recommande l'adoption d'une loi sur le contrôle de la marijuana qui laisserait aux tribunaux le choix entre une procédure sommaire et une procédure rigoureuse. Elle recommande également qu'on applique des sentences suspendues lors d'une première offense. Enfin elle propose que des recherches soient entreprises pour connaître les effets de la marijuana.

Enfin, les anarchistes organisent leur congrès !

Les représentants des anarchistes du monde entier se réuniront en congrès en août prochain à Carrara, dans le nord de la Toscane.

Une commission spéciale élabore actuellement le programme des assises. Celles-ci porteront notamment sur la situation du mouvement libertaire par rapport aussi au mouvement syndical et aux "blocs impérialistes" ainsi que sur la position du mouvement anarchiste à l'égard des religions du monde.

Les fédérations anarchistes des pays suivants ont adhéré au congrès de Carrara: Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cnanada, Chili, Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grande-Bretagne et Italie.

Les fédérations bulgare chinoise et espagnole seront représentées au congrès par des délégués en exil.

DEILCRAFT

à 40%

Valiquette

CECI EST UNE OFFRE SPECIALE DU MANUFACTURIER

Jamais les lignes pures et classiques ne se sont alliées avec plus de bonheur que dans la nouvelle collection signée Deilcraft. Ensemble rectiligne de salle à dîner moderne en acajou fini "Duradeil", comprenant 1 buffet 60", 1 huche 60", 1 table ronde 44" de diamètre extensible avec 2 panneaux de 20", 4 chaises et 2 fauteuils recouvert de velours couleur cuivre.

Rég. 999. $599

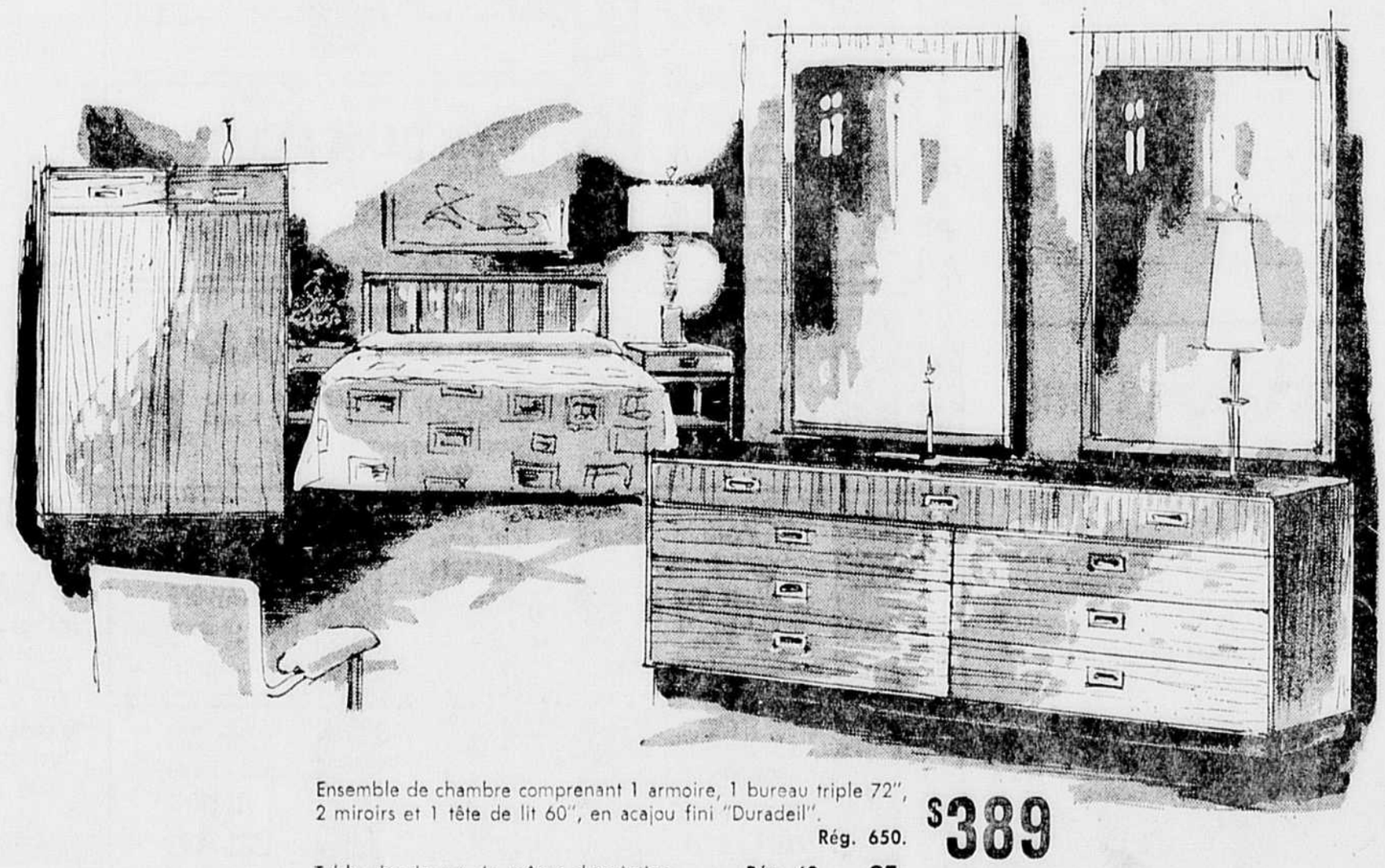

Ensemble de chambre comprenant 1 armoire, 1 bureau triple 72", 2 miroirs et 1 tête de lit 60", en acajou fini "Duradeil". Rég. 650. $389

Table de chevet de même description. Rég. 69. 35.

N. G. VALIQUETTE LTÉE, 510 est, Ste-Catherine TÉL. : 842-8811

AUTRES SPÉCIAUX

Valiquette

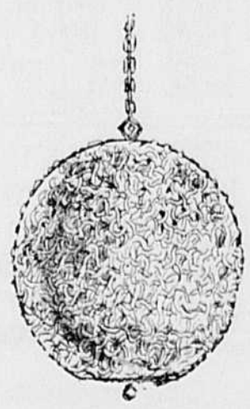

Lampe à suspension de substance plastique clair, chaîne dorée de 15 pieds. Prix régulier 39.50.

EN SPECIAL 19.95

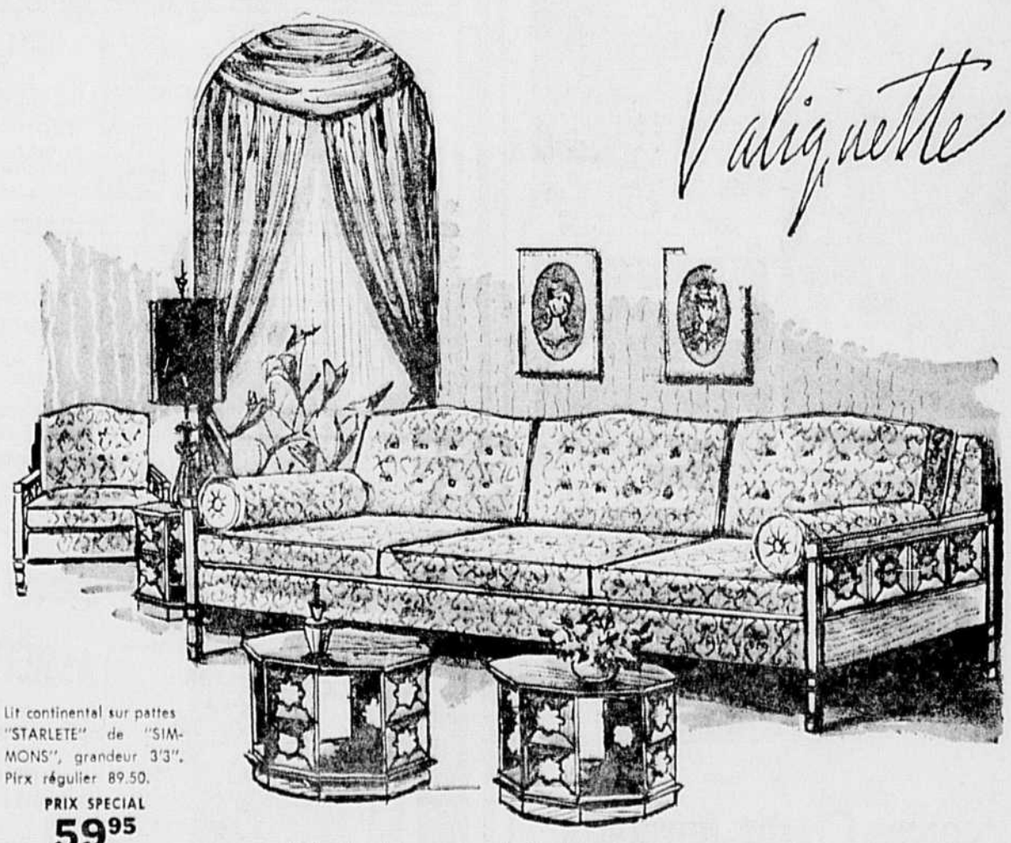

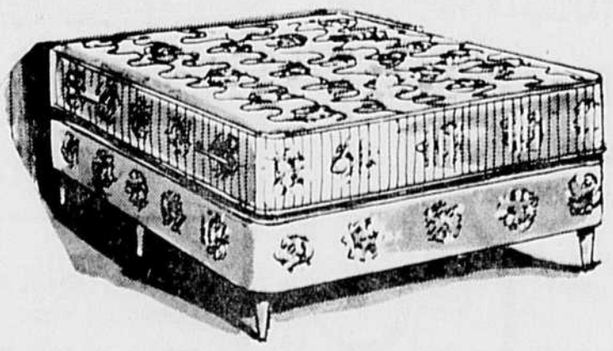

Lit continental sur pattes "STARLETE" de "SIMMONS", grandeur 3'3". Prix régulier 89.50.

PRIX SPECIAL 59.95

Sofa de style espagnol, 3 places, petits coussins additionnels aux deux bouts bois fini vieillot. rég. 299. $199

Fauteuil de même description. rég. 179. 99.

Sofa 4 places rég. 329. 229.

Stationnement en face ou à l'arrière du magasin.

N. G. VALIQUETTE LTÉE 510 est, rue Ste-Catherine TÉL.: 842-8811

HEURES D'AFFAIRES

Ouvert de 9.30 A.M. jusqu'à 5.30 p.m.

Ouvert jeudi et vendredi soirs jusqu'à 9 hrs

La CIA au Québec: le consulat américain dément

(PC) — M. Richard Hawkins, consul général des Etats-Unis à Montréal, a qualifié de fausses les nouvelles selon lesquelles le CIA aurait des agents dans le Québec pour suivre les activités du mouvement séparatiste, particulièrement dans les universités.

Il a déclaré dans une interview qu'à sa connaissance "le CIA ne s'intéresse pas à ce genre de choses dans le Québec ni dans tout le reste du Canada".

M. Jean Cloutier, porte-parole de l'Université de Montréal, a déclaré qu'il n'y avait aucune possibilité de savoir si des agents du CIA collaborent avec des étudiants, "mais si cela est vrai, ce serait regrettable".

"Officiellement, dit-il, nous n'en savons rien. Les étudiants sont libres et nous ne vérifions pas comment ils financent leurs études."

Un porte-parole de l'Université Laval, dans la ville de Québec, a dit n'avoir pas entendu parler d'agents du CIA travaillant là.

Plusieurs organismes appuient les enseignantes mariées, congédiées à Alma

Invitant le gouvernement du Québec à reviser la loi sur la discrimination dans l'emploi, plusieurs organismes dont la Fédération des femmes du Québec, la Ligue des droits de l'homme, le Comité pour la défense des droits de l'homme, la Fédération des travailleurs du Québec, la Confédération des syndicats nationaux, l'Union générale des étudiants du Québec et l'Association canadienne pour les Nations-unies — régionale Ville-Marie, viennent de faire connaitre leur appui à l'Association des enseignants du Lac Saint-Jean qui protestent contre le congédiement par la Commission scolaire d'Alma, de 33 enseignantes mariées accusant les commissaires de pratiquer la ségrégation à l'égard des femmes mariées et de faire du statut matrimonial une cause de discrimination.

Les critères invoqués pour le congédiement, rapportés par les journaux nous semblent inacceptables, affirment les auteurs du communiqué remis à la presse: "Les commissaires préféraient engager de jeunes normaliennes, trouvant logique d'offrir plus de chances de travail à des jeunes qui entrent sur le marché du travail plutôt que de garder des personnes qui jouissent souvent, par leur mari, d'un revenu suffisant".

Par ailleurs, il est sans cesse question du besoin très grand d'enseignants dans notre milieu. S'il n'y a pas suffisamment de professeurs pour répondre aux besoins, pourquoi alors congédier les femmes mariées qui offrent souvent plus de garanties de stabilité.

Si, toutefois, les besoins d'enseignants sont déjà comblés dans la région d'Alma, il y a sans doute des régions environnantes où il ne le sont pas. N'existe-t-il pas un programme de mobilité de la main-d'oeuvre auquel on pourrait recourir pour déplacer ce surplus d'enseignants vers des regions où il existe des demandes, et il nous semble que les personnes les plus aptes à se déplacer seraient précisément les jeunes filles qui n'ont pas de responsabilités familiales.

Si, par contre, les raisons alléguées pour le congédiement ne sont pas les véritables, nous trouvons infiniment regrettable qu'en 1968, on utilise encore des motifs de discrimination à l'endroit d'un groupe humain (les femmes mariées) qui a les mêmes droits au travail plutôt que de donner des raisons acceptables: standard professionnel, compétence, si toutefois ces dernières sont les véritables raisons.

Au Québec, la loi sur la discrimination dans l'emploi reconnait le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, mais à notre avis cette loi devrait en plus garantir le droit au travail sans discrimination fondée sur le statut matrimonial.

ACHETEZ LES MARQUES IGA ET EPARGNEZ DAVANTAGE!

JUS DE POMMES IGA
BAS PRIX 7 btes 19 oz 1.00 — BAS PRIX 3 btes 48 oz 89¢

MARGARINE IGA
COMPAREZ CETTE VALEUR A CE BAS PRIX 4 paquets de 1 lb 89¢

PECHES EN DEMIES DE CHOIX — IGA 2 BTES 14 oz 55¢

TOMATES DE CHOIX IGA — BAS PRIX 4 BTES 28 oz 1.00

CHEEZ-SPRED IGA BAS PRIX POT DE 16 OZ 65¢

EPARGNEZ JUSQU'A 25¢
BREUVAGES A SAVEURS DE FRUITS VARIES CORONATION
4 BTES 48 OZ 1.00

CONFITURE FRAISES ou FRAMBOISES MARQUETTE AVEC PECTINE EPARG. 10¢ POT 24 OZ 49¢

MARINADES BREAD'N BUTTER CORONATION BAS PRIX POT 24 OZ 45¢

EPARGNEZ JUSQU'A 23¢
DÎNER KRAFT
7 POTS 7¼ OZ 1.00

CORNICHONS DILLS POLSKI O'GORKI CORONATION BAS PRIX POT 32 OZ 33¢

RELISH VARIEES CORONATION 3 pots 12 oz 85¢

CHEZ IGA VOUS OBTENEZ LES DEUX:
IGA DES BAS PRIX

PRIX et COUPONS EN VIGUEUR jusqu'au 13 JUILLET 1968

50 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT: PATE DENTIFRICE FACT FORMAT GEANT 69¢ — Valable jusqu'au 13 juillet

100 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT: DIPPITY-DO GELEE POUR MISE EN PLIS POT DE 8 OZ 1.25 — Valable jusqu'au 13 juillet

100 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT: FIXATIF A CHEVEUX ADORN FORMAT 7 OZ 1.98 — Valable jusqu'au 13 juillet

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT: GATEAUX VARIES STUART BTE FAMILIALE DE 8 GATEAUX 39¢ — Valable jusqu'au 13 juillet

100 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT: INSECTICIDE "OFF" DE JOHNSON FORMAT 5 OZ 1.39 — VALABLE JUSQU'AU 13 JUILLET 1968

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT: TABLETTES CHOCOLAT VARIEES HERSHEY 21 TABLETTES A 5¢ PAR PQT 89¢ — Valable jusqu'au 13 juillet

100 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT: INSECTICIDE "RAID" DE JOHNSON POUR MAISONS & JARDINS FORMAT 11.2 OZ 1.69 — PARTICIPEZ AU SWEEPSTAKE "RAID" — VALABLE JUSQU'AU 13 JUILLET 1968

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT: SOUPE CHINOISE V-H POULET & NOUILLES BOITE 14 OZ 35¢ — Valable jusqu'au 13 juillet

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT: MELANGES A GATEAUX DES ANGES ROBIN HOOD PQT 15 OZ 63¢ — Valable jusqu'au 13 juillet

50 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT: SACS A CONGELATEUR SNAP-OFF FORMAT 1 PINTE 18 PAR PQT 59¢ — Valable jusqu'au 13 juillet

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET L'ACHAT DE 2 ENV. A VOTRE CHOIX: SAUCES INSTANTANEES CLUB HOUSE CHOIX DE 12 VARIETES — Valable jusqu'au 13 juillet

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET L'ACHAT DE N'IMPORTE QUELLE: SEL FIN WINDSOR SALIERE DE 12 OZ OU 3 SALIERES DE 4 OZ — Valable jusqu'au 13 juillet

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT: SACS A DECHETS TUCK 15 PAR PAQUET 49¢ — Valable jusqu'au 13 juillet

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT: PATE DE VIANDE POUR SANDWICHES OU CANAPES BUFFET 2 BOITES 3 OZ 29¢ — Valable jusqu'au 13 juillet

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET L'ACHAT DE N'IMPORTE QUEL PAQUET: ESSUIE-TOUT COULEURS VARIEES OU DECORATIVES SCOTTOWELS PAQUET DE 2 ROUL. — Valable jusqu'au 13 juillet

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT: NETTOYEUR DUTCH AVEC EPONGE GRATUITE 2 FORM. 14 OZ 51¢ — Valable jusqu'au 13 juillet

50 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT: LANGUES DE VEAU, PORC OU AGNEAU MARINEES BUFFET POT 12½ OZ 1.25 — Valable jusqu'au 13 juillet

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET L'ACHAT DE N'IMPORTE QUEL: MODESS SERVIETTES SANITAIRES PAQUET DE 12 OU 48 OU SOFF-FORM PQT DE 12 — Valable jusqu'au 13 juillet

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT: EAU DE JAVEL CONCENTREE MIX-O FORMAT DE 128 OZ 69¢ — Valable jusqu'au 13 juillet

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT: SIROP DE CHOCOLAT HERSHEY RABAIS 4¢ BOITE 16 OZ 59¢ — Valable jusqu'au 13 juillet

50 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT: SACS A SANDWICHES SNAP-OFF 100 PAR PAQUET 59¢ — Valable jusqu'au 13 juillet

25 TIMBRES Gold Star EXTRA — AVEC CE COUPON ET CET ACHAT: SAVONS DE BEAUTE VARIES FAIRBANKS 7 PAINS DANS 1 SAC 59¢ — Valable jusqu'au 13 juillet

EPARGNEZ 20¢ — RINCE-BOUCHE SCOPE FORMAT DE 12 oz 99¢

EPARGNEZ 26¢ — SHAMPOOING HEAD & SHOULDERS LOTION BOUT. MOYENNE CREME POT MOYEN 99¢

EPARGNEZ 33¢ — DESODORISANT A JET SECRET FORMAT DE 5 oz 89¢

EPARGNEZ 30¢ — DESODORISANT A BILLE SECRET FORMAT DE 1½ oz 89¢

AUBAINES DEL MONTE

BREUVAGE DEL MONTE ANANAS et PAMPLEMOUSSE EPARGNEZ 2¢ boite 48 oz 41¢

FEVES JAUNES DEL MONTE ASSAISONNEES DE FANTAISIE — EPARG. 2¢ 2 boites 14 oz 49¢

COCKTAIL de FRUITS DE FANT. DEL MONTE EPARGNEZ 4¢ BOITE 19 OZ 43¢

PRUNEAUX CUITS DEL MONTE EPARGNEZ 4¢ POT DE 28 OZ 59¢

TOMATES A L'ETUVEE DEL MONTE EPARGNEZ 5¢ 3 boites 19 oz $1.00

PAPIER DE TOILETTE COULEURS VARIEES WHITE SWAN
EPARGNEZ JUSQU'A 23¢ 2 PAQUETS 4 ROUL. 95¢
EPARGNEZ JUSQU'A 28¢ 4 PAQUETS 2 ROUL. 99¢

DETERSIF A LESSIVE JET BLEU EPARGNEZ 4¢ 3 LB SAC 95¢

DETERGENT LIQUIDE JET EPARGNEZ 10¢ 2 FORM. 24 OZ 85¢

E.-U. No 1 — SUCRES ET JUTEUX
MELONS D'EAU A COUPES ROUGES
MOYENNE DE 13 à 15 LIVRES
BAS PRIX — CHACUN 59¢

CALIFORNIE/CANADA CATEGORIE NO 1
PRUNES SANTA ROSA FRAICHES ET TRES SUCREES 2 livres pour 49¢

CULTURE LOCALE
ECHALOTES FRAICHES JEUNES ET TENDRES 3 paquets pour 23¢

PATATES FRITES CONGELEES FROZO BAS PRIX 2 LB SAC 29¢

LIMONADE CONGELEE YORK BLANCHE OU ROSE BOITE 6 OZ 10¢

POIS VERTS CONGELES YORK EPARGNEZ 6¢ 2 POTS 12 OZ 47¢

DINERS CONGELES SWANSON FEVES AU LARD ET SAUCISSES SPAGHETTI ET BOULETTES DE VIANDE EPARGNEZ 17¢ 2 POTS 11 OZ 89¢

LE SERVICE DE TABLE DE FAIENCE Bleu Royal D'IMPORTATION ANGLAISE
ENOCH WEDWOOD (TUNSTALL) LTD.
CETTE SEMAINE:

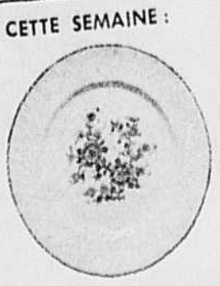

ASSIETTES à PAIN et BEURRE
PAS DE LIMITE!
PAS DE COUPONS REQUIS!
UNE PIECE AVEC CHAQUE ACHAT DE $3.00
SEULEMENT 29¢ Ch.

DES DIAMANTS QUI "SONT ELOQUENTS"

La façon la plus éloquente de déclarer son amour et de le prouver est d'offrir un Diamant Certifié Parfait. Consultez notre conseiller en diamants. Il vous aidera à choisir sagement parmi le plus grand choix de modèles.

Bague de fiançailles $300 Anneau ..... $ 75

Bague de fiançailles $400 Alliance $150

Bague de fiançailles $225 Anneau ..... $ 75

Moins D'UN diamant sur 40 est assez bon pour être "certifié parfait" chez Peoples Credit Jewellers.

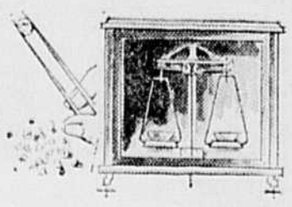

Peoples Credit Jewellers
CENTRE-VILLE : 1015, rue Ste-Catherine ouest. Tél. VI. 9-7071
7 MAGASINS ACCUEILLANTS A VOTRE SERVICE
PLAZA ST-HUBERT : 6529, St-Hubert près Beaubien
PLACE LASALLE : 7962, boul. Champlain LaSalle, P.Q.
POINTE-CLAIRE : Centre commercial Fairview
ALEXIS NIHON : rue Ste-Catherine O. angle Atwater
PLACE PORTOBELLO : 7200, boul. Taschereau Ville Brossard
CENTRE LAVAL : 1800 boul. Le Corbusier, Laval, P.Q.

Deux faux-monnayeurs: peines de 5 et 2 ans

Deux peines de cinq et deux années de pénitencier ont été imposées par le juge Maurice Fauteux, hier après-midi, à Roland Dupuis, de la rue Joseph, à Verdun, et à Guy Fournier, de la rue Henri-Bourassa.

Tous deux avaient eux-mêmes précédemment reconnu leur culpabilité à l'accusation d'avoir été en possession de quelque $35,000 de faux billets de vingt dollars.

Les prévenus avaient été appréhendés par un groupe d'agents de l'escouade de la sécurité sociale, le 21 mai dernier.

Ces agents avaient rencontré les prévenus, la veille, dans un restaurant du nord de la métropole, et les premiers avaient offert de leur vendre les faux billets les mieux faits de l'heure.

En imposant les peines précitées aux prévenus, le juge Fauteux fit remarquer qu'il fallait endiguer la vague de fausse monnaie avant qu'elle ne devienne incontrôlable, et qu'elle cause un tort irréparable à l'économie du pays tout entier.

Mangez du beurre
MY COUNTRY
fabriqué par
Laclanlin
le beurre non salé... le préféré de tous... en vente dans tous les bons magasins.
TELEPHONE 937-7820

Le tunnel: présence du témoin-mystère reportée à septembre

Le procès des deux premiers accusés du tunnel de la rue Trans-Island, Francesco Fuoco et Théodore Orban, qui s'instruisait depuis quelque six semaines, en Correctionnelle, a été ajourné au 23 septembre prochain.

Cet ajournement a été décidé par le juge Emile Trottier après que le procureur de la Couronne, Me Gabriel Grenier, eut révélé qu'à cette date, la poursuite entendait faire témoigner en contre-preuve un Américain qui voyage à travers le continent, présentement, et qui ne pourra venir à Montréal qu'à ce moment-là.

Le procureur de la défense, Me Yves Mayrand, s'est immédiatement opposé à cet ajournement, en soulignant que l'on devrait tout d'abord savoir ce que ce témoin-mystère allait révéler de si important à la cour.

Me Grenier refusa évidemment de faire une telle révélation, et souligna que le témoignage de cet homme était devenu nécessaire précisément à la suite de la défense présentée à la cour par deux des prévenus.

les tribunaux

Nouvelle arrestation de Willie Pomerleau

Moins de 2 heures après avoir été libéré d'une accusation de possession de faux billets, Willie Pomerleau a repris le chemin des cellules pour possession illégale d'un revolver.

Au volant de son auto, au coin des rues Marie-Anne et Saint-Hubert, Willie Pomerleau, gérant du café Tabouret, n'a pu exhiber le permis lui donnant le droit de porter un revolver de calibre 38. Les policiers l'ont de nouveau écroué et il devra répondre prochainement à l'accusation de port illégal d'une arme offensive.

Quelques heures plus tôt, il avait été libéré dès son enquête préliminaire par le juge Emile Trottier pour possession de quelque 100 faux billets de $20.

Le tribunal, en appliquant la théorie qu'aucun jury, proprement instruit, ne pourrait trouver l'accusé coupable à son procès, en face d'une pareille preuve, a déclaré que l'explication fournie à la présence du centième billet, sur le mur de son bureau, constituait la justification et l'excuse légitime qui empêchait la cour de conclure à la possession dans les quatre-vingt dix-neuf autres billets.

C'est l'ancien gérant de l'établissement, Eddy Lechasseur, qui, on le sait, avait donné cette explication, pour être ensuite corroboré par une employée et une ex-employée de l'établissement.

Il avait soutenu avoir accolé ce billet à cet endroit parce que le club s'était fait refiler plusieurs faux vingt dollars, et que chaque fois qu'une employée nouvelle arrivait, on le lui montrait pour qu'elle ne se fasse pas attraper.

Quant aux billets trouvés dans la cuisine, le juge a souligné que cette pièce était située à un endroit où nombre de personnes avaient accès, et que l'on ne peut légalement présumer que c'est forcément l'accusé qui les aurait placés à cet endroit.

Les gros procès traînent alors que l'on instruit les petits

—Le juge Anctil

Alors qu'on réclamait avec insistance, devant lui, un ajournement au 23 septembre dans l'enquête préliminaire de l'homme d'affaires Léo Blanchard, accusé d'un incendie criminel et d'une fraude de $1,400,000, le juge Jacques Anctil s'est vivement élevé, hier, contre une pratique courante devant nos cours.

Il a en effet souligné:

"Tous les jours, dans ces salles, on procède à des enquêtes et à des procès dans de toutes petites affaires. **Mais lorsque viennent les grosses, ce sont toujours des demandes d'ajournement qui se produisent, et ces affaires traînent inévitablement sur les rôles pendant des années, avec le risque que les témoins les plus utiles ne soient plus présents le moment venu de procéder".**

"Il me semble, ajouta-t-il, que lorsqu'il y a des sommes importantes en jeu, comme dans ce cas-ci, il devrait être possible de procéder immédiatement. Surtout lorsque le délit reproché à l'accusé, comme dans ce cas-ci, remonte même à 1963.

Le procureur de la poursuite souligna toutefois qu'il y aurait 300 témoins, au moins, à interroger, et qu'il faudrait vraisemblablement plusieurs semaines pour vider cette affaire, qui tourne autour de l'incendie de la Conserverie Saint-Denis, dont Blanchard était le propriétaire.

Quant au procureur de la défense, qui fit remarquer que les témoins n'avaient même pas été assignés pour hier, il déclara tout simplement qu'il n'était lui-même pas prêt.

Le juge Anctil décida finalement d'aller rencontrer le juge-en-chef pour faire trancher le litige.

Une quinzaine de minutes plus tard, toutefois, il revenait en cour pour accorder la remise réclamée. Soit au 23 septembre prochain.

Le jeune Deniger n'en aurait pas été à son premier coup de couteau

Une nouvelle et vaine tentative a été faite par le procureur du jeune motocycliste Jean-Marc Deniger hier après-midi, pour le faire libérer sous cautionnement en attendant son procès pour homicide involontaire.

Multipliant les interventions pour obtenir sa libération d'ici la session de septembre des Assises criminelles, Me Philippe E. Panneton a souligné qu'il ne s'agissait après tout, que d'une querelle entre jeunes gens, que l'une des facettes seulement de l'affaire avait été montrée au cours de l'enquête préliminaire, et qu'il n'y avait définitivement pas de préméditation de sa part.

Puis il ajouta que le cautionnement était surtout là pour assurer la présence de l'accusé en cour.

Le juge Jacques Anctil s'éleva toutefois contre cette affirmation qui, selon lui, devrait être revisée à la suite des multiples transformations qu'a subi notre société.

"Autrefois, dit-il, il y avait peut-être risque de déni de justice, à cause des conditions dans laquelle la justice était rendue, mais aujourd'hui, avec les avocats compétents qui peuvent prendre la défense des prévenus à la première occasion, l'existence de l'Assistance judiciaire, et le reste, les risques de déni de justice sont réduits au minimum, s'ils ne sont pas annihilés.

Me Panneton souleva toutefois que le procès de l'inculpé pouvant être retardé jusqu'à novembre, à tout le moins, c'est là qu'il pourrait y avoir injustice, si le jeune homme était alors acquitté.

Craignant alors que le tribunal se laisse influencer, le procureur de la Couronne, Me Gérard Girouard, intervint pour souligner qu'il avait des renseignements que la cour devrait peut-être connaître, si elle désirait se prononcer en tout état de cause.

Et d'exhiber alors la longue feuille de route qu'avait établie le jeune homme, au cours de ses multiples comparutions en cour du Bien-être social.

"Vous n'avez pas le droit de faire état de cela", de lancer Me Panneton.

"Je veux voir cela", de trancher rapidement le tribunal.

En tendant la feuille au juge Anctil, Me Girouard souligna alors que l'inculpé n'en était pas à son premier coup de couteau, apparemment, lorsqu'il aurait atteint mortellement sa jeune victime, sur la rive sud.

"Il a déjà poignardé un capitaine de police, dit-il, et il a déjà commis cinq ou six vols avec violence sur des messagers, de 1965 à 1967.

Me Panneton eut beau revenir sur l'injustice qui pourrait être causée si le prévenu était ultérieurement acquitté, le tribunal maintint sa décision. Pas de cautionnement.

Accusé de vol à main armée

Un jeune homme de 21 ans, Danny Hirch, a comparu devant le juge Maurice Rousseau, hier après-midi, sous l'accusation d'avoir commis un vol à main armée de $3,000 sur la personne d'un restaurateur de la rue Saint-Hubert, M. J. Yannakis.

C'est le trois juillet que le prévenu aurait attaqué la victime, à la porte de son établissement, pour le forcer à y rentrer.

Il lui aurait alors enlevé la somme de $500 qu'il avait dans ses goussets, puis se serait fait conduire dans son bureau pour prendre le reste.

Devant la cour, le prévenu a toutefois nié sa culpabilité, et son enquête préliminaire a été reportée à aujourd'hui. Tout cautionnement lui a été refusé entretemps.

DISTINGUEZ
IMPORTED SWITZERLAND
ce symbole identifiant le véritable fromage fondu gruyère d'origine Suisse

CJFM
52 Minutes de musique en Stéréophonie à chaque heure
95.9 au CADRAN

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Appel d'offres
Ministère de la Voirie

Projet 3222-68 — Terrassement et gravelage d'une section du chemin Ste-Croix-Dosquet, dans le village de Laurier Station, comté de Lotbinière. Longueur de 0.69 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Lévis, Lotbinière, Jean-Talon, Chauveau, Limoilou, Louis-Hébert et Saint-Sauveur.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $9,000.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 24 juillet 1968.

Projet 5220-68 — Revêtement en béton bitumineux d'une section de la route No 31, dans le canton Arundel, comté d'Argenteuil. Longueur de 1.02 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Deux-Montagnes, Labelle, Terrebonne, Argenteuil et Ile-Jésus.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $900.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 24 juillet 1968.

Projet 7222-68 — Revêtement en béton bitumineux d'une section de la route 16-A et du chemin Saint-Louis, dans la ville et la paroisse de Bagotville et la paroisse de Grande Baie, comté de Dubuc. Longueur de 1.05 mille.

Sont admis à soumissioner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Chicoutimi, Jonquière-Kénogami, Lac Saint-Jean, Roberval et Dubuc.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $1,500.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 24 juillet 1968.

Projet 7227-68 — Revêtement en béton bitumineux d'une section de la route no 16 et divers chemins, dans le canton de Chicoutimi et la paroisse de Notre-Dame de Laterrière, comté de Chicoutimi. Longueur de 3.00 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Chicoutimi, Jonquière-Kénogami, Lac St-Jean, Roberval et Dubuc.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $5,000.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 24 juillet 1968.

Projet 0236-68 — Pavage économique de divers chemins, dans diverses municipalités du comté de Berthier. Longueur de 12.32 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans le Québec.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $2,500.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 24 juillet 1968.

Projet 0243-68 — Revêtement en béton bitumineux d'une section du chemin du Lac Blanc, dans la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, comté de Montcalm. Longueur de 1.61 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Berthier, Joliette, L'Assomption et Montcalm.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $1,400.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 24 juillet 1968.

Projet 2209-68 — Revêtement en béton bitumineux du chemin Amqui-Matane, dans la ville de Amqui et les paroisses de Saint-Benoit-Joseph-Labre, Saint-Tharcisius et Saint-Jean-Baptiste-Vianney, comté de Matapédia. Longueur de 10.34 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Gaspé-Nord, Matapédia, Gaspé-Sud, Bonaventure et Iles-de-la-Madeleine.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $7,000.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 24 juillet 1968.

Projet 3210-68 — Revêtement en béton bitumineux d'une section de la route no 34, dans le canton de Ham Nord, comté de Wolfe. Longueur de 1.03 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principal place d'affaires dans les comtés de Compton, Richmond, Sherbrooke, Stanstead, Wolfe, Beauce, Dorchester, Frontenac et Mégantic.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $1,700.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 24 juillet 1968.

Projet 3213-68 — Revêtement en béton bitumineux d'une section de la route no 32 et divers chemins, dans diverses municipalités, comté de Wolfe. Longueur de 2.98 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Compton, Richmond, Sherbrooke, Stanstead et Wolfe.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $3,600.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 24 juillet 1968.

Pour ces projets les documents nécessaires sont obtenus au ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Démolition d'une bâtisse, Ville de Montréal.

Dossier no	Adresse
182-A-2377	529, 543-45-47-49, rue de l'Inspecteur

Le soumissionnaire devra fournir un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances au montant de $2,000.00 pour garantir l'exécution des travaux.

Un délai de 4 semaines de calendrier est accordé au soumissionnaire pour compléter les travaux.

Clôture des soumissions à 11 heures (h.a.e.), le 30 juillet 1968.

Pour enveloppe spéciale de soumission et renseignements, s'adresser :

Bureau de la
Route Transcanadienne
7170, Boul. Saint-Laurent
Suite 300
Montréal

Le sous-Ministre
Eddy Monette, ing.

Un voleur rappelant un premier "amour"

Les raisons pour lesquelles ces dames peuvent remarquer la binette d'un mâle peuvent être multiples. Et parfois amusantes.

Hier, devant le juge Emile Trottier, s'instruisait l'enquête préliminaire d'un jeune homme de 23 ans qui, après avoir été accusé de certains larcins commis sur les quais, où il travaillait, aurait décidé de tenter sa chance en ville, maintenant.

Et il se serait emparé de cinq radios, dans les vitrines d'un marchand de la rue Ste-Catherine est, sous les yeux éberlués d'une jeune fille et de son ami, qui déambulaient paisiblement et nocturnement sur cette grande artère.

Le revoyant sur la scène du crime, après l'arrivée de la police, elle l'aurait pointé du doigt immédiatement aux agents.

— Et pourquoi?

"Tout simplement, a-t-elle déclaré à la cour, parce qu'il ressemblait à mon premier "amour".

Et d'ajouter:

"Le voleur, c'est l'accusé à la barre, sans aucun doute."

Et cela devait suffire, évidemment, pour faire citer le prévenu à son examen volontaire sous l'accusation telle que portée.

A la requête de Me F. D. Shoofey, son procureur, toutefois, le prévenu André Robillard restait en liberté sous le cautionnement de $5,000 déjà fourni.

Congrès de jeunes conducteurs en août

Le deuxième congrès des Jeunes conducteurs se déroulera du 26 au 30 août au Collège Loyola de Montréal.

Il s'agira à ce congrès, qui groupera 130 jeunes gens de 17 à 23 ans venant des quatre coins du Canada, d'éveiller l'attention des jeunes sur le fait que dans notre pays, les excès des jeunes conducteurs font autant de victimes que la guerre au Vietnam.

A cette occasion, les délégués débattront cette année certains aspects accessoires à la circulation routière tels que la police et les tribunaux, la psychologie du jeune conducteur, la conduite et le reste.

Le congrès est patronné par la Fédération des Assureurs du Canada.

Saviez-vous que...?
C'est le pain qui fait le sandwich
Weston

VIC TANNY'S
MAINTENANT OUVERT
EPARGNEZ GRACE AUX TARIFS ECONOMIQUES PHASE 3
AVANT L'AUGMENTATION DES PRIX

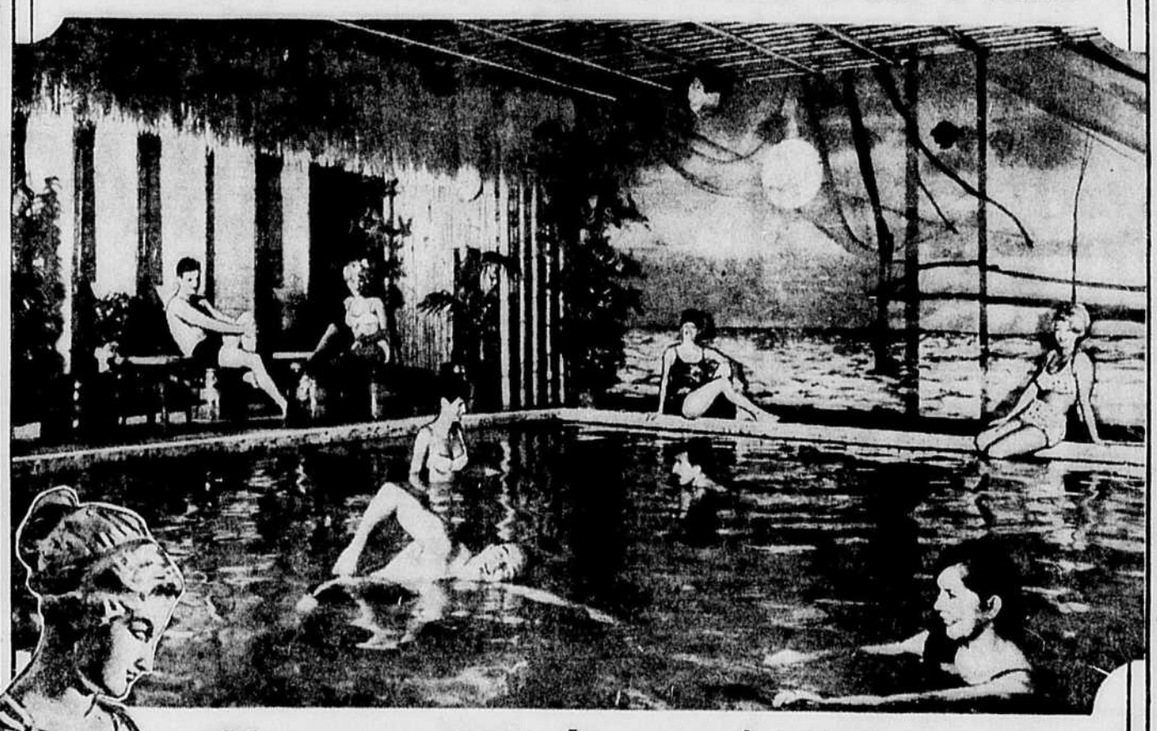

Ne soyez pas désappointé
FAITES VOS RESERVATIONS MAINTENANT ET EPARGNEZ

AUTHENTIQUES BAINS SAUNA et de VAPEUR
Que vous préfériez le bain à vapeur, ou l'authentique bain sauna finlandais, vous êtes assuré que votre visite sera relaxante et profitable.

BAINS D'EAU TOURBILLONNANTE
Prenez un bain apaisant d'eau minérale tourbillonnante. Les remous continuels massent et détendent les muscles pour vous revigorer.

PROGRAMMES INDIVIDUELS
Pour hommes de 21 à 75 ans, dames de 15 à 75 ans
OUVERT DE 10 A.M. A 10 P.M. DU LUN. AU VEN.
10 A.M. A 8 P.M. LE SAM., 9 A.M. A 5 P.M. LE DIM.
AIR CLIMATISE

Vous bénéficiez
des services les plus complets et les plus luxueux pour votre agrément
- Club de santé ultra-moderne pour hommes.
- Luxueux salon pour la silhouette de ces dames.
- Piscine tropicale à température contrôlée.
- Bains hydrodynamiques tourbillonnants.
- Bains turcs.
- Accessoires Vic Tanny exclusifs pour exercices, amaigrissements.
- Accessoires mécaniques pour proportionner le corps.
- Traitement et raffermissement de la silhouette.
- Appareils d'exercices à résistance progressive.
- Massages professionnels.
- Cabines d'inhalation d'eucalyptus.
- Cabines à chaleur sèche.
- Cabines de soleil californien.
- Sauna finlandais avec pierres chaudes.
- Vestiaires individuels.
- Cabines privées d'habillage.
- Séchoirs de salon pour cheveux.
- Salles de douches privées et dallées.
- Bars à jus.
- Gymnases avec tous accessoires.
- Salon avec télécouleur.

• PLACE BONAVENTURE
Rez-de-chaussée, face à l'entrée principale
866-7907

CENTRE D'ACHATS ROCKLAND 342-5550

CLUBS À TORONTO, OSHAWA, LONDON, HAMILTON, ST. CATHARINES, OAKVILLE, KITCHENER, WINDSOR, OTTAWA, MONTRÉAL.
CLUBS BIENTÔT OUVERTS À BURLINGTON, SUDBURY, KINGSTON, QUÉBEC, ST. JOHNS.
CLUBS AFFILIÉS À WINNIPEG, CALGARY, VANCOUVER, VICTORIA.

La population tchèque s'inquiète de la présence des troupes russes

PRAGUE — (AFP, PA) — La population et les journaux tchécoslovaques commencent à s'inquiéter sérieusement du séjour prolongé de troupes russes en territoire tchèque, tandis que la tension continue à monter entre Prague et Moscou.

La déclaration du général Dzur, faite hier à Bratislava et selon laquelle "on compte sur la compréhension du commandement allié qui seul décide du départ des unités étrangères après les manoeuvres", n'a pas apaisé les esprits et est évoquée par plusieurs journaux ce matin.

"Mlada Fronta" journal de la jeunesse, présente une chronologie des déclarations officielles qui, depuis le 30 juin, date de la fin des manoeuvres, ont été faites sur le départ imminent des troupes alliées en ajoutant : "La seule énumération de ces déclarations démontre, quand on y ajoute la précision (fournie par le général Dzur hier), selon laquelle 35 pour cent seulement des ces troupes ont regagné leurs casernements, que les questions que se pose l'opinion publique tchécoslovaque sur ce départ sont justifiées."

La "nervosité" de la population vient surtout, affirment les journaux, du "jeu de cache-cache qu'on joue avec nos citoyens: pourquoi ne pas dire nettement depuis quand et pour combien de temps ces unités sont sur notre territoire?"... "Les informations contradictoires augmentent la nervosité et font le jeu de ceux qui sèment la panique."

D'autre part, le ministre de la défense de Prague a déclaré que "pour de nombreuses raisons, le nouveau haut commandement (de l'armée) n'a pu entrer en fonctions effectives". C'est pourquoi il attache une grande importance à la conférence de l'organisation du parti pour les forces armées qui s'est ouverte hier à Prague.

Le ministre a enfin indiqué que la conférence devra répondre aux désirs des militants qui sont mécontents du fait que les membres des organismes dirigeants du parti au sein de l'armée sont nommés et non pas élus.

Au sujet du général Jan Sejna, ancien chef de l'organisation du parti au sein de l'armée, qui jouissait d'une grande confiance auprès du président Novotny et qui s'est enfui aux Etats-Unis à la chute de ce dernier, on a appris qu'il sera jugé par contumace.

Lors de sa visite à Kladno, M. Cisar a fait savoir que M. Novotny touche une pension de 5,000 couronnes, et habite une villa dont il est propriétaire dans les environs de Prague. "Il vaut mieux donner à quelqu'un 5,000 couronnes que de le laisser faire du mal".

Les lettres des "partis frères"

Un personnage du P.C. de Tchécoslovaquie a pour la première fois commenté la teneur des lettres adressées les 4 et 5 juillet aux communistes tchèques par les comités centraux des P.C. de l'URSS, de l'Allemagne de l'Est, de la Pologne, de la Hongrie et de la Bulgarie.

M. Kaderka, chef de la section internationale du comité central à Prague, a déclaré que l'attitude de ces pays va "de la crainte à l'enthousiasme". "En URSS, en Allemagne de l'Est et en Pologne, on emet des doutes profonds, des craintes sérieuses à notre égard. Les Hongrois nourrissent pour nous de grandes sympathies, tout en nous rappelant leur propre expérience de 1956".

téléphoto PA

La grande tente d'un cirque s'effondre durant un violent orage: 85 blessés

AUBURN, N.Y. (UPI, PA) — La grande tente d'un cirque s'est effondrée durant un violent orage emprisonnant 2,000 personnes. Il n'y a pas eu de morts, mais 85 personnes ont été blessées, dont 24 assez gravement.

Les éléphants venaient de terminer leur numéro et les acrobates se préparaient à entrer en scène lorsque les mâts d'aluminium soutenant la tente de 300 pieds de longueur ont cédé, provoquant l'effondrement de la tente. Il semble que le poids de l'eau de pluie sur le toit ait provoqué l'accident.

La plupart des spectateurs ont pu sortir en rampant dans la boue et en se glissant sous la toile. Les employés du cirque ont fendu la tente à grands coups de couteaux pour libérer les malheureux qui se trouvaient loin à l'intérieur. Les premiers rescapés ont participé au sauvetage des autres spectateurs.

Il est tombé environ 2,9 pouces de pluie durant deux heures et les vents atteignaient 40 milles à l'heure par moments. La ville d'Auburn a été privée d'électricité, les lignes ayant été arrachées par les rafales.

Durant le tumulte, les éléphants ont pris la poudre d'escampette. On les a repérés facilement. L'un d'entre eux s'était refugié dans le jardin d'une propriété.

En déclarant : "The show must go on", le directeur du cirque a révélé qu'il avait commandé une autre grande tente et que le spectacle reprendrait dès ce soir à Rochester.

Violente dénonciation soviétique

MOSCOU, Prague, (AFP,AP) La "Gazette littéraire" de Moscou s'attaque violemment aujourd'hui au mouvement de libéralisation en Tchécoslovaquie, qu'elle qualifie d'anti-communiste et de contre-révolutionnaire.

Le prétexte de l'attaque du journal officiel soviétique est une réponse aux célèbres "2000 mots" de l'écrivain tchèque Ludvik Vaculik, publiés récemment par les journaux de Prague.

Dès ce matin, une très forte demande sur la "Literatournaya Gazeta" était constatée à Moscou, où la publication avec commentaires de l'essentiel des "2,000 mots" est un sommet dans la polémique soviéto-tchécoslovaque.

Avec une violence qu'une analyse d'agence traduit difficilement, l'organe des écrivains soviétiques prend le contre-pied de toutes les propositions "contre-révolutionnaires" contenues dans l'appel.

"Vaculik commence d'abord par barrer d'un trait tout ce que le peuple tchécoslovaque a fait de bien pendant 20 ans de développement socialiste. Il semble vain de tenter de lui reprocher d'avoir perdu tout sentiment de dignité nationale et de cracher à la figure de son peuple, de traîner dans la boue vingt ans d'efforts.

"Passons à la suite, et cherchons qui, d'après Vaculik, est responsable de cette triste situation. Mais le parti communiste, voyons !... C'est lui qui n'a pas su diriger et qui a trompé le peuple."

"Le but des gens de Vaculik est de former une opposition au parti communiste, de freiner les forces saines dans le pays et de porter au pouvoir les forces anti-socialistes", conclut la "Gazette".

Commentant les appels contenus dans la lettre en faveur des "manifestations, résolutions, grèves et boycottages", le journal s'indigne :

"C'est le comble de la sauvagerie : dans un pays socialiste, on propose des méthodes de lutte de classe qui ne peuvent avoir cours que dans les pays du capital, où le pouvoir appartient à la bourgeoisie et aux partis opportunistes. La voilà, votre "pure démocratie".

"Aujourd'hui, en Tchécoslovaquie, la ligne de partage se dessine de plus en plus nettement entre les forces saines, qui sont pour le socialisme et l'amitié avec l'URSS, et les forces anti-socialistes et contre-révolutionnaires. Vaculik a pensé que son heure avait sonné".

A Prague, les dirigeants communistes tchèques semblent résister à la pression des Soviétiques et de quatre autres pays socialistes d'Europe de l'Est qui réclament une réunion au sommet pour discuter des réformes en Tchécoslovaquie.

Ces demandes étaient contenues dans des lettres adressées au parti communiste tchèque par les "partis - frères" de l'URSS, de la Pologne, de la Hongrie, de la Bulgarie et de l'Allemagne de l'Est.

La réponse de Prague à la demande d'un sommet est que "le respect de la souveraineté de chaque parti est une condition indispensable au développement harmonieux de chacun des pays". Le gouvernement tchèque est cependant prêt à discuter séparément de chacune des questions controversées, et il favorise les rencontres bilatérales.

téléphoto PA

Attentat à la bombe à New York

NEW-YORK, (AFP, PA) — Une bombe a explosé tôt ce matin à l'extérieur de l'édifice abritant les missions permanentes de Yougoslavie et de Cuba auprès des Nations Unies.

Un préposé à l'entretien, M. Raivoje Delic, constate ici les dommages causés à la mission yougoslave par l'engin qui avait été placé au quatrième étage, dans l'escalier de secours extérieur.

Selon la police il n'y a pas eu de blessé mais de nombreuses vitres ont été brisées (la photo en témoigne) aux fenêtres des divers immeubles donnant sur la même cour.

C'est la sixième explosion qui endommage des bureaux de nations étrangères à New York depuis le 22 avril. Les services espagnols du tourisme ont été visés deux fois et le consulat général canadien, le consulat mexicain et les services japonais du tourisme une fois chacun. L'explosion qui s'est produite devant le consulat du Canada a également occasionné des dégâts au bureau de tourisme australien.

La police estime que ces attentats peuvent avoir été commis par des terroristes anti-castristes visant les nations qui font du commerce avec Cuba. Aussi des dispositions spéciales avaient-elles été annoncées lundi pour protéger les consulats, les bureaux de tourisme et les sièges des compagnies aériennes et maritimes de ces pays.

Mellish se rend et la police le confie à un psychiatre

SYDNEY, Australie (UPI, Reuter) — Wallace Mellish a libéré sa jeune femme et son bébé de trois mois après s'être barricadé pendant huit jours dans une maison qu'assiégeaient 50 policiers, lorsque la police lui a promis d'acceder à son désir de se porter volontaire pour la guerre au Vietnam.

Dès qu'il obtint cette promesse, Mellish, qui avait menacé de tuer sa femme et son bébé et de se suicider si la police tentait de l'interroger au sujet d'un vol, est sorti de la maison en souriant avec son fils dans les bras. Quant à Beryl Muddle, âgée de 19 ans, elle a déclaré que tout était fini entre elle et Wallace et qu'elle voulait tout simplement rentrer chez ses parents.

La police a conduit Wallace au centre de recrutement de l'armée où un colonel a déclaré qu'il était inéligible à cause de son dossier judiciaire. Il fut ensuite amené à une institution pour malades mentaux et confié à un psychiatre, le Dr Tom Lonie, qui l'avait déjà eu sous ses soins. D'ailleurs, la mère de l'étrange garçon, âgé de 23 ans, a déclaré : "Ils n'auraient jamais dû le laisser sortir de l'asile."

Pour célébrer la fin du siège, la police a offert un repas chaud au jeune couple. Depuis quatre jours, en effet, les policiers ne faisaient plus parvenir de repas chez les Mellish, espérant les affamer suffisamment pour les forcer à sortir de la maison.

L'étonnante aventure a commencé il y a huit jours, alors que la police se rendit chez Mellish pour enquêter au sujet d'un vol de pièces de rechange pour automobiles. Mellish se barricada et réclama d'épouser sa jeune amie. La police se rendit à cette demande et l'aumônier de la prison de Sydney bénit l'étrange union : le marié portait une carabine, sa femme portait le bébé et le chef de police servait de témoin.

Saigon ne prise guère les contacts Hanoï-Washington

PARIS (AFP,UPI) — Des confidences recueillies à très bonne source confirment que, durant les pauses-café à la conférence de Paris, les délégués américains et nord-vietnamiens parlent bel et bien du Vietnam. Sur un ton très détendu, ils avancent des hypothèses, réfutent leurs mutuels arguments, font valoir tel ou tel point.

Même s'il n'y a pas de progrès immédiats, Américains et Nord-Vietnamiens recueillent ainsi mutuellement des "éclairages" qui seront particulièrement utiles pour le jour où commencera la vraie négociation. Ces conversations, à bâtons rompus, qui échappent à toute publicité, sont bien ce qui inquiète les Sud-Vietnamiens, qui redoutent d'être lâchés par les Américains et d'apprendre un beau jour que, sans leur consentement, un commencement d'accord se dessine à Paris.

Cette inquiétude expliquerait les propos tenus hier à Paris par l'ambassadeur sud-vietnamien Bui Diem, qui a estimé que les pourparlers de Paris devaient avoir un objectif "très limité" (la cessation des raids contre le Nord) et ne pas traiter de l'avenir du Vietnam et qui a prôné des entretiens directs entre Hanoi et Saigon. On présume, d'autre part, que le président Johnson profitera de la prochaine rencontre de Honolulu, vers le 20 juillet, pour fournir l'assurance au président Nguyen Van Thieu que les Etats-Unis défendront les intérêts sud-vietnamiens si les négociations de Paris sortent de l'impasse actuelle.

Les Américains "bluffent" à propos de Khe Sanh, déclarent les journaux nord-vietnamiens, qui affirment que les "marines" sont toujours encerclés et qui contestent le communiqué du général Creighton Abrams annonçant lundi que le repli était terminé.

La première greffe du coeur en Tchécoslovaquie a échoué

BRATISLAVA, Tchécoslovaquie (AFP, UPI, PA) — La première greffe du coeur effectuée hier en Tchécoslovaquie n'a pas réussi. Mme Elena Horvathova est décédée à Bratislava, cinq heures après l'opération.

Selon les premières indications, la mort pourrait être due à une insuffisance rénale, mais la vraie cause du décès ne pourra être déterminée qu'après l'autopsie. Le coeur du donneur était, selon les médecins, en excellent état.

Mme Horvathova, une veuve de 49 ans, n'avait pas d'enfant et vivait seule, a rapporté la radio tchèque. Elle a été la 25ième personne au monde à recevoir une greffe du coeur et la 18ième à ne pas survivre.

L'opération a été effectuée par une équipe de 40 personnes dirigée par le Dr Karol Siska. Le donneur était un homme de 46 ans qui était tombé d'un balcon et s'était fracturé le crâne. Toutes les tentatives faites pour le sauver ont échoué.

Un des directeurs de l'hôpital de Bratislava, le Dr Vladimir Haviar a déclaré que l'équipe chirurgicale se préparait à effectuer une greffe du coeur depuis deux mois et que trois patients à qui l'on envisageait de donner un nouveau coeur étaient morts avant que l'on trouve un donneur.

Pendant l'opération un film a été tourné et des photos en couleur ont été prises par le Dr Stepanek. Ce sont, selon Radio-Prague, les premiers documents de ce genre qui existent dans le monde. M. Ladislav Kuzela, l'un des chirurgiens qui participaient à cette opération, avait assisté aux Etats-Unis à une opération similaire effectuée sur M. Kasperak. Toutefois, on précisait à Bratislava que la méthode employée par le professeur Siska était plus proche de celle utilisée au Cap par le professeur Barnard.

Sept survivants

L'opérée de l'équipe du professeur Karol Siska était la troisième femme sur laquelle ait été faite une greffe du coeur. La première, l'Américaine Esther Matthews n'a pas survécu à l'opération, mais la seconde, Maria Pelanosa, une modiste de 24 ans, opérée au Chili le 28 juin, poursuit sa convalescence.

La transplantation cardiaque pratiquée en Tchécoslovaquie était la 25e opération de ce genre effectuée dans le monde à ce jour. Sept opérés du coeur sont actuellement encore en vie : Philip Blaiberg, le "vétéran" (plus de six mois de survie), qui est passé par une chaude alerte durant le dernier week-end mais qui, aux dernières nouvelles, va beaucoup mieux ; Everett Clair-Thomas et Luis Fierro, opérés le 3 et le 22 mai à Houston, Texas, par le Dr Denton Cooley, poursuivent une convalescence sans histoire ; le R.P. Boulogne, opéré à Paris le 12 mai, se porterait "admirablement bien". Pas d'inquiétudes non plus au sujet des trois derniers opérés en date : Gaëtan Paris, à Montréal, Maria Pelanosa à Valparaiso et Henry Debord, cinquième transplantation cardiaque du Dr Cooley à Houston.

3

Derniers jours de notre

VENTE D'ÉTÉ

SACS A MAIN*

de 20% à 50%

DE REDUCTION

*sauf quelques exceptions

Rechercher nos spéciaux aux étiquettes jaunes

Cette vente est pour nos 4 magasins

jerome

jerome

● PLACE BONAVENTURE
● FAIRVIEW - POINTE-CLAIRE
● CENTRE BOULEVARD
● PLAZA ST-HUBERT

téléphoto PA

"Sur la plage ensoleillée, coquillage e t crustacés", et puis trois nymphes qui amènent la marée haute des admirateurs ! Les plus beaux sourires du continent américain foulent le sable chaud de Miami. La grâce racée de Perla Aquirre, Miss Mexico (à gauche), le minoi câlin de Nancy Wilson, Miss Dominion du Canada, et la prestance de Midi Anstett, Miss Etats-Unis, donnent un avant-goût de la jeune Vénus qui portera le titre de Miss Univers parmi les 64 participantes du concours de beauté..

Un Comité féminin au TNM

Afin de faire connaître et apprécier le théâtre par un plus grand nombre possible de spectateurs, le Théâtre du Nouveau Monde vient de procéder à la création d'un comité féminin sous la présidence de Madame Jean-Paul Parent.

Plusieurs sous-comités seront formés et se partageront les diverses activités du comité féminin, notamment : organiser des conférences et des causeries sur des sujets se rapportant au théâtre, promouvoir la vente de billets de saison et surtout, sensibiliser le public à l'oeuvre culturelle du TNM.

L'exécutif du comité féminin se compose de Mme J.-P. Parent, présidente ; Mme Jean Blouin, vice-présidente ; Mme André Latreille, secrétaire ; Mlle Henriette Girard, trésorière ; Mme Suzanne Randall, relations publiques ; Mmes Réginald Johnson, Ph. B. Papachristidis, Gilles Gaudette, Jean-Guy Clément, Gilles Nault, Thérèse Chartrand, John Pratt et Mlles Manon Lafrance et Thérèse Bernard, conseillères. Mmes Richard Holden, George Baldwin Jean Gagnon et Brian Drummond, directrices.

Le directeur artistique de la troupe, M. Jean-Louis Roux, a salué la création de ce comité en des termes chaleureux : "Nous sommes très heureux d'en accueillir tous les membres. Leur aide désintéressée contribuera à développer nos liens avec le public pour toujours mieux répondre à ses goûts et à ses aspirations. C'est là notre objectif constant car nous y voyons l'assurance de la survie du Théâtre du Nouveau Monde.

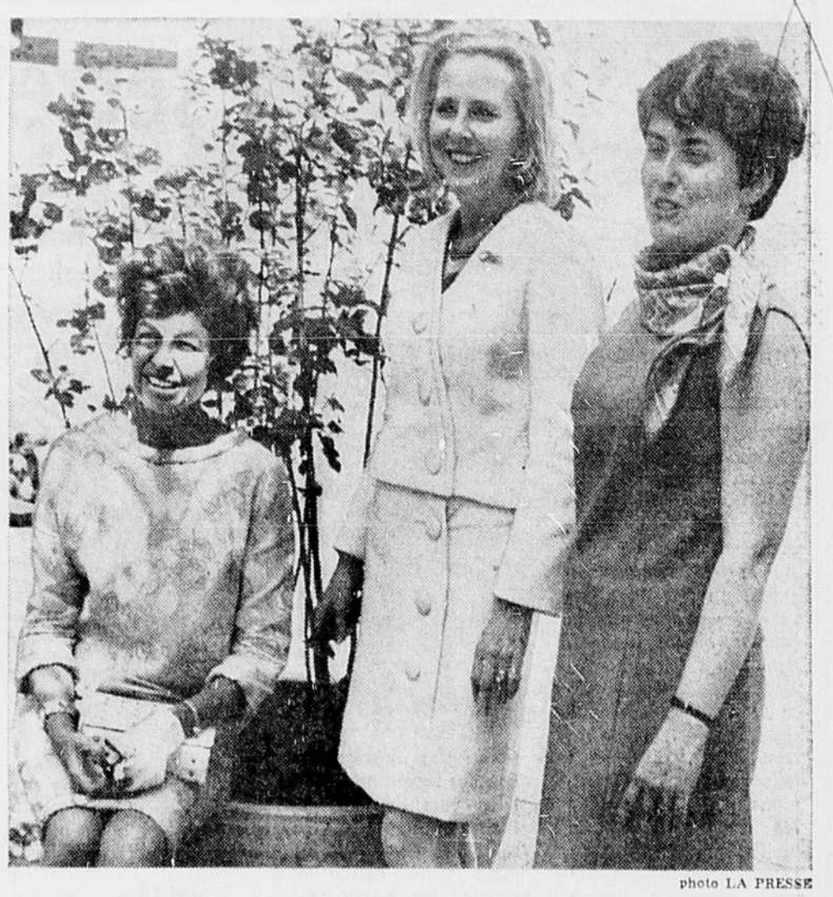

photo LA PRESSE

Sur la photo prise au cours de la conférence de presse qui se tenait hier après-midi, à Terre des Hommes, plus précisément au pavillon Le Monde d'Arlequin, en vue d'annoncer la création d'un comité féminin au TNM, de gauche à droite, Mme André Latreille, secrétaire ; Mme Jean-Paul Parent, présidente et Mme Jean Blouin, vice-présidente.

Madame Antoinette Gagnon, artiste peintre montréalaise présente en ce moment, à la Caisse Populaire Saint-Eugène de Rosemont ses oeuvres les plus récentes. C'est en 1960, au Square des Arts du carré Dominion que l'on voit pour la première fois les oeuvres de cette artiste. Depuis cette date, Mme Gagnon n'a cessé de prendre part aux expositions de groupe soit à Montréal ou ailleurs ou d'exposer seule.

Les reines de beauté et leur idéal masculin

NEW YORK (UPI) — Durant une visite à New York, on a demandé aux finalistes du concours de beauté Miss Univers: "Qui, selon vous, est le plus grand homme au monde aujourd'hui?" Le chirurgien du coeur Christian Barnard, le pape Paul VI, le président Johnson et d'autres célébrités furent cités. Quelques-unes, cependant ont répondu: "Le plus grand homme au monde, c'est celui que je ne connais pas encore, mais qui deviendra mon mari."

Les qualités exigées par ces belles pour leurs futurs compagnons abondent. Kalanda Tavares du Congo rêve d'un homme qui "serait riche, de belle apparence, et très intelligent". Anjum Baig de l'Inde le voudrait "compréhensif, d'assez belle apparence, fortuné de façon à avoir un niveau de vie respectable". Nataly Heyl de Hollande exige "qu'il ne soit pas l'homme le plus pauvre, qu'il soit intéressé aux sports, à la musique, à la politique et au théâtre". La Norvégienne Tone Knaran aimerait un homme "qui sache prendre des décisions, qui puisse partager ses intérêts".

Les participantes du concours de beauté sont persuadées que leurs chances de rencontrer l'homme de leurs rêves sont, sinon excellentes, du moins très bonnes. Pourtant à la question "Si vous le rencontriez et s'il vous demandait en mariage, accepteriez-vous du jour au lendemain?", elles ont toutes répondu par la négative ! . . .

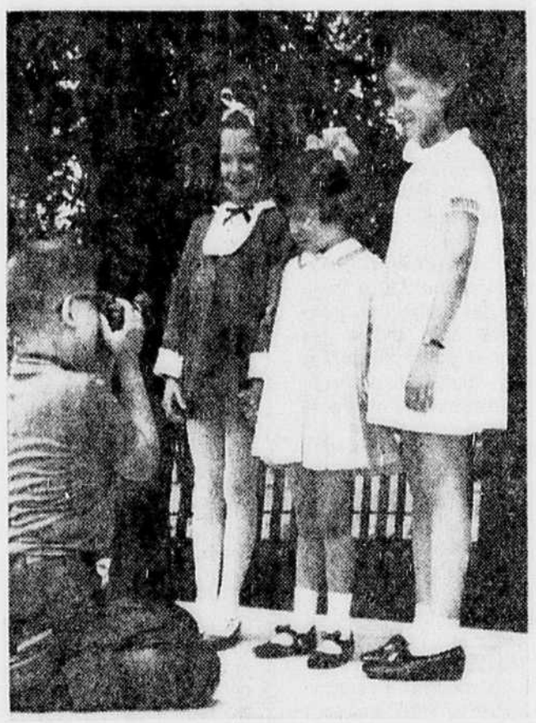

téléphoto UPI

Concours "petite miss Amérique"

Un petit garçon de neuf ans de Mamaronek, dans l'Etat de New York, photographie consciencieusement sa soeur et trois autres semi-finalistes au concours de la "petite miss Amérique", tenu dans un parc d'amusements du New-Jersey. Toutes ces demoiselles du pays voisin étaient éligibles . . . à condition d'avoir entre 5 et 10 ans.

Miss Teenage America de passage à Montréal

Ce n'est pas un concours de beauté qui a valu à Stephanie Crane son titre de Miss Teenage America 1968. Cet honneur revient à la jeune Américaine âgée de 13 à 18 ans qui représente le mieux sa génération par son intelligence, son comportement, son apparence extérieure et son talent. Pour être élue, elle n'a nullement besoin de se produire en maillot de bain.

Stephanie était de passage hier à Montréal où elle s'est produite au Reine-Elizabeth dans un tour de chant au cours de la soirée organisée par le Key Club International dans le cadre de son congrès annuel.

La jeune fille est enchantée de son titre de Miss Teenage America qui lui vaut de nombreux avantages: une bourse d'étude de $10,000 au collège de son choix, $5,000 garantis pour des tours de chant, une garde-robe complète, sans compter un certain nombre d'actions de grandes compagnies. Mais ce que Stephanie préfère à tout, c'est la perspective des voyages.

Mlle Stéphanie CRANE

Ass. des femmes célibataires

L'Association des femmes célibataires organise son second voyage de la saison qui aura lieu le 27 juillet, au Long Sault. Chacune apportera ses provisions et pourra passer une belle journée au grand air et même se baigner si elle le désire. Le départ se fera au 3500 de la rue Laval. Tous les membres et leurs amis sont cordialement invités à ce pique-nique. Pour renseignements ou réservations, composer, le soir, 845-1661. La date limite pour les réservations est le 20 juillet. Invitation spéciale à toutes les femmes célibataires.

FEMMES

SACHEZ CECI

VOTRE CARRIERE C'est vous

QUI LA PREPAREZ

Prenez conscience de votre rôle social. Ne vous laissez pas supplanter par l'automatisme. Réalisez-vous humainement, fémininement. Répandez la BEAUTE !

Vous êtes graduée de la 11ème année ou plus avec un pourcentage minimum de 70%. Vous êtes active, dynamique, idéaliste. Accédez alors à la profession

d'ESTHETICIENNE

Le contenu de notre formation, à la pointe du contexte professionnel, vous place dans la lignée des esthéticiennes québécoises de valeur.

Ne faites pas de l'esthétique un métier mais une profession scientifique.

JOSETTE GHEDIN

Demandez des informations à :

CENTRE D'ETUDES D'ESTHETIQUE, INC.
1231 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal

Tél. 842-5475

LA VENTE LA PLUS COURUE COMMENCE DEMAIN À 9.00 A.M. CHEZ LA SALLE

Par exception, cette année notre vente ne durera que 10 jours

SOULIERS SPORT pour hommes
Modèles très confortables . . . parfaits pour les longues marches à la terre des hommes. De fabrication canadienne ou importés. Valeurs jusqu'à $25.
$10.95

40%

SOULIERS SPORT pour dames
Choix des meilleures marques, de modèles et de teintes du tout dernier cri. Valeurs jusqu'à $14.95
SPÉCIAL $7.95

25%

SOULIERS pour messieurs.
Marque populaires. Slater, Mac Farlane, etc.
Val. jusqu'à $25.00
$10.95
Dorndorf, Slater, McHale
Val. jusqu'à $35.00
$16.95

VENTE DE JUILLET

SOULIERS (talons 1" ou 2")
Des importations européennes des mieux cotées.
Val. jusqu'à $25.00
SPÉCIAL $10.95

SACS A MAIN
Tous nos élégants modèles de la collection printemps et été 1968 vous sont offerts à
50% de Réduction

SOULIERS de dames. Styles élégants créés par Charles Daniellé de Paris, Pierre Gamins de Paris, Rose-Marie etc.
Val. jusqu'à $30.00
$16.95

50%

SOULIERS DE MARCHE
Madame . . . vos nombreuses randonnées "dans l'île" seront d'autant plus agréables que vous serez bien chaussée . . . et à bon compte!
Valeurs jusqu'à $20.
$10.95

Nous regrettons de ne pouvoir accepter les commandes postales ou téléphoniques.

Sortie Beaubien
Sortie Berri

Nous honorons la carte Credico

F.X. LA SALLE & FILS INC.

SOULIERS POUR HOMMES EN VENTE A NOS MAGASINS RUE SAINTE-CATHERINE ET RUE ST-HUBERT SEULEMENT

580 EST, STE-CATHERINE ● 6575, RUE ST-HUBERT ● LES GALERIES BONAVENTURE ● STATIONNEMENT FACILE

Les secrets de Polichinelle

glanés par Lyse Rossignol

Une cure au grand air

Si vous êtes à la campagne, profitez-en pour faire des bonnes provisions d'oxygène : très détendue, respirez lentement par le nez en comptant jusqu'à 10; puis, retenez votre respiration en comptant jusqu'à 12; expirez par la bouche, bien à fond en contractant vos muscles abdominaux au maximum. Détendez-vous quelques instants et recommencez. Ainsi vous débarrasserez vos poumons d'air impur pour les remplir d'oxygène vivifiant, qui chassera cette grande fatigue que vous ressentez depuis quelque temps. Et puis, avec ce renouveau d'énergie, faites des exercices en plein air, celui-ci, par exemple, qui est très bon pour votre sens de la coordination et la détente de vos muscles : les épaules légèrement inclinées vers l'arrière, les mains appuyées sur les reins, élevez une jambe, pliez votre genou et pointez les orteils vers le sol, et faites des balancements en vous penchant en avant et en arrière, tout comme si vous vous berciez. Recommencez en élevant l'autre jambe.

L'été et le soin de vos cheveux

Le soleil et le grand air dessèchent vos cheveux l'été ? Voici quelques conseils d'un célèbre coiffeur newyorkais qui nous sont transmis par la maison Clairol :

- faites couper vos cheveux par un coiffeur, afin d'éliminer les bouts secs et cassants. L'été, une belle petite coupe courte résout bien des problèmes, puisqu'elle demeure toujours impeccable même les jours humides, sans mise en plis; pour vos sorties habillées vous pouvez toujours ajouter un postiche;
- couvrez vos cheveux si vous prévoyez des bains de soleil prolongés ;
- après le shampooing, faites un bon traitement avec un produit revitalisant pour le cheveu ;
- ne pas crêper vos cheveux, surtout l'été. D'ailleurs, d'ajouter le maître-coiffeur, "ce genre de coiffure très crêpé est démodé, et, personnellement, je ne trouve rien de plus joli que des cheveux mouvants, souples ;
- ne jamais dormir avec des bigoudis, pendant votre sommeil, vous les déplacez et ils risquent de casser les cheveux et même de les déraciner. D'ailleurs avec les nouveaux bigoudis chauffés à l'électricité, dix minutes le matin ou avant de sortir suffisent pour réaliser une mise en plis réussie ;
- par temps chaud, lavez vos cheveux plus souvent, car la poussière, l'humidité et la transpiration, combinées aux substances huileuses du cuir chevelu et aux résidus de fixatif, nuisent à la beauté et au lustre de la chevelure ;
- après la baignade, il est important de rincer vos cheveux à l'eau claire pour les débarrasser de toute trace d'eau salée ou javellisée.

Exposition de pièces rares

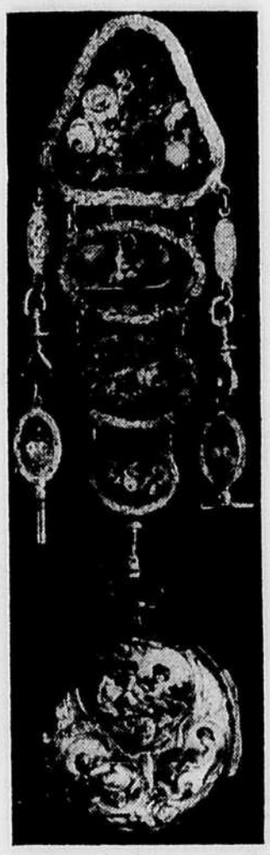

N'est-ce pas une merveille que cette chaîne châtelaine à laquelle est suspendue une montre pendentif, création signée Roget, de Paris, vers 1770, évaluée aujourd'hui à $4,000. Le joyau en or est entièrement recouvert de motifs de fleurs, fruits, cupidons peints en émail. Malheureusement, il n'est pas à vendre, ainsi que toutes les pièces qui font partie de la collection Antique Oméga, montrée au public montréalais, du 17 au 31 juillet, au magasin Henry Birks, du centre-ville. Cette collection qui voyage pour la première fois en Amérique du Nord, comprend 90 montres et réveils des 17e, et 18e et 19e siècles. Les pièces qui la composent, créations des maîtres horlogers et orfèvres de France, d'Angleterre, de Suisse, d'Autriche et de Perse, sont évaluées, dans leur ensemble, à environ deux cent mille dollars. Avant de retourner en Europe, les joyaux seront exposés — après Montréal — à Ottawa et à Toronto.

Enfin ! Une machine qui donne de l'argent

Ne vous réjouissez pas trop vite, ce n'est pas une machine à faire de l'argent ! Cependant, si cette machine ne peut réaliser un de vos rêves les plus chers, elle pourra nous rendre service ... un jour, car ce n'est pas chez nous qu'elle est installée, mais à Paris. La jolie Parisienne a un compte en banque; on lui a remis une carte d'identification magnétique qu'elle glisse dans la machine distributrice en composant un numéro secret sur le clavier : elle reçoit immédiatement trois billets de 50 francs et dix autres de 10 francs (environ $40). Cette machine fonctionne 24 heures par jour, à condition bien entendu, que le compte puisse supporter le retrait. Ce qui est fort commode lorsque la banque est fermée.

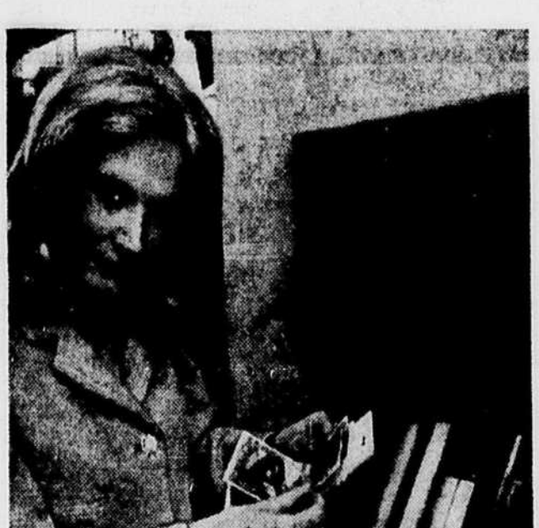

FRANÇOISE GAUDET-SMET

QUE FAIRE ?

Courrier "Que Faire ?"
LA PRESSE
750, boul. St-Laurent,
Montréal, P. Qué.

Envahissement

Nous sommes partis, récemment, une amie et moi et chacune son escorte, et nous avons fait une longue randonnée en auto, mon amie conduisant la voiture de son père. Qui a parlé d'arrêter manger? Toujours est-il que nous nous sommes trouvés tous quatre attablés et, qu'à la première suggestion: "On mange du homard?" (c'était l'évaluation la plus coûteuse), mangeons du homard. Et ensuite, pourquoi pas tout ce qu'il y a de plus haut coté. Qui allait payer? Evidemment quand on a une auto... Et devinez le reste. Sommes-nous donc, jeunes filles à gros salaire, en train de faire partie d'une génération où les gigolos vont faire la loi et nous, l'exécuter? Marise.

Egalité pour. Egalité contre. Le seul fait de votre interrogation est un progrès, non pas d'avancement, mais de régularisation de la situation par la bonne attitude à trouver. Evaluée, toute force se paie à son prix. Votre mère aura beau vous dire qu'elle aimait voir arriver votre père avec un bouquet de fleurs et une tendresse galante, vous ne croirez à ces gestes "anciens" (?) que le jour où vous sentirez le besoin intensément naturel d'être choyée, et de vous adonner tout normalement à un rôle de femme. Rien à vous dire de plus si non à répéter et à poser une interrogation de vieille vérité: "Pourquoi les femmes se plaignent-elles des hommes puisque ce sont elles qui les élèvent?" Elever, c'est prendre bas, jeune, petit et faire monter au-delà du sol, de la jeunesse, vers la dignité d'être homme. Trainer, payer pour, c'est autre chose... Egalité contre? On ne peut pas tout faire comme eux, à leur place et s'attendre à ce qu'ils honorent la nôtre. Si vous voulez aller de l'avant, courez en toute vitesse: il y aura des suiveux. Si vous voulez être bien accompagnée, attendez et élevez. C'est de l'ouvrage !

Education

Il me parait impossible qu'un enfant de quatorze-quinze ans soit en état de déterminer l'option qui doit lui convenir pour l'orientation de ses études. Après un cours classique, et normalement à l'âge de dix-huit ans, des philosophes ne savaient pas encore trop où aller. Ne sommes-nous pas en train de nous fourvoyer, tous ensemble, parents et éducateurs, à laisser des enfants se conduire inconsidérément selon le courant qui passe? Mia.

Si vous évoquez le passé, et que vous écoutez par ailleurs les plaintes et complaintes de trente, quarante après — "moi, ma mère voulait que je fasse une soeur, avant que je naisse "si c'est une fille" — mon père voulait que je reprenne sa terre comme il avait continué l'oeuvre de son père" et ainsi de suite; vous avez toutes les raisons du monde d'être pour ou contre un choix qui, somme toute, n'est jamais libre, mais est en quelque sorte toujours dirigé par quelque mystérieux appel, impératives conditions sociales, de temps ou de famille. Les éducateurs doivent éduquer: un enfant de trois ans qui choisit apparemment impérieusement la sorte de chandail qu'il aime mieux peut être appelé à le faire intelligemment mené : pas "un de cinq piastres, un de dix et un de vingt"... mais entre trois vêtements considérés pour leur valeur de service, d'usage. Le plus cher, ce n'est jamais le morceau lui-même: c'est l'argent, qu'il faut juger à son tour sur l'évaluation réelle, dérivant de la qualité exacte. Et ainsi de suite.

Une orientation exige toujours de toutes les personnes concernées, aidant, guidant, une remise en question de toutes les valeurs attachées à un travail, un retour aux sources exigeant tel ou tel accord de telle ou telle valeur de personnalité, et une prise de conscience, qui est toujours le plus constant mouvement de vie, avec sans cesse les pour et les contre, eu égard à chaque personne même.

Nous ne pouvons pas aller contre "l'air du temps": trouvons-lui son bon côté. Bonifions-le par notre accord à ce qu'il est. Il n'existe aucune façon plus pratique de vivre. Pourquoi multiplier les embarras? En définitive, cela revient contre nous.

Hier ou Demain

MANON, il ne vous sert à rien de vivre avec tous ces spectres de malheurs, enfance névrosée à cause de parents comme ci-comme ça; adolescence, jeunesse, ballottée, malmenée. Vous êtes trop savante sur vos maladies et vous vous complaisez dans leur étalage. Courir d'un psychologue à l'autre deux psychiatres à la file, ne vous avance guère: c'est d'ailleurs un jeu dangereux que le renotage des causes de maux présents. Faut trouver le mieux à organiser. Il vaut mieux balayer le passé systématiquement, travailler à vous faire une joie de gagner votre vie, et prendre chaque jour, un petit bonheur qui finit par en installer un grand. A 34 ans, il n'y a de perdu que le temps qu'on perd à établir son bilan de malheur. Il serait temps que vous commenciez à vous aimer, à vous estimer, à lâcher les autres qui vous combattent, vrai ou faux, et à vous mettre, selon une belle vieille expression "en lieu de vivre", et non en voie de mourir. Attachez-vous à réussir quelque chose que vous aimez faire. Finissez-en avec ce qui a commencé à vous agacer il y a vingt-neuf, trente ans. Vous êtes votre propre bourreau. Entreprenez de vous faire plaisir, envers et contre tout. Vous y prendrez goût.

"Ces poils me donnaient l'impression d'avoir toujours la figure *sale*"

...c'est alors qu'elle vint chez Gregory

"Ce n'est qu'un état d'esprit?" Pas du tout. La pureté du teint est la base même de la féminité. Toute substance étrangère qui trouble la pureté de l'épiderme donne l'impression de "saleté."

Et, naturellement, les poils sur le visage sont une "substance étrangère" de l'espèce la plus flagrante.

Le maquillage ne peut *dissimuler* ces poils disgracieux. Aucune méthode d'épilation temporaire — pince, cire, rasoir, dépilatoire — ne parvient même à les *maîtriser* suffisamment pour que cela en vaille la peine.

La thermolyse Gregory est la solution attendue. Elle enlève *radicalement* les poils inesthétiques.

C'est le moyen moderne, scientifique de faire disparaître les poils qui déparent l'épiderme. La thermolyse est moins douloureuse que l'emploi des brucelles et, poil pour poil, ne prend pas plus de temps. Et le coût est bien inférieur à ce que vous vous attendriez pour un service esthétique dont les effets durent toute la vie.

La thermolyse Gregory cause si peu de douleur que nombre de femmes se font même épiler les bras ou les jambes!

Pourquoi ne pas vous en rendre compte par vous-même? Venez pour une démonstration. Aucuns frais, aucune gêne.

gregory system
CLINIQUE D'EPILATION RADICALE
Ouvert de 10 h. a.m. à 7 h. 30 p.m. samedi de 9 h. à 2 h.
EN VILLE: 301, Edifice Dominion Square
1010 ouest, rue Ste-Catherine
En métro: station Peel — Tél. 861-9741
SNOWDON: 5253, boul. Décarie (à côté du Théâtre Snowdon) — Tél. 481-3522
PLAZA ST-HUBERT: Suite 300-301
6339, rue St-Hubert — Tél. 272-9664

SOLDE FINAL
VENTE D'ÉTALAGE
(lignes désassorties)

Chaussures se vendant $22.00 à $40.00

$10 1ère paire — $9 2ème paire — $8 3ème paire — $7 4ème paire

Achetez plusieurs paires. Chaque paire vous revient moins cher. Toutes ventes définitives

VENTE aujourd'hui

SACS certains soldés à 50%

French SHOES

1172 ouest, rue Ste-Catherine, 866-7017
Promenade, Place Victoria, 866-8309
et à la BOUTIQUE JEUNESSE,
1230 ouest, rue Ste-Catherine, 866-3143

Marshalls fabrics of Montreal

★ Nous vendons au comptant, vous épargnez davantage ★

M

rabais DE SAISON

1/3 à 1/2 DE RABAIS ET PLUS

JERSEY CHAVASETTE
NOIR SEULEMENT
largeur 72" 4.95 vge Rég. 17.95
REDUIT POUR SOLDER

DE FRANCE
IMPRIMES TERGAL
Largeur 36" Antérieurement 5.95
Tous nos imprimés exclusifs réduits pour solder. 3.95 vge

IMPRIMES TOUT SOIE
36" à 44" 2.99 vge Rég. 5.95
REDUITS POUR SOLDER

Texture simili-toile de fantaisie Suisse-Française
36" à 44" 2.99 vge Valeurs 6.95
Tissus de fantaisie et unis exclusifs
REDUITS POUR SOLDER

COTONNADES SUISSES IMPORTEES
des meilleurs manufacturiers
largeur 36" 1.99 ge Valeurs jusqu'à 6.00
Ces fines cotonnades exclusives sont offertes en cloqués, croisés, voiles, satinettes, failles, textures gauffrées, de fantaisie. Lavables, faciles d'entretien.

COTONNADES AMERICAINES-EUROPEENNES
largeur 36" Valeurs jusqu'à 3.00
Infroissables, lavables. Cordés, croisés, satinettes, toiles à voile, mesh, popelines et autres. 1.29 vge

DENTELLES LAMINEES JACQUARDS-TRICOTS DE FANTAISIE LENOS
largeur 36" 1.00 vge Valeurs jusqu'à 3.00
Un merveilleux choix. Tissus unis et de fantaisie. A prix d'épargnes.

BROADCLOTH TERYLENE-COTON
largeur 45" Habituellement 1.29 — 1.49
Un grand spécial. Aussi facile d'entretien qu'un mouchoir. Pleine gamme de couleurs et blanc. vge 69¢

Sheers imprimés
Rayonne de fantaisie
Nylons floches – Homespuns
largeur 45" Valeurs jusqu'à 2.50
Tous des tissus faciles d'entretien. Pour vos vêtements de vacances. 1.29 vge
SOLDE SAISONNIER

CREPE DACRON IMPRIME
Rég. 3.50
SOLDE SAISONNIER 1.49 vge

1195 OUEST, STE-CATHERINE 844-2558

Une expansion planifiée des aéroports s'impose pour recevoir les avions géants des prochaines années

— M. Warren Delano

La plupart des aéroports, tant internationaux qu'intérieurs, ne sont pas en mesure actuellement de recevoir les avions géants qui doivent entrer en service l'an prochain ou en 1970.

Et, en conséquence, les autorités gouvernementales auront à songer à l'expansion de leurs présents effectifs et celles d'entre elles "qui apprécient à leur juste mesure les problèmes croissants de l'aviation se prépareront à ces changements révolutionnaires en y cherchant une solution selon une méthode de planification globale".

C'est ce que déclarait, hier après-midi, M. Warren Delano, de la compagnie "Acres Research and Planning", de Toronto, au congrès de l'Institut canadien de l'aéronautique et de l'espace et de l'"American Institute of Aeronautics and Astronautics" qui s'est déroulé à Montréal, lundi et mardi. Le thème du congrès, auquel ont participé environ 150 personnes du Canada et des Etats-Unis, était l'administration — aux niveaux gouvernemental, industriel, théorique et social.

Selon cette méthode, une équipe de spécialistes élaborent un plan général qui tient compte des principaux aspects de la vie moderne : les données économiques, sociales, culturelles et techniques.

L'équipe recueille les données sur les installations présentes, les activités de l'aéroport, la physiologie des lieux, l'administration, les facteurs socio-économique et l'évaluation financière. Et de ces différentes études, elle en tire des prévisions dans ces divers domaines pour les années à venir.

A l'aide de tous ces renseignements, on trace ensuite un plan d'ensemble qui indique ce que requiert l'aéroport et ses sous-ensembles ainsi que ce dont on a besoin pour l'expansion des présentes installations.

On élabore parallèlement les plans des sous-ensembles qui portent, en particulier, sur l'aérogare (passagers et fret aérien), les accès routiers, l'espace consacré à l'entretien, les hangars et le réseau routier intérieur.

L'un des principaux objectifs du plan général, selon M. Delano, est que l'aéroport doive assurer lui-même sa situation financière.

D'après M. Kenneth Larkin, directeur des systèmes d'information de la compagnie "Lockheed Missiles & Space", le problème le plus crucial qu'a aujourd'hui à envisager l'administion de la Justice criminelle, c'est un échange inadéquat et lent de l'information entre les différents corps judiciaires.

On y rencontre une incapacité à recevoir et à traiter l'énorme volume actuel de données et à trouver ce qu'il faut dans le matériel déjà accumulé. De plus les renseignements sont fragmentaires, non uniformes et dépendent d'un trop grand nombre d'employés.

"Les décisions prises en se fondant sur une information inadéquate, a ajouté M. Larkin, peuvent avoir des résultats fâcheux : détention d'un innocent pendant que l'on recherche en vain ses dossiers ; relâchement du coupable par défaut de l'identifier adéquatement ; des politiques inconsistantes de correction ou de condamnation ; disposition erronée de propriétés ou de pièces à conviction ; programme de prévention mal orienté."

Ce qu'il faut, a-t-il dit, c'est de mettre au point un réseau d'information en identifiant les points de décision critiques et les données nécessaires à ces endroits et en déterminant les sources de l'information. Le réseau comprendra le traitement, l'emmagasinage et la diffusion des données qui seront disponibles quand on en aura besoin.

M. Larkin a signalé que c'est selon cette méthode de planification globale employée en aéronautique et en astronautique, que la compagnie Lockheed, pour laquelle il travaille, et l'Etat de la Californie sont à établir un réseau d'information pour l'administration de la justice criminelle de la Californie.

Des équipes administratives plus sensibilisées aux changements du milieu

"Plusieurs compagnies aériennes dévraient consacrer, dès maintenant, plus de temps et de travail à la réorganisation de leur haute administration afin de mettre en place des équipes administratives plus sensibilisées aux changements du milieu environnant qui influenceront la conduite de leurs affaires."

Tel est l'avis exprimé hier par M. H. W. Seagrim, vice-président d'Air Canada au congrès de l'Institut canadien de l'aéronautique et de l'espace et de l'"American Institute of Aeronautics and Astronautics qui s'est tenu à Montréal. M. Seagrim participait alors à une table ronde qui traitait de l'administration au niveau industriel.

A cette fin, M. Seagrim suggère de scinder la traditionnelle équipe administrative en deux groupes distincts : l'un s'occuperait de définir les objectifs et les buts futurs de la compagnie; l'autre aurait la tâche de surveiller le fonctionnement de l'entreprise.

L'une des grandes priorités du premier groupe, de préciser M. Seagrim, serait de mettre au point et sur pied un programme de planification à long terme.

Celle-ci permettrait d'ajuster et de coordonner la performance à court terme de la compagnie aux objectifs plus lointains que l'on s'est fixés.

Quant au second groupe administratif, il serait constitué des artisans des principaux secteurs de l'entreprise, en particulier, ceux de la mise en marché, du fonctionnement et des finances. Ce sont ces gens qui seraient chargés d'élaborer les plans, de les évaluer et de sélectionner ceux qui donneront les meilleurs résultats.

La société d'aujourd'hui pose un autre problème à l'entreprise : la meilleure éducation des nouveaux diplômés qui, dans une organisation traditionnelle, ne pourront utiliser toutes leurs capacités.

M. Seagrim estime qu'il faudra, pour remédier à cette situation, mettre de côté l'ancienne structure rigide, fondée sur l'ordre et sur la discipline, et la remplacer par des réseaux d'information autour desquels l'on concentrera l'activité des nouveaux employés à leur arrivée à la compagnie.

Ces centres verront à recueillir les données dans un domaine spécifique, les traiteront et les achemineront aux postes qui en auront besoin pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Coopération entre nations

Un autre participant à cette table ronde, M. Allan Greenwood, directeur administratif adjoint à la "British Aircraft Corporation", s'est dit d'avis qu'en dépit de la complexité administrative inhérente à la collaboration gouvernement-industrie il est possible d'en arriver à des résultats pratiques.

A titre d'exemple, il a cité celui de la coopération franco-britannique dans la construction des supersoniques Concorde et Jaguar.

Il a fait remarquer que les différends politiques de notre époque n'ont pas empêcher l'aboutissement de ces deux entreprises qui, a-t-il dit, "transcendent, en quelque sorte, les vicissitudes quotidiennes des événements politiques".

"Quand un programme est sensé du point de vue commercial, il y a tout lieu de croire, a-t-il ajouté, que les gouvernements et les industries en cause seront consentantes à le mener à bien."

Selon lui, il n'y a rien qui n'interdise non plus une telle collaboration entre les Etats-Unis et l'Europe.

Tué dans une collision avec un train

LANDRIENNE, Qué. (PC) — Un résident de Bourlamaque en Abitibi, M. Gérard Boulanger, âgé de 60 ans, s'est tué hier dans la collision de son automobile avec un train à un passage à niveau de Landrienne, dans le comté d'Abitibi. La mort a été instantanée.

ANNONCE

Comment résoudre les 3 principaux problèmes DES DENTIERS

Le fait de saupoudrer un peu de FASTEETH sur un dentier permet: (1) de maintenir votre dentier plus fermement, (2) de le maintenir plus confortablement et, enfin, (3) de mordre jusqu'à 35% plus fort sans aucune gêne. Alcaline (donc non-acide) la poudre FASTEETH ne rancit pas, n'empâte pas la bouche, et n'a aucun goût. Ne soyez donc plus inutilement gêné. Demandez vite votre poudre FASTEETH à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

Profitez dès maintenant
du service pratique de
LIVRAISON A DOMICILE DE
LA PRESSE
C'est simple, vous n'avez qu'à
composer ce numéro
874-6911

Valeur du sens de la profession et de l'équipe en administration

Selon M. Thomas Cheatham, vice-président de la compagnie "Grumman Aircraft Engineering", de New York, l'élément important de la relation coût-efficacité dans la mise sur pied d'une force de frappe nucléaire, c'est le sens professionnel de l'équipe qui a la responsabilité de l'édifier.

"La tendance à adopter une procédure trop détaillée, a-t-il poursuivi, signifie, en somme, que l'on cherche à mettre un programme en application avec un personnel de niveau moyen. Mais les grands projets — ceux qui sont très spécialisés et très urgents — ne peuvent être exécutés par de tels gens."

M. Cheatham prenait alors la parole au congrès de l'Institut canadien de l'aéronautique et de l'espace et de l'"American Institute of Aeronautics and Astronautics".

Selon lui, c'est là la plus grande déficience du ministère américain de la Défense et de la politique administrative de l'ex-ministre, M. Robert McNamara.

"Le ministère de la Défense, a-t-il dit, a eu tendance à devenir une structure monolithique de pouvoir si rigide et si inébranlable qu'il n'est désormais plus possible à l'industrie et au ministère de fonctionner efficacement et d'atteindre un équilibre entre la prise de décision et l'exécution."

M. Cheatham est d'avis que plusieurs notions administratives mises en vigueur par M. McNamara se sont corrompues au cours de leur application.

Ainsi en est-il, selon lui, de l'auto-analyse du système qui, de sa fonction de conseiller, est passée à celle de la prise de décisions, en somme, à la "dernière analyse" ou à la "rationalisation finale."

Les objectifs du modèle administratif instauré par Mc Namara sont bons et appropriés, à son avis. Toutefois, la structure administrative qui a la mission de les mettre en pratique est désuète, étant devenue lourde dans la plupart des cas et corrompue dans les autres. "Cette structure a besoin, a-t-il ajouté, de suivre le courant et de se départir d'une foule de données de sorte qu'elle soit plus flexible et plus rapide à fournir des réponses."

Les USA préfèrent se laisser devancer que de sacrifier la sécurité

Les Etats-Unis préfèrent laisser l'URSS gagner la course à la lune que de prendre des risques en matière de sécurité.

C'est ce qu'a révélé hier à Montréal, M. George Mueller qui prenait la parole au congrès des instituts canadien et américain de l'aéronautique et de l'espace. M. Mueller est directeur des programmes Gemini et Apollo de la NASA.

Il a poursuivi en disant que la NASA n'avait pas de "renseignements intérieurs" sur ce qui se passait du côté soviétique et qu'il ne savait pas si l'URSS pourrait faire alunir un homme avant la fin de l'année prochaine. Il a ajouté toutefois que la NASA n'accélérerait pas pour autant les phases de mise en application de son programme spatial. "Notre premier souci, a-t-il souligné, c'est d'accomplir des missions réussies et nous n'avons pas l'intention de sacrifier nos chances de succès en voulant aller trop vite."

Il a fait remarquer cependant que le programme spatial américain s'en tenait à l'horaire établi après l'explosion d'un vaisseau du programme Apollo, il y a environ un an et demi.

"Nous avons réussi trois vols depuis et nous comptons commencer les envolées avec homme à bord à la fin de septembre ou au début d'octobre. Nous estimons pouvoir faire alunir un homme et le faire revenir sur terre sain et sauf vers la fin de 1969."

C'était l'objectif fixé par le président Kennedy en mai 1961.

Après la réussite de l'alunissage, a précisé M. Mueller, les Etats-Unis utiliseront le matériel du programme Apollo pour l'expansion des opérations orbitales autour de la Terre.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

SERVANTE
$60.00 PAR SEMAINE
Bonne éducation, sérieuse, et stable, jeune fille entre 20 - 35 ans pour prendre soin de 3 garçons âgés 4, 5 et 7 ans.
Simples travaux domestiques seulement.
Nous offrons une grande chambre privée, décorée avec goût, avec salle de bain, votre propre téléphone, télévision, et radio.
Candidate deux langues de préférence. Seulement des candidates sérieuses doivent écrire à :
Case 10802, LA PRESSE
Nous répondons à chaque demande
S.V.P. inclure votre numéro de téléphone.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ADJOINT ADMINISTRATIF
SERVICE DE L'EQUIPEMENT
FONCTIONS :
Sous la direction du directeur du Service de l'Equipement, organiser, coordonner et surveiller les activités administratives du service; agir à titre de chef de bureau du secrétariat de ce service, etc...
QUALIFICATIONS :
Diplômé en sciences administratives (licences en sciences commerciales, sciences sociales, administration des affaires); expérience de cinq (5) ans souhaitable en gestion de bureau et en systèmes et procédures.
Salaire à déterminer selon qualifications et expérience.
Veuillez faire parvenir curriculum vitae complet au :
Service du Personnel
Université de Montréal
Case Postale 6128
Montréal, (Qué.)

Importante société canadienne
(siège social à Montréal) recherche
TRADUCTEURS
Conditions
- Diplôme reconnu
- Expérience de traducteur ou réviseur
- Références exigées

Salaire intéressant — Avantages sociaux — Discrétion assurée —
Les candidats retenus devront subir un examen de classement.
Prière de faire parvenir curriculum vitae détaillé avant le 22 juillet 1968.
CASE 10800
LA PRESSE

UN HOPITAL IMPORTANT DE MONTREAL
REQUIERT LES SERVICES DE :
UN TECHNICIEN(NE) EN CYTOLOGIE
SALAIRE INTERESSANT
Enseignement
Ecrire à :
CASE 10,796 LA PRESSE

PROGRAMMEUR 360/20
demandé
Expérience dans la programmation nécessaire (2 à 4 ans). Communiquer avec
La Prévoyance Compagnie d'Assurances
842-4251 — poste 201

STEINBERG LIMITEE
INGENIEUR INDUSTRIEL
SOUS LA DIRECTION
du vice-président et du directeur général de la division des magasins d'alimentation Steinberg, l'ingénieur industriel devra étudier les différentes méthodes d'opération de la compagnie telle que les méthodes de réception et de distribution des marchandises dans les supermarchés. Il devra formuler des observations et des recommandations et voir à la mise en oeuvre de méthodes de travail améliorées.
LE CANDIDAT IDEAL
sera bilingue, possédera un baccalauréat ès sciences (génie industriel ou gestion industrielle). Il aura à son actif quelques années d'expérience en étude de travail dans une industrie de manutention non mécanisée ou dans une industrie de fabrication à opérations simples.
LE SALAIRE INITIAL
sera déterminé selon les qualifications et l'expérience. Les bénéfices marginaux sont avantageux.
Veuillez nous écrire et donner un résumé complet de votre expérience. Discrétion assurée.
STEINBERG LIMITEE
BUREAU D'EMPLOI
110 Place Crémazie
Montréal, Qué.

UNIVERSITE DE MONTREAL
RESIDENT de CHANTIER
FONCTIONS :
représenter l'université sur le chantier auprès des architectes et ingénieurs conseils; être responsable de la mise à jour et la coordination des plans et devis, ordres de changement, plans d'ateliers, rapports, pour les fins de contrôle du service technique des immeubles, etc.
QUALIFICATIONS :
toute combinaison de formation technique ou universitaire et expérience à titre de surveillant de construction ou à des fonctions similaires.
Veuillez communiquer au Service du Personnel à
343-6441

METALLURGISTE
Ingénieur et technicien pour travaux de contrôle et de fabrication de pièces.
S'adresser :
LES LABORATOIRES VILLE-MARIE INC.
400, boul. Labelle, Chomedey
688-0240

POSTE D'AVENIR
QUALIFICATIONS : Aspirant âgé de 23 à 30 ans. Célibataire. Etudes secondaires ou plus. Parfaitement bilingue. Expérience du commerce de détail un avantage.
ASPIRANT : L'entraînement auquel devra se soumettre l'aspirant lui permettra de faire preuve de son habileté et de ses talents et d'être ensuite dirigé vers un poste de gérance.
La demande d'emploi doit être adressée au :
BUREAU DU PERSONNEL,
SIMPSON SEARS LTD.
9250, AVE DU PARC, Montréal 11, Qué.
CONFIDENTIEL.

Vous cherchez une situation qui vous permette de vous réaliser pleinement
Vous voulez travailler sans frontières
Nous vous en offrons la possibilité car notre activité s'exerce
en AMERIQUE
Canada — Etats-Unis — Antilles
en EUROPE
Angleterre, Belgique, Espagne, France, Suisse
Nous vous formerons à nos méthodes — rémunération sera strictement fonction de vos résultats
Il vous faut être parfaitement bilingue
POSSEDER UNE VOITURE
Pour premier entretien téléphoner :
Mercredi 10 juillet de 2 à 6 p.m.
Jeudi 11 juillet de 9 a.m. à 6 p.m.
M. ANDRE LACOMBLEY — 932-6334
I.E.P. 4e session 67-68

MÉCANICIEN EN RÉFRIGÉRATION
Un hôpital de la région de Montréal requiert les services d'un mécanicien en réfrigération, possédant licence sénior.
Bonnes connaissances des systèmes au fréon, capable de faire l'installation, l'entretien et la réparation de ces systèmes.
Les candidats doivent écrire à
CASE 10803 LA PRESSE

$13,301 — $15,005
COORDONNATEUR DES OPERATIONS
Inventaire des terres du Canada
ministère des forêts et du Développement rural
Direction générale du Développement rural
OTTAWA
Commission de la Fonction publique du Canada
LA SECTION de l'Inventaire des Terres du Canada rédige des cartes sur les possibilités des terres et avise les programmes responsables, sur la mise en valeur de ces terres et sur l'utilisation des données.
POUR CE POSTE
Diplômé universitaire d'un cours reconnu en géographie avec spécialisation en planification ou en économie de l'utilisation des terres. Le titulaire dirigera le secteur de l'utilisation actuelle des terres, et devra coordonner divers organismes fédéraux, provinciaux, universitaires et privés engagés dans ce programme.
CE TRAVAIL exige la connaissance et la compréhension des projets de l'inventaire des Terres du Canada; une connaissance de la photographie aérienne et du traitement électronique des données est souhaitable.
Pour de plus amples renseignements s'adresser à : COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE, CADRES SOCIO-ECONOMIQUES, PLACE DE VILLE, OTTAWA.
Veuillez mentionner le numéro de concours 68-430-19.

AVOCAT
FAILLITES
JUSQU'A $10,360 PAR ANNEE
Le Bureau du surintendant des faillites, au ministère de la Consommation et des Corporations, à Ottawa, demande un avocat, membre du barreau de la province de Québec. Sous la direction générale du surintendant adjoint (juridique), le titulaire devra résumer les problèmes juridiques connexes à la gestion des successions,reviser des rapports et recommander des mesures à prendre concernant la violation des lois, donner des conseils au sujet des demandes d'intervention; élaborer et améliorer les procédures qu'emploient les autres sections du bureau et les bureaux régionaux pour traiter les questions juridiques.
Il est essentiel de savoir les deux langues officielles.
Le traitement, lors de la nomination, pourra atteindre $10,360 par année, selon la compétence des candidats choisis.
Faites parvenir vos demandes d'emploi et de renseignements à
Cadres socio-économiques,
Commission de la Fonction publique,
Place de Ville, Tour "A",
Ottawa (Ontario).
Dans toute correspondance, veuillez mentionner le numéro de programme 68-471 CCA-B.

Photo PC

Trudeau conduit toujours sa Mercedes

Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau fait fi des suggestions selon lesquelles il ne devrait pas, en tant que premier ministre, conduire sa propre voiture sur les routes publiques. M. Trudeau, a-t-on appris, a conduit sa voiture sport Mercedes-Benz, de Montréal à Ottawa le 30 juin. On recommande aux premiers ministres canadiens de laisser un chauffeur conduire leur automobile afin d'éviter des situations embarrassantes, en cas d'accident. Pour ses fonctions officielles, M. Trudeau laisse toujours son chauffeur le conduire dans la limousine du premier ministre, mais on le voit parfois au volant de sa voiture sport sur les routes de la région de la capitale nationale, a déclaré un informateur. On voit ici ses deux voitures au garage.

Le conflit de la Voie maritime

Ottawa a le devoir d'intervenir

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le Congrès du Travail du Canada prie instamment le gouvernement du Canada d'intervenir dans le conflit qui paralyse la navigation dans la voie maritime du Saint-Laurent.

Quelques jours après un refus formel d'intervention exprimé par M. Bryce Mackasey, qui lui-même se référait à la décision du premier ministre Trudeau, le président du CTC, M. Donald MacDonald, a réagi hier d'une façon quasi dramatique en suppliant le ministère du Travail d'intervenir dans ce conflit.

Selon le CTC, le gouvernement n'a pas à intervenir parce qu'il s'agit d'une compagnie de la Couronne, mais parce que c'est le devoir du ministère du Travail d'aider au règlement d'un conflit lorsque les moyens normaux de négociations ont été épuisés.

Or, M. MacDonald estime que c'est le cas dans le conflit de la voie maritime. Les négociations sont présentement interrompues et le syndicat dit attendre une nouvelle proposition patronale.

"Il ressort clairement des réunions des derniers jours qu'il existe une impasse complète entre l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et ses employés. On ne saurait exagérer la gravité de la situation. La voie maritime constitue un élément indispensable du réseau de transport qui touche un très grand secteur de l'économie nord-américaine", a soutenu le président du CTC dans un communiqué.

Le gouvernement se doit de mettre fin à cette impasse. M. MacDonald a appuyé la demande du syndicat qui réclame une augmentation de salaire de 15 pour cent répartie sur un contrat de deux ans.

"Même avec une entente à ces termes, les travailleurs de la voie maritime canadienne gagneraient encore beaucoup moins que les travailleurs accomplissant les mêmes fonctions du côté américain, dont les salaires sont aussi payés à même les frais de péage."

Offre

L'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, une agence fédérale qui opère les sections canadiennes de la voie maritime, a offert à ses employés une augmentation de salaire de six pour cent cette année et une autre de même importance l'an prochain dans un contrat de travail de deux ans, conformément à l'offre recommandée par la majorité des membres d'un tribunal de conciliation.

Le premier ministre Trudeau a déclaré publiquement qu'il appuyait la position "raisonnable" adoptée par les autorités de la voie maritime.

Mais M. MacDonald a déclaré hier que la demande de 15 p.c. d'augmentation du syndicat "ne pouvait certainement pas être considérée comme déraisonnable".

Les grévistes avaient un salaire de base de $2.77 l'heure et une moyenne de salaire de $3.10. Le syndicat affirme que ses membres reçoivent environ 21 p.c. de moins que leurs collègues américains.

"Même si le premier ministre Trudeau a expliqué la position du gouvernement qui désire éviter toute intervention directe dans les affaires des corporations de la couronne, le gouvernement se doit d'offrir ses services non seulement pour amener les deux parties à se rencontrer mais aussi pour déclencher des négociations réalistes", a dit M. MacDonald.

La grève a immobilisé dans la Voie maritime plus de 70 navires battant pavillon étranger et la majorité des 200 caboteurs canadiens.

La direction de la Voie maritime estime qu'elle perd environ $96,000 par jour en frais de péage et que les travailleurs perdent $3,100 par jour en salaires.

Bill C-186: Stanfield prévoit un recul apparent extraordinaire

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le chef du parti progressiste-conservateur, M. Robert Stanfield, n'est pas du tout certain que le gouvernement libéral tienne aujourd'hui le même langage qu'avant le scrutin du 25 juin, en regard du bill C-186.

Faisant allusion, dans un communiqué, à la déclaration du ministre du Travail, qui affirmait avant-hier que le projet de loi autorisant le fractionnement des unités de négociations et une nouvelle représentation au sein du Conseil canadien des relations de travail ne pourrait être déposé de nouveau aux Communes avant un examen sérieux du comité Woods, M. Stanfield y voit "un recul apparent extraordinaire".

"Depuis la convention libérale notamment, a souligné le chef de l'Opposition, des membres du cabinet, dont MM. Trudeau et Marchand, ont répété maintes et maintes fois que le gouvernement attachait une haute priorité au passage du bill C-186. De plus, le premier ministre et ses collègues se sont félicités à maintes reprises durant la campagne électorale de n'avoir qu'une seule voix d'un bout à l'autre du pays. La voix était particulièrement claire et forte au Québec au sujet du bill C-186".

Aujourd'hui, M. Bryce Mackasey prétend que le rapport du comité Woods doit être examiné avant que le projet de loi sur les unités de négociations soit ramené devant la Chambre.

"Le prétexte utilisé par M. Mackasey n'est guère convainquant, de poursuivre M. Stanfield. Le comité Woods a été institué en septembre 1966 et le bill C-186 a été proposé en décembre 1967. Les travaux du comité auraient pu servir de prétexte bien avant pour retarder le projet de loi".

"C'est pourquoi, de conclure le chef de l'Opposition, le pays a maintenant le droit de savoir si le gouvernement tient le même langage après qu'avant l'élection".

M. Stanfield accepterait le principe du projet de loi mais sous certaines réserves. Quant à l'ancien chef conservateur John Diefenbaker, il s'est dit récemment tout-à-fait opposé au bill qui, à son avis, balkaniserait le Canada en morcelant les unités de négociations qui devraient être nationales.

BREVETS D'INVENTION
Marques de commerce
Dessins de fabrique
en tous pays
MARION, ROBIC & ROBIC
2100, Drummond, Montreal 25
Téléphone 288-2152

CJFM
52 Minutes de musique en
Stéréophonie à chaque heure
95.9 au CADRAN

Bertrand va représenter Québec à Regina

QUEBEC (PC) — En raison de son état de santé, le premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson, ne pourra participer à la conférence des premiers ministres provinciaux du Canada qui doit se tenir à Régina, au début du mois d'août prochain.

En nous communiquant cette nouvelle, hier après-midi, le secrétaire particulier de M. Johnson, M. Paul Chouinard, a ajouté qu'il est tout probable que le vice-premier ministre, M. Jean-Jacques Bertrand, dirigera la délégation québécoise dans la province de l'Ouest.

Cette conférence interprovinciale, présidée par le premier ministre de la Saskatchewan, M. Ross Thatcher, est la suite de celle qui s'était tenue l'année dernière, à Fredericton.

Il ne s'agit pas d'une réunion portant sur la constitution canadienne comme celle qui s'est déroulée à Toronto, l'an passé. M. Chouinard a précisé que l'ordre du jour de la réunion des 1, 2 et 3 août prochains ne comporte aucune question spécifique devant être débattue par les participants.

Ces derniers étudieront les problèmes communs aux dix provinces, comme les implications de l'adhésion au programme fédéral-provincial de l'assurance-santé, en vigueur depuis le 1er juillet dernier.

Actuellement, deux provinces souscrivent au programme mis de l'avant par le gouvernement d'Ottawa, soit la Saskatchewan et la Colombie-Britannique. Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, Terre-Neuve, l'Alberta et le Manitoba ont manifesté l'intention de se joindre au plan dans un avenir rapproché, soit vers le début de l'année 1969, probablement.

Les trois provinces encore récalcitrantes sont le Québec, l'Ontario et l'Ile-du-Prince-Edouard.

Entre-temps, à Québec, le chef du gouvernement québécois se remet promptement, à l'Institut de cardiologie de l'hôpital Laval, de la crise cardiaque mineure qu'il a subie le 3 juillet.

Le premier ministre n'est pas encore autorisé à recevoir beaucoup de visiteurs. Il passe ses journées à lire et il commande même des dossiers de son bureau pour les étudier.

Un de ses proches collaborateurs nous confiait, hier matin: "Comment pouvez-vous empêcher M. Johnson de travailler?"

Le médecin personnel du premier ministre, le Dr Yves Morin, autorise d'ailleurs M. Johnson à se tenir au courant de l'administration provinciale.

Le complexe "G" de la Cité parlementaire

Contrat de $4,868,000

QUEBEC (PC) — Le contrat pour la construction de la deuxième phase du complexe "G" de la Cité parlementaire de Québec a été signé par le ministre des Travaux publics, M. Armand Russell.

Le contrat, au montant de $4,868,000, a été octroyé conjointement à Komo Construction Inc. de Québec et à Janin et Cie Ltée, de Montréal, les plus bas soumissionnaires.

M. Russell a précisé, au cours d'une conférence de presse, que les travaux porteront sur l'érection de l'infrastructure et des fondations de ce vaste complexe.

Cinq firmes avaient présenté des soumissions et la plus haute se chiffrait à $5,740,000.

Les travaux de cette deuxième phase devraient être complétés vers février 1969.

L'infrastructure comprendra trois étages d'une superficie de plancher de 225,000 pieds carrés et nécessitera 44,000 verges cubes de béton. Cet espace permettra un parc de stationnement pouvant recevoir 1,470 automobiles.

Une tour de 30 étages, de 150 pieds par 150 pieds, ainsi qu'un édifice de quatre planchers en forme de "L" seront érigés sur cette infrastructure.

L'édifice de quatre planchers et la tour fourniront un espace de 660,000 pieds carrés pour usage de bureaux.

Ces travaux constitueront la troisième phase de la construction du complexe "G".

Radio-Canada : les 4 syndicats coordonnent leurs efforts

Devant l'attitude intransigeante de la société dans les négociations avec les quatre grands syndicats d'employés de Radio-Canada, ceux-ci se sont réunis à Montréal pour poursuivre les démarches coordonnant leurs activités ainsi que leurs revendications.

Les quatre syndicats représentant plus de 6,000 employés de la société ont convenu de présenter à leurs sections syndicales ainsi qu'aux comités de négociations les points d'intérêt commun dans ces négociations et aussi de parfaire la coordination et la stratégie du groupe.

Les associations suivantes étaient représentées à cette réunion : l'Association des employés de radio et télévision du Canada (ARTEC), la Guilde des services de presse du Canada (CWSG), le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), et l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion (NABET).

Dionne LTÉE - LTD.

l'endroit idéal pour participer au grand concours

SHOPSY

Lorsque vous y achetez un paquet de saucisses fumées Shopsy, vous pouvez gagner $5 de bonne viande Dionne de votre choix.

Achetez un paquet de succulentes saucisses fumées tout boeuf Shopsy dans votre magasin Dionne préféré. Vous avez de grandes chances d'obtenir un coupon d'une valeur de $5.00 ou $2.50 avec vos saucisses. Suivez les directives du coupon (c'est si facile!) et vous obtiendrez gratuitement pour $5.00 ou $2.50 de n'importe quelle bonne viande Dionne que vous choisirez. Quel moyen agréable de gagner de bonnes choses pour votre famille. Participez dès aujourd'hui au concours SHOPSY!

En plus des bonnes saucisses fumées tout boeuf Shopsy, les bons magasins Dionne ont aussi les produits suivants: viande fumée Shopsy, boeuf fumé tranché Shopsy, corned beef mariné Shopsy, boeuf fumé Shopsy et les délicieuses salades Shopsy.

EXIGEZ LES Shopsy!

"Les Shopsy sont faites avec du bifteck"

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

REGION DU QUEBEC

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETEES adressées au Surveillant des Appels d'Offres, Ministère des Travaux Publics du Canada, 2085, avenue Union, 20ième étage, Montréal 2, P.Q. et portant la mention: "SOUMISSION POUR

Laboratoire de recherches en Agriculture Université Laval, Sainte-Foy Québec, P.Q.

seront reçues jusqu'à 3:00 P.M. (H.A.E.) MERCREDI LE 21 AOUT 1968.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $250.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE fait au nom du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise des bureaux du ministère aux adresses suivantes: 2085, avenue Union, 20e étage, Montréal 2, P.Q., et Gare Maritime Champlain, Anse-au-Foulon, Québec 2, P.Q.

On pourra examiner les plans, devis et autres documents de soumission aux bureaux de l'Association des Constructeurs suivants:

4970, Place de la Savane, Montréal, P.Q.
675, Marguerite-Bourgeoys, Québec 6, P.Q.
230, rue King ouest, Sherbrooke, P.Q.
1447, Lavérendry, Trois-Rivières, P.Q.
84, rue Lois, Hull, P.Q.
196, avenue Bronson, Ottawa, Ont.
92, avenue Yorkville, Toronto, Ont.

également à nos bureaux de district:

1631, rue de Lorimier, Montréal 24, P.Q.
et
Gare Maritime Champlain, Anse-au-Foulon, Québec, P.Q.

Le dépôt sera remis dès que les documents seront renvoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décachetage des soumissions.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumissions.

BUREAU DES SOUMISSIONS DEPOSEES

Les sous-entrepreneurs pour les ouvrages 1) Plomberie et chauffage; 2) Ventilation et air climatié et 3) d'électricité, doivent presenter leurs soumissions par l'entremise du Bureau des Soumissions déposées du Québec, 675 Marguerite-Bourgeoys, Québec 6, P.Q. au plus tard à 3:00 P.M. (H.A.E.) **MERCREDI LE 14 août 1968** conformément au document "Standard Canadian Bid Depository Principles and Procedures for Federal Government Projects", première édition 22 mars 1963.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

MONTREAL, P.Q., 68-157

A.-René de COTRET,
Surveillant des Appels d'Offres,
Région du Québec

AVIS

M. & S. PUBLICATIONS LTEE

AVIS est donné que la compagnie M. & S. PUBLICATIONS LTEE demandera au secrétaire de la province de Québec la permission d'abondonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

FAIT à Montréal, ce 3e jour de juillet 1968.

Le secrétaire,
GASTON MELOCHE.

Province de Québec
VILLE DE POINTE CLAIRE
AVIS PUBLIC

Je donne avis aux électeurs de la Ville de Pointe-Claire, que la présentation des candidats pour la charge d'échevin pour la dite Ville de Pointe-Claire, au siège numéro 1 aura lieu à la Chambre des délibérations publiques, Hôtel de Ville, 451 Chemin St-Jean, Pointe-Claire, P.Q., le dix-neuvième jour du mois de juillet, en l'année mil neuf cent soixante-et-huit (19 juillet 1968) entre midi et deux heures de l'après-midi (12.00 midi à 2.00 p.m.) et que dans le cas où le scrutin deviendrait nécessaire et serait ouvert de la manière prescrite par la loi, ce scrutin sera ouvert le vingt-neuvième jour du mois de juillet de l'année mil neuf cent soixante-et-huit (29 juillet 1968) depuis neuf heures (9.00 a.m.) du matin jusqu'à huit heures de l'après-midi (8.00 p.m.) dans chacun des arrondissements de votation; et que j'ai nommé M. Gui Beaucage, Greffier Adjoint, 935, 7ième Avenue, Lachine, P.Q., mon secrétaire d'élection.

Donné sous mon seing à Pointe-Claire, P.Q., ce huitième jour de juillet 1968.

(Mme) S.-C. LARUE,
officier rapporteur.

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL MAISONNEUVE
3800 est, rue Sherbrooke Montréal, Qué.

APPEL D'OFFRES

POUR TRANSFORMATION ET AMENAGEMENT INTERIEUR D'ENVIRON 20,000 PIEDS CARRES DE PLANCHER

Des soumissions scellées, portant la mention "SOUMISSION AMENAGEMENT C.E.G.E.P. MAISONNEUVE", et adressées à:

EMILE GIRARD, Contrôleur
C.E.G.E.P. Maisonneuve
3800 est, rue Sherbrooke
Montréal, Qué.

seront reçues avant 14:00 heures, le 25 juillet 1968, et seront ouvertes publiquement à 14:00 heures, le même jour au bureau du directeur général, le Réverend Père Clément, à l'adresse ci-haut mentionnée.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par les architectes Jodoin, Lamarre, Pratte, Carrière, 2245 est, rue Sherbrooke, Montréal, Qué., desquels on obtiendra les formules, plans et devis moyennant un dépôt de $100.00 en chèque visé à l'ordre des architectes. Ce dépôt sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les documents complets en bon état dans les huit jours suivant la date de l'ouverture des soumissions. Ces dites formules sont disponibles immédiatement au Bureau des Architectes entre 9:00 et 17:00 heures.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé sur une banque à charte canadienne ou une caisse populaire ou d'un bon de garantie de soumission et payable au C.E.G.E.P. Maisonneuve, pour un montant forfaitaire de $20,000.00.

Les soumissions des sous-traitants suivants devront être remises au bureau des soumissions déposées de Montréal, 4970, Place de la Savane, Montréal, le ou avant le 22 juillet 1968 à 15:00 heures et être accompagnées d'un chèque certifié ou d'un bon de garantie de soumission au montant indiqué ci-dessous.

Corps de métier	Montant du chèque
PLOMBERIE	$1,000.00 (mille dollars)
ELECTRICITE	$3,000.00 (trois mille dollars)
VENTILATION	$2,000.00 (deux mille dollars)
COUVRE-PLANCHER	$1,000.00 (mille dollars)
PLAFOND ACOUSTIQUE	$2,500.00 (deux mille cinq cents dollars)
CLOISONS AMOVIBLES	$3,000.00 (trois mille dollars)

Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

A.-EMILE GIRARD,
Contrôleur

(Soumis le 8 juillet 1968)

VILLE DE LA PRAIRIE

APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX DE PAVAGE EGOUT PLUVIAL, TROTTOIRS ET BORDURES DE RUES

Des soumissions, dans des enveloppes scellées, portant l'inscription "Soumissions pour le Boulevard St-José" et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à 4 heures p.m. (H.A.E.), mercredi le 17 juillet 1968 et seront ouvertes publiquement à une date ultérieure à la salle de l'Hôtel de Ville, 600, boul. Ste-Elizabeth, La Prairie.

Ces soumissions sont pour l'exécution des travaux suivants:
Préparation du lit de pavage, mise en forme, déblais, enlèvement de tourbe, etc., approx. 10,000 vg. cu.
4,000 tonnes de poussière de pierre
10,000 tonnes de pierre 0-4 pouces
3,000 tonnes de pierre 0-1 pouce
14,000 vgs ca. de pavage d'asphalte, 4 pouces d'épaisseur
3,600 pieds linéaires de trottoir, 5 pieds de largeur
3,600 pieds linéaires de bordure de rues en béton
1,800 pieds linéaires d'égout pluvial, 60 po. diam. en béton classe IV
5 regards d'égout
16 puisards
5,000 vg. cu. excavation dans le roc
3,500 tonnes de poussière de pierre
16 lampadaires, double console, luminaire au mercure et filerie

Ces soumissions seront faites sur des formules préparées par J. Richard Lessard & Associés, ingénieurs-conseils, 65 ouest, rue Fleury, Montréal.

Les formules de même que les plans et les cahiers des charges seront obtenus au bureau du greffier, 600, boul. Ste-Elizabeth, La Prairie, moyennant un dépôt de $100.00 en argent comptant ou en chèque certifié. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les plans et les cahiers des charges en bonne condition, dans les quinze jours qui suivront la date de réception des soumissions.

Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque certifié tiré sur une banque canadienne à charte et payable à la Ville de La Prairie, pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission.

La Ville de La Prairie ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et cela, sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

LEOPOLD PELADEAU
Greffier de la Ville
600, boul. Ste-Elizabeth
La Prairie, P.Q.

La Prairie, le 3 juillet 1968.

APPEL D'OFFRES

Pour les spécialités suivantes: Charpente d'acier, portes en bois (intérieures et extérieures), rideau de scène, cloisons légères insonorisées.

AGRANDISSEMENT ECOLE THERESE-MARTIN JOLIETTE — COMTE DE JOLIETTE — QUEBEC

PROPRIETAIRE:
La Commission Scolaire Régionale Lanaudière
333, rue Sir Mathias Tellier — Joliette, Qué.
Téléphone: 514-756-0511

ARCHITECTE:
Auguste Martineau
175, rue de Salaberry — Joliette, Qué.
Téléphone: 514-756-4341

INGENIEURS-CONSEILS:
Fondation et structure:
Lucien Leclair & Associé
1395 est, rue Fleury — Montréal, Qué.
Téléphone: 514-381-5365

Mécanique électricité:
Laroque-Samson-Guérette
9615, rue Papineau — Montréal, Qué.
Téléphone: 514-384-6640

Les plans et devis pourront être obtenus au bureau de l'architecte ci-haut mentionné, à partir de 9 heures de l'avant-midi (h.a.e.), le 10 juillet 1968.
Un dépôt de $100.00 sera exigé et sera remboursable sur retour des dits plans et devis dans les 15 jours suivant l'ouverture des soumissions.
Les formules de soumissions pourront être obtenues au Bureau des Soumissions déposées du Québec, à l'adresse ci-après mentionnée.
Les sous-traitants et fournisseurs de matériaux devront soumettre leur prix au:

Bureau des Soumissions déposées du Québec
746, boulevard Manseau — Joliette, Qué.
Téléphone: 514-756-7643

avant 15 heures (h.a.e.), le 14 août 1968.

Spécialités	Montant du cautionnement
Charpente d'acier	$ 300.00
Portes en bois (extérieures et intérieures)	1,500.00
Rideau de scène	250.00
Cloisons légères insonorisées	1,000.00

Chaque soumissionnaire de ces spécialités doit fournir comme dépôt de cautionnement, soit un chèque visé ou un cautionnement de soumission souscrit par une firme autorisée à se porter caution judiciaire et fait à l'ordre de La Commission Scolaire Régionale Lanaudière, pour une somme correspondante à chaque poste ci-haut mentionné.
Les cautionnements précités seront disponibles pour l'entrepreneur général signataire lors de la signature de contrat d'entreprise générale.
Seuls les sous-traitants dont les soumissions auront été déposées seront considérés.
Le 14 août 1968, à 20 heures (h.a.e.), se tiendra une session des commissaires de La Commission Scolaire Régionale Lanaudière, au siège social situé au 333 de la rue Sir Mathias Tellier, à Joliette, Québec, afin d'ouvrir les soumissions de ces spécialités.
La Commission Scolaire Régionale Lanaudière ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.
Donné à Joliette, Québec, ce 8 juillet 1968.

Jean-Guy Nadon
Secrétaire-trésorier

Littérature obscène: mieux vaut poursuivre le distributeur que les détaillants

Textes de
Lucien RIVARD
envoyé spécial de LA PRESSE

CHICOUTIMI. — Le sous-ministre associé à la Justice, Me Denys Dionne, a suggéré hier, aux quelque 250 membres de l'Association des chefs de police et de pompiers du Québec, réunis en congrès à Chicoutimi, des solutions pour enrayer le commerce de la littérature obscène, commerce qui n'a cessé de s'accroitre au Québec au cours des dernières années.

Après avoir brossé un tableau de la situation et des méthodes actuellement employées pour combattre le fléau, Me Dionne a proposé comme solution que les policiers se prévalent des dispositions de l'article 150 en vue d'imaginer un plan d'action.

Le sous-ministre a précisé qu'en vertu de cet article il est possible de concerter l'action sur les distributeurs, plutôt que sur les détaillants, comme on procède dans la plupart des cas. Et il a ajouté que les policiers pouvaient ainsi prendre les devants et, munis de mandats de perquisition, fouiller les dépôts des distributeurs et saisir les revues, journaux ou livres qu'ils croient obscènes avant même que l'on en ait entrepris la distribution.

Jusqu'à maintenant, les saisies effectuées par les policiers au niveau des détaillants, étaient faites en vertu de l'article 150A. Il s'agissait là de procédures longues et, au moment où l'on aboutissait, le mal était déjà fait puisque tous les numéros de la matière obscène étaient déjà vendus au moment du jugement.

Me Dionne a révélé que le policier devait se présenter devant un juge, obtenir un mandat de saisie, revenir devant le juge qui, lui, devait faire signifier des sommations aux occupants du local leur enjoignant de venir dire pourquoi cette revue ne serait pas déclarée obscène. Ce n'est qu'après toutes ces étapes que l'on pouvait organiser une saisie dans tous les établissements, mais c'était trop tard.

"Quand toute cette procédure est terminée, a dit Me Dionne, c'est de la nouvelle matière qui a pris place sur les rayons des détaillants et tout est à recommencer."

Au cours d'une allocution qu'il présentait un peu plus tôt, le directeur Jean-Paul Gilbert, de la police de Montréal, avait fait ressortir l'ambiguité du problème.

"Qu'il s'agisse de littérature que l'on juge obscène, de pornographie ou encore de revues jugées telles, la situation est loin d'être claire", a-t-il signalé.

Le directeur Gilbert a révélé qu'auparavant le bureau de censure fournissait, de façon plus ou moins régulière, des listes de titres de revues tombant sous le coup de la loi.

M. Gilbert a également déploré "l'absence d'une définition réelle et objective qui permettrait aux corps policiers d'agir, pour le moins que l'on puisse dire, avec "plus d'assurance."

Le directeur Gilbert a conclu son exposé en disant: "Nous considérons qu'il n'appartient pas à la police de déterminer la moralité publique. Il appartient au ministère de la Justice d'introduire des législations représentant l'opinion publique. Il serait donc opportun que tout ce qui touche à la morale, dans le sens qui nous préoccupe, relève du ministère de la Justice de la province".

Spectacles dans les bars-salons

Plus tôt, M. Gilbert avait soulevé le problème de la présentation de spectacles du type "danseuses à gogo" dans les bars-salons. "Il semblerait, a-t-il dit, que l'on ne soit pas en mesure chez ceux responsables de la loi des liqueurs de fournir une réponse qui permettrait à plusieurs corps policiers de savoir à quoi s'en tenir sur le sujet."

M. Dionne a signalé que le ministère de la Justice avait déjà pris des procédures dans de tels cas mais qu'une cour d'appel avait donné raison aux propriétaires de bars-salons.

La cour d'appel a décrété que "la loi interdit au détenteur d'un permis de bar-salon d'aménager son local de façon à présenter un spectacle mais on n'y retrouve rien qui interdit la présentation d'un spectacle."

Me Dionne a signalé, cependant, qu'en cas de présentation de spectacles indécents, des poursuites peuvent être prises sur la seule autorisation du substitut du procureur de la couronne.

Signalisation routière uniforme: une question de mois

CHICOUTIMI — La signalisation uniforme sur toutes les routes et dans toutes les municipalités du Québec n'est plus qu'une question de mois. C'est ce qu'a fait savoir hier M. Jacques Charland, directeur général de la recherche au ministère de la Voirie.

M. Charland qui était invité au 36e congrès de l'Association des chefs de police et de pompiers a déclaré que "la publication de l'instruction générale sur la signalisation uniforme au Québec sera distribuée d'ici quelques mois et que son application sera obligatoire dans toute la province de Québec".

Notant que l'obtention de ce résultat était le fruit de plus de cinq années de travail, M. Charland a souligné: "Si vous n'avez pas été à même de palper encore le résultat des efforts du comité de la signalisation et de consulter le volume intitulé "Instruction générale sur la signalisation du Québec" de visu, vous n'avez pas été sans remarquer durant ces dernières années un essor grandiose de la technique de la signalisation routière sur les routes du Québec. Vous avez certainement noté les changements de fond, l'apparition de la "super signalisation" sur les voies à circulation rapide et surtout l'utilisation au maximum du symbole sur nos panneaux".

M. Charland a conclu en déclarant: "Disons de suite que le Québec était probablement le mieux placé pour énoncer, adopter et vivre l'expérience d'une signalisation qui combinait les deux grandes tendances qui s'affrontent actuellement dans le monde soit, la tendance américaine et la tendance européenne."

Les "voyages" commencent par la colle

CHICOUTIMI — Dans un style à la fois très vivant et très imagé, usant de toutes les latitudes que lui offrait son sens de l'humour, le sergent-détective Jacques Durocher, de la sûreté de Montréal, a abordé hier après-midi, devant les chefs de police et pompiers du Québec, le sérieux problème des narcotiques.

Les congressistes, qui en étaient à leur 4ième causerie d'affilée, ont semblé apprécier l'atmosphère détendue dans lequel le sujet, quoique très sérieux, a été attaqué par l'expert en la question. Les rires et les applaudissements n'ont pas été ménagés, mais il est certain que les membres de l'association ont ainsi beaucoup plus retenu de cette allocution que si elle avait été présentée sous une forme plus aride.

Le directeur Jean-Paul Gilbert, de Montréal, qui a présenté le conférencier, a insisté sur "cette habitude de la drogue qui tend à se généraliser à travers la jeunesse. Nous les policiers, déclara-t-il, devons tenter l'impossible pour l'enrayer.

"Nous avons l'exemple des Etats-Unis, a-t-il dit, et nous sommes conscients de l'importance que le problème peut atteindre."

Le sergent-détective Durocher, usant de termes propres au milieu de la dissimination des drogues, a révélé que chez les jeunes, on commence à goûter les premiers "voyages hallucinatoires" vers l'âge de 10 à 11 ans.

"Ces "voyages", a souligné le conférencier s'effectuent avec des moyens de fortune qui sont à la portée des jeunes. Au départ, c'est la colle ou le DDT.

"Nous appelons les premiers les "sniffeux de colle", a-t-il dit. Cette pratique s'effectue de différentes façons. Quelques-uns placent la colle dans de l'eau chaude et respirent les vapeurs; d'autres se placent un sac de polythène sur la tête avec un trou à la place du nez et ils respirent la colle par l'embouchure du pot".

Le policier a précisé qu'après quelques expériences du genre, certains jeunes étaient en proie à des hémorragies internes.

"Quand ce n'est pas la colle, a dit le sergent Durocher, c'est le DDT. Les jeunes se renferment dans une garde-robe qu'ils remplissent de vapeur de DDT à l'aide d'une bombe à insecticides."

Le policier ajoute que ces premiers "voyages" conduisent immanquablement l'adepte de la drogue vers de nouvelles expériences. Dès qu'il atteint l'âge de fumer, des vendeurs sans scrupules se chargent de lui fournir l'occasion de fumer son "pot" de marijuana.

Sur ce point, le sergent Durocher signale que "la marijuana n'est pas une drogue à "état de besoin", elle ne forme pas l'habitude" mais son usage est un premier pas, pour un individu avide de sensation, vers l'emploi de l'héroine pour devenir, par intoxication, un narcomane."

Le policier précise que les 'pushers' (vendeurs) qui hantent les abords des écoles secondaires ou les universités, se chargent de conduire le jeune à des expériences de plus en plus répétées pour le faire sombrer dans la voie de la narcomanie.

"Après la marijuana, signale le policier, c'est le hashish, issu de la même plante, puis c'est le LSD.

"Notons, a-t-il dit, que le LSD fait perdre la notion des distances et des proportions. Par ailleurs, les couleurs captées par l'oeil sont transmises au cerveau de manière confuse et erronnée."

Le conférencier a cité des cas de personnes qui, se trouvant au quatrième ou cinquième étage d'un immeuble et ayant perdu le sens des distances se sont précipitées dans le vide en croyant que "le trottoir avait été rehaussé."

Le sergent Durocher a mentionné que les réactions du LSD sont terribles. Il souligne que cette drogue est tellement forte que plus d'un an après en avoir consommé, il en reste toujours dans le système. Il a cité des expériences faites sur certains animaux qui ont conservé des résidus pendant plusieurs générations.

S'il parlait généreusement des recettes pour la fabrication de la plupart de ces drogues, le policier a tenu à préciser que lorsqu'il s'adressait à des jeunes, il insistait surtout sur les dangers que représente l'usage de ces drogues.

Prenant la parole à la suite de l'allocution du sergent Durocher, le directeur Gilbert a souligné que le policier rencontrait couramment des groupes de parents-maitres pour leur expliquer le problème de la drogue et leur demander des confidences qu'ils auraient pu obtenir de leurs enfants.

Interrogé sur la libéralité avec laquelle on discutait de ces sujets, le directeur Gilbert a révélé: "Je suis de l'école qui favorise la prévention en touchant le plus de sujets possible et cette prévention ne peut se faire que par l'éducation."

Le directeur Gilbert a déclaré que, souvent, on est porté à critiquer et on lui conseille de laisser les conférences pour tenter d'enrayer les hold-up. "A ceux-là, a-t-il dit, je réponds que je préfère accomplir les deux tâches à la fois."

Les motards arrêtés à leur enquête

SAINT-JEAN, Québec (PC) — Le juge Roland Tremblay, a envoyé hier une jeune fille et quatre jeunes hommes, tous membres du club de motocyclistes "Satan's Choice" à leur enquête préliminaire qui aura lieu le 16 juillet.

Les cinq prévenus font face à des accusations variant de la possession d'armes offensives à celles d'agression et de vol.

Il s'agit de Pierre Redman, 20 ans, Yvan Tourigny, 20 ans, William Bradley, 21 ans, Bill Venryn, 21 ans et Josée Comtois, 20 ans.

Ces jeunes gens ont été arrêtés mercredi dernier dans une ferme près d'ici. Selon la police, ils auraient été équipés de sept armes à feu, de chaînes et de marchandises volées.

Le Barreau prépare un code d'éthique pour les journalistes

DUBLIN (PA) — Le Barreau international consultera diverses grandes organisations de presse sur l'élaboration d'un code d'éthique international pour les journalistes et les média d'information, afin de protéger la vie intime de chacun, le droit à un juste procès et la liberté de la presse.

M. Sean MacBride, secrétaire général du comité international des juristes, a été chargé de discuter la question avec l'Institut international de la presse, le Syndicat national des journalistes britanniques, l'Association internationale des journalistes démocrates d'Europe orientale et diverses autres organisations de presse.

Cette décision a été prise à Dublin, où plus de 1,500 avocats assistent au congrès du Barreau international.

Le journal de Guevara: authentique

BOGOTA (AFP) — Le journal de "Che" Guevara publié à Cuba pourrait être authentique, a déclaré hier le président de Bolivie M. René Barrientos, au cours d'une conférence de presse tenue peu après son arrivée à Bogota. Il est possible, a-t-il ajouté, que certains des compagnons du "Che" aient pris des photocopies du texte avant l'arrivée de l'armée bolivienne. On a trouvé, en effet, dans les grottes de Nancahuazu des appareils à photocopier et d'autres matériels techniques.

L'université de Toronto est bondée

TORONTO (PC) — L'Université de Toronto devra probablement refuser d'admettre des étudiants qualifiés en première année universitaire, l'automne prochain.

C'est ce qu'un rapport de l'office des statistiques de l'Université a rendu public, hier.

"Il semble, y lit-on, que si la courbe de la population étudiante continue, l'Université, faute d'espace, devra refuser d'admettre nombre d'étudiants qualifiés."

Quelque 5,222 étudiants se sont inscrits au premier cycle universitaire, l'an dernier.

M. E.M. Davidson, directeur des admissions, a déclaré que les refus que pourraient essuyer les étudiants constituent une chose désagréable, mais incontrôlable.

FERR-BILT HOLDINGS INC. donne par les présentes avis qu'elle s'adressera à l'honorable Secrétaire provincial de la province de Québec afin d'obtenir le droit d'abandonner sa charte.

Montréal, le 5 juillet 1968
(Signé)
JAMES C. DUNLOP
Secrétaire

J. R. BOGANTE, C.R.
Suite 916
159, rue Craig ouest
Montréal 1

AVIS

PUBLICATIONS T. C. LIMITEE

AVIS est donné que la compagnie PUBLICATIONS T.C. LIMITEE demandera au secrétaire de la province de Québec la permission d'abondonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

FAIT à Montréal, ce 3e jour de juillet 1968.

Le secrétaire,
GASTON MELOCHE.

téléphoto AP

Un organisme défend les droits civiques des jeunes hippies de la Métropole

Une cinquantaine de jeunes gens ont été appréhendés par la police de Montréal, depuis environ un mois, "dont un grand nombre sans prétexte", selon le Comité d'action pour les libertés civiles, et tous ceux qui ne peuvent se procurer la caution fixée par la Cour (jusqu'à $100) sont envoyés à la prison de Bordeaux, où ils voisinent des criminels notoires.

Le Comité d'action, qui s'élève contre les "caractéristiques graves" présentées, selon cet organisme, par ces détentions, vient de lancer un appel à la population de Montréal en vue de recueillir des dons pour l'établissement de fonds pour les cautions et les frais légaux encourus par ces jeunes gens.

Selon ce Comité d'action, un grand nombre d'entre eux ont été appréhendés sans prétexte, la nature des accusations n'étant formulée qu'au tribunal, "en général après que les détenus eurent passé la nuit en prison".

En outre, poursuit l'organisme, les accusations — "lorsqu'elles étaient connues — étaient pour des offenses bénignes, telles que celle d'avoir empêché la circulation des piétons, ou celle de vagabondage.

"Devant de tels agissements, déclare le communiqué du "Comité d'action pour les libertés civiles", on est en droit de se demander si nous n'assistons pas à un harcèlement systématique de la part de la police destiné à "nettoyer la ville des hippies."

"Quoi qu'il en soit, poursuit-on, il ne fait aucun doute que la politique des autorités municipales à l'endroit des jeunes — étudiants, hippies et autres — doit être revisée".

L'organisme demande aux bienfaiteurs de faire parvenir leurs dons au Comité d'action pour les libertés civiles, fonds pour les cautionnements et les frais légaux, Case postale 55, Snowdon, Montréal 29. Le Comité sollicite également l'aide des avocats "que le problème des libertés civiles intéresserait".

Plaisirs de la lecture

L'archevêque de Canterbury, le docteur Michael Ramsey, lève les yeux de son journal quand une femme passa près de lui. L'archevêque se reposait alors au soleil entre deux sessions à la quatrième assemblée du Conseil mondial des Eglises, à Uppsala, en Suède.

Un projet russe pour réchauffer l'Arctique

OTTAWA (PC) — Des savants russes ont déjà dressé les plans d'un barrage sur le détroit de Béring ce qui entrainerait des changements radicaux dans le climat de l'hémisphère nord.

Le barrage, qui aurait 50 milles de longueur, permettrait de pomper de l'eau froide de l'océan Arctique dans le Pacifique et de faire circuler dans le bassin de l'Arctique une eau plus chaude provenant de l'Atlantique.

Le projet russe a été expliqué par un savant russe M. P. M. Borisov, dans un article publié par le magazine russe Priroda. L'article a été traduit en anglais par M. E. R. Hope, spécialiste en affaires russes, à l'emploi du Conseil de rechercher de la Défense du Canada.

M. Borisov affirme qu'en seulement trois ans on pourrait réchauffer le bassin de l'Arctique avec de l'eau de l'Atlantique à un tel point que la glace disparaîtrait sur la mer Arctique.

La température dans les régions polaires monterait de 30 ou de 35 degrés. Le "permafrost" disparaîtrait. La toundra serait transformée en prairies permettant l'élevage du bétail. Des steppes réapparaîtraient dans les déserts actuels, y compris au Sahara. Le permafrost est cette couche de sol toujours recouverte par la glace et qui ne dégèle jamais.

Les eaux canadiennes seraient plus chaudes. Mais le niveau des océans n'augmenterait que de quatre pouces en 50 ans. L'écoulement des cours d'eau permettrait d'augmenter la production de l'énergie hydroélectrique.

Il semble que les Russes aient pensé à tout, ou à presque tout. M. Borisov prévient qu'il faudrait renforcer les fondations des édifices dans l'Arctique étant donné que le permafrost disparaîtrait.

"Mais le coût d'une telle entreprise serait minime comparé aux gains énormes résultant de l'amélioration du climat," affirme-t-il.

Par exemple, on pourrait récolter dans le sud du Canada des produits agricoles subtropicaux.

Le barrage serait construit par sections d'environ 250 verges de longueur. Ces sections seraient préfabriquées dans des chantiers maritimes de la côte du Pacifique et seraient flottés en place. Ils seraient ensuite maintenus en place par des pilotis ou par un procédé de forage.

Le dessus du barrage serait penché afin de permettra aux bancs de glace de passer pardessus et de tomber du côté sud.

"Nous croyons qu'il sera un jour possible d'établir un échange d'eau artificiel sur toute la surface du globe," conclut M. Borisov.

Coût

M. Borisov ne donne pas l'estimé du coût du gigantesque projet. Mais il affirme qu'il nécessiterait la coopération de plusieurs pays du monde, notamment du Canada, des Etats-Unis et de l'URSS.

M. Borisov prétend que la projet permettrait à la terre de retrouver le climat qu'elle avait il y a entre 4,000 et 6,000 ans, alors que le bassin de l'Arctique était libre de glace durant tout l'année. Le refroidissement de la terre a commencé il y a 4,000 ans environ et s'est toujours poursuivi.

Le projet russe serait une solution aux grands problèmes que posent les courants marins actuels. Le Gulf Stream, un courant de l'Atlantique, le plus important courant d'eau chaude au monde, se déverse dans le bassin Arctique par la mer du Groenland. Mais ses eaux rencontrent immédiatement celles de l'océan Arctique. Les eaux chaudes de l'Atlantique se perdent ainsi dans l'entrée de l'océan Arctique.

Le projet russe ferait de l'Arctique un bassin de circulation d'eau. Une certaine quantité d'eau serait pompée de l'Arctique au détroit de Béring permettant ainsi au chaud courant de l'Atlantique de le traverser.

Résultats

Ce courant d'eau chaude ferait fondre la glace en trois ans, et entrainerait la formation d'un plus grand nombre de nuages ce qui augmenterait la quantité de pluie et ferait monter la température dans les régions boréales.

L'Arctique qui est recouvert de glaces, "constitue un énorme gaspillage dela chaleur de notre planète," affirme M. Borisov.

Une intéressante décision en faveur des Indiens du Maine

INDIAN TOWNSHIP, Maine (PA) — Les Indiens Passamaquoddies ont enfin obtenu justice dans leur différend avec la "Georgia Pacific Co." et s'attendent exultants à prendre le contrôle complet de 19,000 acres de forêt riche en bois de construction d'ici une quinzaine d'années.

C'est ce qu'a annoncé le chef de la tribu, John Stevens, de la Réserve de Peter Dana Point, qui a précisé les principaux points de l'accord intervenu au cours d'une conférence tenue entre les représentants de la tribu, de l'Etat du Maine et de la compagnie:

1) équipement et entraînement immédiats de bûcherons indiens en vue de la récolte de bois pour le compte de la "Georgia Pacific";
2) accords à conclure aussitôt que possible pour l'administration sous forme coopérative, des terres en cause, accords qui devraient aboutir, a déclaré le chef Stevens, à donner aux Passamaquoddies le contrôle de ces terres d'ici dix ou quinze ans;
3) réparation par la compagnie des dégâts provoqués par de mauvaises méthodes de coupe, qui ont infligé d'irréparables dommages à la forêt, disent les Passamaquoddles.

On précise aussi que des projets pour l'entrainement et l'embauche d'Indiens seront rédigés vendredi par le diocèse catholique de Portland, qui a offert de contribuer à l'équipement des Indiens. Les entrepreneurs privés qui exploitaient la forêt pour compte de la "Georgia Pacific" achèveront le travail cette semaine, et le passeront ensuite aux Passamaquoddies.

C'est en mars dernier que ces Indiens engagèrent une action en justice contre l'Etat du Maine, demandant pour $150,000,000 de dommages-intérêts, en affirmant leur droit de propriété sur les 19,000 acres de terrain qui leu ravaient été concédées par le Traité de 1794 passé avec la province de Massachusetts Bay (qui, pour lors, englobait le Maine actuel, érigé en Etat de l'Union seulement en 1820).

Ces derniers temps les Passamaquoddies s'étaient plaints que la compagnie "Georgia Pacific" utilisait des entrepreneurs privés à leur propre détriment.

A deux reprises, ils avaient obtenu des injonctions pour arrêter le travail entrepris sur des terres dont ils revendiquaient la propriété.

(Les Passamaquoddies — une tribu algonquine habitant autrefois la région de la Baie et de la rivière Passamaquoddy, qui marquent la frontière entre le Maine et le Nouveau-Brunswick, — sont maintenant à peine quelque centaines et vivent confinés dans l'île Lewis, au large des côtes du Maine depuis 1825).

Les ethnologues chez les Papous

MUNICH — Une expédition d'ethnologues et de zoologues vient de rentrer de Nouvelle-Guinée, le pays des Papous, avec de très intéressants résultats. Un médecin et un chercheur y ont étudié le comportement humain durant l'année 1966. Leur but était de trouver les points de contact entre le comportement humain et animal plus évident encore chez les primitifs que chez les évolués. La médecine des sorciers guérisseurs se révéla aussi très intéressante.

En 1930, le chercheur allemand P. Wirtz avait découvert une culture en plein épanouissement dans le delta du fleuve Turama et le long de la côte sud, face au continent australien. Aujourd'hui, cette culture est presque éteinte. Les sculptures culturelles en bois considérées comme sacrées en 1930, trainent maintenant dans la poussière des rues, dans les ordures, dévorées par les termites. Il en est de même des crânes des ennemis morts, autrefois propriété précieuse des sorciers guérisseurs puissants. Avec l'expansion du christianisme, tous ces objets perdirent leur signification et furent plutôt considérés comme symboles de la primitivité, les missionnaires ayant supprimé les traditions. En 1930 déjà, Wirtz avait appelé à l'aide pour la sauvegarde des trésors anciens de cette culture, mais rien ne fut entrepris.

L'expédition de 1966 collectionna ce qu'elle trouva encore et tira de cette culture en voie de disparaître des courts métrages et des bandes magnétiques destinés en partie au musée de Port Moresby, capitale de la Nouvelle-Guinée. Le reste fut transporté en Europe. La collection zoologique de Munich fut considérablement enrichie d'animaux rares ou en voie de disparition. L'expédition avait rassemblé 4000 objets, tiré 7,000 photos, tourné 450 mètres de film et enregistré 4,5 km de bandes magnétiques.

L'un des explorateurs, M. Schiefenhovel, futur médecin, s'occupa de la partie "médecine" en interviewant les guérisseurs des tribus des Roro et Mekeo. La langue connue par toute la population de l'île est le "Police Motu". Il se l'assimila et put ainsi prendre contact avec les indigènes. M. Schiefenhovel fut contraint de jurer à chaque guérisseur de ne mais trahir ses connaissances à ses "collègues". Lours procédés de guérison sont maintenant étudiés scientifiquement à Munich, notamment une centaine d'herbes médicinales. Plusieurs substances obtenues par les guérisseurs servent comme moyen anticonceptionnel, grâce auquel les femmes papoues peuvent déterminer avec sûreté le nombre de leurs enfants. Au cas où il s'agirait d'une nouvelle sorte de "pilule", cette méthode pourrait avoir des répercussions condidérables sur le plan pharmacologique. Les ethnologues sont frappés qu'il existe déjà, à ce degré de civilisation une sorte de régulation des naissances.

Pour la première fois, les différentes formes du comportement des Papous furent systématiquement étudiées. Elles nous permettent d'établir des liens entre les comportements des humains et les animaux, d'après la science du comportement humain. De nombreuses coutumes chez les peuples même cultivés remontent aux habitudes de combat et de soins donnés aux jeunes animaux. L'expédition de Munich visita la tribu des Bosavi, les rares hommes de la forêt vivant encore à l'état le plus primitif. Leur mimique, leurs gestes et leur comportement habituel furent filmés ou enregistrés.

La science croit depuis longtemps que le baiser précède l'alimentation de bouche à bouche ou de bec à bec comme nous le connaissons chez les oiseaux. Des missionnaires montrèrent aux chercheurs des photos sur lesquelles on voit les mères nourrissant leurs enfants par le bouche à bouche. ..Walter THEIMER

Téléphoto PC

L'oiseau tombé du nid

Leslie Stoddart, âgée de 16 ans, de Burnaby, en Colombie-Britannique, a recueilli cet oiseau alors que tout petit il avait culbuté en bas du nid familial. Depuis, ils sont d'inséparables compagnons.

naissances · décès · remerciements · in memoriam

ASSALY-MALOUF (Eveline) — A Montréal, le 8 juillet 1968, à l'âge de 57 ans, est décédée Eveline Malouf, épouse d'Alex Assaly, mère de Colette, Josette (Mme Robert George) de Fort Lauderdale, Floride, ainsi qu'Andrée (Mme Robert Langelier), soeur d'Emilie (Mme Garn Harvey), Agnie (Mme Fred Motter). Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, Chemin Côte-des-Neiges,
à 9 hres 30, pour se rendre à l'église St-Sauveur, (Viger et St-Denis), où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURGAULT (Yvonne) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme Hervé Bourgault, née Yvonne Galarneau, demeurant 310 Rose-de-Lima, mère de Jean-Louis. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2630, rue Notre-Dame ouest,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Irénée, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAMPBELL (Marguerite) — A Lachine, le 8 juillet 1968 à l'âge de 21 ans est décédée Marguerite Campbell, fille de feu Wilson Campbell, et de Marie-Rose Clcutier, elle laisse également ses frères et soeurs Micheline (Mme G. Cassar), Jeanne, Charles et Louis. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
1345, rue Notre-Dame, Lachine,
à 2 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Françoise-Romaine où le service sera célébré à 3 h et de là au cimetière de St-Rémi de Napierville lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAMIRAND (Rose-Anna) — A Lachine, le 7 juillet 1968 à l'âge de 81 ans est décédée Mme veuve Achille Camirand, née Rose-Anna Provencher. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
620, rue Provost, Lachine,
à 10 h 15, pour se rendre à l'église du Très-St-Sacrement, où le service sra célébré à 10 h. 30, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COLL (Alain) — Décédé accidentellement à St-Zéphirin Courval, comté Yamaska. Il laisse dans le deuil son père et sa mère Elida Urbain Coll, ses frères et soeurs Cécile et Patricia de St-Zéphirin, Céline et Blaise de Sorel, Mireille et Yves de Longueuil, Jocelyn de Nicolet, ainsi que 5 neveux et nièces.

D'AVIGNON (Marguerite-Marie) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Joseph D'Avignon, née Marguerite-Marie Cambron; demeurant à 10,826 St-François-d'Assise, mère d'Albert. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400, boul. Henri-Bourrassa est,
pour se rendre à l'église de la Visitation, où le service sera célébré et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DELL'ANIELLO (André-Ralph) — A St-Lambert, le 7 juillet 1968 à l'âge de 59 ans est décédé M. A.-R. "Ralph" Dell'Aniello, époux d'Adeline (Liliane) Lanno; père de Paul Dell'Aniello, professeur aux Hautes Etudes Commerciales, et d'Antoine. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292, rue Jean-Talon est,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DI JULIO (Pasquale) — A Montréal le 9 juillet 1968, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Pasquale Di Julio, époux de feu Carmela Melfi; demeurant à 6607 Fabre; père de Mme Frank Cristofaro (Caroline). Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.,
1350, rue Beaubien est,
à 1 h 30 pour se rendre à l'église Italian Pentecostat Church (6724 Fabre), où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBE (Samuel) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Samuel Dubé, époux d'Alda Lebel; ex-propriétaire de Dubé Billard; demeurant à 1085A, boul. St-Laurent. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative des Frais Funéraires,
302, rue Ste-Catherine est,
pour se rendre à l'église Notre-Dame, où le service sera célébré et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUVAL (Zotique) — A Lachine, le 9 juillet 1968, à l'âge de 87 ans, est décédé M. Zotique Duval, époux de feu Emiliana Lalonde, père de Mme Simone Betts et Adeline (Mme L. Martin). Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
1345, rue Notre-Dame, Lachine,
à 8 h 15, pour se rendre à l'église des Sts-Anges, où le service sera célébré à 8 h 30, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FAFARA (Ludwik) — A l'hôpital St. Mary's, le dimanche 7 juillet 1968, est décédé Ludwik Fafara, époux de Roza Mach, père de Barbara et George, grand-père de Krystyna. Exposé au salon
Alfred Dallaire
781, Ogilvie
Service à l'église St. Michael, jeudi 11 juillet à 10 heures du matin. Inhumation au Champ d'Honneur, de Pointe-Claire.

FITZBAY (Henri) — A Montréal, le 7 juillet 1968, à l'âge de 58 ans, est décédé Henri Fitzbay, employé du CPR (Côte-St-Luc), chevalier Colomb (conseil St-Henri), fils de feu Pierre Fitzbay et de feu Alida Ouellet, demeurant à 6584 St-Laurent. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.
518, rue Rachel est
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FLETCHER (J. Normand) — A St-Lambert, le 9 juillet 1968, à l'âge de 76 ans, est décédé M. J.-Normand Fletcher, époux de Rose Belisle, père d'Andrée (Mme Luc Robidoux), Madeleine (Mme Richard Poullot); demeurant à 405 Curxon, St-Lambert. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
63, ave Lorne, St-Lambert,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église de St-Lambert, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FONTAINE (Wilfrid) — A LaSalle, le 9 juillet 1968, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Wilfrid Fontaine, époux d'Alice Malo; père de Soeur Claire Fontaine, S.S.A.; demeurant à 46 Drolet, Châteauguay. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire,
J. R. Reid et Fils Inc.,
35, boul. Normand, Châteauguay,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière Châteauguay-Centre, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIN (Réginald) — A Montréal, le 7 juillet 1968, à l'âge de 9 ans, est décédé Réginald Fortin, fils de Gabriel Fortin et d'Isabelle Côté. Les funérailles auront lieu jeudi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
10,526, rue St-Laurent
à 8.30 hre pour se rendre à l'église St-Christophe-de-Pont-Viau, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GARIEPY (Aimé) — A Montréal, le 6 juillet 1968 à l'âge de 43 ans, est décédé M. Aimé Gariépy, époux de Thérèse Longtin: demeurant à 152 Benny, Châteauguay. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
J.-R. Reid et Fils Inc.,
35, boul. Normand, Châteauguay,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Joachim, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GODIN (Georges) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Georges Godin, époux de Nelly Lecrenier; père de Yves, Jean, Micheline, Sylvie: il laisse dans le deuil, 1 frère: Armand, 2 soeurs: Emilia et Antoinette. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2645, boul. Henri-Bourassa est,
à 8 h 45 pour se rendre à l'église des Sts-Martyrs-Canadiens, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOHIER (Paul-Aimé) — A Montréal, le 8 juillet 1968 à l'âge de 54 ans est décédé Paul-Aimé Gohier, époux de Rollande Sausereau, fils de feu Jules Gohier, demeurant 7654 Lisieux, St-Léonard. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
781, rue Ogilvy,
pour se rendre à l'église St-Gilbert, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Ville St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOHIER (Joseph) — A St-Laurent, le 9 juillet 1968, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Joseph Gohier, époux de feu Alice Valois. Il laisse ses filles: Mme Moise Arby-Héroux (Gabrielle), Cécile, Marcelle, Yvonne (Mme Hector Bélanger), ses fils: Joseph-Edouard, époux de Marthe Julien; Jean-Paul, époux de Madeleine Patenaude; son frère, Léo, époux d'Antoinette Jarry. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
790 boul. Ste-Croix,
pour se rendre à l'église St-Laurent, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GONTHIER (Jules) — A Montréal, le 7 juillet 1968 à l'âge de 45 ans est décédé M. Jules Gonthier, époux de Madeleine Audet, demeurant 8827, 8e ave St-Michel. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.
8880, boul. St-Michel,
à 8 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Yvette, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Lambton, conté Frontenac lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRIVET (Elise) — A St-Jean, le 9 juillet 1968, à l'âge de 50 ans, est décédée Mme Emile Grivet, née Elise Toupin, demeurant à 20 Notre-Dame, St-Jean, soeur de Jean-Philippe et Maurice Toupin, de l'Acadie. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Le Sieur et Frère Ltée,
114, rue St-Jacques, St-Jean,
à 3 h 15 pour se rendre à l'église paroissiale de l'Acadie, où le service sera célébré à 4 h et de là au cimetière de l'Acadie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUITARD (Maria) — A St-Joseph-du-Lac, le 8 juillet 1968 à l'âge de 64 ans est décédée Mlle Maria Guitard, fille de feu Adélard Guitard, et de feu Emma Guindon, soeur de (Béatrice) Mme Zéphir Guidon (Aurore), Mme Henri Raymond, et Hormidas, demeurant St-Joseph-du-Lac. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Donat Martin et Fils,
124, rue Principale
à St-Joseph-du-Lac,
à 2 h 45, pour se rendre à l'église Paroissiale, où le service sera célébré à 3 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMELIN (Blanche) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 82 ans 11 mois, est décédée Mme veuve Charles Borromée Hamelin, née Blanche Arcand. Elle laisse dans le deuil 5 filles, Marcelle, Aline, Luce, Pierrette, Rollande. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la Société Coopérative de Frais Funéraires
4848, rue Papineau
à 8 h 50, pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Champlain, comté Champlain, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HANDFIELD (Stella) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Paul Handfield, née Stella Joannette, mère de Michel. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire,
Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis
à 8 h 30 pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

KENNEDY (Harold) — Subitement, à Montréal, le lundi 8 juillet 1968, à l'âge de 55 ans, est décédé Harold Kennedy, époux de Violet Gertrude Septer, père de Gerald, Maureen, Patrick et Theresa. Exposé au salon
Robert M. White ans Sons
4484, Ste-Catherine est.
Service à l'église St. Aloysius jeudi matin à 9 heures. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

LACASSE (Bertrand) — A Pont-Viau, le 8 juillet 1968, à l'âge de 34 ans, est décédé M. Bertand Lacasse, époux de Jeanne-D'Arc Léveillé, demeurant 121, app. 2, rue Lemaître. Les funérailles auront lieu vendredi le 13 courant. Le convoi funèbre partra des salons
J.-C. Filiatreault,
24, rue St-Florent,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Louis-Marie Grignon-de-Montfort, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Ste-Agathe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACOMBE (Adélia) — A Montréal, le 8 juillet 1968, à l'âge de 85 ans, 10 mois, est décédée Mme veuve Avila Lacombe, née Adélia Desjardins, autrefois de Ste-Thérèse-de-Blainville. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3675, rue Adam,
à 8 h 50 pour se rendre à l'église St-Rédempteur, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDRY (Denise) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme Domina Landry, née Denise Leduc, demeurant au 130, rue Delinelle. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505, rue Notre-Dame ouest
à 8 h. 50 pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPOINTE (Marie-Anne) — A Montréal, le 7 juillet 1968 à l'âge de 84 ans est décédée Mme veuve Alphonse A. Lapointe, née Marie-Anne Hurteau, demeurant 3730, rue St-Hubert. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de Frais Funéraires,
302, rue Ste-Catherine est,
à 8 h 30 pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assist_r sans autre invitation.

LAUZON (Rolland) — A St-Bruno, le 8 juillet 1968, à l'âge de 35 ans, 1 mois, est décédé M. Rolland Lauzon, époux de Cécile Bernier; fils de M. et Mme Roméo Lauzon, demeurant à 263, Rabastallière est, St-Bruno. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Tétreault et Fils Ltée,
1559, rue Montarville,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Bruno, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LE BLANC (Alphonse) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Alphonse Le Blanc, fils de feu Alfred Le Blanc, et de Clarisse Gaudet, natif des Iles-de-la-Madeleine. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2805, rue Allard,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEROUX (Antonin) — A St-Eustache, le 9 juillet 1968, à l'âge de 67 ans, 7 mois, est décédé M. Antonin Leroux, époux d'Héléna Gauthier, ex-Hôtelier, de St-Hermas, comté des Deux-Montagnes, demeurant 178 - 6e avenue, St-Eustache. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Donat Martin et Fils,
105, rue St-Eustache,
à 9 h 15, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Hermas, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LORD (Marie-Ange) — A Montréal, le 8 juillet 1968, à l'âge de 86 ans 10 mois, est décédée Marie-Ange Arès, épouse de feu Philippe Lord; mère de Gabrielle (Mme J.-Adrien Bertrand), de Québec; Jean-Paul et son épouse Gilberte Dufresne, de Shawinigan; Gérald et son épouse Carole Houde; Jean-Marie et son épouse Marguerite Héroux; Thérèse (Mme Ray Sunsstrun), de Grand Falls, Terre-Neuve; Jean-Noël et son épouse Cécile Mareoux; Rachel (Mme Aurelle Deschêne). Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
2645, boul. Henri-Bourassa est
à 8 h 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Ecores, Duvernay, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Shawinigan, Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LUSIGNAN (Roger) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Roger Lusignan, époux de Rita Normand, père de Ginette (Mme Marcel Deschênes), Pierre, Francine et Serge, autrefois de Joliette, demeurant 5286 Garnier. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de Frais Funéraires,
4848, rue Papineau,
à 9 h 50, pour se rendre à l'église St-Stanislas de Kostka, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARIN (Réal) — A Montréal, le 8 juillet 1968, à l'âge de 9 ans, est décédé Réal Marin, fils de Paul Marin et de Liliane Gauthier, demeurant 2376 Cuvillier. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198, rue Ontario est,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MORIN (Yves) — A L'Assomption, accidentellement, le 7 juillet 1968 à l'âge de 17 ans est décédé Yves Morin, étudiant, fils de M. Onidas Morin, et de Juliette Sylvestre, demeurant 288 rue St-Jacques, l'Assomption. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Edgar Guilbault,
371, boul. Ange-Gardien, L'Assomption,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOUSSEAU (Honoré) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Honoré Mousseau, époux de feu Anita Lamothe, anciennement de la rue Des Erables, demeurant rue Delorimier. Il laisse dans le deuil, 1 soeur, Ilda, 3 frères, Fernand, Marcel, Jean-Paul. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503, rue Papineau,
à 9 h 30, pour se rendre à l'église St-Robert-Bellarmin, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUELLETTE (Raymond) — A Marieville, le 8 juillet 1968 à l'âge de 57 ans est décédé M. Raymond Ouellette, époux de Jeannette St-Jean. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Delphis Monast et Fils,
600, rue St-Charles,
pour se rendre à l'église Paroissiale de Marieville, où le service sera célébré à 2 h 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARENT (Roméo) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Roméo Parent, époux d'Anna Préseault, demeurant 15,980 Boul. Gouin est. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
11,630, rue Notre-Dame est,
pour se rendre à l'église St-Valerien de Rivière-des-Prairies, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Janvier, lieu de la sépulture de St-Jancier, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRIER (Georgette) — A Montréal, le 8 juillet 1968, à l'âge de 62 ans, est décédée Mme Alcide Perrier, née Georgette Latourelle; demeurant à 7088B, Chateaubriand. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de Frais Funéraires,
7384, rue St-Denis,
à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POYET (Albert) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Albert Poyet, époux de Lily Bonny-Vuignier, beau-père d'Arthur et Simone Vuignier; frère d'Adrien et Manon (Mme Léo Lafleur). Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,
pour se rendre à l'église Ste-Odile, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PRIMEAU (Marcel) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Marcel Primeau, époux de Simone Brulé; père de Normand, époux de Ginette Bouchard, Francine, Robert, Michel. Il laisse dans le deuil sa mère; 4 frères et 5 soeurs. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.
5359, 11e ave Rosemont,
à 9 h 15 pour se rendre à l'église St-François-Solano, où le service sera célébré à 9 h 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICCIUTI (Louis) — A Montréal, le 8 juillet 1968, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Louis Ricciuti, époux de Victoria Soccio, demeurant à 8945, 7e Avenue, Ville St-Michel. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.
8880, boulevard St-Michel
à 9 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Pompéi, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assisetr sans autre invitation.

ROCHON (Adrienne) — A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 8 juillet 1968, à l'âge de 54 ans 4 mois, est décédée Mme Ovilda Rochon, née Adrienne Sanscartier, demeurant à 3561, boul. St-Charles, Lachenaie; belle-soeur du R. Père Philippe, capucin. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
St-Louis
939, rue St-Louis, Terrebonne
à 2 h 30 pour se rendre à l'église paroissiale de Lachenaie, où le service sera célébré à 3 h. et de là au cimetère de Lachenaie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBINSON (Norman) — A Marieville, le 7 juillet 1968, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Norman Robinson, fils de feu Horace Robinson et de Rita Thibault. Les funérailles auront lieu jeudi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira
de sa demeure
2530, rue Chapleau, Montréal
à 9.30 hres, pour se rendre à l'église St-Eusèbe, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de St-Mathias, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBERGE (Alphonse) — A Montréal, le 7 juillet 1968 à l'âge de 41 ans, est décédé Alphonse Roberge, époux de Marguerite Boucher, père de Jacques. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.,
1415, rue Fleury est,
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église de la Visitation, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de Saint-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROUSSEAU (Alphonse) — A Montréal, le 8 juillet 1968, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Alphonse Rousseau, époux de feu Marie-Louise Bourdon, demeurant 51 rue Levert, Repentigny. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Yvon Champagne
438, rue Notre-Dame, Repentigny
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église de la Purification B.V.M., où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROY (Paul-Eugène) — Accidentellement, le 6 juillet 1968 à l'âge de 48 ans est décédé M. Paul-Eugène Roy, employé à l'Hydro-Québec, époux de Catherine Giguère, demeurant 156, rue Du Collège, St-Agapit, comté Lotbinière, (autrefois de St-Ephrem de Beauce). Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Beaudoin,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Agapit, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SENECAL (Léa) — A Ville Brossard le 8 juillet 1968, à l'âge de 69 ans, est décédée Léa Gauthier, épouse en 1ères noces de Georges Lapalme et en secondes noces de feu Albert Sénécal, demeurant chez sa fille Mme Guy Tétrault (Précillia). Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed Darche & Fils,
200, rue St-Louis,
Ville Lemoyne
à 2 h. 45, pour se rendre à l'église St-Maxime où le service sera célébré à 3 hres et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAWER (Donat) — A Montréal le 8 juillet 1968 à l'âge de 72 ans est décédé M. Donat Sawer, époux de Berthe Caron, demeurant 8431 Chateaubriand, frère d'Oliva et Marie-Blanche. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745, rue Crémazie est,
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Trois-Rivières, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Gabrielle) — A Westmount, le 9 juillet 1968, est décédée Mlle Gabrielle Tremblay, collaboratrice de Camille Bernard, du Théâtre des Petits, fille du docteur et Mme G.-N. Tremblay, décédés, autrefois de Montmagny. Elle laisse dans le deuil plusieurs frères et soeurs. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
angle boulevard Décarie et avenue Notre-Dame-de-Grâce
à 8 h 30, pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VILLENEUVE - LEFORT (Clémentine) — A Montréal, le 7 juillet 1968, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Osias Villeneuve, née Clémentine Lefebvre, épouse en 1ères noces de feu Alexis Lefort, demeurant à 647 Hibernia. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3565, boul. LaSalle,
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Jean, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VARY (Rodolphe) — A Montréal, le 8 juillet 1968, est décédé M. Rodolphe Vary, époux de Myra Williams, père de Fernande et Norma. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges,
pour se rendre à l'église St. Kevin, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Naissances

DAVENPORT — M. et Mme Peter Davenport (Louise Soulière), un fils, né le 26 juin 1968, baptisé le 7 juillet à Notre-Dame-de-la-Garde. Parrain et marraine M. et Mme Val Hayes, oncle et tante. Porteuse Mme J.-Armand Soulière, grand-mère.

LALANDE: — C'est avec joie qu'Hélène et Marcel Maillé annoncent la naissance de leur 1er petit-fils à l'Hôpital St-Luc, le 8 juillet 1968. M. et Mme A.-D. Lalande, parents de Jean-Guy époux de Diane, c'est leur 34e petit-fils.

Messes anniversaire

LEROUX (Euclide) — Le 11 juillet à 9 heures en l'église de St-Sulpice aura lieu une messe pour M. Euclide Leroux, autrefois de Montréal, employé du Canadien Pacifique, époux de Louise Hetu.

MICHAUD (Louis Arthur) — Le 11 juillet 1968, à 5 heures p.m. à l'église St-Viateur d'Outremont sera chantée une messe 1er anniversaire pour le repos de l'âme de M. Louis Arthur Michaud. Recommandée par son épouse Alda Bourdon Michaud.

TOURIGNY (B.) — Samedi le 13 juillet 1968, à 5 heures p.m. à l'église Notre-Dame-de-Grâce sera chantée une messe 4e anniversaire pour le repos de l'âme de Mme B. Tourigny, recommandée par ses enfants et petits-enfants. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Remerciements

DUMAINE (Clairinda) — A St-Hyacinthe. Mlle Lédia Dumaine, neveux, nièces, belle-soeur Mme Hector Dumaine remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion du décès de sa soeur Clairinda Dumaine, survenu le 3 juin dernier, soit par offrande de messe, de fleurs, de sympathies, soit par bouquet spirituel, télégrammes, visite ou assistance aux funérailles.

DUQUETTE (Marie-Louise) — M. Joseph Duquette et sa famille de Longueuil remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion du décès de Mme Joseph Duquette née Marie-Louise David, survenu le 5 juin dernier soit par offrande de messe, de fleurs, de sympathies, soit par bouquet spirituel, télégrammes, visite ou assistance aux funérailles.

CARTES MORTUAIRES et REMERCIEMENTS
MAISON H. Roy LTÉE
IMPRIMERIE
1589 RUE ST-HUBERT
527-9268

L'aide militaire soviétique à l'Egypte est virtuellement terminée

MOSCOU (AFP) — L'aide militaire soviétique en vue de la reconstitution des forces armées de la RAU est virtuellement terminée. Mais l'URSS maintiendra cette armée à un niveau compétitif en lui fournissant les armements équivalant à ceux que les E[illegible]-Unis [illegible]niraient à Israël.

Tel est, selo[illegible] communistes in[illegible] sultat majeur d[illegible] versations de six [illegible] entre le président Nasser [illegible] les dirigeants soviétique[illegible]

Le président égyptien est maintenant rendu en Yougoslavie, plus précisément à Pula en Istrie, où il a été accueilli aujourd'hui par le maréchal Tito et d'autres personnalités yougoslaves. Les deux chefs d'Etat ont par la suite gagné l'île de Brioni, résidence d'été du maréchal, où ils s'entretiendront notamment de la situation au Moyen-Orient à la lumière des entretiens que vient d'avoir Nasser à Moscou.

Les pourparlers de Moscou ont essentiellement porté sur le problème des armements réciproques, indique-t-on de sources communistes informées. Le dirigeant égyptien, qui était arrivé avec l'intention de faire admettre son point de vue aux Soviétiques, s'est efforcé pendant six jours de développer sa thèse selon laquelle la R.A.U. n'était pas encore assez forte militairement, face à Israël en voie de surarmement.

Alors que les Soviétiques prenaient une position modérée, leurs efforts pour calmer le président égyptien faillirent échouer lorsque fut connue samedi à Moscou la décision des Etats-Unis de livrer à Israël une certaine quantité de missiles "Hawks".

Les entretiens prirent alors une tournure difficile et le président Nasser décidait de rester à Moscou jusqu'à l'obtention d'un accord entre les deux parties, accord dont fera état le communiqué commun.

Cet accord, indique-t-on, encore de sources communistes informées, réaffirme comme condition inébranlable à tout règlement politique le retrait des forces israéliennes des territoires arabes qu'elles occupent.

Voir AIDE en page 2

Le CTC et la Voie maritime — Page 84

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANCAIS D'AMERIQUE

53 requêtes pour divorce à Montréal — Page 10

ÉDITION DE MONTRÉAL ** 10¢
Montréal, mercredi 10 juillet 1968 / sainte Félicité et ses fils / 84e année, No 159 / 8 cahiers / 128 pages / La météo : nuageux avec averses, devenant ensoleillé pendant l'avant-midi / Min. : 60° / Max. : 75°

-Pour la prochaine saison de baseball

-Coût : $3 millions

L'Autostade serait couvert

par Marcel DESJARDINS
notre envoyé spécial à Houston

HOUSTON — Maintenant qu'elle bénéficie d'une franchise de la Ligue Nationale de baseball, la [illegible]lle de Montréal aura probablement un stade couvert dès l'an prochain.

M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, sera vraisemblablement appelé à fournir plus de précisions à l'assemblée des propriétaires de clubs du circuit majeur à Houston, où il s'est rendu hier soir, mais il semble à peu près acquis que Montréal aura, l'an prochain, un stade de baseball où sa nouvelle équipe pourra jouer à l'abri des intempéries.

Ce ne sera pas cependant le grand stade que l'administration Drapeau-Saulnier a promis pour 1972 et qui doit être érigé à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la rue Sherbrooke mais un amphithéâtre déjà existant: l'Autostade, qu'il suffirait d'agrandir et de couronner d'un toit, si la chose est techniquement possible et si les frais ne dépassent pas $3,000,000.

Lors de la construction de cet immeuble pour l'Expo 67, il avait été question de le recouvrir d'un toit semblable à celui du pavillon de l'Allemagne de l'Ouest, mais, pour diverses raisons dont celle de l'accumulation de la neige en hiver, le projet avait été abandonné.

M. Saulnier a prêté une oreille complaisante à Johnny Newman, un des sept financiers qui doivent appuyer l'équipe majeure de Montréal. M. Newman a proposé à la ville de faire couvrir l'autostade dès la saison prochaine, afin de faciliter la tâche au nouveau club.

Le président du comité exécutif s'informera donc auprès du colonel Churchill, grand artisan de l'Expo 67, s'il est possible d'aider de la sorte la nouvelle équipe à franchir avec succès le cap des premières années, en attendant la construction d'un nouveau stade, d'ici quatre ans. Car ce projet n'a pas été abandonné: M. Saulnier a tenu hier à souligner que la ville ne revient pas sur les assurances qu'elle a données à ce sujet.

S'il en coûtait moins de $3,000,000 pour permettre à l'équipe de baseball majeur de jouer tous ses matches à

Voir AUTOSTADE en page 2

A la suite d'un accident d'autos

Bataille au révolver entre trois policiers : deux blessés

NEW YORK. (PA) — Trois policiers newyorkais ont failli laisser leur vie hier soir après avoir échangé entre eux des coups de feu, résultat d'une dispute imputable à un simple incident de circulation.

Deux d'entre eux reposent dans un état critique à l'hôpital, tandis que le troisième s'en est tiré de justesse.

Les blessés sont l'aspirant-policier Nicolo Danisi, âgé de 24 ans, qui a été atteint d'une balle à la tête, et l'agent John Dalton, 41 ans, blessé d'un projectile à la poitrine.

Le troisième policier est le détective Frederick Gibson, âgé de 28 ans, de l'escouade spéciale.

Un simple accident d'autos

Les trois policiers n'étant pas en service ne portaient pas leur uniforme lorsque l'incident s'est produit vers 10 h. 15 hier soir.

L'automobile conduite par Dalton est tombée en panne sur la voie rapide dans le Bronx, où des travaux de reconstruction de la route sont en cours et a eu pour effet de paralyser la circulation.

Danisi était dans le véhicule suivant c[illegible] se trouvant par le fait même immobilisé, il en sortit pour aller s'en prendre, semble-t-il, à l'agent Dalton.

Le détectivee Gibson qui prenait place dans son auto à quelques pieds de la scène, dit qu'il vit Danisi sortir son portefeuille et présenter son insigne à Dalton. Ce dernier, selon le rapport de la police, répliqua aussitôt en tirant un coup de revolver qui atteignit Danisi près de l'oeil droit.

Ils portent toujours leur revolver

Pour sa part, Gibson se recroquevilla aussitôt derrière la portière de son véhicule et, en brandissant son révolver, il ordonna à Dalton de laisser tomber le sien. Ce dernier répliqua rapidement par un coup de feu en direction du détective.

C'est alors que Gibson tira pour atteindre le jeune policier à l'abdomen.

L'inspecteur - chef Sandford Garelick s'est plus tard rendu sur la scène pour ouvrir une enquête.

Comme à Montréal, les policiers newyorkais, même s'ils ne sont pas en service, doivent continuellement porter leur arme.

Photo PA

Les agents newyorkais John Dalton (au premier plan) et Nicolo Danisi gisent inconscients sur la chaussée de la voie rapide, dans le Bronx, à la suite d'une fusillade survenue entre eux et impliquant un troisième policier qui s'en est tiré de justesse.

Québec institue une commission d'enquête sur la pollution de l'eau

QUEBEC — (PC) — Le gouvernement du Québec vient d'instituer une Commission d'étude des problèmes juridiques de l'eau. Présidée par le juge Roland Legendre, de la Cour provinciale du Québec, la commission aura pour mandat de fournir à l'Etat des données juridiques nécessaires à l'élaboration d'une véritable politique de l'eau.

C'est ce qu'a annoncé le ministre des Richesses naturelles, M. Paul-E. Allard, l'administration gouvernementale est souvent paralysée, faute de moyens légaux adéquats, sauf lorsqu'il y a recours aux tribunaux pour établir une réglementation des usages de l'eau, pour déterminer le caractère de navigabilité ou de fixer les limites de la propriété domaniale.

Il est donc devenu urgent, a poursuivi le ministre, pour satisfaire aux besoins croissants en eaux des industries et des municipalités et pour assurer la conservation de cette richesse collective, d'aménager les rivières et les lacs du Québec de façon à obtenir une utilisation optimum de l'eau disponible.

Le ministre Allard a insisté sur l'urgence du problème que représente la pollution de l'eau, l'une de nos principales richesses naturelles. La Commission d'étude ne pourra cependant terminer ses travaux de

Voir POLLUTION en page 2

Le chantier maritime de Lauzon va rouvrir

QUEBEC (PC) — Une entente vient d'être signée entre la compagnie Davie Shipbuilding Limited et les représentants des syndicats des travailleurs des deux chantiers maritimes de Lauzon, en face de Québec.

C'est ce qu'a révélé hier après-midi au cours d'une conférence de presse, dans la capitale provinciale, un porte-parole de la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

L'entente prévoit notamment que le chantier de la George T. Davie à Lauzon sera rouvert et que le "New Liskeard", navire du gouvernement fédéral, y subira certaines réparations.

Une centaine d'hommes pourront y trouver du travail pour une période de six à sept semaines, selon M. Gilles Trudel, conseiller technique à la Fédération canadienne des métallurgistes et des mineurs (CSN), et représentant des travailleurs.

Par ailleurs, M. Trudel a fait savoir qu'éventuellement d'autres contrats seront accordés au chantier de la George T. Davie.

Le conseiller affirme, à ce chapitre, que le premier ministre du Québec M. Johnson aurait fait savoir aux représentants des travailleurs, au

Voir LES CHANTIERS en page 2

La Place des Arts doit prendre la relève de M. Gesser

— La FTQ

Prenant fait et cause pour l'Union des artistes de Montréal dans son démêlé avec l'impresario Samuel Gesser, la Fédération des travailleurs du Québec déplore le fait que ce dernier a "lamentablement raté sa sortie de scène en la faisant, sans justification aucune, sur le dos du syndicalisme".

Le secrétaire général de la FTQ, M. Claude Mérineau, a exprimé l'avis que l'union des artistes n'a fait que son travail de syndicat en cherchant à protéger les artistes étrangers au prix d'un permis de travail d'un coût presque symbolique, et que c'est M. Gesser qui a échoué dans sa tâche de producteur artistique en ne parvenant pas à remplir ses salles convenablement.

M. Mérineau rappelle que dans le secteur industriel il n'y a que les employeurs incompétents qui expliquent ainsi leurs faillites en prenant les syndicats comme boucs émissaires de leur piètre administration.

Selon le porte-parole de la FTQ, M. Gesser n'aura convaincu que les antisyndicalistes idéologiques et lui-même en invoquant le paiement de permis de travail se montant à quelque 2,599 dollars pour contremander le festival international d'été, une affaire évaluée à environ un million de dollars. "C'est là, dit-il, une explication vraiment trop commode, et qui, espérons-le, ne trompera personne."

Enfin, le leader syndical a fait un devoir aux autorités provinciales et municipales d'autoriser la Place des Arts à prendre la relève de M. Gesser et à redonner à Montréal un festival d'été peut-être moins ambitieux, mais néanmoins de nature à répondre aux aspirations de la population locale et des visiteurs

Voir RELEVE en page 2

AUJOURD'HUI

Deux nouvelles entreprises

La région métropolitaine de Montréal s'enrichira incessamment de deux nouvelles industries. Il s'agit d'abord de l'implantation, à Varennes, d'une première distillerie d'alcool éthylique synthétique au Canada au coût de $10,000,000.

En second lieu, la société BP du Canada annonce la construction à Ville d'Anjou d'une nouvelle usine d'asphalte au coût de $1,250,000.

— Page 90

SOMMAIRE

Annonces classées / 93 à 106
Arts et Spectacles / 86 à 88
Bandes dessinées / 126
Courrier "Que faire ?" / 58
Décès, naissances, etc. / 107
Editorial / 4
Finance / 90-91
Horoscope / 125
Informations étrangères/15 et 67
L'auto / 122
Les secrets de polichinelle / 58
"Mot-mystère" / 124
Mots croisés / 94
Nouvelles nationales / 55
Radio et télévision / 16-18
Sports / 77 à 83
Tribunaux / 10-12
Vie dans les parcs / 126
Vie féminine / 56 à 62
Vie mondaine / 57
Votre médecin / 125

CKAC 73

Baisse de la délinquance juvénile dans les classes où passent les "policiers éducateurs" de Montréal

par Lucien RIVARD
envoyé spécial de LA PRESSE

CHICOUTIMI — Grâce à un programme d'éducation qui a été mis en application dans les classes de garçons de huitième année dans les écoles de la CECM, au cours de l'année 1966, on a noté une amélioration de 17 pour cent dans les cas de délinquance juvénile dans la métropole.

Ces données encourageantes ont été révélées par le sergent Claude Labelle, officier responsable des policiers-éducateurs de l'unité préventive de la section de l'aide à la jeunesse de la police de Montréal, au cours d'une causerie qu'il prononçait hier après-midi, au congrès de l'Association des chefs de police et de pompiers du Québec.

Le sergent Labelle, qui avait été choisi en 1965 par la direction du service de la Police de Montréal pour établir un programme de prévention de la délinquance, a décidé de tenter la première expérience auprès de la huitième année en constatant que c'était dans ce groupe, soit vers l'âge de 13 ans, que se dessinait la courbe de la délinquance.

Cette expérience-pilote n'a pas tardé à porter des fruits et une diminution de 17 pour cent dans le nombre des délinquants de cet âge a encouragé les policiers à poursuivre dans cette voie.

Aujourd'hui, on compte 18 policiers-éducateurs qui consacrent une bonne partie de leur temps à la visite des écoles où sont prononcées des causeries illustrées par la projection de diapositives.

L'éducation par le policier ne commence plus à l'âge de la délinquance. En effet, comme l'a révélé le sergent Labelle, c'est au niveau de la maternelle que le policier doit rencontrer les enfants et les mettre en confiance. En fait, 527 classes d'éducation pré-scolaire, comptant 10,800 enfants ont été visitées par les policiers-éducateurs depuis le début du programme.

Le policier a communiqué quelques anecdotes amusantes sur ses premiers contacts avec les enfants de la maternelle. Il a parlé [illegible]tres du cas d'une fill[illegible] était tellement im[illegible] de se retrouver assise sur les genoux d'un policier qu'il s'est retrouvé avec une jambe de pantalon mouillée.

Le sergent Labelle a déploré l'attitude de certains parents qui brossent à leurs enfants une

Voir DELINQUANCE en page 2

Autres informations sur le congrès des chefs de police.
— Page 106

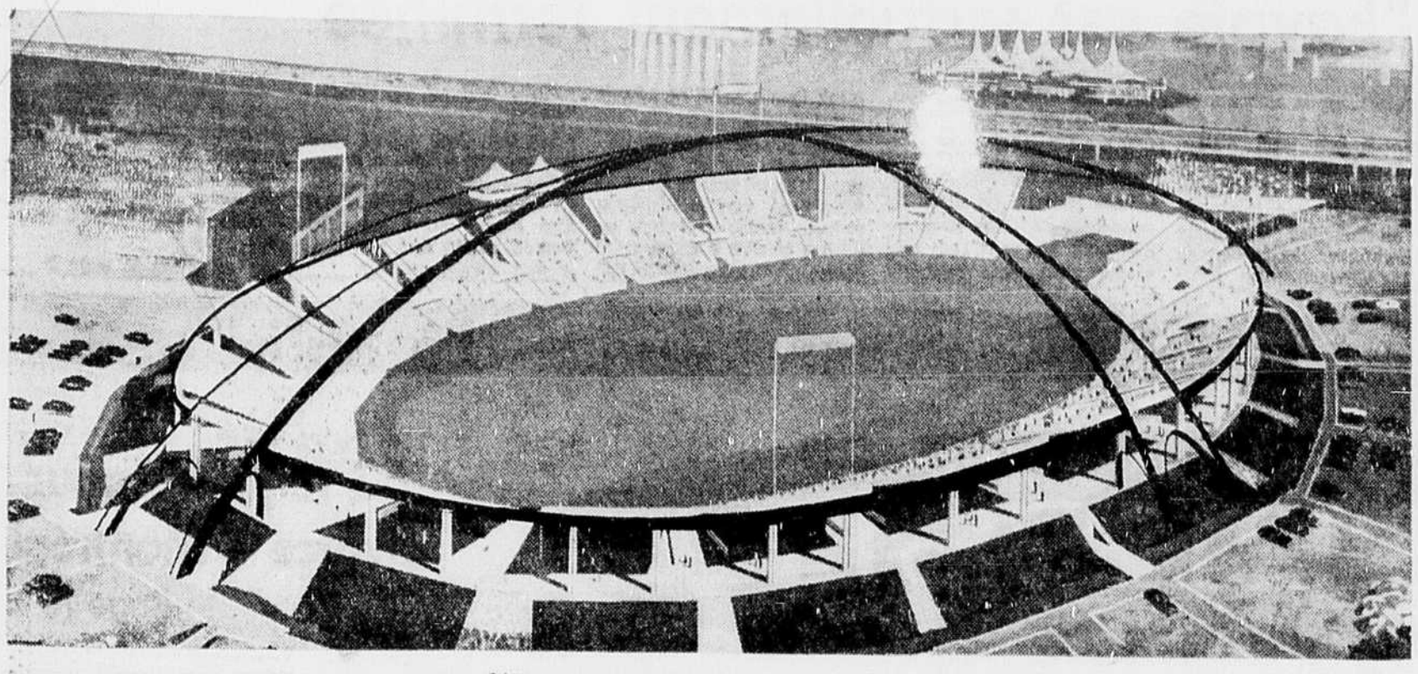

L'Autostade tel qu'il pourrait être en 1969 . . .

AUTOSTADE

SUITE DE LA PAGE 1

l'Autostade, à l'abri des intempéries, le jeu en vaudrait peut-être la chandelle, affirme-t-on dans certains milieux.

Non seulement le baseball, mais également le football pourrait profiter d'un Autostade couvert. Avec la construction du nouveau stade d'ici 1972, le stade agrandi de l'Expo pourrait devenir le "gridiron" permanent des Alouettes qui, d'ici là, pourraient y cohabiter provisoirement avec le club de baseball. Quel amateur de football n'éprouverait pas un vif plaisir en apprenant que le match pour la coupe Grey, l'an prochain, serait disputé dans un stade couvert, protégé du froid, du vent, de la pluie ou de la neige !

RELEVE

SUITE DE LA PAGE 1

étrangers de la Terre des hommes.

Pour sa part, M. Gesser a qualifié de "chantage" le montant exigé par l'Union des artistes pour permettre à des troupes étrangères (en dehors du Canada et des Etats-Unis) d'évoluer sur nos scènes. C'est un montant que M. Gesser a payé dans le passé, non sans protester et à cause de l'entente survenue entre l'Union des artistes et la Place des Arts.

M. Gesser a déclaré lundi qu'il était en faillite et que sa carrière d'impresario à Montréal était finie. En annulant le festival d'été, il a affirmé que cela lui coûtait personnellement $70,000 tandis que la Place des Arts perdait un revenu de $250,000.

Hier soir, un associé de M. Gesser, M. André Dufresne, a suggéré que d'autres personnes tentent de reprendre à leur compte les contrats brisés. M. Dufresne s'est cependant dit solidaire avec les décisions de M. Gesser.

Parmi les spectacles annulés on note celui de Harry Belafonte et de Pete Seeger ainsi que des pièces musicales telles que Irma La Douce et "Man of La Mancha".

Un porte-parole de la Place des Arts a déclaré que l'entente entre la Place des Arts et l'Union des artistes a expiré le 31 décembre dernier et que la première partie désire reviser les termes de l'entente.

Selon l'Union des artistes seulement 15 pièces dans le programme du festival d'été étaient sujettes à un paiement pour permis de travail.

DELINQUANCE

SUITE DE LA PAGE 1

fausse image du policier.

"Trop de parents, a dit le conférencier, présentent le policier comme une bête noire. Si l'enfant ne mange pas sa soupe, on lui dit je vais appeler la police. S'il ne veut pas se coucher, c'est la même chose."

"L'école doit offrir, de façon continue, certains services spéciaux et essentiels comme : l'aide de l'infirmière de l'école, du médecin, du conseiller en orientation, du psychologue, de l'aumônier, ou autres, a signalé le sergent Labelle. A cet éventail des services habituels, a-t-il dit, il faut ajouter celui d'un policier-éducateur, afin de resserrer les liens avec la jeunesse."

Le policier déclare que 80 pour cent des jeunes délinquants sont des délinquants occasionnels et que s'ils causent un volume relativement important de dommages, ils ne sont pas antisociaux.

Le sergent Labelle compare en quelque sorte les policiers-éducateurs à des travailleurs sociaux. Il signale que le but principal qu'il poursuit est d'éviter à un enfant une comparution en cour du Bien-être social. "De telles comparutions traumatise énormément les jeunes et elles sont à éviter dans toute la mesure du possible" a dit le policier.

"Auparavant, déclare-t-on, on envoyait directement les jeunes en cour, indépendamment des circonstances dans lesquelles les mauvaises actions étaient commises. Aujourd'hui, poursuit-il, on tente d'établir un dialogue entre le policier, le plaignant, les parents et le délinquant et tout est mis en oeuvre pour arriver à régler l'affaire sans se présenter devant le tribunal."

Le sergent Labelle considère cette façon de procéder fort heureuse. Il mentionne toutefois qu'un délinquant qui est pris ainsi sous tutelle est suivi de façon régulière et même son rendement scolaire fait l'objet d'une surveillance.

En terminant son exposé, le sergent Labelle a émis le voeu que le travail entrepris à Montréal serve d'exemple à toutes les villes de la province et que celles-ci oeuvront aussi à l'éducation des jeunes dans le but de restreindre les cas de délinquance juvénile.

A la suite de la causerie du sergent Labelle, le directeur Jean-Paul Gilbert a révélé que le policier-éducateur ne se limite pas à son rôle d'éducation. "Tel policier ne fait de l'éducation qu'une semaine sur trois, signale M. Gilbert, et il passe les deux autres semaines à son travail régulier de policier.

"Nous ne voulons pas, poursuit-il, qu'il perde l'esprit de sa fonction. Le policier éducateur doit demeurer un vrai policier et il ne doit pas intervenir dans d'autres disciplines."

M. Gilbert a également apporté des précisions sur les expériences pilotes qui ont été tentées. Il a souligné que l'on avait commencé d'abord dans les secteurs du Mile-End et du parc Lafontaine. Par la suite, on s'est attaqué aux secteurs de Saint-Henri, Ville-Emard et de la Pointe-Saint-Charles.

Signalant que dans tous les pays du monde on tente toutes sortes d'expériences, il a dit que l'on se devait au Canada de tenter de marquer des points en effectuant également des expériences dans un secteur comme celui de la délinquance où il existe un véritable problème.

Le directeur Gilbert a toutefois ajouté qu'un résultat véritable ne sera pas atteint tant que le programme mis sur pied n'englobera pas toutes les écoles et tous les secteurs de la métropole. Il a révélé que l'établissement de ce programme à l'échelle de la ville n'est plus qu'une question de mois.

Insistant sur le fait que les policiers - éducateurs remplissaient leur fonction dans l'uniforme de la police, M. Gilbert a fait une virulente sortie contre les dénigreurs de l'uniforme. "Il est temps, a-t-il dit, que l'on cesse de considérer le policier en uniforme comme un épouvantail. Auparavant, a-t-il ajouté, on ne tolérait même pas qu'un policier se présente à la cour du Bien-être en uniforme".

LES CHANTIERS

SUITE DE LA PAGE 1

cours d'une rencontre le 22 juin dernier, que le contrat pour la réfection du "Trois-Rivières" et du "Radisson" serait octroyé au chantier de la George T. Davie, à Lauzon.

A Lévis

Les deux traversiers, devenus la propriété du gouvernement provincial par suite de la construction du pont de Trois-Rivières, seraient mis en service entre Québec et Lévis.

Toutefois, a souligné M. Trudel, aucune entente officielle n'est intervenue pour ce deuxième contrat avec le gouvernement provincial.

L'entente signée lundi soir et rendue publique hier après-midi ne prévoit pour le moment que la réouverture du chantier de la George T. Davie et la réfection du "New Liskeard".

Le texte du règlement avait été préparé le 26 juin dernier à Québec à la suite d'une rencontre des autorités de la compagnie, des représentants des syndicats de la Davie Shipbuilding et de la George T. Davie, en présence du ministre fédéral M. Jean Marchand.

Le "New Liskeard" était amarré dans le port de Québec depuis le 14 juin.

D'autre part, le chantier maritime de la George T. Davie avait fermé ses portes le 7 juin et environ 1,000 travailleurs avaient été mis à pied.

Une centaine de ces derniers seront rengagés au cours des prochains jours alors qu'on procédera aux réparations du "New Liskeard".

Aux postes : aucune mesure d'urgence pour l'expédition des chèques aux nécessiteux

MONTREAL — (PC) — Des porte-parole des ministères fédéral et provincial du bien-être ont déclaré hier qu'à leur connaissance aucune mesure d'urgence n'avait été prévue pour assurer la distribution des chèques d'assistance sociale advenant une grève générale des employés des postes au pays.

M. Lionel Savard, le surintendant du bureau chargé des allocations familiales pour la région de Montréal, a déclaré qu'il croyait que le bureau régional du Québec étudiait présentement les mesures d'urgence à prendre advenant cette grève, mais qu'aucune décision n'avait encore été prise.

Il a ajouté qu'environ 100,000 personnes dans la région de Montréal recevaient l'allocation familiale ou celle aux personnes âgées.

Pendant ce temps, le Senior Citizens' Forum de Montréal a adressé un télégramme au premier ministre Trudeau, ainsi qu'au ministre des Postes Kierans, réclamant des mesures immédiates pour que la livraison des chèques puisse être faite durant une éventuelle grève des postiers.

POLLUTION

SUITE DE LA PAGE 1

recherche avant une couple d'années.

"Malgré les immenses ressources en eau dont dispose le Québec, a dit M. Allard, il devient de jour en jour plus important d'en planifier l'utilisation afin d'éviter le gaspillage".

Il faut également, a aussi dit le ministre, penser à l'approvisionnement des municipalités en eau potable. Il trouve particulièrement illogique que plusieurs localités aient à recourir aux puits artésiens.

M. Allard a cependant été incapable de préciser quel sera le sort de la Régie québécoise de l'eau, un organisme qui trouvera désormais difficilement sa raison d'être.

L'arrêté ministériel instituant la commission stipule, notamment, que les commissaires sont chargés d'étudier le régime juridique actuel de l'eau suivant les lois et la jurisprudence et aussi ses rapports avec le régime foncier, la propriété de l'eau elle-même ainsi que les pouvoirs publics de réglementation.

L'étude portera également sur le régime juridique qu'il y aurait lieu de prévoir relativement à la propriété de l'eau et à son droit d'usage en recommandant notamment si ceux-ci doivent être ou non distincts de l'usage et de la propriété du fond, déclarés appartenir à la collectivité, placés sous l'autorité de l'Etat ou gérés par ses services administratifs.

Les autres membres de la commission, en plus du juge Legendre, sont : MM. Donald Guay, fonctionnaire au ministère des Richesses naturelles, qui agira comme secrétaire, Me André Cossette, notaire de Québec, Paul-E. Pelletier, ingénieur-conseil, Charles-E. Deslauriers, ingénieur et directeur général-adjoint des eaux, au ministère des Richesses naturelles, et Robert L. Ménard, ingénieur et directeur des services hydrauliques au même ministère.

AIDE

SUITE DE LA PAGE 1

Il réaffirme en même temps le choix prioritaire d'un règlement politique, considérant que toutes les possibilités pouvant mener à ce règlement n'ont pas encore été épuisées.

Après avoir reconstitué la capacité des forces armées de la R.A.U., ajoute-t-on de mêmes sources, l'URSS considérait que dans son ensemble sa mission dans ce domaine serait achevée. Mais afin de dissiper les craintes du dirigeant arabe, et à la lumière de l'annonce de l'envoi de fusées américaines à Israël, l'URSS aurait pris les deux engagements suivants :

1—Soutenir constamment, comme par le passé, la cause arabe, dans tous les domaines utiles.

2—Compenser immédiatement par des livraisons d'armements à la R.A.U., et dans des secteurs correspondants, les livraisons d'armes américaines à Israël.

Le soutien multilatéral de l'URSS à la R.A.U. et à la cause arabe en général "pour liquider les sequelles de l'agression israélienne" se définira, ajoute-t-on, de sources communistes informées, par une aide économique continue, une aide militaire effective chaque fois que le rétablissement de l'équilibre israélo-arabe s'imposera, la continuation de l'entraînement de différents personnels des forces armées de la R.A.U., et un soutien politique et diplomatique entier, axé encore vers la recherche de solutions pacifiques.

L'état d'esprit du président égyptien et l'annonce de la vente de missiles américains à Israël n'auraient pas permis au projet soviétique de désarmement régional du Moyen-Orient (projet contenu dans le mémorandum soviétique du 1er juillet) d'être un thème utile de conversations, indique-t-on, de mêmes sources.

O ajoute que les entretiens menés pratiquement sans interruption à Moscou d'abord au Kremlin, puis dans une datcha des environs de Moscou, ont permis aux deux parties de rapprocher finalement leurs points de vue et que le président Nasser a pris congé ce matin des dirigeants soviétiques dans un climat d'entente.

Ottawa et la TV éducative

OTTAWA (PC) — Le secrétaire d'Etat M. Gérard Pelletier a déclaré mardi que le gouvernement fédéral avait demandé à la Commission canadienne sur la radio et la télévision de permettre la transmission d'émissions de télévision sur la gamme des ultra hautes fréquences (UHF).

On demandera à la commission de donner priorité aux émissions éducatives lors de l'allocation des canaux sur la gamme UHF.

On a demandé au ministère des Transports de présenter à la commission un projet de réglementation qui obligerait tous les manufacturiers de téléviseurs vendus au Canada à prévoir une gamme UHF sur les appareils.

Cette gamme comprend 71 canaux dans une seule localité. La gamme ordinaire, connue sous le nom de bande, VHF, n'en comprend que 12.

le TEMPS qu'il fera

Encore du soleil aujourd'hui

On prévoit une apparition du soleil, aujourd'hui, pour la quatrième journée consécutive. Cette apparition qui tient un peu du miracle devrait se produire en fin d'après-midi si le ciel se dégage toutefois à temps.

Les Montréalais ont connu hier la plus chaude journée de la saison qu'il est convenu d'appeler l'été. Le mercure s'est en effet rendu à 86.4 degrés Farenheit.

Pris de vertige et particulièrement influencé par un front froid en provenance du nord-ouest, la température a baissé au cours de la nuit et l'on doit s'attendre à un maximum de 70 degrés pour la journée.

Pour demain, ce sera ensoleillé et un peu plus chand.

Voici les prévisions de la météo. **Régions de Montréal, d'Ottawa, des Laurentides, de la Mauricie, de Québec, du Lac-Saint-Jean, de Baie-Comeau et de Sept-Iles :** nuageux et beaucoup plus frais, se dégageant en fin d'après-midi. Quelques averses cessant ce matin. Jeudi, généralement ensoleillé et frais. Vents du nord-ouest de 15 milles. Maximum et minimum à Montréal, Ottawa et Québec, 70 et 50. Sainte-Agathe, Chicoutimi et La Tuque, 65 et 44. Baie-Comeau et Sept-Iles, 65 et 40. **Régions des Cantons de l'Est, de Rimouski et de Gaspé :** nuageux avec averses se dégageant en fin de journée. Beaucoup plus frais. Jeudi, ensoleillé et frais. Vents légers du nord-ouest aujourd'hui et cette nuit. Maximum et minimum à Sherbrooke, 70 et 50, Rivière-du-Loup, Mont-Joli et Gaspé, 65 et 44.

Leucémie : un espoir

PARIS (AFP) — Des résultats encourageants dans le traitement de la leucémie peuvent être obtenus par l'immunothérapie employée à la suite d'un traitement de chimiothérapie active: Tel est le résultat des recherches menées par une équipe de l'Institut de cancérologie de Villejuif, dans la banlieue parisienne, dont les travaux ont été présentés lundi à l'Académie des sciences.

AVIS AUX IMPORTATEURS CANADIENS

Le Département Commercial du Pavillon Algérien à "Terre des Hommes" est heureux de mettre ses services à la disposition des hommes d'affaires canadiens.

L'Algérie exporte une très grande variété de produits alimentaires, industriels, artisanaux, etc. . . . de haute qualité et à des prix raisonnables.

Renseignez-vous sur les possibilités d'affaires qui vous sont offertes, en appelant :

878-4467 ou en écrivant à "TERRE DES HOMMES"

PAVILLON DE L'ALGERIE (Département Commercial)

Ile Notre-Dame — Montréal

RABAIS FINAL!

Nous avons vendu des milliers de verges de ce tapis à 4.99, 7.99, 8.99 et 10.99

VENTE DE FINS DE ROULEAUX

GRANDEURS: 9'x12' jusqu'à 12'x18'

Caprolan Nylon — 100% Acrylic — Pure Laine — Du Pont Nylon Filament Continu

BROADLOOM RETORS, TEXTURE, VELOURS ET DIVERS POILS COUPES !

Toutes sortes de coupons, d'échantillons, de fins de rouleaux. Une aubaine que vous n'avez jamais vue. Venez tôt pour un meilleur choix. **UN SEUL PRIX : $69.00 CHACUN**

1,000 NATTES frangées de fantaisie — Laine — nylon — acrilan, env. 24 x 36. Rég. 5.00 chacune. SPECIAL $1.98 ch.

Venez les voir à un de nos trois magasins ou appelez **273-9983**

MILLION DE TAPIS

5,000 VERGES CARREES DE **Sandran et Santona** de vinyle. Fins de rouleaux, jusqu'à 30 ver. car. seul. Rég. $1.89 - $1.98 — Largeurs 6-9-12 pieds — 4 JOURS SEULEMENT — DEMI-PRIX — VERGE CARREE 99¢

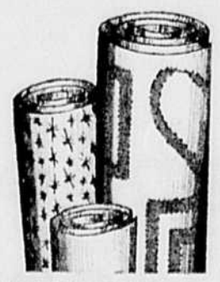

10,000 VERGES CARREES **PRELART ORDINAIRE** Fins de rouleaux jusqu'à 30 ver. car. seulement — Rég. 79¢-89¢ ver. car. — 4 JOURS SEULEMENT — Largeurs 6-9-12 pi. — MOITIE PRIX — VER. CAR. 49¢

300,000 **TUILES DE LINOLEUM** 3 couleurs — MOITIE PRIX — Rég. 14¢ ch. — 4 jours seulement — 7¢ CHACUNE

30,000 **TUILES DE VINYLE PUR** La meilleure qualité de vinyle fabriqué — 9" x 9", 1/16" d'épais EN SOLDE — Rég. 24¢ ch. — 4 jours seulement — MOITIE PRIX — 12¢

400,000 TUILES **TUILES MOSAIQUES DE PLANCHER**

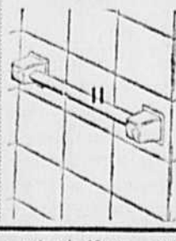

6" x 6" x 1/4" d'épais, imparfaites. Calculez 4 tuiles par pied carré. Rég. 10c ch. 4 JOURS SEULEMENT 7¢

500,000 TUILES 4¼" x 4¼" x 5/32" d'épais imparfaites. Rég. 7c ch. 4 JOURS SEULEMENT 2½¢

Broadloom/Carpettes/Vinyle hors série/Mosaique — Portez à votre compte ! Prenez 3 ans pour payer, garantie de service de 10 ans — MONTREAL FLOOR replacera votre tapis au besoin sans frais

MONTREAL TAPIS et TUILES

MONTREAL FLOOR COVERING LTD.

Chers Montréalais, c'est notre 29e année en affaires, venez nous voir. Votre tout dévoué, le personnel.

CENTRAL — **15 est, rue BERNARD** — Ouvert samedi jusqu'à 5 h. p.m. (angle St-Laurent) — Stationnement autour de l'immeuble — SERVICE A DOMICILE 273-9983

CENTRE-VILLE — **3424, av. du PARC** — Ouvert samedi jusqu'à 2 h. p.m. (angle Sherbrooke) — Une rue du métro Place des Arts — Stationnement en face et à côté du magasin — SERVICE A DOMICILE 842-8871

SUD ET RIVE SUD — **392, boul. LAFLEUR** — Ouvert samedi jusqu'à 2 h. p.m. — Centre d'achats Pont-Mercier, Ville LaSalle — Routes 2 et 20, Pont Mercier sortie Cité de LaSalle — SERVICE A DOMICILE 365-6560

Tous les magasins sont ouverts jusqu'à 6 h. chaque jour — Jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.

POUR LE SAMEDI, CONSULTEZ LA NOTE SOUS CHACUNE DES ADRESSES.

874-7111
LE numéro à composer pour vendre ou louer votre maison par une PETITE ANNONCE "SUCCÈS"

LA PRESSE

COMPLETEZ VOTRE REGIME
BUVEZ Cott
FAIBLE EN CALORIES - CREAM SODA
EN BOUTEILLES SANS DEPOT

MONTREAL, MERCREDI 10 JUILLET 1968 — 84e ANNEE — No 159
BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

St-Michel critique la Commission municipale

par Pierre VENNAT

"On va passer pour une gang de gars qui ne veulent pas payer leurs dettes !"

Ce cri du coeur, lancé par le conseiller Roland Larivière, a incité le conseil de Saint-Michel à dénoncer la Commission municipale du Québec qui retiendrait, depuis trois mois, et "sans raisons", estime-t-il, les chèques dus à certains fournisseurs de la ville.

M. Larivière a même exigé des "explications" à la Commission municipale, se demandant comment elle osait retenir ainsi des sommes dues à des fournisseurs, après que le conseil eut accepté des résolutions en bonne et due forme ordonnant le paiement de ces fournisseurs.

Saint-Michel, on le sait, est placée sous la tutelle de la Commission municipale du Québec depuis le déclenchement de ce qu'il est convenu d'appeler "l'Affaire de Saint-Michel".

L'ombre de la Commission municipale a d'ailleurs plané une bonne partie de la soirée sur les délibérations d'hier soir.

Le conseiller Larivière a ainsi fait adopter une résolution stipulant que tous les témoignages rendus devant la Commission d'enquête sur Saint-Michel, depuis le début, soient fournis gratuitement à tous les conseillers municipaux qui en feront la demande, afin que ceux-ci puissent "se documenter et répondre adéquatement".

Par ailleurs, les édiles ont accepté une recommandation de la Commission municipale qui voulait que Saint-Michel se trouve un directeur des achats qui veillera à établir une politique rationnelle des achats pour la ville.

Onze candidats avaient sollicité ce poste par la voie des journaux, et le conseil a ratifié la recommandation de la Commission et embauché M. E.C. Mireault, au traitement annuel de $10,000 plus $1,200 de frais de déplacement.

Voir CHEQUES en page 6

Les assistés sociaux bénéficieront de soins gratuits en chiropraxie

par Bernard Morrier

Désormais, les assistés sociaux de la région de Montréal et éventuellement tous ceux du Québec pourront bénéficier de soins gratuits en chiropraxie.

Tel est l'essentiel d'une déclaration faite hier, au cours d'une conférence de presse, par le Dr Jean-Pierre Filion, président du Syndicat professionnel des chiropraticiens du Québec qui groupe quelque 250 membres reconnus et engagés de façon permanente dans leur profession.

Comme on sait, le gouvernement du Québec ne reconnaît toujours pas de façon officielle la profession de chiropraticien, et c'est donc dire que le ministère québécois de la Famille et du Bien-Etre social qui, normalement, assume les frais d'assistance médicale aux nécessiteux, ne participera d'aucune façon à cette nouvelle initiative.

Certes, ce geste des chiropraticiens québécois pourra être interprété comme un nouvel effort de leur part pour accélérer la reconnaissance de leur profession chez nous.

Mais le Dr Jaque Ayotte, animateur de la Fondation de recherche chiropratique, un organisme dévoué à la recherche sous toutes ses formes et au renouvellement de la compétence au sein de la profession chiropratique, voit plutôt là la mise en oeuvre des politiques de bien public qui émanent de l'action des conseils de direction du Syndicat qui, parmi leurs nombreuses préoccupations, préconisaient justement l'établissement d'un dispensaire auquel les organismes professionnels du genre

Voir ASSISTES en page 6

Total des visiteurs hier à la fermeture
71,176
depuis l'ouverture
3,982,781

Un policier tentera d'établir la paix au sein des motards

par Michel-G. Tremblay

"Mon travail, c'est d'être avec les motards, de participer à leurs activités".

Celui qui parle ainsi, c'est l'agent John Dalzell, de la police de Montréal. Il vient en effet d'être nommé officier de liaison au sein des clubs de jeunes motocyclistes de la métropole.

Rencontré hier en fin d'après-midi au palais de Justice, rue Notre-Dame, l'agent Dalzell discutait avec quelques motocyclistes qui assistaient au procès de l'inculpé dans le meurtre de Jean-Yves Piquette.

"Instaurer la paix entre les différents clubs de motards qui réunissent plus de 500 membres à Montréal, voilà l'objectif premier de mon travail", a déclaré l'agent Dalzell. Une fois que cette étape sera franchie, il sera possible de revaloriser tous les clubs, ce qui aura pour effet de permettre une plus grande participation des jeunes à leurs loisirs.

Adepte de la moto

Agé de 23 ans, John Dalzell est un adepte, depuis 5 ans, du sport de la moto, et il est policier à la Ville de Montréal depuis 3 ans. Le capitaine René Mongeau, responsable de la division de l'Aide à la jeunesse, affirme que le jeune agent "s'y connaît en moto et qu'il a des amis dans à-peu près toutes les bandes".

Cependant, le capitaine prévoit que la tâche ne sera pas facile. Il faudra bannir en premier lieu les têtes folles qui, comme partout ailleurs, mettent la dissension entre les membres et entre les clubs en provoquant des luttes inutiles.

Revaloriser le club en donnant la possibilité à tous de s'y joindre sans craindre des conflits, voilà une autre responsabilité qui incombe à l'agent Dalzell. Plus tard, il sera possible d'organiser des activités sociales, comme des courses, des voyages et une foule d'autres projets que le jeune agent espère mettre sur pied.

Les directeurs des 5 principaux clubs de motocyclistes — Popeye, Sundowners, Devil's Disciples, Satan's Choice et Playboy — ont accepté la présence de John Dalzell dans leur groupe et sont même

Voir POLICIER en page 6

photo Michel Gravel, LA PRESSE

L'agent John Dalzell, le nouveau "policier-motocycliste", a pour mission de mettre un terme à la violence entre les clubs de motards de la métropole. Nous le voyons ici entouré de jeunes, au palais de justice, en train de préparer une réunion des membres d'un club.

Brossard se prononce pour la fusion avec Notre-Dame

par Pierre VENNAT

La Commission Lemay risque de se faire couper l'herbe sous le pied ! Pendant qu'elle étudie toujours les implications économiques du regroupement des 12 municipalités de la Rive sud en trois grandes villes, les édiles de Brossard viennent de prier le gouvernement provincial d'étudier les implications de la fusion de Brossard et Notre-Dame-du-Sacré-Coeur.

La semaine dernière, c'était Préville et Saint-Lambert qui adoptaient des avis de motion en vue de leur fusion future.

En janvier 1967, la Commission Lemay proposait que Saint-Lambert, Préville, Greenfield Park, Brossard, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, Lemoyne, Laflèche et l'autre partie de Saint-Hubert forment conjointement la deuxième des trois villes formées du regroupement des 12 municipalités de la région.

Les projets avancent

Le gouvernement provincial avait toutefois décidé de former une deuxième commission, toujours présidée par Me Henri-Paul Lemay, pour étudier, cette fois-ci, les implications économiques d'un tel regroupement.

Pendant que la commission étudie toujours, les projets de regroupement avancent.

Il est vrai que Notre-Dame-du-Sacré-Coeur n'a guère le choix, même si elle n'a tou-

Voir BROSSARD en page 6

LOUEZ
NOTRE EQUIPEMENT
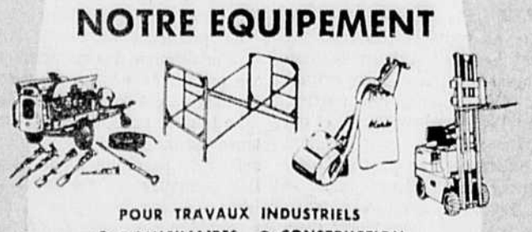
POUR TRAVAUX INDUSTRIELS
● DOMICILIAIRES ● CONSTRUCTION
Perco
3185, boul. Pitfield Montée-de-Liesse nord, St-Laurent, Transcanadienne, sortie 18 nord
Succursale 5272, boul. St-Laurent
331-7550

La "loterie du maire"

Sur les 1,333,000 envois, 3,500 dossiers incomplets

par Raymond MASSE

"Sur les 1,333,000 envois que la ville de Montréal a reçus pour les concours de mai et de juin concernant la taxe volontaire, il n'y a que 3,500 dossiers qui n'ont pas pu être complétés", déclarait, hier après-midi, à l'hôtel de ville, M. Lucien Saulnier, président du Comité exécutif de la métropole.

Dans un cas sur trois, ces dossiers sont incomplets à cause d'erreurs cléricales ou mécaniques qui seront corrigées, a précisé M. Saulnier, qui a aussi noté aussitôt que chacune des personnes concernées par ce cas obtiendra son reçu le plus tôt possible".

Quant aux deux autres tiers, "il sera difficile, dans un certain nombre de cas, d'expédier des accusés de réception", a-t-il souligné.

Le président du comité exécutif a cité, à l'appui, plusieurs cas où il est difficile de trouver une solution, surtout s'il n'y a pas d'indication permettant au personnel attaché à la "taxe volontaire" de communiquer avec une succursale de banque ou avec un bureau de poste.

Par exemple, la Ville a reçu des chèques portant une signature souvent illisible ou presque, mais ne mentionnant aucune adresse, puis des chèques sans signature, ou des chèques payable à l'ordre de l'Hydro-Québec ou, encore, un chèque au montant de $24.10; un montant de $10.00 sans adresse ou un montant de $24 avec une adresse mais sans nom; des chèques "visés" sans signature lisible.

La Ville a même reçu un mandat de banque incomplet.

"Ce sont là des exemples où nous tenterons de retracer le nom de l'envoyeur.

"Chez ceux qui n'ont pas encore obtenu de reçu, il peut s'agir, dans les deux tiers des cas, d'erreurs de leur part, dit encore M. Saulnier. Et quant à l'autre tiers, cela est dû à des erreurs cléricales ou mécaniques que nous allons corriger."

Tout en commentant que "le nombre des erreurs n'est pas considérable", M. Saulnier a insisté sur la nécessité "pour les contribuables volontaires de prendre soin d'adresser des chèques bien faits à l'hôtel de Ville de Montréal ou au casier postal 9999 de Montréal, tout en inscrivant en lettres capitales leurs noms et adresses, ainsi que leurs numéros de téléphone.

"Ceux qui n'ont pas obtenu de reçu peuvent être assurés que nous allons faire tout ce qui est humainement possible de faire pour qu'ils en obtiennent un, a affirmé le président du Comité exécutif.

"Si une personne n'a pas encore obtenu un reçu, cela ne veut pas nécessairement dire que son nom n'a pas été inscrit à l'un des deux concours jusqu'ici tenu. C'est le numéro de rôle qui fait foi de tout."

On a appris d'autre part que la Ville a reçu, comme "contributions volontaires" plus de 1,500 chèques non négociables (sans provision suffisante).

Des nouvelles au sujet du troisième concours, celui de juillet? Les "$2" seront-ils aussi nombreux pour le concours de juillet qu'ils l'ont été pour les concours de mai et de juin?

M. Saulnier répond: "Les entrées se font au même rythme que les mois précédents."

NOTRE AUBAINE DU 30e ANNIVERSAIRE

METEOR HARDTOP
Moteur V-8, transmission automatique, radio, servo-direction, intérieur Vinyl, etc.
Se détaille $4,062
SPECIAL : $2,995
(autos de démonstrations)
N.B. Pour quelques dollars de plus vous pouvez vous procurer une toute neuve, choisissez parmi plus de 200 modèles.
CORTINA
FALCON
COMET
MONTEGO
ECONOLINE 1969
METEOR
MERCURY
CONTINENTAL
MARK III
CAMIONS
MERCURY
VOTRE VENDEUR DE CONFIANCE DU CENTRE DE MONTREAL
Lanthier & Lalonde
4411, rue PAPINEAU ● 526-4411
près MONT-ROYAL

Deux hommes accusés à cause de clés compromettantes

Raymond Caza et Joseph Jacob ont comparu ce matin devant le juge Maurice Rousseau sous une simple accusation de possession d'outils de cambrioleurs, et ont tous deux nié leur culpabilité. Dans le cas du premier, l'enquête préliminaire a été reportée au 20 août, cependant que, dans le cas de Jacob, cette procédure s'instruira dès mardi prochain.

Alors que le premier, déjà en liberté sous un cautionnement de $500, est resté libre dans les mêmes conditions, Jacob s'est vu refuser tout cautionnement lorsque le procureur de la Couronne, Me Bernard Fournier, a souligné qu'il avait été condamné pour des délits semblables, et qu'il attendait son procès pour un crime du même genre, en cour municipale.

Le procureur de Jacob eut beau faire remarquer que son dossier remontait à près de 35 ans, le juge Rousseau soutint que dans des cas où il y avait des causes pendantes pour des délits du même genre, il n'accordait jamais de cautionnement.

Les deux hommes ont été arrêtés tard lundi soir, rue Saint-Denis, près du Carré Saint-Louis, dans le centre de la métropole, par les agents Robert Fuller et Guy Préfontaine.

Les deux policiers du poste no 4, qui patrouillaient le secteur, ont aperçu les deux individus qui étaient en train de voler le contenu des deux boîtes de téléphones publics situées dans ce secteur.

En fouillant l'auto des deux détenus, les sergents-détectives René Piquette et Raymond Bergeron, de la Sûreté du pos-

Voir PEGRE en page 6

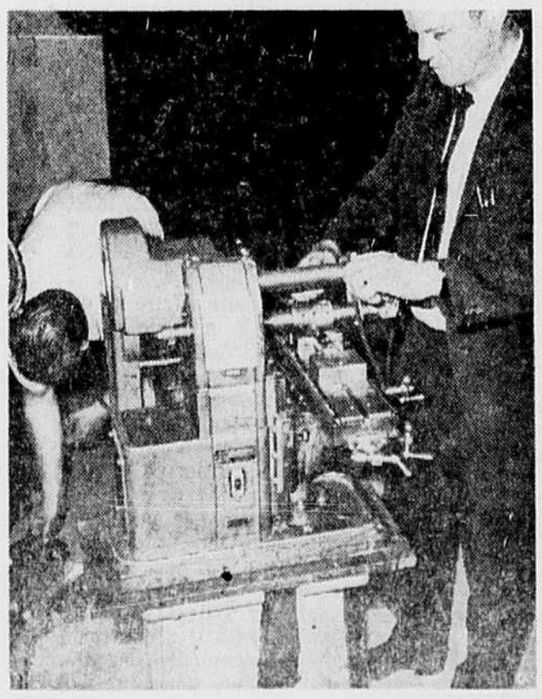

photo René Picard, LA PRESSE

Des policiers examinent attentivement une fraiseuse trouvée dans un garage de la 12e Avenue, à St-Michel, où une importante organisation criminelle aurait fabriqué les clés destinées à ouvrir toutes les boîtes de téléphones publics de la région métropolitaine.

25 à 50%
DE RABAIS
durant notre
VENTE DE SOULIERS D'ÉTÉ
POUR DAMES ET POUR HOMMES
Venez en profiter dès demain matin !
STATIONNEMENT GRATUIT
A deux pas de la sortie Jean-Talon ou Mont-Royal du métro
Louis Deslauriers Ltée
H. Giroux & Fils Inc.
6914 St-Hubert, 273-2813 • 1500 Mt-Royal E., LA.1-3164
4029 Ontario E., LA.1-9414

Les chômeurs de Saint-Jérôme obtiennent des cours de recyclage

Une victoire ouvrière significative : c'est ce que pensent les travailleurs et étudiants-chômeurs de Saint-Jérôme, du succès de la lutte qu'ils ont menée afin d'obtenir que soient donnés, cet été, des cours de recyclage.

Dans un même communiqué, les représentants des étudiants-chômeurs, du Conseil du Travail et du Comité ouvrier de Saint-Jérôme, outre de se réjouir de cette décision, rappellent les multiples démarches y ayant finalement mené. Démarches d'une "lutte dure et longue . . . où souvent on s'est cassé la gueule . . . mais qui prouve que quand des ouvriers bien décidés se serrent les coudes, les résultats sont encourageants."

"Cette lutte, ajoute le communiqué, fait partie de la condition ouvrière". Elle a commencé le 21 juin dernier, quand les organisations plus haut mentionnées ont appris "avec stupéfaction" qu'il n'y aurait pas de cours de recyclage, cet été, faute de candidats.

Pour en avoir le coeur net, des ouvriers distribuèrent alors 5,000 circulaires dans les restaurants de Saint-Jérôme, circulaires dans lesquelles ils demandaient aux chômeurs d'aller les rencontrer, avant de se présenter au Centre de main-d'oeuvre. Plus de 75 personnes répondirent à l'appel, au cours de la première semaine.

Directement à Québec et à Ottawa

"Mais, ajoute le communiqué, nous nous pétions toujours la fraise contre les organisations locales qui, malgré leur bonne volonté, n'arrivaient jamais à se brancher". Aussi, les organisations ouvrières décidèrent de contourner cette difficulté en s'adressant directement à Québec et à Ottawa.

Suivirent des rencontres avec des représentants du ministère de l'Education et du Centre de main-d'oeuvre local. Une fois que le gérant du Centre eut d'éclaré qu'il "acceptait enfin d'ouvrir, pour le moment, une 9e et deux 10e, dès le 22 juillet", le représentant du ministère de l'Education ajouta qu'il serait même possible d'appliquer, sans tarder, le système des options par matières.

De plus, "malgré certaines réticences à peine voilées du représentant du Centre de main-d'oeuvre, nous annonçons aussi, poursuit le communiqué, que la régionale mettra au service des étudiants-chômeurs un orienteur professionnel spécialisé pour adultes."

Pour favoriser la coordination entre tous ces gens, les ouvriers ont également proposé la formation d'un comité à cet effet, lequel comité sera composé de représentants du Bureau fédéral de la main-d'oeuvre, de l'école régionale, des ministères provinciaux du Commerce et du Travail, des chômeurs-étudiants, du Comité ouvrier, du Conseil du travail, du CREP et du MTC.

Par ailleurs, 17 corps intermédiaires, 20 syndicats et 3 Conseils du travail ont endossé l'action des étudiants-chômeurs de Saint-Jérôme.

ASSISTES

SUITE DE LA PAGE 3

collaboreraient pour secourir gratuitement les malades indigents.

Un premier établissement, le dispensaire Letêcheur, a justement ouvert ses portes hier matin au 4539, boul. St-Laurent. Et les indigents, munis de cartes en bonne et due forme des services de bien-être social reconnus, pourront s'y présenter et être ensuite référés aux chiropraticiens désignés et recevoir leurs services sans aucuns frais.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du dispensaire, les nécessiteux ne devront débourser qu'à la première visite des frais d'inscription d'un ou deux dollars. Pour leur part, les quelque 25 chiropraticiens, qui ont jusqu'à maintenant accepté de participer bénévolement à cette oeuvre, doivent débourser $25 pour le maintien du dispensaire.

"C'est une première expérience, de dire le Dr Ayotte, et si c'est une réussite, d'autres dispensaires s'ouvriront à Montréal et dans le reste du Québec par la suite."

Mme Letêcheur, dont le dispensaire porte le nom et qui a largement contribué à sa mise sur pied, a précisé pour sa part que le cas de chaque nécessiteux sera étudié attentivement afin que des services gratuits ne soient pas prodigués à ceux qui ont les moyens de payer.

Outre les chiros, qui ont donné le plus important coup de pouce à la mise en oeuvre du dispensaire, Mme Letêcheur a révélé que le Laboratoire Trans-Québec a assuré de fournir gratuitement des lunettes aux déshérités et de mettre à leur service une douzaine d'optométristes. Six dentistes, une esthéticienne et même une coiffeuse se sont déclarés prêts à donner leurs services gratuitement à tous les indigents que le dispensaire leur recommandera.

Enfin, le Dr Ayotte n'a pas caché l'impatience de ses confrères à voir leur profession reconnue et il a dit espérer que ce sera chose faite lors de la prochaine session de l'Assemblée législative.

Une fois la profession reconnue, on s'attend bien que, lors de la mise en application des programmes de santé, les services chiropratiques seront tout aussi bien englobés que ceux des médecins.

BROSSARD

SUITE DE LA PAGE 3

jours pas accepté, officiellement, le regroupement. Entourée de toutes parts par Brossard, dont la population est de 16,200 âmes, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur n'a que $160,000 de revenus et un déficit de $827,000. On s'attend toutefois que le conseil l'étudie lors d'une réunion spéciale, la semaine prochaine.

Déjà Brossard fournissait les services de police, jusqu'à récemment, à Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, ce que plusieurs considéraient comme un premier pas vers la fusion totale, mais ce service dut être suspendu pour des raisons juridiques.

La Commission Lemay, dans son rapport de janvier 1967, avait jugé que deux municipalités de la Rive sud peuvent difficilement survivre: Laflèche et Notre-Dame-du-Sacré-Coeur.

Dans son mémoire à la commission, la ville de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur s'était prononcée pour le regroupement des villes de la Rive Sud, jugeant qu'il y aurait intérêt à grouper plusieurs municipalités "ayant les même éléments de sécurité et assez rapprochées pour ne pas créer d'autres problèmes".

La Commission Lemay suggérait de faire une autre ville avec Jacques-Cartier, Longueuil, Boucherville et une partie de Saint-Hubert.

Une troisième ville aurait été créée par Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile.

Eventuellement, tout le territoire situé entre la rivière Richelieu et les limites des trois villes projetées aurait formé deux autres villes.

CHEQUES

SUITE DE LA PAGE 3

On a parlé de bien d'autres choses, enguirlandé un monsieur Paquin, qui aurait signé un rapport avec le titre "d'estimateur de Saint-Michel", alors que les seuls estimateurs reconnus comme tels par le conseil seraient la firme "Les Estimateurs Professionnels", dont le nom a été mentionné à la Commission d'enquête la semaine dernière. Le conseiller Larivière a mentionné, à un moment donné, qu'il n'y avait pas de quartier bien conçu à Saint-Michel, parce que "ça n'a jamais été planifié dans le passé"; on a également exigé que la bibliothèque municipale, en élaboration depuis un an, soit ouverte au public à la mi-août, et la séance a été ajournée à mardi prochain.

POLICIER

SUITE DE LA PAGE 3

prêts à collaborer avec lui.

L'agent Dalzell aura pour tâche de participer aux activités d'une bande, une journée et d'une autre, le lendemain. Il devrait recevoir sous peu sa moto.

Lorsque le directeur Gilbert a annoncé la création du poste d'officier de liaison, il a signalé que l'agent tentera d'organiser de façon constructive les loisirs des membres des clubs de motocyclistes.

PEGRE

SUITE DE LA PAGE 3

te no 4, ont retrouvé une centaine de clés servant à ouvrir les boites de la compagnie Bell.

Accompagnés des enquêteurs de cette compagnie, les détectives montréalais se sont rendus hier soir au 8365, de la 12e avenue, à Saint-Michel, où ils ont découvert ce que l'on croit être la fabrique des clés.

Selon ces policiers, le travail était fait par un véritable expert. Ce dernier des plus minutieux, aurait ainsi fabriqué plusieurs centaines de clés et, lors de la descente, la police a saisi assez de métal pour en fabriquer plusieurs milliers d'autres. Sur une machine-outil, les détectives ont découvert une clé qui n'avait pas encore été terminée.

Tout indique que les deux hommes, qui en étaient au stade des essais, se préparaient à une opération d'envergure. Ils auraient pu réussir des vols de plusieurs milliers de dollars sans qu'aucun témoin vienne les déranger.

L'agent Fuller, à qui l'on doit ces deux arrestations, avait aperçu Joseph Jacob rue Saint-Denis, et avait décidé de le surveiller, puisque lui-même et d'autres policiers l'avaient déjà arrêté il y a un mois alors qu'il volait le contenu d'une boite téléphonique, place Jacques-Cartier. Moins de trois minutes plus tard, Jacob était appréhendé à l'intérieur d'une cabine téléphonique.

Raymond Caza, qui était recherché par la RCMP, a longtemps fait la manchette de la scène policière locale alors qu'il était soupçonné du meurtre du caid de la petite pègre de la Rive sud, Rocky Pearson, assassiné il y a quelques années à Jacques-Cartier. Son nom a maintes fois été mêlé à quelques affaires plus ou moins légales depuis ce temps. Quant à Jacob, il s'agit d'un ami intime de la famille Darabaner. Ce dernier a été condamné à sept ans d'emprisonnement il y a deux ans, à la suite de sa participation à la célèbre affaires des incendies criminelles et des faillites frauduleuses.

D'ici les prochains jours, la police s'attend à d'autres arrestations et, entre-temps, d'autres accusations seront probablement portées contre Caza et Jacob.

Victimes de vol condamnées pour exportation illégale de monnaie canadienne

ST-JEAN, Qué. (UPI) — Deux hommes d'affaires de Brooklyn, dans l'Etat de New-York, se sont vu imposer une amende de $7,500, hier, après s'être reconnus coupables d'avoir illégalement exporté des pièces de monnaie canadienne.

Donald Swersky, 42 ans, et Denis H. Behm, 40 ans, avaient été appréhendés lundi, à la frontière canadienne de Blackpool, au Québec, alors qu'ils transportaient 33 sacs contenant chacun pour 50 livres de pièces de 10 et de 25 cents.

Selon la RCMP, les sacs contenaient en tout $23,000. Behm et Swersky avaient signalé à la police de Montréal samedi, deux jours avant leur arrestation, qu'ils avaient été victimes d'un vol commis par quatre individus armés, dans un motel de la banlieue montréalaise.

Les Américains avaient raconté avoir été soulagés d'une importante somme d'argent, ainsi que de 36 sacs de pièces de monnaie, qu'ils venaient de se procurer auprès de deux marchands.

La rareté de l'argent sur le marché a augmenté sa valeur et l'on sait que le gouvernement canadien procède à l'élimination de ce métal dans les pièces de cinq et dix sous.

Les policiers changent de casquette

Les officiers de la police de Montréal changent de casquette. Le couvre-chef octogonal qu'ils portent depuis 15 ans, va céder le pas à un autre, de forme arrondie.

Selon M. René Daignault, inspecteur-chef adjoint, le changement s'inspire de "considérations esthétiques". La casquette octogonale, dit-il est devenue celle des livreurs. "La nouvelle casquette donnera à nos hommes une allure plus martiale et plus distincte."

M. William Scully, qui a conçu et doit fabriquer la nouvelle casquette, a déclaré avoir reçu des commandes pour cette forme arrondie de presque toutes les municipalités de l'Ile de Montréal.

Laval : moins de maisons unifamiliales au profit des logements multiples

par Pierre VENNAT

Si le nombre total de logements en construction à Laval est moindre que par les années passées, on enregistre une hausse sensible du nombre d'habitations à logis multiples, signe que l'ère de la maison unifamiliale est en voie de disparaitre sur l'île Jésus pour céder la place à la construction de triplexes, quadruplexes et blocs appartements.

On a enregistré la construction de 216 édifices de plus de 6 logements durant les six premiers mois de l'année, contrairement à 208 l'an dernier et seulement 156, en 1966, première année après la fusion d'août 1965.

Les statistiques rendues publiques par le Service d'urbanisme démontrent également une hausse sensible dans la construction d'habitations comprenant de 4 à 6 logements. En 1967, on n'en avait construit que 29 ; en 1966, 48, et cette année, on en a construit pas moins de 138.

Le nombre de triplexes (15) est le même qu'en 1966, mais surpasse grandement celui de l'an dernier puisque, peut-être à cause des discussions sur la taxation à l'époque, on n'avait accordé durant les six premiers mois de 1967 qu'un seul permis pour la construction de duplexes.

La valeur déclarée des permis émis pour la construction d'habitations à logis multiples, de janvier à juin 1968 inclusivement, est donc plus élevée que pour la même période en 1967 ou 1966. Elle atteint près de $1 million et demi.

De même, alors qu'en 1967 et 1966, la valeur déclarée des permis pour la construction d'habitations de 4 à 6 logements n'atteignait pas le demi-million, elle dépasse, cette année, largement le million de dollars.

On a construit des triplexes pour $174,000, contrairement à $35,000, l'an dernier et $141,000, en 1966.

Toutefois, on enregistre une baisse considérable, par rapport à l'an dernier, dans le secteur commercial et industriel.

Dans le secteur commercial, les permis émis pour $1,692,090, représentent à peine 20 p. cent des $7,879,000 de l'an dernier, mais dépassant toutefois 1966, où on n'avait construit, dans ce champ d'activité, que pour $1 million.

Dans le secteur industriel, c'est encore pire. Le maigre $357,000 de permis émis est le plus bas depuis la fusion. L'an dernier, on avait construit pour plus de $1 million et demi.

L'an dernier, on avait accordé pour $10 millions et demi, environ, de permis de construction pour des maisons unifamiliales durant les 6 premiers mois de l'année, cette année pour $4 millions et demi seulement, environ.

Coupable de meurtre

MIAMI, Floride (PAf) — John Henninger, accusé du meurtre d'une serveuse québécoise, a été reconnu coupable de meurtre qualifié par le grand jury du comté de Dade.

Le corps de Françoise Guimond, âgée de 29 ans, de Québec, avait été trouvé, en mars dernier, dans une maison où elle se trouvait en visite.

La police a révélé que la victime avait été étranglée, poignardée.

Henninger, âgé de 28 ans, a été arrêté en Californie, en avril, par le FBI.

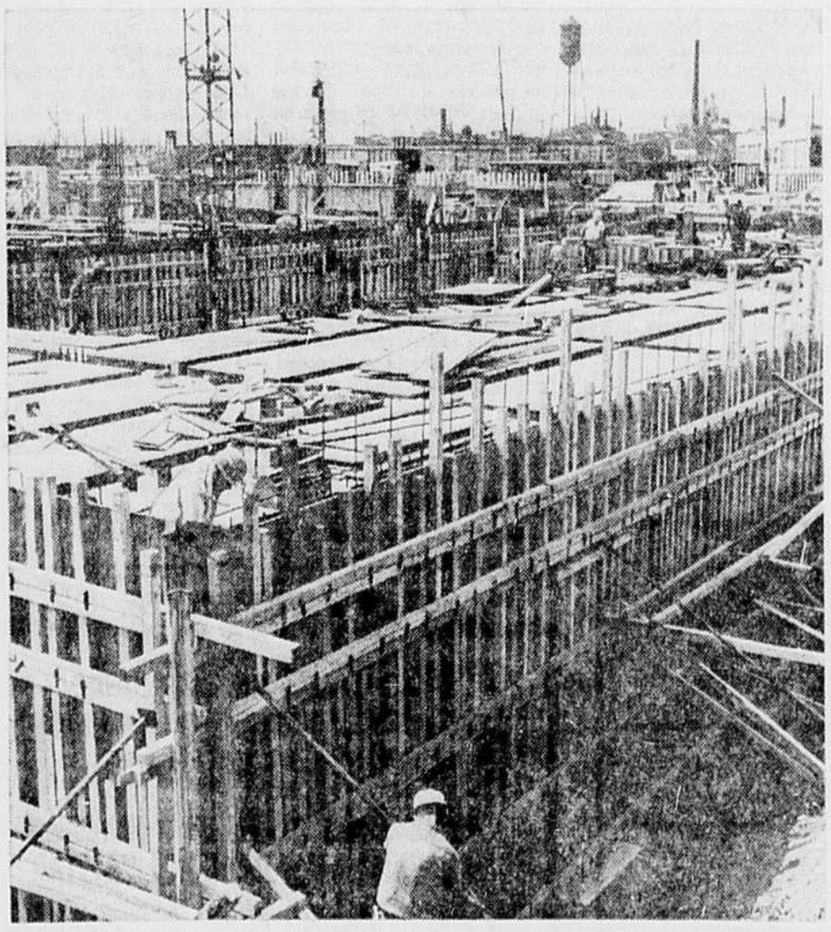

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Construction, au coût de $6 millions, d'un incinérateur dans le secteur "des Carrières"

Un imposant incinérateur est en construction dans le complexe municipal "des Carrières", au sud du boul. Rosemont. Estimés à près de $6,000,000, les travaux vont bon train depuis le printemps et ils seront complètement terminés dans environ deux ans.

Interrogé hier après-midi, à son bureau de la rue des Carrières, M. J.-V. Arpin, directeur du service municipal de la Voie publique, dit que ce sera là le premier incinérateur de type européen (suisse) construit en Amérique du Nord. Selon M. Arpin, ses principaux éléments sont une fosse de réception pouvant accumuler des ordures ménagères pour 48 heures d'opération, puis un dispositif d'alimentation de quatre fours au moyen de tabliers vibrants.

M. Arpin ajoute que chaque four détruira 300 tonnes d'ordures ménagères par jour, donnant ainsi une capacité totale de 1,200 tonnes. Quant à la combustion, elle s'effectuera grâce à une grille mobile. Les gaz de combustion passeront à travers des chaudières pour produire de la vapeur qui sera vendue, en plus de servir au chauffage du complexe municipal "des Carrières".

M. Arpin note également que les gaz des chaudières seront presque complètement nettoyés de leurs particules solides, en passant à travers des électro-filtres, évitant ainsi toute pollution de l'air. Avec ce nouveau système, on n'aura guère plus de .17 livre de particules par 1,000 livres de gaz déchargés dans l'atmosphère, souligne également M. Arpin.

C'est en février dernier que le conseil municipal a voté un crédit de $5,700,000 requis pour ce contrat, y compris la préparation des plans, les honoraires d'architectes et d'ingénieurs, les frais de surveillance, d'inspection, de laboratoire et de finances, l'ameublement premier, les travaux corrélatifs et les autres dépenses incidentes et imprévues.

YAMAHA

Langelier Valiquette

SEUL DÉPOSITAIRE AUTORISÉ

VENTE ANNIVERSAIRE

ECONOMISEZ 200.

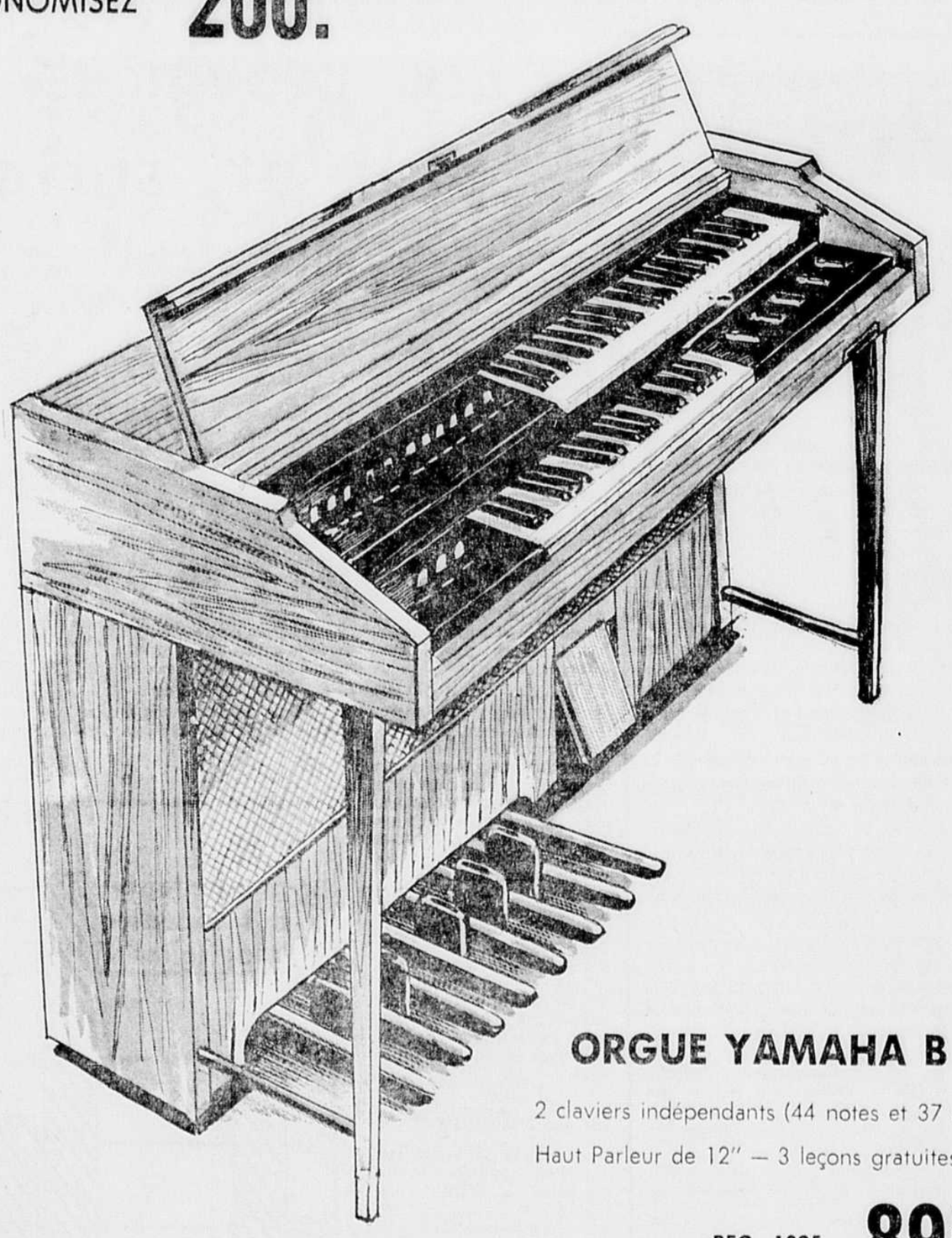

ORGUE YAMAHA B 6

2 claviers indépendants (44 notes et 37 notes)

Haut Parleur de 12" — 3 leçons gratuites.

REG. 1095. 895.

BLANC INCLUS

PLUSIEURS AUTRES MODELES EN VENTE

LIVRAISON GRATUITE

STATIONNEMENT EN AVANT AU MAGASIN OU A L'ARRIERE

LANGELIER-VALIQUETTE LTEE

510 EST, RUE STE-CATHERINE — MONTREAL

TEL. 842-8811

HEURES D'AFFAIRES

Ouvert de 9.30 A.M. à 5.30 P.M.

Ouvert jusqu'à 9 h P.M. les jeudis et vendredis

Deux faux-monnayeurs: peines de 5 et 2 ans

Deux peines de cinq et deux années de pénitencier ont été imposées par le juge Maurice Fauteux, hier après-midi, à Roland Dupuis, de la rue Joseph, à Verdun, et à Guy Fournier, de la rue Henri-Bourassa.

Tous deux avaient eux-mêmes précédemment reconnu leur culpabilité à l'accusation d'avoir été en possession de quelque $35,000 de faux billets de vingt dollars.

Les prévenus avaient été appréhendés par un groupe d'agents de l'escouade de la sécurité sociale, le 21 mai dernier.

Ces agents avaient rencontré les prévenus, la veille, dans un restaurant du nord de la métropole, et les premiers avaient offert de leur vendre les faux billets les mieux faits de l'heure.

En imposant les peines précitées aux prévenus, le juge Fauteux fit remarquer qu'il fallait endiguer la vague de fausse monnaie avant qu'elle ne devienne incontrôlable, et qu'elle cause un tort irréparable à l'économie du pays tout entier.

Mangez du beurre
MY COUNTRY
fabriqué par
Laclanture
le beurre non salé... le préféré de tous... en vente dans tous les bons magasins.
TELEPHONE 937-7820

Le tunnel: présence du témoin-mystère reportée à septembre

Le procès des deux premiers accusés du tunnel de la rue Trans-Island, Francesco Fuoco et Théodore Orban, qui s'instruisait depuis quelque six semaines, en Correctionnelle, a été ajourné au 23 septembre prochain.

Cet ajournement a été décidé par le juge Emile Trottier après que le procureur de la Couronne, Me Gabriel Grenier, eut révélé qu'à cette date, la poursuite entendait faire témoigner en contre-preuve un Américain qui voyage à travers le continent, présentement, et qui ne pourra venir à Montréal qu'à ce moment-là.

Le procureur de la défense, Me Yves Mayrand, s'est immédiatement opposé à cet ajournement, en soulignant que l'on devrait tout d'abord savoir ce que ce témoin-mystère allait révéler de si important à la cour.

Me Grenier refusa évidemment de faire une telle révélation, et souligna que le témoignage de cet homme était devenu nécessaire précisément à la suite de la défense présentée à la cour par deux des prévenus.

Un voleur rappelant un premier "amour"

Les raisons pour lesquelles ces dames peuvent remarquer la binette d'un mâle peuvent être multiples. Et parfois amusantes.

Hier, devant le juge Emile Trottier, s'instruisait l'enquête préliminaire d'un jeune homme de 23 ans qui, après avoir été accusé de certains larcins commis sur les quais, où il travaillait, aurait décidé de tenter sa chance en ville, maintenant.

Et il se serait emparé de cinq radios, dans les vitrines d'un marchand de la rue Ste-Catherine est, sous les yeux éberlués d'une jeune fille et de son ami, qui déambulaient paisiblement et nocturnement sur cette grande artère.

Le revoyant sur la scène du crime, après l'arrivée de la police, elle l'aurait pointé du doigt immédiatement aux agents.

— Et pourquoi?

"Tout simplement, a-t-elle déclaré à la cour, parce qu'il ressemblait à mon premier "amour".

Et d'ajouter:

"Le voleur, c'est l'accusé à la barre, sans aucun doute."

Et cela devait suffire, évidemment, pour faire citer le prévenu à son examen volontaire sous l'accusation telle que portée.

A la requête de Me F. D. Shoofey, son procureur, toutefois, le prévenu André Robillard restait en liberté sous le cautionnement de $5,000 déjà fourni.

Congrès de jeunes conducteurs en août

Le deuxième congrès des Jeunes conducteurs se déroulera du 26 au 30 août au Collège Loyola de Montréal.

Il s'agira à ce congrès, qui groupera 130 jeunes gens de 17 à 23 ans venant des quatre coins du Canada, d'éveiller l'attention des jeunes sur le fait que dans notre pays, les excès des jeunes conducteurs font autant de victimes que la guerre au Vietnam.

A cette occasion, les délégués débattront cette année certains aspects accessoires à la circulation routière tels que la police et les tribunaux, la psychologie du jeune conducteur, la conduite et le reste.

Le congrès est patronné par la Fédération des Assureurs du Canada.

Saviez-vous que...?
C'est le pain qui fait le sandwich
Weston

LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC

Appel d'offres
Ministère de la Voirie

Projet 3222-68 — Terrassement et gravelage d'une section du chemin Ste-Croix-Dosquet, dans le village de Laurier Station, comté de Lotbinière. Longueur de 0.69 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Lévis, Lotbinière, Jean-Talon, Chauveau, Limoilou, Louis-Hébert et Saint-Sauveur.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les plans et devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $9,000.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 24 juillet 1968.

Projet 5220-68 — Revêtement en béton bitumineux d'une section de la route No 31, dans le canton Arundel, comté d'Argenteuil. Longueur de 1.02 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Deux-Montagnes, Labelle, Terrebonne, Argenteuil et Ile-Jésus.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $1,500.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 24 juillet 1968.

Projet 7227-68 — Revêtement en béton bitumineux d'une section de la route no 16 et divers chemins, dans le canton de Chicoutimi et la paroisse de Notre-Dame de Laterrière, comté de Chicoutimi. Longueur de 3.00 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Chicoutimi, Jonquière-Kénogami, Lac St-Jean, Roberval et Dubuc.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $5,000.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 24 juillet 1968.

Projet 0236-68 — Pavage économique de divers chemins, dans diverses municipalités du comté de Berthier. Longueur de 12.32 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans le Québec.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $2,500.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 24 juillet 1968.

Projet 0243-68 — Revêtement en béton bitumineux d'une section du chemin du Lac Blanc, dans la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci, comté de Montcalm. Longueur de 1.61 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Berthier, Joliette, L'Assomption et Montcalm.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $1,400.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 24 juillet 1968.

Projet 2209-68 — Revêtement en béton bitumineux du chemin Amqui-Matane, dans la ville de Amqui et les paroisses de Saint-Benoit-Joseph-Labre, Saint-Tharcisius et Saint-Jean-Baptiste-Vianney, comté de Matapédia. Longueur de 10.34 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Gaspé-Nord, Matapédia, Gaspé-Sud, Bonaventure et Iles-de-la-Madeleine.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $7,000.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 24 juillet 1968.

Projet 3210-68 — Revêtement en béton bitumineux d'une section de la route no 34, dans le canton de Ham Nord, comté de Wolfe. Longueur de 1.03 mille.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principal place d'affaires dans les comtés de Compton, Richmond, Sherbrooke, Stanstead, Wolfe, Beauce, Dorchester, Frontenac et Mégantic.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $1,700.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 24 juillet 1968.

Projet 3213-68 — Revêtement en béton bitumineux d'une section de la route no 32 et divers chemins, dans diverses municipalités, comté de Wolfe. Longueur de 2.98 milles.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans les comtés de Compton, Richmond, Sherbrooke, Stanstead et Wolfe.

Un versement de $10.00 non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis nécessaires.

Chèque visé ou cautionnement de soumission exigé : $3,600.00.

Clôture des soumissions à 3 heures de l'après-midi (h.a.e.), mercredi le 24 juillet 1968.

Pour ces projets les documents nécessaires sont obtenus au ministère de la Voirie, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Démolition d'une bâtisse, Ville de Montréal.

Dossier no	Adresse
182-A-2377	529, 543-45-47-49, rue de l'Inspecteur

Le soumissionnaire devra fournir un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances au montant de $2,000.00 pour garantir l'exécution des travaux.

Un délai de 4 semaines de calendrier est accordé au soumissionnaire pour compléter les travaux.

Clôture des soumissions à 11 heures (h.a.e.), le 30 juillet 1968.

Pour enveloppe spéciale de soumission et renseignements, s'adresser :

Bureau de la
Route Transcanadienne
7170, Boul. Saint-Laurent
Suite 300
Montréal

Le sous-Ministre
Eddy Monette, ing.

les tribunaux

Pomerleau accusé d'avoir été en possession d'une arme volée à un policier

Willie Pomerleau, qui avait été libéré d'une accusation de possession de faux billets de $20, hier midi, a recomparu en Cour, ce matin, cette fois sous l'accusation d'avoir recelé le revolver de service du sergent Serge Langlais, de la police de Montréal.

Pomerleau avait été appréhendé deux heures seulement après sa libération d'hier, à l'intersection des rues Saint-Hubert et Marie-Anne. Et ce alors qu'il avait ce revolver volé dans le compartiment à gants de la voiture qu'il conduisait à ce moment-là.

Remis en liberté dès hier soir, sous un dépôt de $100 fixé par le juge Henri-Masson Loranger, le prévenu a nié sa culpabilité, et son procureur a demandé qu'il reste libre dans les mêmes conditions.

Mais le procureur de la Couronne, Me Bernard Fournier, a immédiatement protesté et réclamé l'imposition d'un cautionnement de $3,000, en soulignant que la conduite du prévenu prouvait qu'il n'avait certainement pas fait... amende honorable.

Me Fournier souligna également que, dans le passé, Pomerleau avait été condamné quatre fois pour des possessions d'armes offensives, et que, dans ce cas-ci, le revolver trouvé en sa possession était chargé de six balles.

Le juge Maurice Rousseau a finalement fixé un dépôt de $1,000 pour sa libération, et le prévenu a dû reprendre le chemin des cellules en attendant de l'avoir fourni.

Les gros procès traînent alors que l'on instruit les petits

— Le juge Anctil

Alors qu'on réclamait avec insistance, devant lui, un ajournement au 23 septembre dans l'enquête préliminaire de l'homme d'affaires Léo Blanchard, accusé d'un incendie criminel et d'une fraude de $1,400,000, le juge Jacques Anctil s'est vivement élevé, hier, contre une pratique courante devant nos cours.

Il a en effet souligné:

"Tous les jours, dans ces salles, on procède à des enquêtes et à des procès dans de toutes petites affaires. **Mais lorsque viennent les grosses, ce sont toujours des demandes d'ajournement qui se produisent, et ces affaires traînent inévitablement sur les rôles pendant des années, avec le risque que les témoins les plus utiles ne soient plus présents le moment venu de procéder".**

"Il me semble, ajouta-t-il, que lorsqu'il y a des sommes importantes en jeu, comme dans ce cas-ci, il devrait être possible de procéder immédiatement. Surtout lorsque le délit reproché à l'accusé, comme dans ce cas-ci, remonte même à 1963.

Le procureur de la poursuite souligna toutefois qu'il y aurait 300 témoins, au moins, à interroger, et qu'il faudrait vraisemblablement plusieurs semaines pour vider cette affaire, qui tourne autour de l'incendie de la Conserverie Saint-Denis, dont Blanchard était le propriétaire.

Quant au procureur de la défense, qui fit remarquer que les témoins n'avaient même pas été assignés pour hier, il déclara tout simplement qu'il n'était lui-même pas prêt.

Le juge Anctil décida finalement d'aller rencontrer le juge-en-chef pour faire trancher le litige.

Une quinzaine de minutes plus tard, toutefois, il revenait en cour pour accorder la remise réclamée. Soit au 23 septembre prochain.

Le jeune Deniger n'en aurait pas été à son premier coup de couteau

Une nouvelle et vaine tentative a été faite par le procureur du jeune motocycliste Jean-Marc Deniger hier après-midi, pour le faire libérer sous cautionnement en attendant son procès pour homicide involontaire.

Multipliant les interventions pour obtenir sa libération d'ici la session de septembre des Assises criminelles, Me Philippe E. Panneton a souligné qu'il ne s'agissait après tout, que d'une querelle entre jeunes gens, que l'une des facettes seulement de l'affaire avait été montrée au cours de l'enquête préliminaire, et qu'il n'y avait définitivement pas de préméditation de sa part.

Puis il ajouta que le cautionnement était surtout là pour assurer la présence de l'accusé en cour.

Le juge Jacques Anctil s'éleva toutefois contre cette affirmation qui, selon lui, devrait être revisée à la suite des multiples transformations qu'a subi notre société.

"Autrefois, dit-il, il y avait peut-être risque de dénis de justice, à cause des conditions dans laquelle la justice était rendue, mais aujourd'hui, avec les avocats compétents qui peuvent prendre la défense des prévenus à la première occasion, l'existence de l'Assistance judiciaire, et le reste, les risques de dénis de justice sont réduits au minimum, s'ils ne sont pas annihilés.

Me Panneton souleva toutefois que le procès de l'inculpé pouvant être retardé jusqu'à novembre, à tout le moins, c'est là qu'il pourrait y avoir injustice, si le jeune homme était alors acquitté.

Craignant alors que le tribunal se laisse influencer, le procureur de la Couronne, Me Gérard Girouard, intervint pour souligner qu'il avait des renseignements que la cour devrait peut-être connaître, si elle désirait se prononcer en tout état de cause.

Et d'exhiber alors la longue feuille de route qu'avait établie le jeune homme, au cours de ses multiples comparutions en cour du Bien-être social.

"Vous n'avez pas le droit de faire état de cela", de lancer Me Panneton.

"Je veux voir cela", de trancher rapidement le tribunal.

En tendant la feuille au juge Anctil, Me Girouard souligna alors que l'inculpé n'en était pas à son premier coup de couteau, apparemment, lorsqu'il aurait atteint mortellement sa jeune victime, sur la rive sud.

"Il a déjà poignardé un capitaine de police, dit-il, et il a déjà commis cinq ou six vols avec violence sur des messagers, de 1965 à 1967.

Me Panneton eut beau revenir sur l'injustice qui pourrait être causée si le prévenu était ultérieurement acquitté, le tribunal maintint sa décision. Pas de cautionnement.

Accusé de vol à main armée

Un jeune homme de 21 ans, Danny Hirch, a comparu devant le juge Maurice Rousseau, hier après-midi, sous l'accusation d'avoir commis un vol à main armée de $3,000 sur la personne d'un restaurateur de la rue Saint-Hubert, M. J. Yannakis.

C'est le trois juillet que le prévenu aurait attaqué la victime, à la porte de son établissement, pour le forcer à y rentrer.

Il lui aurait alors enlevé la somme de $500 qu'il avait dans ses goussets, puis se serait fait conduire dans son bureau pour prendre le reste.

Devant la cour, le prévenu a toutefois nié sa culpabilité, et son enquête préliminaire a été reportée à aujourd'hui. Tout cautionnement lui a été refusé entretemps.

DISTINGUEZ
IMPORTED FROM SWITZERLAND
-ce symbole identifiant le véritable fromage fondu gruyère d'origine Suisse

CJFM
52 Minutes de musique en Stéréophonie à chaque heure
95.9 au CADRAN

VIC TANNY'S
MAINTENANT OUVERT
EPARGNEZ GRACE AUX TARIFS ECONOMIQUES PHASE 3
AVANT L'AUGMENTATION DES PRIX

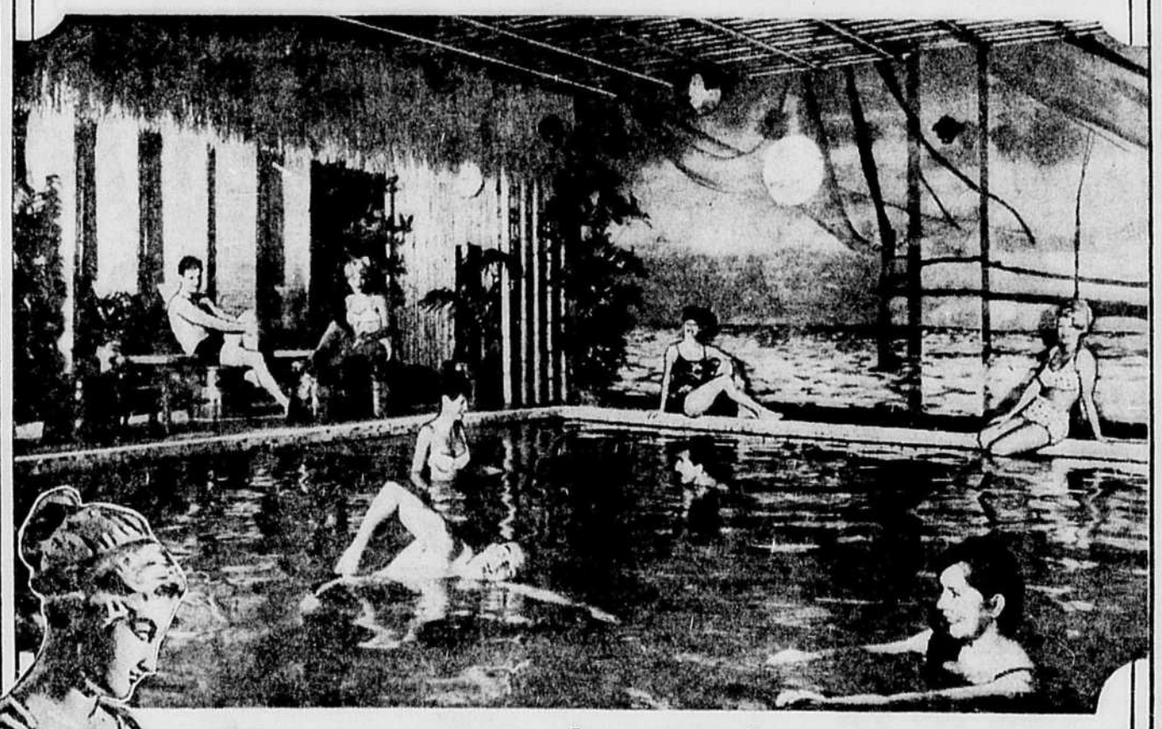

Ne soyez pas désappointé
FAITES VOS RESERVATIONS MAINTENANT ET EPARGNEZ

AUTHENTIQUES BAINS SAUNA et de VAPEUR
Que vous préfériez le bain à vapeur, ou l'authentique bain sauna finlandais, vous êtes assuré que votre visite sera relaxante et profitable.

BAINS D'EAU TOURBILLONNANTE
Prenez un bain apaisant d'eau minérale tourbillonnante. Les remous continuels massent et détendent les muscles pour vous revigorer.

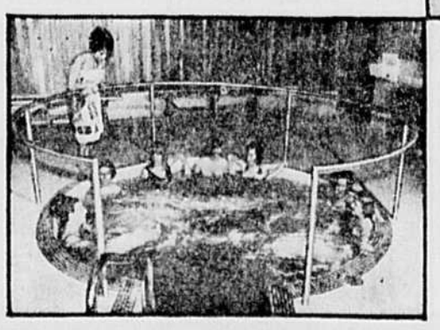

PROGRAMMES INDIVIDUELS
Pour hommes de 21 à 75 ans, dames de 15 à 75 ans
OUVERT DE 10 A.M. A 10 P.M. DU LUN. AU VEN.
10 A.M. A 8 P.M. LE SAM., 9 A.M. A 5 P.M. LE DIM.
AIR CLIMATISE

Vous bénéficiez
des services les plus complets et les plus luxueux pour votre agrément
- Club de santé ultra-moderne pour hommes.
- Luxueux salon pour la silhouette de ces dames.
- Piscine tropicale à température contrôlée.
- Bains hydrodynamiques tourbillonnants.
- Bains turcs.
- Accessoires Vic Tanny exclusifs pour exercices, amaigrissements.
- Accessoires mécaniques pour proportionner le corps.
- Traitement et raffermissement de la silhouette.
- Appareils d'exercices à résistance progressive.
- Massages professionnels.
- Cabines d'inhalation d'eucalyptus.
- Cabines à chaleur sèche.
- Cabines de soleil californien.
- Sauna finlandais avec pierres chaudes.
- Vestiaires individuels.
- Cabines privées d'habillage.
- Séchoirs de salon pour cheveux.
- Salles de douches privées et dallées.
- Bars à jus.
- Gymnases avec tous accessoires.
- Salon avec télécouleur.

• PLACE BONAVENTURE
Rez-de-chaussée, face à l'entrée principale
866-7907

CENTRE D'ACHATS ROCKLAND 342-5550

CLUBS A TORONTO, OSHAWA, LONDON, HAMILTON, ST. CATHARINES, OAKVILLE, KITCHENER, WINDSOR, OTTAWA, MONTREAL.
CLUBS BIENTÔT OUVERTS A BURLINGTON, SUDBURY, KINGSTON, QUÉBEC, ST. JOHNS.
CLUBS AFFILIÉS A WINNIPEG, CALGARY, VANCOUVER, VICTORIA.

La population tchèque s'inquiète de la présence des troupes russes

PRAGUE — (AFP, PA) — La population et les journaux tchécoslovaques commencent à s'inquiéter sérieusement du séjour prolongé de troupes russes en territoire tchèque, tandis que la tension continue à monter entre Prague et Moscou.

La déclaration du général Dzur, faite hier à Bratislava et selon laquelle "on compte sur la compréhension du commandement allié qui seul décide du départ des unités étrangères après les manoeuvres", n'a pas apaisé les esprits et est évoquée par plusieurs journaux ce matin.

Par ailleurs, le gouvernement de Prague a demandé aux autres pays du Pacte de Varsovie de compléter le plus tôt possible le retrait de leurs troupes, puisque les manoeuvres ont pris fin il y a dix jours déjà.

L'arrivée de 8,000 hommes de troupes étrangères en territoire tchécoslovaque avait causé une certaine inquiétude dans la population, qui craique ce déploiement de forces ne serve de moyen de pression contre son nouveau gouvernement. Celui-ci avait alors affirmé publiquement qu'aussitôt les exercices militaires terminés, les soldats étrangers rentreraient chez eux . . . ce qui ne s'est pas produit.

"Mlada Fronta" journal de la jeunesse, présente une chronologie des déclarations officielles qui, depuis le 30 juin, date de la fin des manoeuvres, ont été faites sur le départ imminent des troupes alliées en ajoutant : "La seule énumération de ces déclarations démontre, quand on y ajoute la précision (fournie par le général Dzur hier), selon laquelle 35 pour cent seulement des ces troupes ont regagné leurs casernements, que les questions que se pose l'opinion publique tchécoslovaque sur ce départ sont justifiées."

La "nervosité" de la population vient surtout, affirment les journaux, du "jeu de cache-cache qu'on joue avec nos citoyens: pourquoi ne pas dire nettement depuis quand et pour combien de temps ces unités sont sur notre territoire?" . . . "Les informations contradictoires augmentent la nervosité et font le jeu de ceux qui sèment la panique."

D'autre part, le ministre de la défense de Prague a déclaré que "pour de nombreuses raisons, le nouveau haut commandement (de l'armée) n'a pu entrer en fonctions effectives". C'est pourquoi il attache une grande importance à la conférence de l'organisation du parti pour les forces armées qui s'est ouverte hier à Prague.

Le ministre a enfin indiqué que la conférence devra répondre aux désirs des militants qui sont mécontents du fait que les membres des organismes dirigeants du parti au sein de l'armée sont nommés et non pas élus.

Au sujet du général Jan Sejna, ancien chef de l'organisation du parti au sein de l'armée, qui jouissait d'une grande confiance auprès du président Novotny et qui s'est enfui aux Etats-Unis à la chute de ce dernier, on a appris qu'il sera jugé par contumace.

Lors de sa visite à Kladno, M. Cisar a fait savoir que M. Novotny touche une pension de 5,000 couronnes, et habite une villa dont il est propriétaire dans les environs de Prague. "Il vaut mieux donner à quelqu'un 5,000 couronnes que de le laisser faire du mal".

"Il est bon d'en tenir compte, a ajouté M. Kadrena, de voir la situation telle qu'elle est, de ne pas dramatiser. La politique de chaque parti communiste est sa propre affaire qu'il doit adapter aux conditions spécifiques de son pays.

Le praesidium du comité central du P.C. tchécoslovaque, à sa réunion d'hier, a décidé de convoquer une réunion commune du praesidium avec celui du comité central du P.C. slovaque, en vue de mettre fin à la "nervosité" autour l'Etat en deux entités tchèque du projet de fédéralisation de et slovaque.

téléphoto PA

Violente dénonciation soviétique

MOSCOU, Prague, (AFP,AP) La "Gazette littéraire" de Moscou s'attaque violemment aujourd'hui au mouvement de libéralisation en Tchécoslovaquie, qu'elle qualifie d'anti-communiste et de contre-révolutionnaire.

Le prétexte de l'attaque du journal officiel soviétique est une réponse aux célèbres "2000 mots" de l'écrivain tchèque Ludvik Vaculik, publiés récemment par les journaux de Prague.

Dès ce matin, une très forte demande sur la "Literatournaya Gazeta" était constatée à Moscou, où la publication avec commentaires de l'essentiel des "2.000 mots" est un sommet dans la polémique soviéto-tchécoslovaque.

Avec une violence qu'une analyse d'agence traduit difficilement, l'organe des écrivains soviétiques prend le contre-pied de toutes les propositions "contre-révolutionnaires" contenues dans l'appel.

"Vaculik commence d'abord par barrer d'un trait tout ce que le peuple tchécoslovaque a fait de bien pendant 20 ans de développement socialiste. Il semble vain de tenter de lui reprocher d'avoir perdu tout sentiment de dignité nationale et de cracher à la figure de son peuple, de traîner dans la boue vingt ans d'efforts.

"Passons à la suite, et cherchons qui, d'après Vaculik, est responsable de cette triste situation. Mais le parti communiste, voyons !... C'est lui qui n'a pas su diriger et qui a trompé le peuple."

"Le but des gens de Vaculik est de former une opposition au parti communiste, de freiner les forces saines dans le pays et de porter au pouvoir les forces anti-socialistes", conclut la "Gazette".

Commentant les appels contenus dans la lettre en faveur des "manifestations, résolutions, grèves et boycottages", le journal s'indigne :

"C'est le comble de la sauvagerie : dans un pays socialiste, on propose des méthodes de lutte de classe qui ne peuvent avoir cours que dans les pays du capital, où le pouvoir appartient à la bourgeoisie et aux partis opportunistes. La voila, votre "pure démocratie".

"Aujourd'hui, en Tchécoslovaquie, la ligne de partage se dessine de plus en plus nettement entre les forces saines, qui sont pour le socialisme et l'amitié avec l'URSS, et les forces anti-socialistes et contre-révolutionnaires. Vaculik a pensé que son heure avait sonné".

A Prague, les dirigeants communistes tchèques semblent résister à la pression des Soviétiques et de quatre autres pays socialistes d'Europe de l'Est qui réclament une réunion au sommet pour discuter des réformes en Tchécoslovaquie.

Ces demandes étaient contenues dans des lettres adressées au parti communiste tchèque par les "partis - frères" de l'URSS, de la Pologne, de la Hongrie, de la Bulgarie et de l'Allemagne de l'Est.

La réponse de Prague à la demande d'un sommet est que "le respect de la souveraineté de chaque parti est une condition indispensable au développement harmonieux de chacun des pays". Le gouvernement tchèque est cependant prêt à discuter séparément de chacune des questions controversées, et il favorise les rencontres bilatérales.

téléphoto PA

La grande tente d'un cirque s'effondre durant un violent orage: 85 blessés

AUBURN, N.Y. (UPI, PA) — La grande tente d'un cirque s'est effondrée durant un violent orage emprisonnant 2,000 personnes. Il n'y a pas eu de morts, mais 85 personnes ont été blessées, dont 24 assez gravement.

Les éléphants venaient de terminer leur numéro et les acrobates se préparaient à entrer en scène lorsque les mâts d'aluminium soutenant la tente de 300 pieds de longueur ont cédé, provoquant l'effondrement de la tente. Il semble que le poids de l'eau de pluie sur le toit ait provoqué l'accident.

La plupart des spectateurs ont pu sortir en rampant dans la boue et en se glissant sous la toile. Les employés du cirque ont fendu la tente à grands coups de couteaux pour libérer les malheureux qui se trouvaient loin à l'intérieur. Les premiers rescapés ont participé au sauvetage des autres spectateurs.

Il est tombé environ 2,9 pouces de pluie durant deux heures et les vents atteignaient 40 milles à l'heure par moments. La ville d'Auburn a été privée d'électricité, les lignes ayant été arrachées par les rafales.

Durant le tumulte, les éléphants ont pris la poudre d'escampette. On les a repérés facilement. L'un d'entre eux s'était réfugié dans le jardin d'une propriété.

En déclarant : "The show must go on", le directeur du cirque a révélé qu'il avait commandé une autre grande tente et que le spectacle reprendrait dès ce soir à Rochester.

Attentat à la bombe à New York

NEW-YORK, (AFP, PA) — Une bombe a explosé tôt ce matin à l'extérieur de l'édifice abritant les missions permanentes de Yougoslavie et de Cuba auprès des Nations Unies.

Un préposé à l'entretien, M. Raivoje Dulic, constate ici les dommages causés à la mission yougoslave par l'engin qui avait été placé au quatrième étage, dans l'escalier de secours extérieur.

Selon la police il n'y a pas eu de blessé mais de nombreuses vitres ont été brisées (la photo en témoigne) aux fenêtres des divers immeubles donnant sur la même cour.

C'est la sixième explosion qui endommage des bureaux de nations étrangères à New York depuis le 22 avril. Les services espagnols du tourisme ont été visés deux fois et le consulat général canadien, le consulat mexicain et les services japonais du tourisme une fois chacun. L'explosion qui s'est produite devant le consulat du Canada a également occasionné des dégâts au bureau de tourisme australien.

La police estime que ces attentats peuvent avoir été commis par des terroristes anti-castristes visant les nations qui font du commerce avec Cuba. Aussi des dispositions spéciales avaient-elles été annoncées lundi pour protéger les consulats, les bureaux de tourisme et les sièges des compagnies aériennes et maritimes de ces pays.

Pas de Vietnam pour Mellish: on l'interne dans un asile

SYDNEY, Australie, (PA) — Wallace Mellish, l'Australien qui a tenu la police de Sydney en alerte pendant huit jours en menaçant de tuer sa femme et son bébé de 12 semaines, a été interné dans un hôpital psychiatrique après avoir été refusé par l'armée. Par ailleurs, sa femme, une ex-prostituée, a déclaré qu'après une semaine de mariage, elle en avait assez et qu'elle ne voulait plus jamais revoir Mellish.

Mellish s'était rendu hier contre la promesse d'aller combattre au Vietnam. Mais l'armée australienne n'a pas voulu de ses services.

Quant à Beryl Muddle, qui a épousé Mellish durant le siège la semaine dernière, elle a déclaré que son mari l'avait enchaînée à maintes reprises pour l'empêcher de fuir. "J'ai eu plus peur pour le bébé que pour moi", a-t-elle ajouté.

Le chef de police Norman Allan, qui a fait preuve d'une magnanimité exemplaire durant le siège en se rendant à tous les désirs de Mellish, a révélé qu'il avait déréglé le mécanisme d'un fusil automatique avant de le remettre au "jeune marié".

La police avait entrepris le siège de la maison de Mellish après que celui-ci eut refusé d'ouvrir sa porte à des agents venus le questionner au sujet d'un vol de pièces de rechange d'automobiles. Mellish était armé d'un fusil et de grenades. Le lendemain, il a réclamé d'épouser Beryl Muddle, mère de son bébé de 11 semaines, et la police a acquiescé. Malgré sa promesse, Mellish a ensuite refusé de se rendre et est resté enfermé chez lui avec sa famille.

Durant tout le siège, l'attitude du chef de police a été très permissive. Il a donné à Mellish un gâteau de noce, un jonc de mariage, des repas chauds, des biberons et des couches pour le bébé.

Le Nord-Vietnam nie qu'il y ait eu progrès dans les négociations

PARIS, (AP - AFP - UPI) — L'ambassadeur Xuan Thuy du Nord-Vietnam a formellement démenti les rumeurs, lancées selon lui par les Américains, selon lesquelles il y aurait progrès aux négociations de Paris.

Il a accusé Washington d'avoir "lancé ce bruit" pour servir les fins de la propagande politique américaine. Il n'y aura pas de progrès, a-t-il dit, pas d'avance vers la paix à moins que les Etats-Unis ne mettent fin d'un seul coup à toutes leurs attaques contre le Nord-Vietnam.

L'ambassadeur américain Averell Harriman, par contre, a contredit Thuy et affirmé que "malgré tout, il y a quelque chose qui se prépare". Il a renouvelé l'offre du président Johnson d'un milliard de dollars d'aide au Sud - Est asiatique après la fin de la guerre au Vietnam . . . mais ne semble pas avoir obtenu grand résultat.

Ces échanges entre les deux négociateurs se sont déroulés au cours de la douzième rencontre des pourparlers de Paris entre Hanoï et Washington.

Le chef de la délégation américaine a admis que ces douze premiers entretiens n'ont pas donné de résultats, mais il s'est dit confiant de voir les négociations déboucher sur quelque chose : "Nous nous rencontrerons de nouveau la semaine prochaine", a-t-il conclu.

Cependant, en visite à bord du porte-avions USS Constellation, le président Nguyen Van Thieu du Sud-Vietnam a exprimé l'opinion que les communistes n'accepteront pas de participer à des pourparlers formels sur la paix avant d'avoir lancé une autre grande offensive. "J'espère qu'elle viendra bientôt, car ce sera leur dernière", a-t-il ajouté. Il a aussi déclaré que sa rencontre avec le président Johnson au milieu du mois portera sur "les pourparlers de paix et les efforts communs de défense".

Entretemps, une rumeur à Londres veut que Hanoï ait envoyé une mission à Pékin pour demander l'aide de la Chine rouge. Mais Pékin aurait demandé en retour que les Nord-vietnamiens prennent une attitude plus agressive au sujet de la guerre du Vietnam.

La Chine voudrait que Hanoï laissse tomber toute pensée de pourparlers de paix avec les Américains et s'efforce de remporter à tout prix une victoire militaire dans la péninsule.

A Paris, trois pacifistes américains sont partis pour Hanoï, où on doit leur remettre trois prisonniers de guerre libérés par le Nord-Vietnam. Le groupe, dirigé par M. Stewart Meacham, a exprimé l'espoir que son voyage de retour ne sera marqué d'aucune intervention gouvernementale ou militaire américaine.

L'armée sud-vietnamienne repousse 200 Vietcong infiltrés dans Cholon

SAIGON (PA, AFP) — Les troupes sud-vietnamiennes ont pu intercepter aujourd'hui deux compagnies de Vietcong qui avaient réussi à s'infiltrer à la périphérie de Cholon, à environ 5 milles à l'ouest du centre de Saigon.

Les quelque 200 guérilleros se sont heurtés aux troupes gouvernementales au début du jour et de violents combats se sont engagés, au cours desquels un certain nombre de soldats sud-vietnamiens auraient été tués ou blessés. Les Vietcong ont retraité et sont disparus dans la forêt avoisinante.

Au moment où cette infiltration était connue à Saigon, une haute personnalité militaire américaine déclarait que les commandements américains et sud-vietnamiens avaient réuni un "nombre considérable" de renseignements indiquant que les Vietcong préparent actuellement une "attaque majeure" sur la capitale mais que cette attaque "n'avait guère de chance de réussir".

"Les communistes pourraient lancer une nouvelle attaque contre Saigon, mais les Vietnamiens et les troupes alliées sont prêts à les accueillir et à leur infliger une défaite", a déclaré, aujourd'hui, le général Nguyen Van Minh, commandant du district militaire de Saigon.

Les signes de concentrations vietcong et nord-vietnamiennes autour de Saigon se multipliaient encore aujourd'hui. Selon le général Van Minh, "l'attaque communiste" pourrait être déclenchée le 20 juillet à l'occasion du 14ème anniversaire des accords de Genève de 1954 qui ont mis fin à la guerre "française".

Au Nord-Vietnam, on affirme que des unités de "Marines" américaines sur la colline 689 sont encerclées par les troupes nord-vietnamiennes.

Une haute personnalité militaire américaine a cependant nié cette affirmation et déclaré qu'elle était de la pure propagande. Elle rappelle que la base de Khe Sanh a été "rendue inactive" et que les "marines" qui l'occupaient ont été évacués.

Par ailleurs, les journaux de Hanoï annoncent aujourd'hui la prise de Khe Sanh sous des titres rouges occupant toute la largeur de la première page, comme d'habitude lorsque la presse nord-vietnamienne veut célébrer un événement. En général, ils la qualifient de grande défaite américaine.

3

Derniers jours de notre

VENTE D'ÉTÉ

SACS A MAIN*

de 20% à 50%

DE REDUCTION

*sauf quelques exceptions

Rechercher nos spéciaux aux étiquettes jaunes

Cette vente est pour nos 4 magasins

jerome

jerome

● PLACE BONAVENTURE
● FAIRVIEW - POINTE-CLAIRE
● CENTRE BOULEVARD
● PLAZA ST-HUBERT

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Les cinq magasins Morgan

OUVERTS DEMAIN ET VENDREDI SOIR

- Centre-ville et Snowdon jusqu'à 9 h
- Dorval, Rockland et Boulevard jusqu'à 10 h.

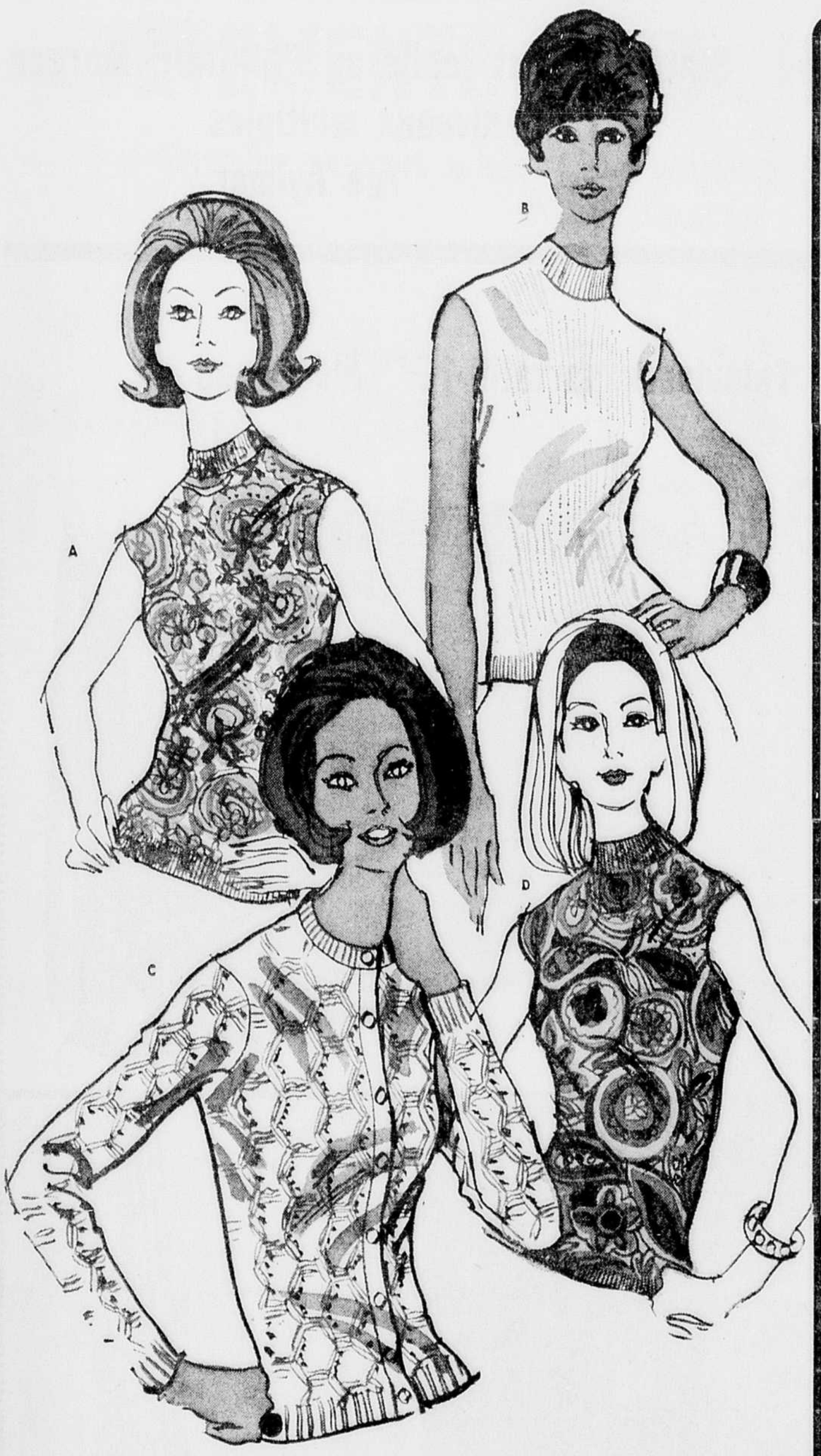

Vente!

Tricots d'été de marque connue à prix économique

Beaux tricots d'été . . . frais . . . comprenant des corsages sans manches en nylon texturé pour activités sportives ou tenue tout-aller; des vêtements légers, motif dentelle pour porter les soirées fraîches d'été. En venant tôt vous profitez du choix . . . c'est vraiment une aubaine à ne pas laisser passer. Tailles 34 à 40.

A. Corsage sans manches — imprimé floral, encolure simili col roulé. Turquoise/rose/jaune sur fond blanc. Ord. $9 — **5.88**

C. Cardigan en Orlon* au point de dentelle ajourée, encolure ras du cou. Choix de blanc, jaune ou bleu. Ord. $11 — **5.88**

B. Corsage sans manches — encolure simili col roulé en blanc, beige, marine ou bleu vénus. Ord. $6 — **3.88**

D. Corsage sans manches — imprimé cachemire turquoise, rose, jaune, blanc ou vert. Ord. $9 — **5.88**

*Marque déposée

Pas de commandes postales ni téléphoniques

VETEMENTS SEPARABLES — RAYON 435 — AU TROISIEME

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND, BOULEVARD ET SNOWDON

Vente! Rabais 33⅓ à plus

de 40% sur ensembles nylon

Voici de la belle lingerie pour la garde-robe de la jeune femme moderne. Des ensembles en et nylon de grande féminité. Choix de trois modèles à faire rêver.

A. Ensemble à la ligne empire empiècement de dentelle sur le négligé et robe de nuit, les deux avec cordonnet coulissant pour souligner la taille. Très féminin en rose, bleu tropique ou jaune. Tailles Petite, P, M et G. Ord. $30 — **$20**

B. Ensemble court empiècement de dentelle fleurie pour le négligé aussi garniture de dentelle pour la robe de nuit. Choix de bleu tropique, rose ou narcisse. Tailles P, M et G. Ord. $30 — **$20**

C. Ensemble long dont un négligé à ourlet de dentelle délicate et garniture de petits boutons . . . robe de nuit assortie aussi avec garniture de boutons. Rose, bleu tropique ou jaune. Tailles : Petite, P, M et G. Ord. $45 — **$25**

* Marque déposée

Téléphoner à 842-6261

LINGERIE — RAYON 364 ETAGE-MODE — AU DEUXIEME

CENTRE-VILLE, DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD

HEURES D'OUVERTURE

CENTRE-VILLE, Square Phillips, rue Ste-Catherine 842-6261
9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h

DORVAL, au centre commercial, 631-6741
9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h

ROCKLAND, au centre commercial, 739-5521
9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h

BOULEVARD, au centre commercial, 728-4571
9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h

SNOWDON, 5343 Chemin Reine-Marie, 844-2811
9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9h

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Grand solde!

VETEMENTS POUR HOMMES ET GARÇONS

Surveillez plusieurs autres articles non annoncés au magasin centre-ville et dans les succursales

PAS DE COMMANDE POSTALE NI TELEPHONIQUE

Solde!

Complets légers d'été pour hommes

Ord. $100 à $110 **$84** *Ord. $85 à 89.50* **$74**

Complets frais et élégants pour l'été. Coupe précise, confection soignée, marques recherchées. Choix de lainages, Dacron* / laine, draps mixtes anglais Térylène* / laine, Fortrel* / laine et autres avec mohair. Variété de quadrilles, tons unis et motifs sobres aux derniers coloris mode . . . bronze, gris, bleu dans le lot. Tailles 37 à 44 dans le lot.

Aussi : Complets d'été à un pantalon. Vente **49.88**

Complets d'été à deux pantalons. Vente **64.88**

Choix incomplet de tailles et couleurs.

Pas de commandes postales ni téléphoniques

VETEMENTS POUR HOMMES — RAYON 33 — AU REZ-DE-CHAUSSEE

Centre Ville, Dorval, Rockland seulement

Solde... vêtements sport

½ prix... tricots sport pour hommes — **6.47 à 9.97**

Le vêtement parfait pour les jours frisquets de l'été. Tricots de marque canadienne en laine ou nylon / laine. Offre ½ prix. Vaste choix de modèles comportant : pullovers à col roulé, encolure "V", ras du cou et cardigans. Assortiment de couleurs : or, bleu, vert et noir. Tailles : P.M.G., EG.

Ord. 12.95 à 19.95

Pas de commandes postales ni téléphoniques

Caleçons de bain styles nouveaux pour hommes — **3.88**

Grande sélection à prix de rabais extraordinaire. Caleçon court et style boxer, les deux extensibles, provenant d'un fabricant canadien. Assortiment imposant de tissus et couleurs unies et motifs de fantaisie. Tailles P, M, G, EG.

Ord. 86 à 87

Aubaines mi-été sur pantalons "perma-press" — **7.88**

Profitez de cette offre. Pantalons de coupe amincie, sans repassage, de marque internationale. Modèle sport en tissu mixte 50% Fortrel* / 50% coton polyester. Style avec ou sans revers. Tons : or, gris et moutarde. Taille à passants. Tailles : 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 ; longueurs : 29, 30, 31, 32.

Ord. 10.95

*Marque déposée

Téléphoner à 842-6261

ARTICLES POUR HOMMES — RAYON 29 — AU REZ-DE-CHAUSSEE

Centre-ville, Dorval, Rockland et Boulevard

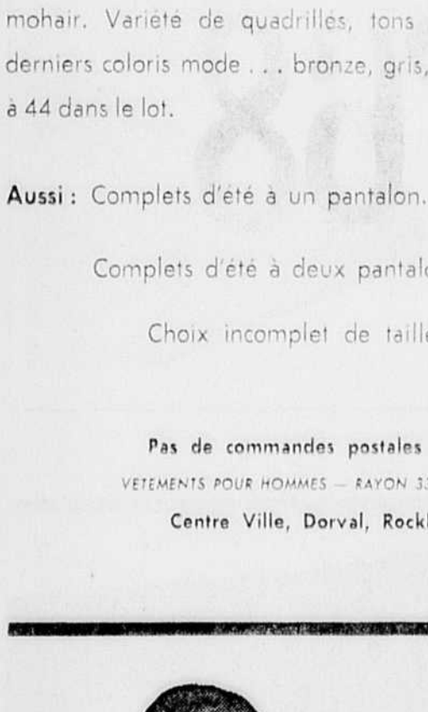

Grand solde!

Vestons sport légers d'été

Ord. 49.95 **38.88**

Vestons sport de coupe étudiée, de grand chic exécutés dans une variété de tissus mixtes légers Fortrel* / laine, et fins draps pure laine peignée. Assortiment de motifs : carreaux "fenêtre", Prince-de-Galles, pieds-de-poule, tons unis en des : ors, bleus, bruns, olives. Tailles 36 à 46.

*Marque déposée

Pas de commandes postales ni téléphoniques

VETEMENTS POUR HOMMES — RAYON 45 — AU REZ-DE-CHAUSSEE

Centre-ville, Dorval, Rockland et Boulevard

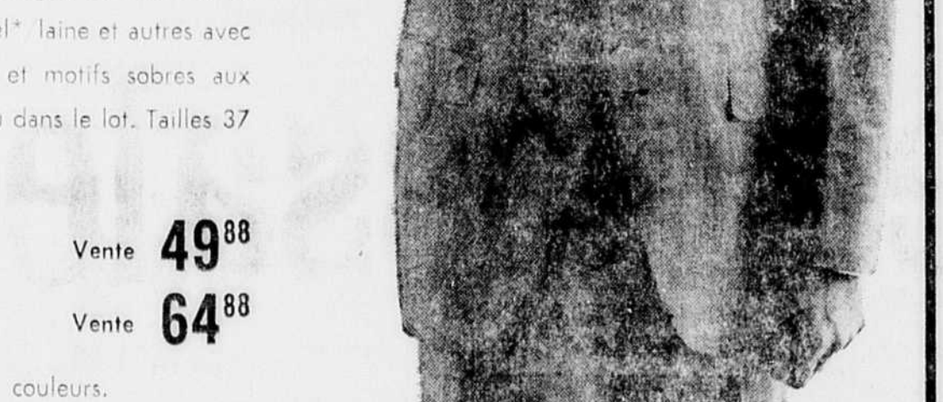

Solde... articles pour hommes

Ensemble cravate et pochette. Assortiment de motifs recherchés aux tons variés de bleu, vert, brun et bordeaux. Soies et tissus mixtes dans le lot. *Vente* l'ens. **2.48**

Cravates mode. Tissus soyeux mixtes et polyesters. Variété de rayures, motifs sobres et dessins de médaillons. Choix des toutes dernières teintes y compris : bleu, vert, brun et bordeaux. *Vente* **3/2.48**

Chaussettes courtes pour hommes. Nylon et tissu mixte laine / nylon. Tons unis et motifs de fantaisie en marine, gris, brun et bordeaux. C'est votre chance de faire une réserve à ce prix. Une taille pour pointures 10-12. *Vente* **3/2.48**

Caleçons shorts en coton Sanforized. Taille élastique pour le confort. Assortiment de motifs en des : bleus, havanes et verts. Tailles 30 à 40 dans le lot. *Vente* **3/3.33**

Pas de commandes postales ni téléphoniques

ARTICLES POUR HOMMES — RAYON 28 — AU REZ-DE-CHAUSSEE

Centre-ville, Dorval, Rockland et Boulevard

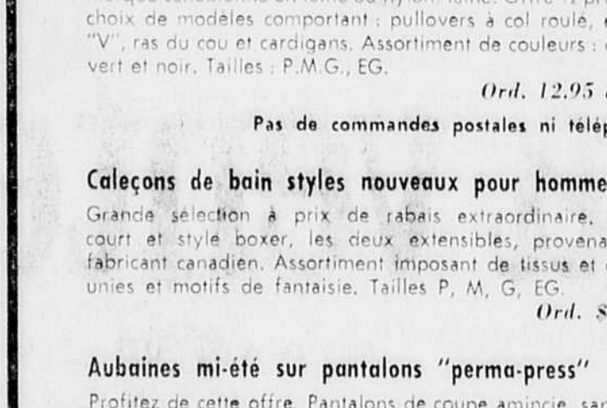

Grand solde!

Shorts de coton genre madras pour garçons — Prix économique. Shorts entièrement lavables. Modèle avec ceinture à passants, trois poches. Quadrillés en madras. Pratiques pour les vacances, le camping. Tailles 8 à 16. *Vente* **1.27**

Tee-shirts en coton manches courtes, frais pour l'été. Coton facilement lavable. Grand choix de styles, teintes unies et imprimés. **1.57**

Vareuses en nylon pour garçons. Glissière à l'avant, capuchon pratique. Modèle non-doublé idéal pour les garçons actifs. Choix de bleu ou noir. Moyen (10 ans), grand (12-14 ans) ou EG (16 ans). Ord. 3.99 **2.47**

Chemises sport à manches longues. Coton frais au toucher sec, variété de motifs et tons unis. Col à pointes boutonnées. Tailles 8 à 16 ans. Ord. 2/$5 Ch. **1.57**

(Centre-ville seulement)

Chemises sport à manches courtes. En coton plein de coloris. Variété de motifs et tons unis. Tailles 8 à 16. Une aubaine à ce prix. Ord. 3.98 **2.47**

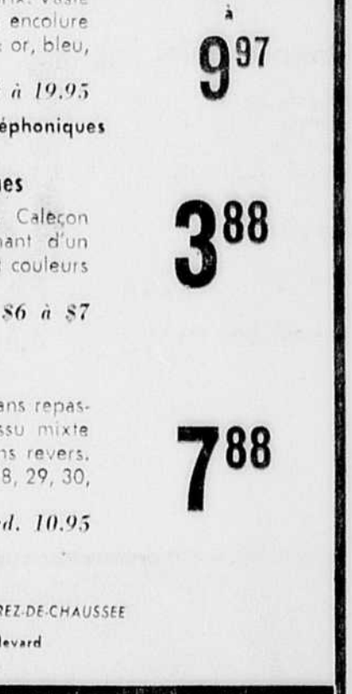

Pantalons sport finis Koratron* pour garçons

Vente **2.47**

Pantalons sans repassage car ils sont confectionnés de Fortrel*/coton ou Terylène*/coton, frais et tout confort pour l'été. Tissus résistants. Ceinture à passants. Bleu, vert ou beige. Tailles 8 à 16.

Pas de commandes postales ni téléphoniques

VETEMENTS POUR GARÇONS — RAYON 38 — AU TROISIEME

Centre-ville, Dorval, Rockland et Boulevard (à moins d'avis contraire)

HEURES D'OUVERTURE

CENTRE-VILLE, Square Phillips, rue Ste-Catherine 842-6261 — 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9 h

DORVAL, au centre commercial, 631-6741 — 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h

ROCKLAND, au centre commercial, 739-5521 — 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h

BOULEVARD, au centre commercial, 728-4571 — 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 10h

SNOWDON, 5343 Chemin Reine-Marie, 844-2811 — 9h30 à 6h; jeudi et vendredi jusqu'à 9h

CAHIER No 4 / PAGES 55-68 LA PRESSE VIE FEMININE / VIE MONDAINE

MONTREAL, MERCREDI 10 JUILLET 1968 — 84e ANNEE — No 159

Les postiers sont prêts à la grève mais ne ralentissent pas leur travail

par Rose-Anne GIROUX

Il y a l'esprit des Fêtes, l'esprit des vacances et l'esprit de je-ne-sais-plus-quoi. Il y a aussi "l'esprit de grève"... celui qui règne actuellement chez les postiers.

Plus que jamais "prêts à débrayer le 17 juillet, les postiers ne sont toutefois pas "conditionnés" au point de diminuer leur zèle au boulot, de ralentir comme le pensent des hommes d'affaires et de simples payeurs de timbres, la livraison du courrier... en attendant !

C'est du moins ce qu'ont clairement laissé entendre hier, le président de la succursale locale de l'Union des postiers, M. Marcel Perreault, et, d'un autre côté, le remplaçant du maitre de poste en vacances, M. Laurier Caron. A la différence que ce dernier a catégoriquement nié tout retard apporté à la livraison du courrier, alors que le leader syndical, lui, a fourni des raisons aux "retards possibles", ces temps-ci.

"S'il y a des gens qui se plaignent, dit le leader syndical, ils ont raison."... "Il y a des gens qui se plaignent, dit le maitre de poste substitut... cela me surprend ! Moi, je n'ai pas eu de plaintes."

Selon le représentant de l'Union des postiers, le bureau de poste de la métropole continue de recevoir une avalanche de courrier qui devrait normalement être expédié au tarif des circulaires, mais qui est affranchi à celui de première classe. "Sans doute, a-t-il expliqué, le fait d'hommes d'affaires prudents qui, voyant venir la grève, cherchent à s'assurer de la livraison de leur courrier."

De son côté, le maitre de poste substitut a déclaré que tel n'est pas le cas, que le bureau n'a eu à faire face qu'à très peu de cas du genre et cela, surtout la semaine dernière.

Le maitre de poste substitut a également réfuté deux autres explications du représentant de l'Union des postiers aux "retards possibles", soit la pénurie des employés désireux de faire du surtemps — une nécessité, a-t-il dit, si l'on veut déblayer rapidement le courrier — et, d'autre part, la surabondance de lettres provoquées par la "taxe volontaire" du maire Drapeau.

"Il n'y a que la semaine dernière, a dit le maitre de poste substitut, où nous avons dû recourir au surtemps. Maintenant, la situation est plus que normale !" Ce n'est sûrement pas la loterie du maire Drapeau qui va nous retarder, a-t-il poursuivi, expliquant que même 600,000 lettres ou une moyenne de 20,000 contributions volontaires par jour ne sont "qu'une goutte d'eau dans l'océan de la poste montréalaise, qui en classe quotidiennement deux millions."

Tous les membres de la section locale de l'Union des postiers doivent se réunir, demain soir, à l'aréna Maurice-Richard, afin de se faire expliquer les "derniers préparatifs de grève". Leurs dirigeants espèrent bien être alors en possession du rapport final du comité de négociation, rapport à être soumis aux syndiqués, qui ont, par ailleurs, déjà autorisé l'exécutif du syndicat à déclencher la grève.

"Si je suis certain que nous allons débrayer, a déclaré le président de la section locale, M. Marcel Perreault, c'est que la conciliation s'est terminée jeudi dernier, sans que la partie patronale ne consente à débourser rien de plus. Même pas un p'tit cinq cents.!"

Au cabinet

Moins de comités, plus de pouvoirs

par Fernand BEAUREGARD
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — "Les comités du cabinet ont fait de l'excellent travail et siègent régulièrement".

C'est ce que déclarait le premier ministre Trudeau, vendredi soir dernier alors qu'il révélait à la presse la composition de son nouveau cabinet.

Quels sont ces comités dont parlait M. Trudeau?

Il s'agit des huit comités, quatre, appelés "comités permanents principaux" et quatre baptisés du nom de "comités principaux de coordination".

En annonçant leur création, le 30 avril dernier, le premier ministre soulignait qu'ils avaient pour buts principaux de "favoriser l'expédition de certains travaux tout en permettant de consacrer plus de temps et d'attention à la planification et à l'élaboration des politiques."

Sous l'ère Pearson, existaient déjà ces comités du cabinet. A un moment donné, il y en avait même douze auxquels s'ajoutaient un nombre équivalent de "comités spéciaux" aussi appelés "comités ad hoc".

M. Trudeau, tout en déclarant que ce "système avait bien fonctionné au cours des cinq dernières années et avait considérablement amélioré l'efficacité du gouvernement" a voulu en réduire le nombre de 12 à 8 dans un but de plus grande centralisation. Il a confié à chacun de ces comités un éventail plus vaste de responsabilités et leur a également délégué certains pouvoirs de décision.

La nouvelle structure se dessine ainsi:

Quatre comités que nous appellerons les "comités verticaux" dont la tâche sera d'étudier les questions qui lui sont dévolues et de recommander à la suite de ces études une politique gouvernementale.

Une fois l'étude complétée et élaborée ce que le comité croit devoir être la "politique gouvernementale, le tout est transmis à celui des quatre "comités horizontaux" qui, sans avoir à juger de la valeur de la politique recommandée, aura le pouvoir de décider si elle est réalisable, et à quelle date compte tenu de l'ordre des priorités et des disponibilités financières du gouvernement.

En bref, les comités verticaux élaboreront les "politiques" (main-d'oeuvre, travail, logement, sécurité sociale, politique extérieure, défense, économie, transport) et en recommanderont la mise en application.

Les comités horizontaux (législation, planification parlementaire, conseil du trésor, priorités et planification, affaires fédérales-provinciales) donneront le "feu vert" ou mettront un veto.

C'est ainsi que seuls les comités horizontaux (dits de coordination) auront réellement pouvoir de décision.

La décision des comités "horizontaux" n'est toutefois pas sans appel. Le cabinet, en séance plénière pourra, s'il le juge à propos et à la majorité des voix, la renverser. Comme d'ailleurs, tout projet de loi émanant d'une recommandation d'un "comité vertical" approuvée par un comité "horizontal" et ratifiée par le cabinet peut être rejetée par le parlement.

La structure des comités de cabinet, comme on le sait, n'est pas nouvelle. Elle existait déjà sous M. Pearson. Mais à cette époque, la formule voulait que chaque question, discutée au sein de ces cabinets, revienne normalement devant l'ensemble du cabinet, peu importe son importance, le cabinet devait alors finaliser la discussion avant d'en arriver à une décision.

M. Trudeau a jugé que l'on pouvait éviter cette dernière phase de discussion, évitant ainsi de contraindre un grand nombre de ministres à prendre position sur des questions et des problèmes avec lesquels ils n'étaient pas familiers.

Par exemple, comment le ministre de l'Agriculture peut-il juger avec compétence la "viabilité" d'une politique des communications par satellites ? ou quelle compétence possède le ministre des Anciens combattants dans le domaine de l'avortement?

Le premier ministre a donc voulu "circonscrire la discussion de questions spécialisées" autour des ministres compétents en la matière.

Ces comités ont siégé fréquemment depuis leur création, et, selon M. Trudeau, ont fait de "l'excellent travail". Le premier ministre assume la présidence de deux comités de coordination (priorités et planification et affaires fédéra'es-provinciales). La présidence des six autres comités restera secrète quoi qu'il soit assez facile de conclure que Mitchell Sharp présidera le comité de politique extérieure et Paul Hellyer celui qui discutera de la politique des transports.

Composition des comités

Les huit comités seront présidés par des ministres. Le président peut convoquer tout spécialiste, expert, haut fonctionnaire aux réunions de son comité. Et le même ministre peut être appelé à siéger à plus d'un comité.

Les comités du cabinet

Comités de coordination (horizontaux)

1) Priorités et planification (président : Trudeau)
2) Législation et planification parlementaire
3) Conseil du Trésor (coordination des dépenses et contrôle des budgets)
4) Affaires fédérales-provinciales (président : Trudeau).

Comités d'élaboration de politiques (verticaux)

1) Politique extérieure et défense
2) Politiques et programmes économiques
3) Communications et travaux, transports et affaires urbaines
4) Politique sociale (travail et main-d'oeuvre).

Les comités verticaux auront pour rôle d'élaborer les politiques et les comités horizontaux, sauf celui des affaires fédérales-provinciales, à qui sera confiée la négociation avec les provinces sur les problèmes constitutionnels, assumeront la haute responsabilité d'autoriser, de rejeter ou refuser la mise en application des diverses politiques.

Selon deux recherchistes

Le logement devrait être responsabilité fédérale

WATERLOO, Ont. (PC) — Deux recherchistes de l'Université de Waterloo, dont l'étude sur les difficultés de logement au Canada a été financée par une agence fédérale, ont déclaré mardi que l'Acte de l'Amérique du nord britannique est à la racine de la crise du logement.

Dans le travail qu'ils ont présenté devant un symposium à Waterloo, ils ont déclaré que la distribution des pouvoirs prévue par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique omettait d'attribuer les pouvoirs concernant le logement à un gouvernement spécifique. Ils ont recommandé une politique nationale ferme dans ce domaine, à un seul niveau du gouvernement.

Ces conclusions ont été atteintes par MM. V. K. Handa, professeur adjoint de génie, et A. C. Parsons, étudiant stagiaire. Leur étude était financée par la Société centrale d'hypothèques et de logement, et faisait partie d'un programme de recherches urbaines, d'un coût total de $56,000.

Les recherchistes ont déclaré : "Il est évident . . . que la concentration d'autorité à un seul niveau aiderait. Il faudrait ou bien attribuer l'autorité ou la responsabilité du logement au niveau municipal ou bien l'enlever tout-à-fait. Actuellement c'est mi-chair, mi-poisson."

Ils ont dressé, dans leur étude, une liste des 28 étapes que doit parcourir une municipalité à partir du début d'un projet de logement fédéral-provincial, jusqu'à l'application pratique et l'occupation.

M. Thomas B. Pickersgill, directeur de la SCHL pour l'Ontario, a cependant pris la défense du système et a déclaré que les décisions passent rapidement par les diverses étapes.

Un volume incroyable de logements a été produit par la politique du gouvernement fédéral qui consiste à utiliser les fonds de la SCHL pour les prêts et les hypothèques, a-t-il ajouté.

Goûtez aux poudings Bounty et nous vous paierons 50¢.

Lorsque vous aurez découvert le bon goût et la commodité des poudings Bounty, vos desserts ne seront plus jamais compliqués. Goûtez à deux délicieuses variétés et nous vous enverrons 50¢.

Un choix de quatre poudings différents: chocolat hollandais, vanille à la française, citron et riz.

Les poudings Bounty, la merveilleuse et nouvelle découverte de Campbell, sont offerts tout cuits, en conserve. Vous n'avez qu'à ouvrir les nouveaux poudings Bounty et à les servir. La simplicité même en un clin d'oeil! Si exquis que vous voudrez goûter les quatre variétés: chocolat hollandais, vanille à la française, citron et riz à la cannelle. Tous sont faits d'ingrédients naturels et frais et débordent de saveur.

Vous n'avez qu'à les faire refroidir dans le réfrigérateur et à servir.

OFFRE SPÉCIALE DE REMBOURSEMENT

J'ai goûté aux poudings Bounty.
J'inclus deux étiquettes de saveurs différentes pour obtenir un remboursement de 50¢.

Envoyez les étiquettes, avec vos nom et adresse, à:
Offre des poudings Bounty, P.O. Box 3200, Saint John, Nouveau-Brunswick.

L'offre se termine le 30 sept. 1968. Limitée à un remboursement par famille. Nulle si elle est taxée, limitée ou interdite par une loi. Veuillez compter 3 semaines pour la réception du remboursement.

Nom _____ Adresse _____

Ville _____ Province _____

Mieux vaut une valise bien faite... qu'une valise bien pleine. Avant de faire vos bagages, disposez sur une table ou un lit tout ce que vous avez noté sur votre liste, en pointant au fur et à mesure que vous placerez dans les valises.

Petits bagages pour grands voyages

PARIS (AFP) — Jadis, les familles, même si elles ne passaient leur vacances qu'à une cinquantaine de milles de leur domicile, emportaient d'énormes malles en osier ou en bois, lourdes et pleines à craquer.

Aujourd'hui c'est différent. On va de plus en plus loin, mais on réduit les bagages à leur strict minimum. Les malles et les valises de grand format ont disparu et, excepté au marché-aux-puces où elles voisinent avec d'autres vestiges de la "Belle Epoque", on ne voit plus ces véritables armoires qu'on appelait "malles de cabines" et sans lesquelles on n'envisageait pas de partir en bateau.

L'avion et l'automobile ont largement contribué à modifier les conceptions des fabricants de bagages. Ils ont imposé des critères que les voyageurs doivent respecter. D'autre part, le volume des vêtements, du linge et tous les effets personnels n'exigent plus de malle, ce qui explique aussi la tendance actuelle.

Deux grandes familles

On peut classer les bagages modernes en deux catégories, les valises et les sacs. Les premières se caractérisent par une certaine rigidité, tandis que les secondes sont toujours plus ou moins souples. Les formes de ces derniers se prêtent à la plus grande fantaisie, allant du fourre-tout très haut, jusqu'au baluchon, étiré en largeur.

En passant en revue les nouveautés de la saison, on s'aperçoit d'un changement assez net. La tendance "gadget" qui a tant de succès actuellement, vient de s'élargir en influençant les fabricants de bagages, et surtout de bagages bon marché. Ces derniers, considérés maintenant comme des accessoires, au même titre que les différents détails vestimentaires, s'efforcent d'être aussi "voyants" qu'eux.

Parmi les nouveautés récentes on trouve donc un fourre-tout fluorescent (on le verra de loin), une mallette entièrement transparente qui révèle son contenu, le sac-tabouret qui, grâce à ses tiges télescopiques, se transforme en siège pour s'asseoir dans un train bondé de voyageurs ou en attendant un car, le sac Style "compagnies aérienne" avec l'inscription "Jeux Olympiques de Mexico 1968" (il fera croire que son propriétaire a assisté à la grande compétition internationale), le grand fourre-tout en hauteur, mais dont les dimensions sont celles d'un porte-documents quand il est plié, la mallette en vinyl vernis, de couleur très vive et bordée de blanc, que l'on trouve dans au moins dix tailles et dimensions et le sac du marin de Hong-Kong en toile de teinte claire.

Le cuir a fait "peau neuve"

Pour concurrencer les diverses matières plastiques, les peausseries utilisées par les maroquiniers et fabricants de bagages se sont considérablement allégées. Elles ont aussi changé d'aspect et offrent différents grains, imitant à leur tour, le crocodile ou le lézard, le phoque ou le renne.

Beaucoup de bagages sont maintenant destinés à un emploi bien défini. Par exemple, le "tennis-bag", sac tout en longueur, fabriqué en skai couleur peau de porc, peut contenir, outre la raquette et des balles, les chaussures et la tenue du joueur. Des poches extérieures pour les effets personnels; tels que clés, portemonnaie, papiers d'identité, complètent ce modèle très pratique.

Un sac pour les lourds souliers de Ski, une mallette pour phono et disques, un "vanity-case", véritable petite coiffeuse avec miroir et porte-flacons, une "bibliothèque" avec des étagères pour y ranger livres et revues et ce qu'il faut pour écrire et, dernière venue, la valise à perruques (elle remplace la boite à chapeaux devenue superflue), démontrent la diversité des bagages "spécialisés".

L'envers et l'endroit du secrétariat

Droits réservés
LA PRESSE et
The London Observer

Tout homme d'affaires, si mesquin soit-il, doit avoir quelqu'un à qui s'adresser personnellement et confidentiellement, et l'on ne peut imaginer à quel point une secrétaire lui est indispensable.

Celles qui sont inefficaces abondent, s'empresserait d'affirmer une bonne secrétaire. Il y a la débutante languissante qui flâne ici et là, ajoutant de l'atmosphère au bureau; sa dactylographie est épouvantable et elle tourne en plaisanterie les éclats de voix terribles de ses employeurs aussitôt sa journée de travail terminée. Il y a encore la secrétaire âgée et loquace, qui se dandine et renverse sa tasse de café juste au moment où le visiteur commence à être à l'aise, et qui répète trois fois tout ce qu'elle vous a déjà dit. Puis, celles que les patrons décrivent comme "les petites filles qui sautillent ici et là, changeant d'emploi tous les six mois".

Les secrétaires intéressantes d'autre part, sont encore celles qui sont spécialisées: secrétaire légale, secrétaire en architecture, secrétaire de ferme... etc., et puis celle qui sait tout faire. Par exemple, la secrétaire de Rebecca West allait jusqu'à traire les vaches!

Par ailleurs, les personnes qui s'y connaissent dans l'emploi d'une bonne secrétaire s'accordent sur deux points. On ne doit pas lui laisser sentir qu'elle est trop inférieure, on doit plutôt la traiter comme un être humain, ne pas oublier combien de temps il lui faut pour s'adapter. Une bonne secrétaire qui s'est réellement gagné la confiance de son patron peut ainsi voir où réside l'ambiguïté de la dictée de celui-ci, dépister les signes avant-coureurs de mécontentement dans le bureau et défendre les idées patronales.

Mais plusieurs hommes ne savent pas comment tirer le meilleur des femmes qui travaillent pour eux. Ils ordonnent sans donner d'explications précises sur ce qu'elles doivent faire. D'autres s'en servent comme des symboles de statut. Ils ont "ma secrétaire", alors recluse au royaume de l'ennui, feuilletant des magazines à journée longue.

Finalement, la qualité d'une secrétaire dépend de celle de son patron. Tout le problème repose sur l'habitude des gens à considérer les secrétaires comme des ombres de façon telle qu'ils ont rarement conscience du travail qu'elles effectuent.

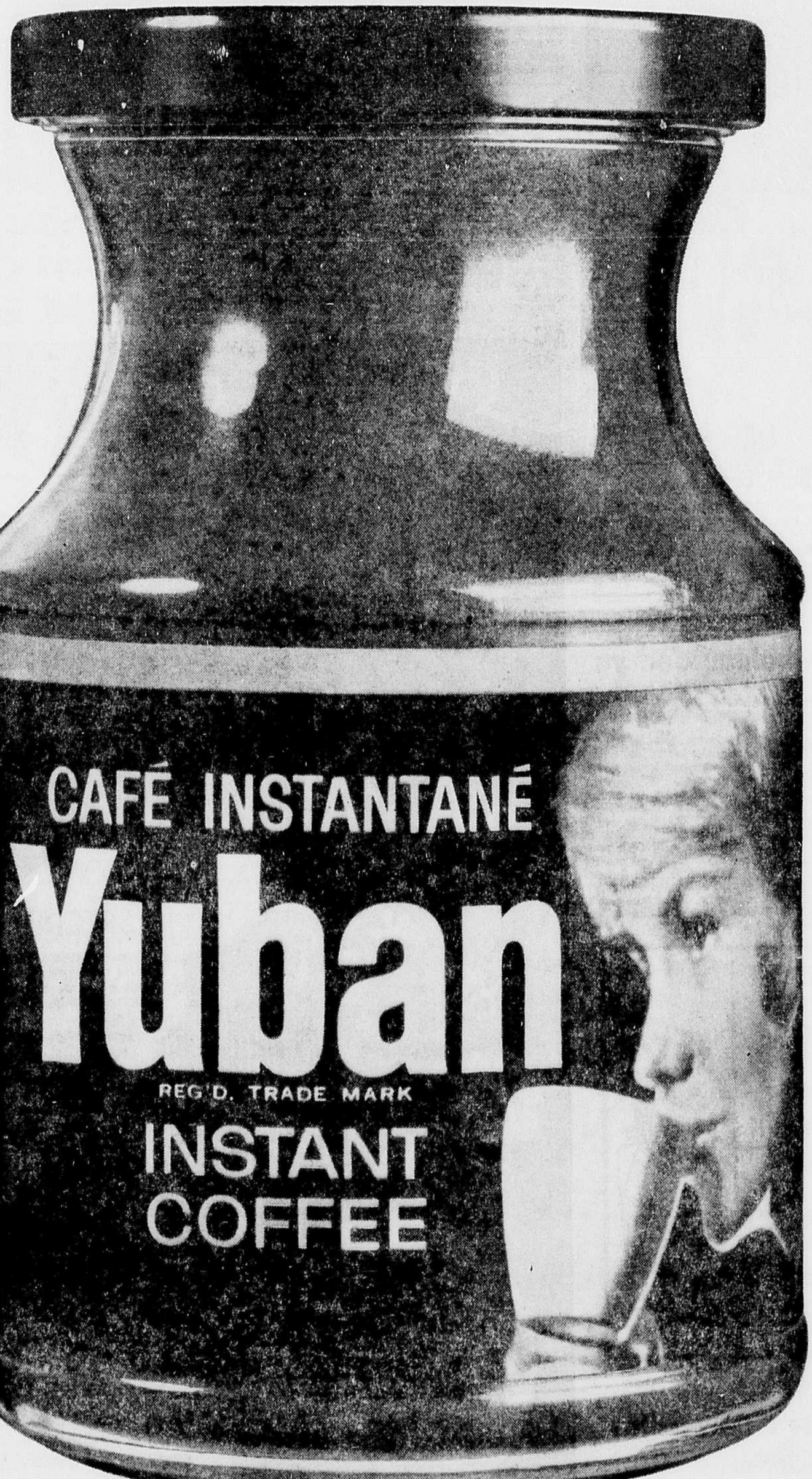

Caféissime

Yuban atteint les plus hautes cimes. C'est un café d'une richesse... superlative car son mélange provient des grains les meilleurs, choisis avec art.

Son arôme est abondant, sa saveur subtile, pleinement satisfaisante. En un mot, Yuban est le café le plus riche du monde.

Disons, caféissime.

Yuban, le café des connaisseurs

GF GENERAL FOODS

LA VENTE "AUBAINES DE JUILLET" COMMENCE DEMAIN!

Simpsons
EN VILLE ET FAIRVIEW-POINTE CLAIRE

42 ACHATS EXCEPTIONNELS "CHRONOMÉTRÉS" VENEZ À CHAQUE HEURE – VOUS ÉCONOMISEREZ

EN VENTE EN VILLE ET A FAIRVIEW (SAUF INDICATION CONTRAIRE), JEUDI, AUX HEURES INDIQUEES! QUANTITES LIMITEES! FINS DE SERIES! PAS DE COMMANDES POSTALES NI TELEPHONIQUES!

spéciaux 9 h.

9h 30 À FAIRVIEW – POINTE CLAIRE

BIJOUX FANTAISIE OFFERTS A ½ PRIX

Rég. $1 à $25

Ch. 50¢ , 12.50

- Choix de broches, bracelets, colliers et boucles d'oreilles.
- Modèles faits au Canada ou importés.
- Similiperles, plaqués or ou argent et bien d'autres.

Simpsons — Montres et Bijoux (703) au rez-de-chaussee. Aussi à Fairview.

FAMEUX SOULIERS "HARTT" ET "McHALE" POUR HOMMES

Rég. 26.98 et 29.98

Pai. 18.98

Rabais $8 à $11!

- Empeignes en veau souple, semelles en cuir.
- Choix de "Balmoral", fourreau, mocassins, souliers sport.
- Choix de noir ou brun.
- Pointures 6 à 12, largeurs B, C et D (pas dans tous les modèles).

Aussi quelques grandes pointures 12½ et 13, brun seulement dans le groupe.

Simpsons — Souliers pour hommes (723) au deuxième. Aussi à Fairview.

RABAIS $15! TENTES A PAROIS HAUTES

Rég. 69.98

Ch. 54.98

- Parois en tissu imperméable très solide, vert forêt.
- Tapis de sol en vinyle.
- Porte à glissière, grande fenêtre arrière.
- Complète avec poteaux et piquets.
- Dimensions approximatives: 8 x 9 x 6 pi. 3 po. avant d'être cousues.

Simpsons — Articles de sport (758) au cinquième. Aussi à Fairview.

MONTRES DE QUALITE POUR HOMMES ET FEMMES

Spécial

Ch. 24.95

- Choix de montres 17, 21 ou 25 pierres.
- Fameux mouvements européens de première qualité.
- Ravissants boîtiers de toutes formes.
- Modèles fins de séries dans la collection.

Simpsons — Bijoux et montres (703) au rez-de-chaussée. Aussi à Fairview.

ROBES D'ETE POUR DAMES

Orig. $16 à $26

Ch. 9.99

- Choix d'Arnel*, coton, Dacron**, voile ou toile.
- Modèles droits ou de ligne "A".
- Imprimés ou tons unis de vert, bleu, rouge, jaune ou orange.
- Tailles 12 à 20, 5 à 15.

* Marque déposée
** Marque déposée Du Pont pour sa fibre Polyester

Simpsons — Robes pour dames (734) au troisième. Aussi à Fairview.

Rabais 25% à 50%!

SOLDE DE VETEMENTS D'ETE POUR HOMMES

COMPLETS		
Rég. 89.98 à $140	Ch.	59.98 à $75
VETEMENTS COORDONNES		
Rég. $65 à 89.98	Ch.	44.98 à $65
VESTONS SPORT		
Rég. $35 à $65	Ch.	17.50 à $45
PANTALONS		
Rég. 9.98 à 19.98	Ch.	7.48 à 12.98
SHORTS		
Rég. 9.98 à 14.98	Ch.	7.48 à 9.98

Simpsons — Vêtements pour hommes (712) au deuxième. Aussi à Fairview.

RABAIS 40% à 50%! MAILLOTS DE BAIN DE MARQUES FAMEUSES

Rég. $14 à $55

Ch. 10.50 , 27.50

- Marques fameuses canadiennes ou européennes.
- Choix d'Antron* Buccaroni, coton, Hélanca** et dentelle Spandex.
- Maillots une, deux pièces ou bikinis dans le groupe.
- Coloris en vogue.
- Tailles 8 à 16 dans le groupe.

* Marque déposée Du Pont pour sa fibre nylon.
** Marque déposée de Texfico Ltd.

Simpsons — Vêtements sport pour dames (736) au troisième. Aussi à Fairview.

RABAIS $10! COMPLETS POUR HOMMES

Rég. 39.99

Ch. 29.99

200 seulement!

- Choix de Dacron*/Viscose, laine/Térylène** ou tout laine.
- Vestons droits 3 boutons, pantalons à passants de ceinture.
- Choix de bleu, olive, gris, fusain dans le groupe.
- Tailles 36 à 42.

Simpsons — Vêtements pour hommes (790) au sous-sol. Aussi à Fairview.

ROBES "BAIN DE SOLEIL"

Rég. 8.99

Ch. 6.99

- Coton/Fortrel* lavable, au repassage permanent.
- Modèles avec soutien-gorge incorporé et petites bretelles, grand décolleté.
- Ligne "A".
- Imprimés dans les tons de vert, rouge et jaune.
- Tailles 7 à 15.

*Marque déposée

Simpsons — Vêtements sport pour dames (781) au sous-sol. Aussi à Fairview.

SOLDE DE LINGERIE POUR DAMES!

Orig. 3.99 à 8.99

Ch. 1.99 , 5.99

- Peignoirs voile de coton, imprimés abstraits dans les tons de orange ou turquoise. T.P., P. ou M. Rég. 8.99 **Ch. 5.99**
- Robes-chemisiers, paisley bleu ou vert. Orig. 3.99 **Ch. 1.99**
- Vêtements de nuit, choix de modèles et de coloris. Tailles: T.P., P. ou M. Orig. 4.99 à 5.99 **Ch. 2.49 à 3.99**

Simpsons — Lingerie (742) au deuxième. Aussi à Fairview.

RABAIS 40% à 50%! MAILLOTS DE BAIN DE MARQUES FAMEUSES

Rég. $14 à $55

Ch. 10.50 , 27.50

- Marques fameuses canadiennes ou européennes.
- Choix d'Antron* Buccaroni, coton, Hélanca** et dentelle Spandex.
- Maillots une, deux pièces ou bikinis dans le groupe.
- Coloris en vogue.
- Tailles 8 à 16 dans le groupe.

* Marque déposée Du Pont pour sa fibre nylon.
** Marque déposée de Texfico Ltd.

Simpsons — Vêtements sport pour dames (736) au troisième. Aussi à Fairview.

RABAIS $10! COMPLETS POUR HOMMES

Rég. 39.99

Ch. 29.99

200 seulement!

- Choix de Dacron*/Viscose, laine/Térylène** ou tout laine.
- Vestons droits 3 boutons, pantalons à passants de ceinture.
- Choix de bleu, olive, gris, fusain dans le groupe.
- Tailles 36 à 42.

Simpsons — Vêtements pour hommes (790) au sous-sol. Aussi à Fairview.

RABAIS $2! ROBES "BAIN DE SOLEIL"

Rég. 8.99

Ch. 6.99

- Coton/Fortrel* lavable, au repassage permanent.
- Modèles avec soutien-gorge incorporé et petites bretelles, grand décolleté.
- Ligne "A".
- Imprimés dans les tons de vert, rouge et jaune.
- Tailles 7 à 15.

*Marque déposée

Simpsons — Vêtements sport pour dames (781) au sous-sol. Aussi à Fairview.

ENS. SHORTS REPASSAGE PERMANENT, FILLETTES

Orig. 2.99

Ens. 1.99

- Tissu au repassage permanent.
- Casaques sans manches, décolleté à garniture contrastante.
- Shorts taille semi-boxeur.
- Jaune, rose ou bleu.
- Tailles 8 à 12.

Simpsons — Vêtements pour fillettes (745) au deuxième. Aussi à Fairview.

CINE-CAMERA SUPER 8 "ARGUS" AVEC ZOOM

Rég. 109.98

Ch. 79.98 Mens. 58

Rabais $30! 20 seulement! Hâtez-vous de choisir la vôtre!

- Complète avec poignée pistolet.
- Modèle à chargement facile.
- Entraînement électrique du film.
- Temps de pose automatique: pour 50 pi. de film.

Simpsons — Appareils photo et caméras (704) au rez-de-chaussée. Aussi à Fairview

spéciaux MIDI

CHAUSSETTES SPORT "PEP CATS" POUR HOMMES

Imp. de qualité rég. 1.25

Pai. $1 ou 3 pai. 2.85

- Laine et nylon durable, garanti irrétrécissable.
- Tons unis de blanc, noir, marine, vin, or, vert ou brun.
- Pointures 11 à 12.
- De minimes imperfections n'affecteront en rien leur durabilité.

Simpsons — Accessoires pour hommes (713) au rez-de-chaussée. Aussi à Fairview.

RABAIS $2! PYJAMAS FLANELLETTE, GARÇONS

Rég. 3.98

Ch. 2.59 ou 2 pour $5

- 100% flanellette de coton pré-rétrécie, lavable à la machine.
- Veste à manches longues, poche de poitrine.
- Pantalon à taille élastique réglable.
- Motifs nets aux coloris garantis grand teint: vin, bleu ou vert.
- Tailles 8 à 16.

Simpsons — Vêtements pour garçons (714) au deuxième. Aussi à Fairview.

RABAIS 2.29! REVEIL-MATIN "BOUDOIR"

Rég. 5.98

Ch. 3.69

80 seulement!

- Mouvement 30 heures.
- Cadran avec chiffres faciles à lire.
- Aiguilles et points lumineux.
- Etui en plastique noir ou blanc.

SIMPSONS — Bijoux et montres (703) au rez-de-chaussée. Aussi à Fairview

MEUBLES DE JARDIN PLIANTS EN ALUMINIUM

Orig. 29.98 à 49.98

Ch. 19.98 , 37.98

58 seulement!

- Appuis-bras en bois, cadre en aluminium.
- Coussins rembourrés mousse, recouverts de vinyle.
- Fauteuil. Orig. 29.98 ..... Ch. 19.98
- Berceuse. Orig. 32.98 ..... Ch. 23.98
- Chaise longue. Orig. 49.98 .. Ch. 37.98

Simpsons — Meubles (769) au sixième. Aussi à Fairview.

SHORTS MARQUES FAMEUSES POUR DAMES ELEGANTES

Orig. $10 et $12

Ch. $5 et $6

- 80% Fortrel* et 20% coton, lavable à la machine.
- Taille réglable, glissière solide.
- Tons de marine, rose, jaune ou turquoise.
- Choix de deux modèles:
  - —Courts. Tailles 8 à 16. Orig. $10. Ch. $5
  - —"Jamaica". Tailles 10 à 16. Orig. $12. Ch. $6

Simpsons — Vêtements sport pour dames (736) au troisième. Aussi à Fairview.

SOUTIEN-GORGE DOUBLES KODEL* POUR DAMES

Orig. $7

Ch. 4.29

- Faits spécialement pour Simpsons!
- Bonnets en dentelle doublés Kodel*.
- Elastique sous les bonnets.
- Dos en Lycra* extensible.
- Blanc seulement.
- Bonnets: A 32 à 36, B 32 à 34.

Simpsons — Salon du Corset (741) au quatrième. Aussi à Fairview.

RABAIS $1! MINI-JUPON ET CULOTTE EN ARNEL*

Rég. $4

Ens. 2.99 ou 2 pour $5

- Arnel* lavable, gardant bien sa forme.
- Mini-jupon et culotte assortie, présentés dans un sac "fourre-tout".
- Imprimés floraux aux coloris garantis grand teint: bleu, rose ou vert.
- Tailles: T.P., P. ou M.

*Marque déposée

Simpsons — Lingerie (742) au quatrième. Aussi à Fairview.

Rabais $20!

ASPIRATEURS PORTATIFS DE LUXE "HOOVER"

Rég. 89.98

Ch. 69.98

Mens. 57

- Boyau télescopique exclusif.
- Moteur 1⅛ c.v., système à trois turbines.
- Complet avec accessoires: combinaison bec tapis/plancher, brosse à épousseter, suceur de recouvrement, suceur plat.
- Monté sur roulettes.

Simpsons — Aspirateurs (748) au quatrième. Aussi à Fairview.

SOLDE DE SANDALES VINYLE OU CUIR POUR DAMES

Orig. 2.99 à 3.99

Pai. 2.69

- Empeignes en cuir ou en vinyle souple.
- Modèles avec courroie arrière réglable.
- Talons plats ou compensés.
- Choix de blanc, brun, tan, orange, jaune et autres.
- Pointures 5 à 10, largeur moyenne dans le groupe.

Simpsons — Chaussures (787) au sous-sol. En ville seulement!

ENS. RIDEAUX DE DOUCHE EN PLASTIQUE SOLIDE

Rég. 4.99 à 7.99

Ens. 3.99

- Rabais $1 à $4! Solde du manufacturier!
- Plastique très épais.
- Ensemble comprenant un rideau de douche: 72 x 72 po. et des rideaux: 48 x 48 po.
- Motifs ou tons unis de rose, bleu, vert, or, lilas ou blanc.
- Crochets pour rideaux. Le paquet de 12 . . . 79¢

Simpsons — Linge de Maison (792) au sous-sol. Aussi à Fairview.

RABAIS $5! FAMEUSES COUVERTURES "KENWOOD"

Rég. 16.98

Ch. 11.98

120 seulement!

- Laine vierge, à tissure serrée, pré-rétrécie.
- Anti-mites; lavables à la machine.
- Coloris garantis grand teint: vert seulement.
- Dimensions: 72 x 84 po.

Simpsons — Linge de maison (751) au quatrième. Aussi à Fairview.

ENS. BOITE A PAIN ET BOITES DE CUISINE

Imp. de qual. rég. 17.49

Ens. 9.49

21 seulement!

Rabais $8! Marque 'General Steel Wares'!

- De minimes imperfections n'affecteront en rien leur apparence.
- Fini noyer lithographié.
- Boîte à pain et boîtes de cuisine assorties.

Simpsons — Articles Ménagers (755) au cinquième. Aussi à Fairview.

½ PRIX! PANTALONS DE GOLF POUR HOMMES

Rég. 19.98

Ch. 9.99

- 55% Fortrel* et 45% laine facile d'entretien.
- Modèles de style Continental.
- Tons unis de bleu, brun, vert, chili ou bourgogne.
- Tailles 30 à 44 dans le groupe.

Simpsons — Vêtements pour hommes (712) au deuxième. En ville seulement

RABAIS $1! MINI-JUPON ET CULOTTE EN ARNEL*

Rég. $4

Ens. 2.99 ou 2 pour $5

- Arnel* lavable, gardant bien sa forme.
- Mini-jupon et culotte assortie, présentés dans un sac "fourre-tout".
- Imprimés floraux aux coloris garantis grand teint: bleu, rose ou vert.
- Tailles: T.P., P. ou M.

*Marque déposée

Simpsons — Lingerie (742) au quatrième. Aussi à Fairview.

Rabais $20!

ASPIRATEURS PORTATIFS DE LUXE "HOOVER"

Rég. 89.98

Ch. 69.98

Mens. 57

- Boyau télescopique exclusif.
- Moteur 1⅛ c.v., système à trois turbines.
- Complet avec accessoires: combinaison bec tapis/plancher, brosse à épousseter, suceur de recouvrement, suceur plat.
- Monté sur roulettes.

Simpsons — Aspirateurs (748) au quatrième. Aussi à Fairview.

SOLDE DE SANDALES VINYLE OU CUIR POUR DAMES

Orig. 2.99 à 3.99

Pai. 2.69

- Empeignes en cuir ou en vinyle souple.
- Modèles avec courroie arrière réglable.
- Talons plats ou compensés.
- Choix de blanc, brun, tan, orange, jaune et autres.
- Pointures 5 à 10, largeur moyenne dans le groupe.

Simpsons — Chaussures (787) au sous-sol. En ville seulement!

ENS. RIDEAUX DE DOUCHE EN PLASTIQUE SOLIDE

Rég. 4.99 à 7.99

Ens. 3.99

- Rabais $1 à $4! Solde du manufacturier!
- Plastique très épais.
- Ensemble comprenant un rideau de douche: 72 x 72 po. et des rideaux: 48 x 48 po.
- Motifs ou tons unis de rose, bleu, vert, or, lilas ou blanc.
- Crochets pour rideaux. Le paquet de 12 . . . 79¢

Simpsons — Linge de Maison (792) au sous-sol. Aussi à Fairview.

RABAIS $5! FAMEUSES COUVERTURES "KENWOOD"

Rég. 16.98

Ch. 11.98

120 seulement!

- Laine vierge, à tissure serrée, pré-rétrécie.
- Anti-mites; lavables à la machine.
- Coloris garantis grand teint: vert seulement.
- Dimensions: 72 x 84 po.

Simpsons — Linge de maison (751) au quatrième. Aussi à Fairview.

ENS. BOITE A PAIN ET BOITES DE CUISINE

Imp. de qual. rég. 17.49

Ens. 9.49

21 seulement!

Rabais $8! Marque 'General Steel Wares'!

- De minimes imperfections n'affecteront en rien leur apparence.
- Fini noyer lithographié.
- Boîte à pain et boîtes de cuisine assorties.

Simpsons — Articles Ménagers (755) au cinquième. Aussi à Fairview.

½ PRIX! PANTALONS DE GOLF POUR HOMMES

Rég. 19.98

Ch. 9.99

- 55% Fortrel* et 45% laine facile d'entretien.
- Modèles de style Continental.
- Tons unis de bleu, brun, vert, chili ou bourgogne.
- Tailles 30 à 44 dans le groupe.

Simpsons — Vêtements pour hommes (712) au deuxième. En ville seulement

TASSES ET SOUCOUPES FINE PORCELAINE ANGLAISE

Rég. 2.59

Ch. 1.69 ou 3 pour 4.75

- "Royal Albert"! Importées d'Angleterre!
- Fine porcelaine de qualité.
- Choix de motifs floraux aux teintes diverses.
- Venez tôt faire votre choix.

Simpsons — Porcelaine et verrerie (757) au cinquième. Aussi à Fairview.

SOLDE! BAS POUR DAMES PARFAITS POUR L'ETE

Rég. 79¢ à 1.50

Pai. 69¢

- Nylon filet micro de première qualité.
- Modèles sans couture.
- Vaste choix de coloris.
- Gamme désassortie de pointures.

Simpsons — Bas pour dames (707) au rez-de-chaussée. Aussi à Fairview.

GANTS LONGS EN CHEVREAU GLACE

Orig. 9.98 à 13.98

Pai. 6.98 à 8.98

- Importés d'Europe! Chevreau glacé lavable.
- Modèles longueur bracelet dans les pointures 6 à 8.
- Modèles longueur mi-bras dans les pointures 7, 7½ et 8.
- Blanc seulement.

Simpsons — Gants pour dames (708) au rez-de-chaussée. Aussi à Fairview.

ELEGANTES CHEMISES REPASSAGE PERMANENT

Orig. 5.50

Ch. 2.75

- 65% Polyester et 35% coton au repassage permanent.
- Modèles habillés, manches courtes, col mou à baleines permanentes.
- Blanc ou bleu.
- Encolures 14½ à 16½.

Simpsons — Accessoires pour hommes (713) au rez-de-chaussée. Aussi à Fairview.

RABAIS $2! COUPE-VENT FORTREL/COTON, GARÇONS

Rég. 8.98

Ch. 6.98

- Fortrel*/coton lavable à la machine.
- Choix de deux modèles:
  - — Modèles à col régulier, poches fendues, glissière devant.
  - — Modèle à col officier, glissière devant.
- Choix de marine, beige, olive ou cuivre.
- Tailles 8 à 18.

Simpsons — Vêtements pour garçons (714) au deuxième. Aussi à Fairview.

spéciaux 18h.30

SACS FOURRE-TOUT POUR LE VOYAGE

Rég. $4

Ch. 2.95

Rabais 10$! 160 seulement!

- Parfaits pour la plage ou le voyage.
- Acétate satiné, doublé de plastique.
- Choix d'imprimés variés.

Simpsons — Articles de toilette (701) au rez-de-chaussée. Aussi à Fairview.

RABAIS 20%! SOLDE DE TISSUS POUR L'ETE

Rég. .99 à 1.99

Ver. 79¢ , 1.59

- Choix de coton imprimé, Arnel* mixte, tissus légers imprimés, rayonne.
- Vaste choix de coloris à la mode.
- Largeurs 36 po. à 54 po.

Simpsons — Tissus et laines (727) au quatrième. En ville seulement

CASAQUES EN COTON DE MARQUES FAMEUSES

Orig. $4 à $6

Ch. 2.99

- Pour dames! Parfaites pour l'été!
- 100% coton lavable de première qualité.
- Modèles côtelés ou unis.
- Rayures, larges ou étroites ou tons unis dans le groupe.
- Tailles P., M. ou G.

Simpsons — Vêtements sport pour dames (736) au troisième. Aussi à Fairview.

RABAIS $6! SACS AVION EN "VILYLON"

Rég. $21

Ch. 14.99

60 seulement!

- Vilylon solide, renforcé aux points d'usure.
- Modèles avec pochette intérieure pour souliers, et deux pochettes extérieures.
- Choix de bleu ou brun.
- Dimensions: 39 po.

Simpsons — Valises (760) au cinquième. Aussi à Fairview.

FAMEUSE BALLES DE Ggolf "WILSON K 28"!

Imp. de qual. rég. $15

La douzaine $10

De minimes imperfections n'affecteront en rien la qualité de votre jeu!

- Parois minces, centre liquide.
- Revêtement en caoutchouc naturel.
- Recouvrement balata "Caldwell".
- Fini Polyuréthane.

Simpsons — Articles de sport (758) au cinquième. Aussi à Fairview.

BAS DE SOUTIEN NYLON ET LYCRA*

Rég. $3

Pai. 1.79

- Nylon et Lycra* extensible.
- Modèles sans couture.
- Beige moyen seulement.
- Pointures: 8½ à 9, 9½ à 10, 10½ à 11, 11½ à 12.

Simpsons — Bas pour dames (776) au sous-sol. Aussi à Fairview.

SOLDE DE SANDALES VINYLE OU CUIR POUR DAMES

Orig. 2.99 à 3.99

Pai. 2.69

- Empeignes en cuir ou en vinyle souple.
- Modèles avec courroie arrière réglable.
- Talons plats ou compensés.
- Choix de blanc, brun, tan, orange, jaune et autres.
- Pointures 5 à 10, largeur moyenne dans le groupe.

Simpsons — Chaussures (787) au sous-sol. En ville seulement!

ENS. RIDEAUX DE DOUCHE EN PLASTIQUE SOLIDE

Rég. 4.99 à 7.99

Ens. 3.99

- Rabais $1 à $4! Solde du manufacturier!
- Plastique très épais.
- Ensemble comprenant un rideau de douche: 72 x 72 po. et des rideaux: 48 x 48 po.
- Motifs ou tons unis de rose, bleu, vert, or, lilas ou blanc.
- Crochets pour rideaux. Le paquet de 12 . . . 79¢

Simpsons — Linge de Maison (792) au sous-sol. Aussi à Fairview.

"WHIRLIGIG SPANGLE" DE ROBIN D'ANGLETERRE

Rég. .39 la pelote de 1 on.

20 pelotes pour 5.79

- 91% laine, 4% nylon et 5% métal.
- Choix de: blanc, bleu roi, bleu Copenhague, ton or ou noir.
- Importé d'Angleterre!

Simpsons — Tissus et laines (727) au quatrième. Aussi à Fairview.

½ PRIX! PANTAILLEURS 3 PIECES EN TOILE

Rég. $40

Ens. 19.99

Rabais $20! 80 seulement!

- Taille de qualité, idéale pour l'été.
- Ensemble consistant en une veste, un pantalon, une jupe assortie et un jabot de dentelle.
- Choix de tons beige, brun, blanc, lime rose ou marine (pas dans tous les modèles et les tailles).
- Tailles 8 à 18.

Simpsons — Manteaux et costumes (731) au troisième. Aussi à Fairview.

ENS. 3 PCES SERVIETTES MARQUE "CALDWELL"

Ens. 1.99

- Tissu éponge de coton à tissure serrée.
- L'ensemble consiste en:
  - — une serviette de bain 22 x 42 po.
  - — une serviette d'invité 15 x 24 po.
  - — une débarbouillette 12 x 12 po.
- Larges rayures 2 tons sur fond blanc.
- Choix de bleu, vert, or ou rose.

Simpsons — Linge de maison (792) au sous-sol. Aussi à Fairview.

BONNETS DE BAIN POUR DAMES!

Rég. $2

Ch. 1.49

Quantité limitée! Vaste choix de ravissants modèles! Un article pratique pour les vacances! Coloris variés.

SIMPSONS — Articles de toilette (701) au rez-de-chaussée

RABAIS $2! ENSEMBLE "JAMAICA" EN COTON

Rég. 5.99

Ens. 3.99

- Coton lavable de première qualité.
- Modèles 2 pièces: veste classique à col cranté et jamaica assorti.
- Imprimés floraux ou tons unis aqua ou marine.
- Tailles 10 à 16.

Simpsons — Vêtements sport pour dames (781) au sous-sol.

FAMEUX SOULIERS SPORT "HARTT" POUR HOMMES

Orig. 22.98

Pai. 14.98

- Fabrication canadienne! Pour hommes et jeunes gens!
- Modèles fourreau genre mocassins.
- Empeignes en cuir grenu, piquées à la main.
- Semelles en caoutchouc.
- Choix de brun foncé ou gris.
- Pointures 7 à 12, largeurs B, C, D et E dans le groupe.

Aussi quelques 12½ et 13, brun seulement, dans le groupe.

SIMPSONS — Souliers pour hommes (723) au deuxième. Aussi à Fairview

HEURES D'AFFAIRES — EN VILLE: 9 H A 17 H 30 — OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU 'A 21 H — FAIRVIEW - POINTE-CLAIRE: 9 H 30 A 18 H — OUVERT JEUDI ET VENDREDI SOIRS JUSQU'A 22 H.

POUR LA

CUISSON AU GRAND AIR

STEINBERG

Venez chez Steinberg

VENTE DE BOEUF MARQUE ROUGE

L'été est la saison tout indiquée pour la cuisson au grand air et lorsque parents et amis se réunissent, leur appétit s'aiguise à la vue d'un gros bifteck grésillant sur le gril. Pour un été sans souci culinaire, pourquoi ne pas garder une bonne provision de biftecks, côtelettes ou rôtis de marque rouge dans votre congélateur ? Venez chez Steinberg et demandez à Pierre de vous aider à choisir vos coupes de viandes favorites.

Tout boeuf de marque rouge de Steinberg est de coupe sans perte "pleine valeur". Vous ne payez pas pour ce que nous jetons. Et le prix de vente de Steinberg est également plus bas. Voilà deux qualités bien difficiles à battre. Pour de la viande de qualité idéale pour la cuisson au grand air, venez à la vente de boeuf de marque rouge de Steinberg ... et épargnez.

RÔTI DE PALETTE

TENDRE ET JUTEUX
COUPE ORDINAIRE

BOEUF DE MARQUE ROUGE
INSPECTE ET APPROUVE AU CANADA

LA LB **45¢**

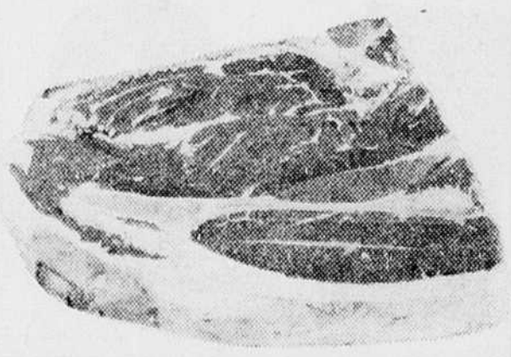

RÔTI DE CÔTES

CROISEES MURI A POINT
DE COUPE "PLEINE VALEUR"

BOEUF DE MARQUE ROUGE
INSPECTE ET APPROUVE AU CANADA

LA LB **69¢**

FLÉTAN FRAIS PÊCHÉ

LA LB **79¢**

EN MORCEAU
OU EN TRANCHE

DE LA BOULANGERIE

ROULÉ AU CHOCOLAT

STEINBERG, EPARGNEZ 20¢

29¢ CHACUN

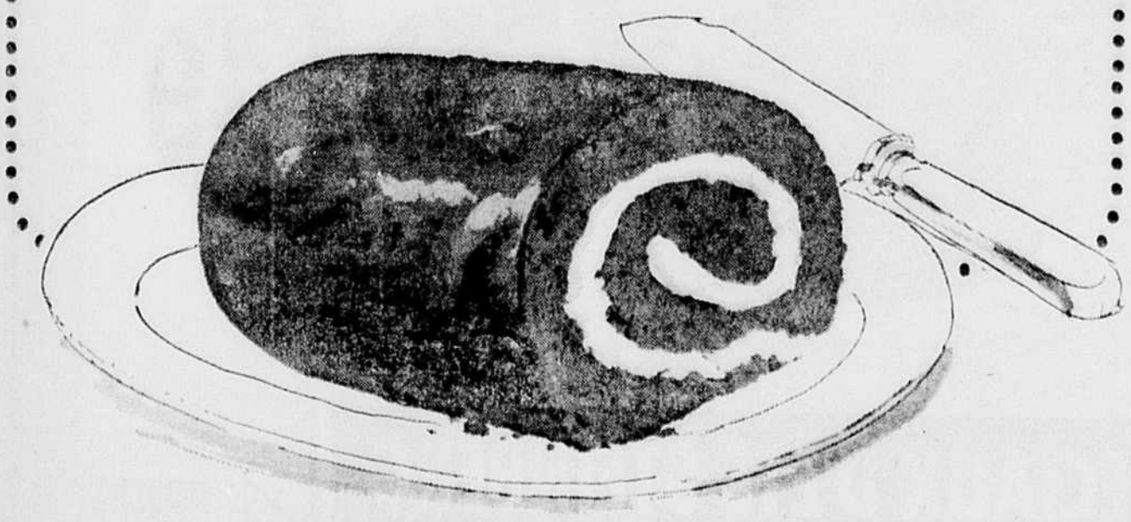

TARTE AUX POMMES

DE STEINBERG, EPARGNEZ

8 POUCES
24 ONCES
CHACUNE **33¢** FRAICHE DU FOUR

AVEC OU SANS CANNELLE

PAINS HAMBURGER

STEINBERG, EPARGNEZ 10¢

12 PAINS PAR PQT **29¢**

BRIOCHE DANOISE

AUX BLEUETS STEINBERG, EPARGNEZ 4¢

PQT DE 6 **45¢** SAVOUREUSE EN TOUT TEMPS

SHORTCAKE EPONGE

STEINBERG, EPARGNEZ 4¢

CHACUN **35¢** APPRECIE DE TOUS

BEIGNES GLACES AU MIEL

FRAIS DE STEINBERG, EPARGNEZ 4¢

12 PAR PAQUET **45¢**

ALIMENTS INDISPENSABLES POUR L'ÉTÉ

Tomates entières
De choix Orchard King, Epargnez 9¢ — 4 boites 19 oz **89¢**

Café instantané
Nescafé, 24¢ de moins sur l'étiquette — Pot 10 oz **$1.49**

Biscuits Steinberg
Délicieux à la guimauve — Pqt 16 oz **49¢**

Arachides espagnoles
Salées Steinberg, Epargnez 17¢ — 3 sacs 14 oz **$1.00**

Garniture Monarch
Pour vos desserts. Epargnez 8¢ — Pqt 9 oz **39¢**

Tartelettes aux fraises
ou biscuits feuille d'érable de marque David. Epargnez 10¢ — Pqt 1 livre **39¢**

Miracle Whip
de Kraft. Epargnez 8¢, Pour vos salades — Pot 32 oz **59¢**

Cornichons Bick
Marinades sucrées ou Baby Dill, Epargnez 16¢ — Pot 24 oz **39¢**

Soupes Aylmer
Aux tomates ou aux légumes, Epargnez 16¢ ! — 8 boites 10 oz **$1.00**

Mélanges à soupe
Variés Loney — 10 paquets 2 oz **$1.00**

Pêches Austral
En moitiés ou tranchées, Qualité de fantaisie — 2 boites 28 oz **79¢**

Ananas Kon-Tiki
De choix, tranché (22 tranches) — 3 boites 28 oz **$1.00**

DESSERTS JELL-O

GELEES EN POUDRE VARIEES, EPARGNEZ

PAQUET 3 OZ **10¢** PRIX HABITUEL DE 3 POUR 37¢

JUS D'ORANGE

SHIRRIFF, EPARGNEZ 29¢

3 POTS 32 OZ **$1.00**

JUS DE TOMATES

ORCHARD KING
QUALITE DE FANTAISIE

BOITE 48 OZ **29¢**

JUS DE POMMES

ORCHARD KING
DE CHOIX, VITAMINE

BOITE 48 OZ **29¢**

CAFÉ INSTANTANÉ

DE STEINBERG
RICHE ET BIEN CORSE

POT 10 OZ **99¢**

MACARONI

DE STEINBERG
VARIETES DIVERSES

PQT 2 LB **29¢**

SOUPE AUX TOMATES

CONDENSEE CAMPBELL

8 BOITES 10 OZ **$1.00**

BOEUF DE MARQUE ROUGE
INSPECTE ET APPROUVE AU CANADA

BIFTECK DE PALETTE

SAVOUREUX, NOURRISSANT
POUR APPETITS ROBUSTES

LA LB **59¢**

BOEUF DE MARQUE ROUGE
INSPECTE ET APPROUVE AU CANADA

BOEUF À RAGOÛT

MAIGRE ET CHARNU
POUR VARIER VOS MENUS

LA LB **79¢**

BOEUF HACHÉ

MAIGRE ET FRAIS
100% DE PUR BOEUF

BOEUF DE MARQUE ROUGE INSPECTE ET APPROUVE AU CANADA

LA LB **59¢**

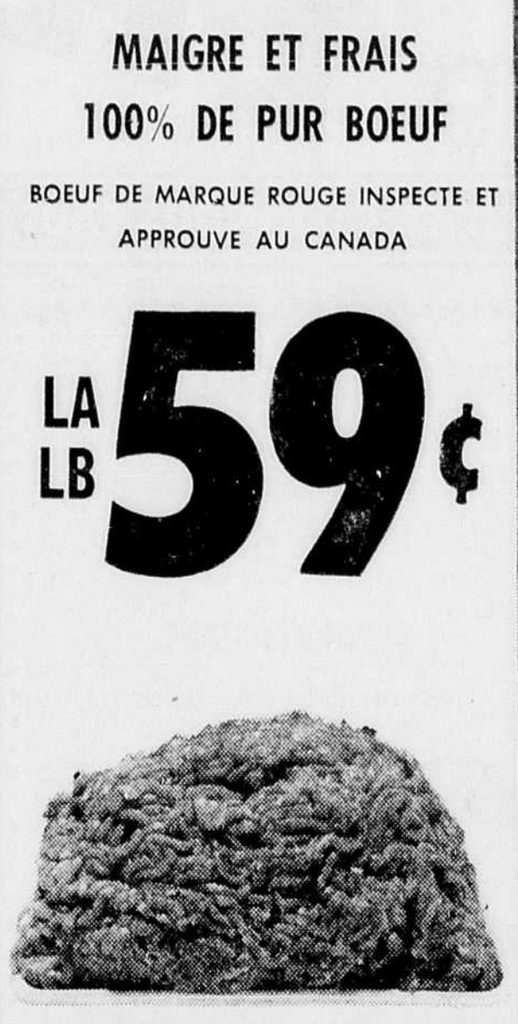

ROTI DE PALERON

ROULE ET DESOSSE
LE FAVORI DE TOUS

BOEUF DE MARQUE ROUGE INSPECTE ET APPROUVE AU CANADA

LA LB **85¢**

VIANDES CUITES HYGRADE

- CORNICHONS ET PIMENTS TRANCHES
- MACARONI ET FROMAGE TRANCHES
- VIANDE ET OLIVES TRANCHEES
- PAIN DE POULET TRANCHE
- SAUCISSON DE BOLOGNE TRANCHE

5 PAQUETS DE 6 OZ POUR **99¢**

PÂTÉ DE BOEUF ou BOEUF ET ROGNONS

DE MARQUE STEINBERG

3 PATES DE 12 OZ POUR **$1.00**

ACHETEZ EN QUANTITÉ ET ÉPARGNEZ

Maïs en crème de Fantaisie Royal Rose	**8** btes 10 oz	**$1.00**
Breuvages de fruit Bessey, épargnez 10¢	Cruche 64 oz	**49¢**
Huile végétale Crisco, 12¢ de moins de l'étiquette	Bout. 38 oz	**$1.00**
Macédoine de légumes de choix Ideal Epargnez 8¢	**5** btes 19 oz	**$1.00**
Pain de savon Jergens, épargnez 20¢ ! Format de bain	Le pain	**10¢**
PAPIERS-MOUCHOIRS White Swan	**2** pqts de 360	**69¢**

Papier ciré Steinberg, épargnez 5¢	Rouleau 200 pi.	**59¢**
Pommes de terre Frites Frozo, coupe ondulée, épargnez 4¢	Sac 2 lb	**29¢**
Pointes de brocoli ou chou-fleur Seabrook Farms	**3** pqts 10 oz	**$1.00**
Carrés au chocolat congelés, savoureux Farm House	Pqt 13 oz	**49¢**
Limonade Sunkist blanche ou rose congelée, épargnez 8¢	**8** btes 6 oz	**$1.00**
Rondelles d'oignon Frites congelées Léo d'L	Pqt 1 lb	**59¢**

LA FRAÎCHEUR CA NOUS CONNAÎT:

PRUNES JUTEUSES

SANTA ROSA, CATEGORIE CANADA No 1
FERMES, DODUES ET SAVOUREUSES, GROSSEUR 4 x 5

ENVIRON 6½ LB
LE PANIER

$1.49

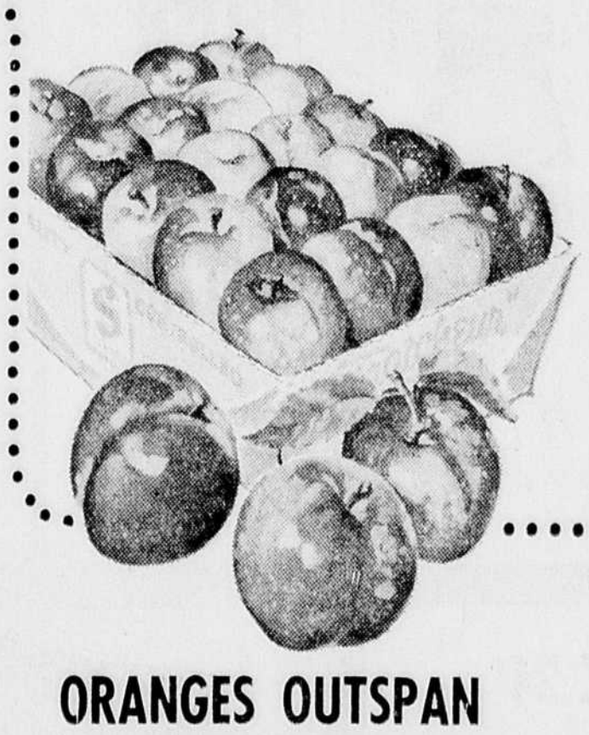

ORANGES OUTSPAN

SUCREES ET JUTEUSES
VARIETE NAVEL

la douz. **69¢** grosseur 88

CONCOMBRES FRAIS

DU CANADA, CATEGORIE No 1

3 pour seul. **29¢**

MARMELADE

PURE DE KRAFT, EPARGNEZ 25¢

ORANGE, TROIS FRUITS OU SEVILLE

5 POTS 9 OZ **$1.00**

PAIN DE VIANDE

SAVOUREUX PREM, EPARGNEZ 17¢

2 BOITES 12 OZ **89¢**

ARACHIDES ROTIES

SAVOUREUSES EN ECALE

3 lb par paquet **$1.00**

Les prix annoncés sont en vigueur jusqu'à l'heure de fermeture le samedi 13 juillet 1968 dans tous les magasins d'alimentation Steinberg Ltée de l'île de Montréal et des environs. Les prix des fruits et légumes frais sont sujets aux fluctuations du marché.

STEINBERG

NOURRITURE POUR CHATS

SOCIETY BOEUF-POULET, POISSON-POULET OU FOIE-POULET

8 BOITES 6 OZ **$1.00**

PAPIER DE TOILETTE

WHITE SWAN, COULEURS VARIEES

6 ROULEAUX EN 3 PQTS **79¢**

ESSUIE-TOUT

VIVA DE SCOTT

2 ROULEAUX PAR PQT **55¢**

SACS DE THE

RED ROSE

PAQUET DE 60 **83¢** PEKOE ORANGE

CRISTAUX SWING

A SAVEUR D'ORANGE

3 PAQUETS 6½ OZ **$1.00**

OU 5 PQTS 3¼ OZ POUR $1.00

BONBONS LEED

BUTTERSCOTCH, MENTHES CLAIRES OU MARBRES

3 SACS 10 oz **$1.00**

BAS DE NYLON

SANS COUTURE

ORDINAIRES OU SANS TALON
400 AIGUILLES, MICRO-MAILLES
GRANDEURS 8½ A 11

LA PAIRE **29¢**

ALLUME-FEU

STEINBERG POUR LE BAR-B-Q

BOITE 40 OZ **39¢** Prix habituel de 47¢

BOLS A SALADE DE 6"

BOIS NATUREL	NOYER
CH. **59¢**	CH. **69¢**
PRIX HAB. DE 69¢	PRIX HAB. DE 89¢

STEINBERG

Venez chez Steinberg

POUR UN ÉTÉ SANS SOUCIS SANS TRAVAUX

PLUS LE MÉNAGE SE FAIT VITE ET BIEN, PLUS DE MOMENTS LIBRES AU SOLEIL POUR VOUS

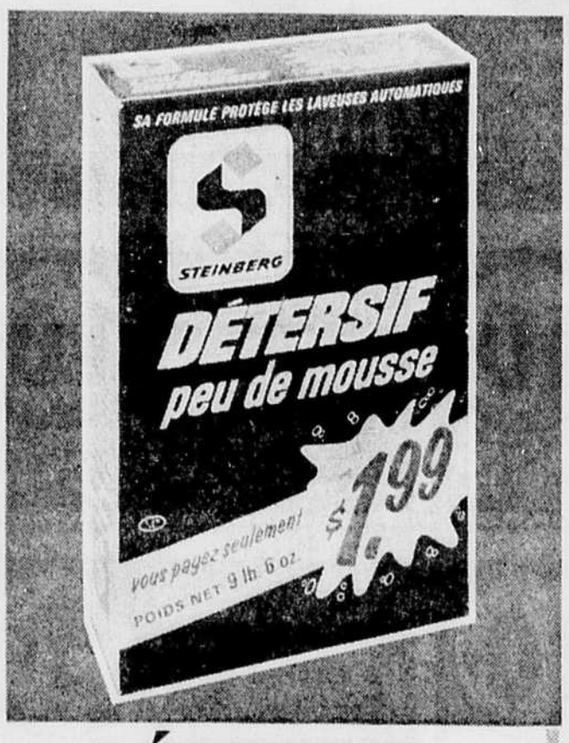

DÉTERSIF PEU DE MOUSSE STEINBERG

AUBAINE FORMIDABLE

Boite 9 lb 6 oz **$1.99**

PRIX HABITUEL 2 pour 73¢

NETTOYEUR AJAX

CONTIENT DU JAVENOL

Epargnez 46¢

4 BOITES FORMAT GEANT **$1.00**

PRIX HABITUEL 79¢

NETTOYEUR DUTCH

"VAPORISEZ ET ESSUYEZ"

Epargnez 20¢

Bouteille de 24 oz **59¢**

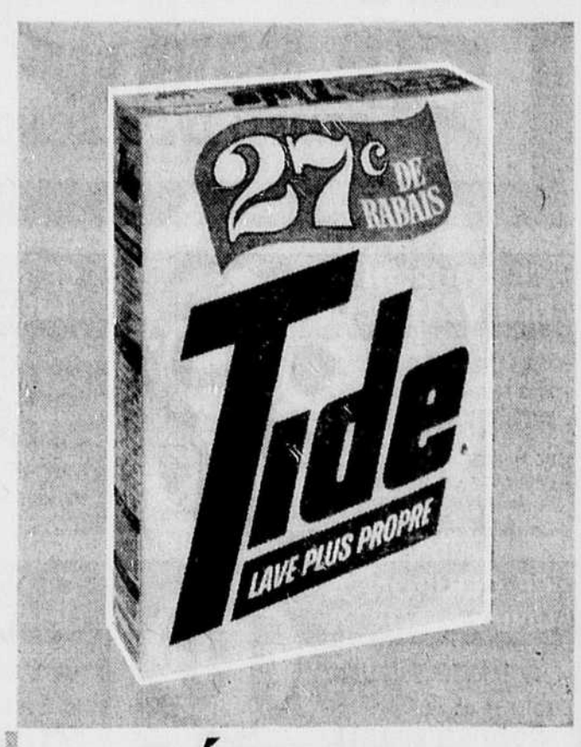

DÉTERSIF EN POUDRE TIDE

BAS PRIX SPECIAL

Boite de format économique **$1.39**

Shampooing à tapis Bissell

Epargnez 10¢ — Bout. 22 oz **$2.29**

Epargnez 19¢ — Bout. 64 oz **$4.79**

EPARGNEZ 10¢

NETTOYEUR A TAPIS

A SEC BISSELL

Boite 1 lb **$1.49** (Prix hab. de $1.59)

EPARGNEZ 10¢

SHAMPOOING BISSELL

POUR CAPITONNAGE

Bouteille de 12 oz **$1.19** (Prix hab. de $1.29)

EPARGNEZ 10¢

NETTOYEUR LIQUIDE DUAL

NETTOIE ET CIRE LES PLANCHERS

Bouteille de 16 oz **53¢** A bas prix

CIRE A PLANCHERS LIQUIDE

SUCCES, BRILLE EN SECHANT

Boite 32 oz **99¢** Ne jaunit jamais

EPARGNEZ 10¢

CIRE A MEUBLES PRESTIGE

Boite 6½ oz **79¢** A l'huile de citron

VADROUILLE-EPONGE

Epargnez 30¢ chacune **$1.69** Pantry King

VADROUILLE EN NYLON

POUR EPOUSSETTER

Epargnez 20¢ chacune **$2.79** Deluxe Steinberg

SACS A SUCRE STEINBERG

Epargnez 4¢ le paquet **79¢** Coton lavé

NETTOYEUR AJAX

Grosse boite **39¢** Pour murs et planchers

NETTOYEUR LIQUIDE AJAX

Epargnez 10¢ Bouteille 32 oz **89¢** Contient de l'ammoniaque

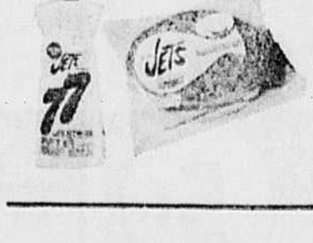

Tampons à récurer

JETS SAVONNEUX

4 Boites de 10 **$1.00**

Nettoyeur aérosol

Jets 77 Bout. 24 oz **79¢**

EPONGES JETS

le paquet **39¢**

CIRE LIQUIDE BRAVO

Epargnez 10¢ Boite 32 oz **$1.35** Brille en séchant

CIRE A MEUBLES

Epargnez 10¢ Boite 6½ oz **79¢** Marque Favor

CIRE EN PATE CLAIR

Epargnez 8¢ Boite 1 lb **71¢** A BAS PRIX

RAFRAICHISSEUR D'AIR

Boite 7 oz **89¢** De marque Sun Country

STEINBERG

Venez chez Steinberg

STEINBERG Venez chez

Steinberg

POUR UN

ÉTÉ SANS SOUCIS

REMPLI D'ÉPARGNES

ÉPARGNEZ AVEC CES COUPONS

détachez ces coupons et épargnez jusqu'à

3.25

CES COUPONS SONT EN VIGUEUR CETTE SEMAINE ET LA SEMAINE PROCHAINE

DU MERCREDI 10 JUILLET AU SAMEDI 20 JUILLET 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **25¢**
A L'ACHAT D'UN
TUBE FORMAT FAMILIAL
DENTIFRICE
DE MARQUE MACLEANS
ORDINAIRE OU MENTHE VERTE
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **25¢**
A L'ACHAT D'UNE
BOITE 6 OZ DE
DESODORISANT
EXTRA SEC ARRID
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **15¢**
A L'ACHAT DE
3 PAQUETS 11½ OZ
TARTELETTES
MONARCH — AU CITRON
OU 3 PQTS 12½ OZ, TARTELETTES AU BEURRE
OU 3 PQTS 17 OZ DE CROUTE DE TARTE ET GARNITURE AU SUCRE
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **10¢**
A L'ACHAT DE
2 BOITES DE 6 OU 12 OZ
JUS DE RAISINS
CONGELE WELCH
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **10¢**
A L'ACHAT DE
2 PAQUETS 24 OZ
Mélange à beignes
POGO — OU 2 PQTS 16 OZ DE MELANGE A HOT DOG POGO SUR BATON
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **10¢**
A L'ACHAT D'UNE
BOITE 26 OZ DE
SIROP D'ERABLE
PUR — MARQUE SUTTON
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **10¢**
A L'ACHAT D'UNE
BOITE FORMAT ECONOMIQUE
DETERGENT
EN POUDRE FAB
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **10¢**
A L'ACHAT D'UNE
BOUTEILLE FORMAT FAMILIAL
SHAMPOOING HALO
POUR CHEVEUX NORMAUX OU SECS
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **10¢**
A L'ACHAT D'UN
3 PAQUETS 2½ OZ
Mélange à panure
SHAKE 'N' BAKE
POISSON, POULET OU PORC-VEAU
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UN
PAQUET 2 LB DE
Fromage tranché
CANADIEN KRAFT
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UN
PAQUET 8 OZ DE FROMAGE
CREME GRUYERE
SUISSE KNIGHT
A L'EMMENTAL
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UN
PAQUET 1 LB DE
MARGARINE
DE MARQUE MONARCH
4 QUARTIERS PAR PAQUET
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UN
PAQUET DE
BONBONS BENSON
FAVORITES (8 OZ) MENTHES ARGENTEES (8½ OZ) OU SALADE DE FRUITS (9¼ OZ)
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT DE
3 PAQUETS 11½ OZ
BISCUITS STUART
COCO LUNCH (12 OZ) PETIT CAFE (15 OZ) OU PAQUET DE 30 SANDWICH CREME CHOCOLAT
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UN
PAQUET 1 LB DE
BISCUITS
AUX RAISINS — DE MARQUE MANNING
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT DE
2 pqts 4 oz ordinaires ou 1 pqt 5 oz rond ou 1 pqt de 100 ord.
TOAST MELBA
OLD LONDON
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UN
POT 8 OZ LOOSE PACK
OLIVES
MONZANNILLA DE MACLARENS
OU 1 POT 15 OZ DE CORNICHONS BABY DILLS KOSHER
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UN
POT 15 OZ DE
CORNICHONS
SUCRES — CORONATION
OU 1 POT 20 OZ DE CHOW CHOW TOMATES ROUGES CORONATION
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UN
POT 16 OZ DE
SAUCE BAR-B-Q
KRAFT
ORDINAIRE OU HICKORY
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT DE
4 BOITES 7½ OZ
OU 2 BOITES 14 OZ
SAUCE TOMATE
HUNT
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UN
POT 8 OZ DE
SANDWICH SPREAD
HEINZ
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UNE
BOITE 20 OZ DE
CHOP SUEY
AHUNTSIC
BOEUF, PORC, POULET OU CHAMPIGNONS
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UN
POT 12 OZ DE
SAUCE POUR COTES
DE PORC A L'AIL WONG WING
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT DE
2 BOITES 8 OZ
RAGOUT CLARK
BOEUF, IRLANDAIS OU POULET
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UNE
BOITE 24 OZ
RAGOUT SWIFT
BOEUF OU IRLANDAIS
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UNE
BOITE 30 OZ DE
RAGOUT
DE BOULETTES ET SAUCE CORDON BLEU
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT DE
2 BOITES DE 5 OU 7 OZ
POULET
DESOSSE ESTA
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UNE
BOITE 30 OZ DE
BEEFARONI OU SPAGHETTI
CHEF BOY-AR-DEE
AVEC BOULETTES DE VIANDE
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT DE
2 BOITES 14 OZ
HARICOTS VERTS
OU JAUNES GEANT VERT TRANCHES, DE FANTAISIE
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UN
PAQUET 12 OZ DE
POMMES DE TERRE
EN PUREE INSTANTANEE
CARNATION
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UNE
BOITE 48 OZ DE
BREUVAGE
DEL MONTE — ANANAS - PAMPLEMOUSSE OU ANANAS-ORANGE
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UNE
BOUTEILLE 24 OZ DE
NECTAR
DE PRUNEAUX — DEL MONTE
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UNE
BOITE 2½ LB
CHOCOLAT HERSHEY
INSTANTANE
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UN
PAQUET 20 OZ DE
RIZ RAPIDE
UNCLE BEN
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT DE
2 POTS 6 OZ
BRISURES
DE CHOCOLAT — SEMI SUCREES BAKERS
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT DE
2 POTS 8 OZ
POIRES BARTLETT
GERBER JR
OU POULET ET LEGUMES
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UN
SAC 5 LB DE
LITIERE VALUE
POUR ANIMAUX
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT DE
4 BOITES 15½ OZ
NOURRITURE CHUM
POUR CHIEN
2¢ DE MOINS SUR L'ETIQUETTE
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UNE
BOUTEILLE 24 OZ DE
DETERSIF
LIQUIDE VEL
AVEC EPONGE GRATIS
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UN
PAQUET DE 3, VARIES
PAINS DE SAVON
PALMOLIVE
FORMAT ORDINAIRE
6¢ DE MOINS SUR L'ETIQUETTE
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UNE
BOUTEILLE 24 OZ
NETTOYEUR AEROSOL
FANTASTIK
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UNE
BOITE DE 60
SERVIETTES
DE TABLE — SCOTT "DEEP TONE"
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UN
rouleau de 100 ou 200 pieds
HANDI WRAP DOW
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UN
PAQUET DE 50 OU 100
SACS A SANDWICH
SNAP-OFF
OU POT DE 15 SACS A DECHETS
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UNE
BOUTEILLE DE 32 OU 64 OZ
ADOUCISSEUR
DE TISSUS FLEECY
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UNE
ROITE DE 8 OU 14 OZ
Nettoyeur Jifoam
POUR LE FOUR
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UNE
BOITE FORMAT GEANT
Nettoyeur Ajax
EN POUDRE
10¢ DE MOINS SUR L'ETIQUETTE
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT D'UN
PAQUET 10 OZ DE
BISCUITS CHRISTIE
"SUCRES ET SALES" OU PAQUET 16 OZ DE BISCUITS SALTINE CHRISTIE
Nul après le samedi 20 juillet 1968

CE COUPON A UNE VALEUR DE **5¢**
A L'ACHAT DE
2 PAQUETS 15 OZ
POUDING NESTLE
AU RIZ OU CHOCOLAT
Nul après le samedi 20 juillet 1968

STEINBERG Venez chez Steinberg

HORAIRES

ALOUETTE : "Doctor Dolittle" : 8:15 Matinées : merc., sam., dim. : 2:15.
AMHERST : "Loi des hors la loi" : 11:00, 2:00, 5:15, 8:30. "Paradis hawaïen" 12:25, 3:40, 6:45, 10:00.
ART-CINEMA : "Confess Dr. Corda" : 1:15, 3:15, 5:15, 7:15, 9:15.
ASTOR : "Planet of the Apes" : 6:00, 9:35. "Way way out" : 7:40. Dimanche : 12:30.
ATWATER : "Guess who's coming to dinner" : 12:30, 2:50, 5:15, 7:40, 9:50.
AVALON : "Femmes préhistoriques". "Hombre" : 6:00.
AVENUE : "The Swimmer" : 1:10, 3:10, 5:15, 7:25, 9:35.
BIJOU : "Une île pour deux" : 12:20, 3:39, 6:48, 10:07. "Le scandale Christine Keeler" : 1:57, 5:16, 8:35.
BONAVENTURE : "Benjamin" : 1:05, 3:10, 5:10, 7:15, 9:20.
CANADIEN : "Deux machabus dans un placard" : 12:30, 4:10, 8:05. "Fantomas contre Scotland Yard" : 2:15, 6:05, 10:00.
CAPITOL : "Devil's brigade" : 10:10, 12:50, 3:30, 6:10, 8:55.
CHAMPLAIN : "Voyage à deux" : 2:21, 6:07, 9:53. "L'aventure sauvage" : 12:30, 4:16, 8:02.
CHATEAU : "Dollar du Nebraska" : 1:15, 4:35, 8:00. "Une balle au coeur" : 3:45, 6:10, 9:30.
CINEMA DE MONTREAL : "La diligence vers l'Ouest" : 1:34, 6:30. "La belle tueuse" : 3:37, 8:33. "Au secours" : 12:00, 4:57, 9:53.
CINERAMA - THEATRE IMPERIAL : "2001, a space odyssey" : Tous les jours : 2:00, 8:30. Dimanche : 2:00, 7:30.
COMEDIE-CANADIENNE : "Tintin" : En matinée : 1:30, 3:15. "Ti-Coq et Fridolin". En soirée : 6:15, 9:00.
CREMAZIE : "L'aventure sauvage" : 9:42.
7:53. "Voyage à deux" : 6:00, 9:42.
DAUPHIN : "Vivre pour vivre" : 7:15, 9:40.
DORVAL : Salle Rouge : "The Russians are coming" : 7:15. "In the heat of the night" : 9:30.
Salle Dorée : "Four in the morning" : 7:45. "My love my love" : 9:25.
ELECTRA : "Rapport Quiller" : 12:47, 4:22, 7:57. "OSS contre Gestapo" : 2:41, 6:16, 9:49.
ELYSEE : Salle Resnais : "The affair" : 7:30, 9:30.
Salle Eisenstein : "La chinoise" : 7:30, 9:30.
EMPIRE : "Le voleur" : Sur semaine : 8:10. "Le roi de coeur" : 6:20, 10:00.
FAIRVIEW (cinéma 1) : "Gone with the wind" : 8:15.
FAIRVIEW (cinéma 2) : "Sand Pebbles" : 8:15.
FESTIVAL : "Night games" : 7:30, 9:30.
FLEUR DE LYS : "L'incompris" : 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30.
FRANÇAIS : "Dollar du Nebraska" : 1:05, 4:25, 7:45. "Une balle au coeur" : 2:45 6:05, 9:25.
GRANADA : "Une balle au coeur" : 1:05, 4:30, 7:55. "Dollar du Nebraska" : 2:55, 6:20, 9:45.
JEAN-TALON : "Angélique no 3" : Sur semaine : 5:05, 8:35. "Angélique no 4" : Sur semaine : 7:00, 10:30.
KENT : "The fox" : 12:40, 2:50, 4:55, 7:05, 9:20.
LA SCALA : "Hercule à la conquête de l'Atlantide" : sur sem. et sam. : 10:30 "Superman contre les femmes campires" : sur sem. et sam. 12:00. "Tabu" : 2:45, 7:50. "Africa Addio" : 4:15, 9:20. "Lana, deesse blonde de la jungle" : 6:25.
LAVAL : "La grande vadrouille" : 1:40, 5:35, 9:30. "Le jeu de la mort" : 12:00, 3:50, 7:45.
LAVAL (cinéma 1) : "The Russians are coming" : 7:15. "In the heat of the night" : 5:20, 9:25.
LAVAL (cinéma 2) : "Le Corniaud" : 6:15, 9:40. "Le Bonheur" : 8:15.
LIDO (Laval) : "La ronde". "Diabolique Dr Z".
LOEW'S : "The Odd couple" : 10:35, 12:45, 2:55, 5:05, 7:20, 9:35.
LUCERNE : "The girl and the General" : 6:00, 9:35. "The last Challenge" : 7:50.
MAISONNEUVE : "Angélique no 1" : 8:05. "Angélique no 2" : 6:05, 10:10.
MERCIER : "OSS contre Gestapo" : 7:55. "Le secret du rapport Quiller" : 6:00, 9:30.
MONKLAND : "The Russians are coming" : 7:35. Sam., dim., lun. : 3:20, 7:35. "In the heat of the night" : 5:30, 9:50. Sam., dim., lun. : 1:15, 5:30, 9:50.
MONTCALM : "Frankenstein conquiert le monde" : 6:35. "Le messager du diable" : 8:40. "Les forfaits du marquis de Sade" : 9:35.
OUTREMONT : "Planet of the Apes" : 6:00, 9:35. "Way way out" : 7:45.
PALACE : "Where were you when the lights went out" : 10:55, 1:00, 3:10, 5:15, 7:25, 9:40.
PAPINEAU : "Les jeunes Aphrodites" : 1:00, 2:40, 4:25, 6:05, 7:50, 9:35.
PARISIEN : "Entre la mer et l'eau douce" : 10:45, 12:55, 3:05, 5:15, 7:35, 9:55.
PLACE DU CANADA : "Around the world in 80 days" : 1:50, 5:10, 8:25.
PLACE VILLE-MARIE : "Graduate" : 1:15, 5:15, 7:15, 9:15.
PLACE VILLE-MARIE (petit cinéma) : "Suddenly a woman" : 12:30, 2:20, 4:10, 6:00, 7:50, 9:40.
PLAZA : "Sale temps pour les mouches" : 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30.
RIVOLI : "Le paradis hawaïen" : 12:40, 3:40, 6:40, 9:45. "Loi des hors la loi" : 2:15, 5:10, 8:15.
SAINT-DENIS : "Le scandale Christine Keeler" : 12:30, 3:39, 6:48, 10:07. "Une île pour deux" : 1:52, 5:11, 8:30.
SAVOY : "The Shuttered room" : 6:20, 9:40. "The vengeance of Fu Manchu" : 8:05.
SNOWDON : "I a woman" : 1:05, 3:15, 5:20, 7:30, 9:40.
STRAND : "The vengeance of Fu Manchu" : 10:00, 1:15, 4:35, 8:05. "The Shuttered room" : 11:35, 2:50, 6:15, 9:40.
VAN HORNE : "Here we go round the Mulberry Bush" : 1:25, 3:25, 5:25, 7:25, 9:25.
VENDOME : "Seventeen" : 12:45, 2:50, 5:00, 7:15, 9:30.
VERDI : "Help" : 6:45, 9:50. "A hard day's night" : 8:30.
VERDUN : "Aqua sex" : 8:20. "La baie du desir" : 6:45, 9:40.
VERSAILLES : Salle bleue : "No way to treat a lady" : 6:05, 9:40. "The President's analyst" : 7:55.
Salle Rouge : "Paradis hawaïen" : 5:10, 8:10. "Loi des hors la loi" : 6:45, 9:45.
VIAU : "F" comme Flint". "Duel dans le désert". "Confession à un cadavre" : 6:00.
VILLERAY : "OSS contre Gestapo" : 12:47, 4:22, 7:57. "Le secret du rapport Quiller" : 2:26, 6:01, 9:34.
WESTMOUNT : "Rosemary's baby" : 1:20, 3:55, 6:30, 9:20.
WESTMOUNT SQUARE : "Inspector Clouseau" : 1:25, 3:25, 5:30, 7:30, 9:40.
YORK : "Doctor Zhivago" : 2:00, 8:00.

Représentations supplémentaires de "Pygmalion"

A cause de la très forte demande de billets pour l'adaptation québécoise d'Eloi de Grandmont du "Pygmalion" de George Bernard Shaw à l'affiche actuellement à l'Expo-Théâtre, la direction du Théâtre du Nouveau Monde a décidé d'ajouter sept représentations supplémentaires à celles déjà prévues.

En conséquence, la production, qui met en vedette Monique Miller et Jean-Louis Roux, restera à l'affiche jusqu'au 20 juillet. D'après les plans établis, "Pygmalion" devait quitter l'affiche samedi prochain.

Le TNM a joué hier soir à guichet fermé. Et il en sera de même ce soir et demain.

Annulation de spectacles

Les représentations que devaient donner les Grands Ballets Canadiens la semaine prochaine à la Place des Arts ont été contremandées à la suite de l'annulation par l'impresario montréalais Samuel Gesser du Festival international d'été de Montréal.

Un porte-parole des Grands Ballets Canadiens a déclaré hier, qu'il n'était pas en mesure de dire si les représentations prévues seraient remises à l'affiche ultérieurement.

LUCIENNE L'HEUREUX

Le dixième récital d'orgue présenté par Ars Organi dans le cadre de son festival 1968 aura lieu ce soir, à 8 h. 45, à l'Oratoire Saint-Joseph. Lucienne L'Heureux sera l'invitée à cette occasion.

ART CINEMA Festival
EN PREMIÈRE CANADIENNE
UN FILM CAPTIVANT REMPLI D'EMOTION, D'AMOUR, DE SEXE ET DE MEURTRE
"Intrigue et provocation" — Archer, N.Y. Times
Confess Dr. Corda
HARDY KRUGER · ELIZABETH MULLER
POUR TOUS
Horaire: 1.15-3.15-5.15-7.15-9.15
Art Cinema 489-0821 5025 O. SHERBROOKE

Cinémas ODEON Theatres
Audrey HEPBURN Albert FINNEY dans
14 ANS
VOYAGE A DEUX
aussi
3 DERNIERS JOURS
L'AVENTURE SAUVAGE
2 FILMS EN COULEUR
524-1685 SALLES CLIMATISEES
CHAMPLAIN station papineau
388-4210
CREMAZIE station crémazie
14 ANS
YVES MONTAND ANNIE GIRARDOT CANDICE BERGEN
4e MOIS
VIVRE POUR VIVRE
COULEURS
SALLE CLIMATISEE
de Claude Lelouch
Sur semaine 7.15 — 9.40
721-6060 LE DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D IBERVILLE
DES DEMAIN POUR TOUS
"Yours, Mine and OURS"
COLOR by DeLuxe
DERNIER JOUR : "GUESS WHO'S COMING TO DINNER"
935-4246 ODEON ATWATER
ALEXIS NIHON PLAZA
STE-CATHERINE ET ATWATER

Dès DEMAIN 14 ANS
WHO SWITCHED THE PILLS WITH THE ASPIRINS?
20th Century-Fox presents
DEBORAH KERR DAVID NIVEN
in FIELDER COOK'S
Prudence and the Pill
Color by De Luxe
A KAHN-HARPER PRODUCTION
ROBERT COOTE · IRINA DEMICK · JOYCE REDMAN · JUDY GEESON
KEITH MICHELL · EDITH EVANS
PRODUCED BY KENNETH HARPER AND RONALD KAHN · DIRECTED BY FIELDER COOK
SCREENPLAY BY HUGH MILLS (PAGES FROM HIS OWN NOVEL)
Dernier jour : "AROUND THE WORLD IN 80 DAYS"
CINEMA ODEON PLACE DU CANADA

4 DERNIERS JOURS 14 ans
LE SECRET DU RAPPORT QUILLER
COULEURS
TECHNICOLOR "OSS CONTRE GESTAPO"
Robert Goulet
MERCIER 255-6224
ELECTRA 522-9177
VILLERAY 388-5577
2 films en couleurs
"LE BAPTEME DE FEUX"
"VISA POUR L'AVENTURE"
POUR TOUS
768-2092 ODEON VERDUN

CINÉ-ART FILMS présente
BIENTÔT
LOUIS DE FUNÈS
LES GRANDES VACANCES
VOTRE DERNIÈRE CHANCE DE VOIR DANS UN SEUL PROGRAMME !
ANGÉLIQUE MARQUISE DES ANGES 1
MERVEILLEUSE ANGÉLIQUE 2
14 ANS
SCOPE COULEURS
MAISONNEUVE 3019, E. SHERBROOKE 525-2174
ANGÉLIQUE ET LE ROY 3
INDOMPTABLE ANGÉLIQUE 4
14 ANS
SCOPE COULEURS
JEAN-TALON JEAN-TALON, À L'EST DE PIE-IX 725-7000
CES FILMS NE PASSERONT NULLE PART AILLEURS A MONTRÉAL ET SERONT SUIVIS IMMÉDIATEMENT PAR
ANGÉLIQUE ET LE SULTAN #5

EN COULEURS
LOUIS de FUNÈS
FANTOMAS 3 contre SCOTLAND YARD
(POUR TOUS)
COMPLÉMENT DE PROGRAMME
12.30, 2.15, 4.10 6.05, 8.05, 10.00
DEUX MACHABÉES DANS UN PLACARD
PLAZA STATION BEAUBIEN 274-6155 6505, ST-HUBERT
CANADIEN STATION BEAUDRY 523-5180 1204, E. STE-CATHERINE

Le grand succès DU FESTIVAL DE CANNES
EN COULEUR
L'INCOMPRIS
288-3303 STATION BERRI 858 EST, STE-CATHERINE
cinéma fleur de lys
HORAIRE : 1.30 - 3.30 - 5.30 7.30 - 9.30

"VOUS FASCINE PAR SON AUDACE !" — L'EXPRESS
RÉSERVÉ AUX ADULTES (18 ANS)
NIGHT GAMES
V.O. SUEDOISE AVEC SOUS-TITRES ANGLAIS
INGRID THULIN • RÉALISÉ PAR MAI ZETTERLING
"MAI ZETTERLING NE MANQUE CERTES PAS DE TALENT !" — Le Figaro
Semaine : 7.30 — 9.30
Dimanche : 1.30 — 3.30 5.30 — 7.30 — 9.30
FESTIVAL 1206, E. STE-CATHERINE STATION BEAUDRY — 525-8600

. . . DES SCENES JAMAIS VUES
des émotions jamais ressenties
dès 2 h. 45
EN COULEURS EN FRANÇAIS
"AFRICA ADDIO"
(Adieu Afrique)
"TABOUS" et "DEESSE BLONDE..."
18 ANS ET PLUS
3 FILMS en COULEUR
Cinéma LA SCALA PAPINEAU coin Beaubien 721-5107

QU'EST-CE QUE CECI

VEUT DIRE !

COMMENÇANT DEMAIN ET TOUS LES MATINS
à 10 h. a.m. et midi

YOGI le NOUNOURS en français en couleur
en plus : CARTOONS pour les jeunes
50c
Cinéma LA SCALA PAPINEAU coin Beaubien 721-5107

A L'AFFICHE
Ne le manquez pas, c'est un spectacle musical merveilleux
Johnson, Star
Charlie Brown et ses copains sont en ville. C'est un événement. Un rendez-vous aussi, qu'il serait malheureux de manquer.
Dassylva, La Presse

"YOU'RE A GOOD MAN CHARLIE BROWN"
Mar., merc., jeu. soir à 8 h 30. Matinée sam à 2 h 23. $3.75, $4.50
Ven. soir à 8 h 30. Sam. 7 h et 10 h. $4.75, $5.50.
S.V.P. inclure une lettre affranchie avec votre nom et adresse et poster à Charlie Brown, C.P. boite 1200 Station H, Montréal.
SIR GEORGE WILLIAM THEATRE coin Bishop et boul. Maisonneuve
Guichet ouvert de 11 h à 8.30 p.m.
Tél. 844-3036
Billets aussi en vente chez CARAVAN SHOP, 5019 Queen Mary Road

Dès vendredi !
MAINTENANT en FRANÇAIS
"C'est un film à voir !" — LA PRESSE
moi, une femme ("I, A WOMAN")
DE SUEDE... UN CONCEPT TOUT NOUVEAU EN FAIT DE CINÉMA ARTISTIQUE
Sous-titres Français
Laissez-passer et cartes de l'Age d'Or non acceptés
18 ANS réservé aux adultes
PAPINEAU
PAPINEAU & MT-ROYAL, 521-6853
SALLE CLIMATISEE

CE SOIR À 7h.45
SOIRÉE DES DAMES

Parc Richelieu

DEUXIEME SEMAINE
Théâtre des VARIETES
4530, rue PAPINEAU TEL. 526-9219
Nouvelle Politique pour la saison d'été
DEUX GRANDS FILMS EN PRIMEUR
La pension Clausewitz, le rendez-vous préféré des "MESSIEURS SEULS", là où les nuits sont si gaies et les filles si jolies...
POUR MESSIEURS SEULS
ÉGALEMENT À L'AFFICHE
MILLE ECLATS DE RIRE ! RELAXE TOI CHERIE
FERNANDEL SANDRA MILO JEAN LEFEBVRE

UNE PREMIÈRE LIAISON AMOUREUSE LUI RÉVÉLA CE QUE C'EST QUE D'ETRE FEMME
elysee 35 MILTON 842-6053 AIR CLIMATISE
SALLE RESNAIS
3e SEM.
JAPONAIS SOUS-TITRES ANGLAIS
THE AFFAIR
(LA LIAISON)
18 ANS
UN FILM DE Y. YOSHIDA AVEC MARIKO OKADA
SALLE EISENSTEIN
LA CHINOISE
Jean-Luc Godard
7e SEMAINE
EASTMANCOLOR

EASTMAN 68
Le Théâtre de Marjolaine
5e comédie musicale
CARRIER-LEVEILLEE
L'ARCHE DE NOE
avec
lise lasalle elizabeth chouvalidzé françoise lemieux
benoit girard gaétan labrèche guy boucher
et
MARJOLAINE HEBERT
sur semaine : 9 heures, dimanche : 8 heures
RELACHE LUNDI
MONTREAL Ed. Archambault 500 est, Ste-Catherine
EASTMAN 297-2862
SHERBROOKE Roy l'Apothicaire 569-5561

LE SUCCES CONTINUE AU Cinéma LAVAL 842-8264
St-Denis et Mt-Royal Métro Station Mt-Royal
UN FOU-RIRE COLOSSAL !
LOUIS DE FUNES
LA GRANDE VADROUILLE
BOURVIL TERRY-THOMAS EN COULEURS
2e Film "LE JEU DE LA MORT" en couleurs
POUR TOUS
"LA GRANDE VADROUILLE" à 1.40, 5.35, 9.30 p.m.
"LE JEU DE LA MORT" à 12.00, 3.50, 7.45 p.m.

SIXIEME SEMAINE
Métro St-Denis-Dumontigny
SAINT-DENIS et Bijou
Métro Berri Blvd. St-Joseph Autobus 27
"Je veux qu'on oublie mon passé", dit CHRISTINE KEELER...
LE SCANDALE CHRISTINE KEELER
Mais elle est passée malgré elle à l'histoire.
18 ANS
Des sourires à profusion
YVONNE BUCKINGHAM JOHN DREW BARRYMORE
Arturo De Cordova Yolanda Varela
EN COULEURS UNE ILE POUR DEUX
STATIONNEMENT GRATUIT À L'ARRIÈRE DU SAINT-DENIS

Morgan
COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

25% de rabais sur
Objets d'art esquimau authentiques
Ord. à compter de $50 à $895
37.50 à 671.25
canadian eskimo art
Aubaines sensationnelles sur sculptures esquimaudes de la Canadian Eskimo Art. Vous voulez faire plaisir, vous voulez vous acheter un "vrai souvenir" du Canada... n'hésitez pas, Morgan vous offre des pièces authentiques portant le label "Eskimo Art". Variété de sujets en stéatite de Port Harrison, Sugluk, Lake Harbour, Cape Dorset, Belcher Islands, Repulse Bay et Povung nituk. Variété également de la couleur des pierres, des veinures, des techniques différentes propres à chaque artiste. Chaque sculpture est en exemplaire unique, pièces artisanales d'une beauté rare et primitive pour votre foyer. Ne manquez pas cette aubaine
Illustration : "L'homme et l'ours polaire" signée Paulosie. Ord. $125 $94
PAS DE COMMANDES POSTALES NI TELEPHONIQUES
BOUTIQUE CANADIANA, RAYON 15, AU REZ-DE-CHAUSSEE
CENTRE-VILLE SEULEMENT

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA

REGION DU QUEBEC

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETEES adressées au Surveillant des Appels d'Offres, Ministère des Travaux Publics du Canada, 2085, avenue Union, 20ième étage, Montréal 2, P.Q. et portant la mention: "SOUMISSION POUR

Laboratoire de recherches en Agriculture Université Laval, Sainte-Foy Québec, P.Q.

seront reçues jusqu'à 3:00 P.M. (H.A.E.) MERCREDI LE 21 AOUT 1968.

On peut se procurer les documents de soumission sur dépôt de $250.00 sous forme d'un chèque bancaire VISE fait au nom du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, par l'entremise des bureaux du ministère aux adresses suivantes: 2085, avenue Union, 20e étage, Montréal 2, P.Q., et Gare Maritime Champlain, Anse-au-Foulon, Québec 2, P.Q.

On pourra examiner les plans, devis et autres documents de soumission aux bureaux de l'Association des Constructeurs suivants:

4970, Place de la Savane, Montréal, P.Q.
675, Marguerite-Bourgeoys, Québec 6, P.Q.
230, rue King ouest, Sherbrooke, P.Q.
1447, Lavérendry, Trois-Rivières, P.Q.
84, rue Lois, Hull, P.Q.
196, avenue Bronson, Ottawa, Ont.
92, avenue Yorkville, Toronto, Ont.

également à nos bureaux de district:

1631, rue de Lorimier, Montréal 24, P.Q.
et
Gare Maritime Champlain, Anse-au-Foulon, Québec, P.Q.

Le dépôt sera remis dès que les documents seront renvoyés en bon état dans le mois qui suivra le jour du décachetage des soumissions.

On ne tiendra compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt spécifié dans les documents de soumissions.

BUREAU DES SOUMISSIONS DEPOSEES

Les sous-entrepreneurs pour les ouvrages 1) Plomberie et chauffage; 2) Ventilation et air climatié et 3) d'électricité, doivent présenter leurs soumissions par l'entremise du Bureau des Soumissions déposées du Québec, 675 Marguerite-Bourgeoys, Québec 6, P.Q. au plus tard à 3:00 P.M. (H.A.E.) **MERCREDI LE 14 août 1968** conformément au document "Standard Canadian Bid Depository Principles and Procedures for Federal Government Projects", première édition 22 mars 1963.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

MONTREAL, P.Q., 68-157

A.-René de COTRET,
Surveillant des
Appels d'Offres,
Région du Québec

AVIS

M. & S. PUBLICATIONS LTEE

AVIS est donné que la compagnie M. & S. PUBLICATIONS LTEE demandera au secrétaire de la province de Québec la permission d'abondonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

FAIT à Montréal, ce 3e jour de juillet 1968.

Le secrétaire,
GASTON MELOCHE.

Province de Québec

VILLE DE POINTE CLAIRE

AVIS PUBLIC

Je donne avis aux électeurs de la Ville de Pointe-Claire, que la présentation des candidats pour la charge d'échevin pour la dite Ville de Pointe-Claire, au siège numéro 1 aura lieu à la Chambre des délibérations publiques, Hôtel de Ville, 451 Chemin St-Jean, Pointe-Claire, P.Q., le dix-neuvième jour du mois de juillet, en l'année mil neuf cent soixante-et-huit (19 juillet 1968) entre midi et deux heures de l'après-midi (12.00 midi à 2.00 p.m.) et que dans le cas où le scrutin deviendrait nécessaire et serait ouvert de la manière prescrite par la loi, ce scrutin sera ouvert le vingt-neuvième jour du mois de juillet de l'année mil neuf cent soixante-et-huit (29 juillet 1968) depuis neuf heures (9.00 a.m.) du matin jusqu'à huit heures de l'après-midi (8.00 p.m.) dans chacun des arrondissements de votation; et que j'ai nommé M. Gui Beaucage, Greffier Adjoint, 935, 7ième Avenue, Lachine, P.Q., mon secrétaire d'élection.

Donné sous mon seing à Pointe-Claire, P.Q., ce huitième jour de juillet 1968.

(Mme) S.-C. LARUE,
officier rapporteur.

COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL MAISONNEUVE

3800 est, rue Sherbrooke Montréal, Qué.

APPEL D'OFFRES

POUR TRANSFORMATION ET AMENAGEMENT INTERIEUR D'ENVIRON 20,000 PIEDS CARRES DE PLANCHER

Des soumissions scellées, portant la mention "SOUMISSION AMENAGEMENT C.E.G.E.P. MAISONNEUVE", et adressées à:

EMILE GIRARD, Contrôleur
C.E.G.E.P. Maisonneuve
3800 est, rue Sherbrooke
Montréal, Qué.

seront reçues avant 14:00 heures, le 25 juillet 1968, et seront ouvertes publiquement à 14:00 heures, le même jour au bureau du directeur général, le Réverend Père Clément, à l'adresse ci-haut mentionnée.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par les architectes Jodoin, Lamarre, Pratte, Carrière, 2245 est, rue Sherbrooke, Montréal, Qué., desquels on obtiendra les formules, plans et devis moyennant un dépôt de $100.00 en chèque visé à l'ordre des architectes. Ce dépôt sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les documents complets en bon état dans les huit jours suivant la date de l'ouverture des soumissions. Ces dites formules sont disponibles immédiatement au Bureau des Architectes entre 9:00 et 17:00 heures.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé sur une banque à charte canadienne ou une caisse populaire ou d'un bon de garantie de soumission et payable au C.E.G.E.P. Maisonneuve, pour un montant forfaitaire de $20,000.00.

Les soumissions des sous-traitants suivants devront être remises au bureau des soumissions déposées de Montréal, 4970, Place de la Savane, Montréal, le ou avant le 22 juillet 1968 à 15:00 heures et être accompagnées d'un chèque certifié ou d'un bon de garantie de soumission au montant indiqué ci-dessous.

Corps de métier	Montant du chèque
PLOMBERIE	$1,000.00 (mille dollars)
ELECTRICITE	$3,000.00 (trois mille dollars)
VENTILATION	$2,000.00 (deux mille dollars)
COUVRE-PLANCHER	$1,000.00 (mille dollars)
PLAFOND ACOUSTIQUE	$2,500.00 (deux mille cinq cents dollars)
CLOISONS AMOVIBLES	$3,000.00 (trois mille dollars)

Le propriétaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

A.-EMILE GIRARD,
Contrôleur

(Soumis le 8 juillet 1968)

VILLE DE LA PRAIRIE

APPEL D'OFFRES POUR TRAVAUX DE PAVAGE EGOUT PLUVIAL, TROTTOIRS ET BORDURES DE RUES

Des soumissions, dans des enveloppes scellées, portant l'inscription "Soumissions pour le Boulevard St-José" et adressées au soussigné seront reçues jusqu'à 4 heures p.m. (H.A.E.), mercredi le 17 juillet 1968 et seront ouvertes publiquement à une date ultérieure à la salle de l'Hôtel de Ville, 600, boul. Ste-Elizabeth, La Prairie.

Ces soumissions sont pour l'exécution des travaux suivants:
Préparation du lit de pavage, mise en forme, déblais, enlèvement de tourbe, etc., approx. 10,000 vg. cu.
4,000 tonnes de poussière de pierre
10,000 tonnes de pierre 0-4 pouces
3,000 tonnes de pierre 0-1 pouce
14,000 vgs ca. de pavage d'asphalte, 4 pouces d'épaisseur
3,600 pieds linéaires de trottoir, 5 pieds de largeur
3,600 pieds linéaires de bordure de rues en béton
1,800 pieds linéaires d'égout pluvial, 60 po. diam. en béton classe IV
5 regards d'égout
16 puisards
5,000 vg. cu. excavation dans le roc
3,500 tonnes de poussière de pierre
16 lampadaires, double console, luminaire au mercure et filerie

Ces soumissions seront faites sur des formules préparées par J. Richard Lessard & Associés, ingénieurs-conseils, 65 ouest, rue Fleury, Montréal.

Les formules de même que les plans et les cahiers des charges seront obtenus au bureau du greffier, 600, boul. Ste-Elizabeth, La Prairie, moyennant un dépôt de $100.00 en argent comptant ou en chèque certifié. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les plans et les cahiers des charges en bonne condition, dans les quinze jours qui suivront la date de réception des soumissions.

Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque certifié tiré sur une banque canadienne à charte et payable à la Ville de La Prairie, pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission.

La Ville de La Prairie ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et cela, sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

LEOPOLD PELADEAU
Greffier de la Ville
600, boul. Ste-Elizabeth
La Prairie, P.Q.

La Prairie, le 3 juillet 1968.

APPEL D'OFFRES

Pour les spécialités suivantes: Charpente d'acier, portes en bois (intérieures et extérieures), rideau de scène, cloisons légères insonorisées.

AGRANDISSEMENT ECOLE THERESE-MARTIN JOLIETTE — COMTE DE JOLIETTE — QUEBEC

PROPRIETAIRE:
La Commission Scolaire Régionale Lanaudière
333, rue Sir Mathias Tellier — Joliette, Qué.
Téléphone: 514-756-0511

ARCHITECTE:
Auguste Martineau
175, rue de Salaberry — Joliette, Qué.
Téléphone: 514-756-4541

INGENIEURS-CONSEILS:
Fondation et structure:
Lucien Leclair & Associé
1395 est, rue Fleury — Montréal, Qué.
Téléphone: 514-381-5363

Mécanique-électricité:
Laroque-Samson-Guérette
9613, rue Papineau — Montréal, Qué.
Téléphone: 514-384-6640

Les plans et devis pourront être obtenus au bureau de l'architecte ci-haut mentionné, à partir de 9 heures de l'avant-midi (h.a.e.), le 10 juillet 1968.
Un dépôt de $100.00 sera exigé et sera remboursable sur retour des dits plans et devis dans les 15 jours suivant l'ouverture des soumissions.
Les formules de soumissions pourront être obtenues au Bureau des Soumissions déposées du Québec, à l'adresse ci-après mentionnée.
Les sous-traitants et fournisseurs de matériaux devront soumettre leur prix au:

Bureau des Soumissions déposées du Québec
746, boulevard Manseau — Joliette, Qué.
Téléphone: 514-756-7643

avant 15 heures (h.a.e.), le 14 août 1968.

Spécialités	Montant du cautionnement
Charpente d'acier	$ 300.00
Portes en bois (extérieures et intérieures)	1,500.00
Rideau de scène	250.00
Cloisons légères insonorisées	1,000.00

Chaque soumissionnaire de ces spécialités doit fournir comme dépôt de cautionnement, soit un chèque visé ou un cautionnement de soumission souscrit par une firme autorisée à se porter caution judiciaire et fait à l'ordre de La Commission Scolaire Régionale Lanaudière, pour une somme correspondante à chaque poste ci-haut mentionné.
Les cautionnements précités seront disponibles pour l'entrepreneur général signataire lors de la signature de contrat d'entreprise générale.
Seuls les sous-traitants dont les soumissions auront été déposées seront considérés.
Le 14 août 1968, à 20 heures (h.a.e.), se tiendra une session des commissaires de La Commission Scolaire Régionale Lanaudière, au siège social situé au 333 de la rue Sir Mathias Tellier, à Joliette, Québec, afin d'ouvrir les soumissions de ces spécialités.
La Commission Scolaire Régionale Lanaudière ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.
Donné à Joliette, Québec, ce 8 juillet 1968.

Jean-Guy Nadon
Secrétaire-trésorier

Au congrès des chefs de police

Littérature obscène: mieux vaut poursuivre le distributeur que les détaillants

Textes de
Lucien RIVARD
envoyé spécial de LA PRESSE

CHICOUTIMI. — Le sous-ministre associé à la Justice, Me Denys Dionne, a suggéré hier, aux quelque 250 membres de l'Association des chefs de police et de pompiers du Québec, réunis en congrès à Chicoutimi, des solutions pour enrayer le commerce de la littérature obscène, commerce qui n'a cessé de s'accroître au Québec au cours des dernières années.

Après avoir brossé un tableau de la situation et des méthodes actuellement employées pour combattre le fléau, Me Dionne a proposé comme solution que les policiers se prévalent des dispositions de l'article 150 en vue d'imaginer un plan d'action.

Le sous-ministre a précisé qu'en vertu de cet article il est possible de concerter l'action sur les distributeurs, plutôt que sur les détaillants, comme on procède dans la plupart des cas. Et il a ajouté que les policiers pouvaient ainsi prendre les devants et, munis de mandats de perquisition, fouiller les dépôts des distributeurs et saisir les revues, journaux ou livres qu'ils croient obscènes avant même que l'on en ait entrepris la distribution.

Jusqu'à maintenant, les saisies effectuées par les policiers au niveau des détaillants, étaient faites en vertu de l'article 150A. Il s'agissait là de procédures longues et, au moment où l'on aboutissait, le mal était déjà fait puisque tous les numéros de la matière obscène étaient déjà vendus au moment du jugement.

Me Dionne a révélé que le policier devait se présenter devant un juge, obtenir un mandat de saisie, revenir devant le juge qui, lui, devait faire signifier des sommations aux occupants du local leur enjoignant de venir dire pourquoi cette revue ne serait pas déclarée obscène. Ce n'est qu'après toutes ces étapes que l'on pouvait organiser une saisie dans tous les établissements, mais c'était trop tard.

"Quand toute cette procédure est terminée, a dit Me Dionne, c'est de la nouvelle matière qui a pris place sur les rayons des détaillants et tout est à recommencer."

Au cours d'une allocution qu'il présentait un peu plus tôt, le directeur Jean-Paul Gilbert, de la police de Montréal, avait fait ressortir l'ambiguïté du problème.

"Qu'il s'agisse de littérature que l'on juge obscène, de pornographie ou encore de revues jugées telles, la situation est loin d'être claire", a-t-il signalé.

Le directeur Gilbert a révélé qu'auparavant le bureau de censure fournissait, de façon plus ou moins régulière, des listes de titres de revues tombant sous le coup de la loi.

M. Gilbert a également déploré "l'absence d'une définition réelle et objective qui permettrait aux corps policiers d'agir, pour le moins que l'on puisse dire, avec "plus d'assurance".

Le directeur Gilbert a conclu son exposé en disant: "Nous considérons qu'il n'appartient pas à la police de déterminer la moralité publique. Il appartient au ministère de la Justice d'introduire des législations représentant l'opinion publique. Il serait donc opportun que tout ce qui touche à la morale, dans le sens qui nous préoccupe, relève du ministère de la Justice de la province".

Spectacles dans les bars-salons

Plus tôt, M. Gilbert avait soulevé le problème de la présentation de spectacles du type "danseuses à gogo" dans les bars-salons. "Il semblerait, a-t-il dit, que l'on ne soit pas en mesure chez ceux responsables de la loi des liqueurs de fournir une réponse qui permettrait à plusieurs corps policiers de savoir à quoi s'en tenir sur le sujet."

M. Dionne a signalé que le ministère de la Justice avait déjà pris des procédures dans de tels cas mais qu'une cour d'appel avait donné raison aux propriétaires de bars-salons.

La cour d'appel a décrété que "la loi interdit au détenteur d'un permis de bar-salon d'aménager son local de façon à présenter un spectacle mais on n'y retrouve rien qui interdit la présentation d'un spectacle."

Me Dionne a signalé, cependant, qu'en cas de présentation de spectacles indécents, des poursuites peuvent être prises sur la seule autorisation du substitut du procureur de la couronne.

Les "voyages" commencent par la colle, souvent chez des enfants de 10 ou 11 ans

CHICOUTIMI — Dans un style à la fois très vivant et très imagé, usant de toutes les latitudes que lui offrait son sens de l'humour, le sergent-détective Jacques Durocher, de la sûreté de Montréal, a abordé hier après-midi, devant les chefs de police et pompiers du Québec, le sérieux problème des narcotiques.

Les congressistes, qui en étaient à leur 41ème causerie d'affilée, ont semblé apprécier l'atmosphère détendue dans lequel le sujet, quoique très sérieux, a été attaqué par l'expert en la question. Les rires et les applaudissements n'ont pas été ménagés, mais il est certain que les membres de l'association ont ainsi beaucoup plus retenu de cette allocution que si elle avait été présentée sous une forme plus aride.

Le directeur Jean-Paul Gilbert, de Montréal, qui a présenté le conférencier, a insisté sur "cette habitude de la drogue qui tend à se généraliser à travers la jeunesse. Nous les policiers, déclara-t-il, devons tenter l'impossible pour l'enrayer.

"Nous avons l'exemple des Etats-Unis, a-t-il dit, et nous sommes conscients de l'importance que le problème peut atteindre."

Le sergent-détective Durocher, usant de termes propres au milieu de la dissimination des drogues, a révélé que chez les jeunes, on commence à goûter les premiers "voyages hallucinatoires" vers l'âge de 10 à 11 ans.

"Ces "voyages", a souligné le conférencier s'effectuent avec des moyens de fortune qui sont à la portée des jeunes. Au départ, c'est la colle ou le DDT.

"Nous appelons les premiers les "sniffeux de colle", a-t-il dit. Cette pratique s'effectue de différentes façons. Quelques-uns placent la colle dans de l'eau chaude et respirent les vapeurs; d'autres se placent un sac de polythène sur la tête avec un trou à la place du nez et ils respirent la colle par l'embouchure du pot".

Le policier a précisé qu'après quelques expériences du genre, certains jeunes étaient en proie à des hémorragies internes.

"Quand ce n'est pas la colle, a dit le sergent Durocher, c'est le DDT. Les jeunes se renferment dans une garde-robe qu'ils remplissent de vapeur de DDT à l'aide d'une bombe à insecticides."

Le policier ajoute que ces premiers "voyages" conduisent immanquablement l'adepte de la drogue vers de nouvelles expériences. Dès qu'il atteint l'âge de fumer, des vendeurs sans scrupules se chargent de lui fournir l'occasion de fumer son "pot" de marijuana.

Sur ce point, le sergent Durocher signale que "la marijuana n'est pas une drogue à "état de besoin", elle ne forme pas l'habitude" mais son usage est un premier pas, pour un individu avide de sensation, vers l'emploi de l'héroïne pour devenir, par intoxication, un narcomane."

Le policier précise que les 'pushers' (vendeurs) qui hantent les abords des écoles secondaires ou les universités, se chargent de conduire le jeune à des expériences de plus en plus répétées pour le faire sombrer dans la voie de la narcomanie.

"Après la marijuana, signale le policier, c'est le hashish, issu de la même plante, puis c'est le LSD.

"Notons, a-t-il dit, que le LSD fait perdre la notion des distances et des proportions. Par ailleurs, les couleurs captées par l'oeil sont transmises au cerveau de manière confuse et erronnée."

Le conférencier a cité des cas de personnes qui, se trouvant au quatrième ou cinquième étage d'un immeuble et ayant perdu le sens des distances se sont précipitées dans le vide en croyant que "le trottoir avait été rehaussé."

Le sergent Durocher a mentionné que les réactions du LSD sont terribles. Il souligne que cette drogue est tellement forte que plus d'un an après en avoir consommé, il en reste toujours dans le système. Il a cité des expériences faites sur certains animaux qui ont conservé des résidus pendant plusieurs générations.

S'il parlait généreusement des recettes pour la fabrication de la plupart de ces drogues, le policier a tenu à préciser que lorsqu'il s'adressait à des jeunes, il insistait surtout sur les dangers que représente l'usage de ces drogues.

Prenant la parole à la suite de l'allocution du sergent Durocher, le directeur Gilbert a souligné que le policier rencontrait couramment des groupes de parents-maîtres pour leur expliquer le problème de la drogue et leur demander des confidences qu'ils auraient pu obtenir de leurs enfants.

Interrogé sur la libéralité avec laquelle on discutait de ces sujets, le directeur Gilbert a révélé: "Je suis de l'école qui favorise la prévention en touchant le plus de sujets possible et cette prévention ne peut se faire que par l'éducation."

Le directeur Gilbert a déclaré que, souvent, on est porté à critiquer et on lui conseille de laisser les conférences pour tenter d'enrayer les hold-up. "A ceux-là, a-t-il dit, je réponds que je préfère accomplir les deux tâches à la fois."

Le journal de Guevara: authentique

BOGOTA (AFP) — Le journal de "Che" Guevara publié à Cuba pourrait être authentique, a déclaré hier le président de Bolivie M. René Barrientos, au cours d'une conférence de presse tenue peu après son arrivée à Bogota. Il est possible, a-t-il ajouté, que certains des compagnons du "Che" aient pris des photocopies du texte avant l'arrivée de l'armée bolivienne. On a trouvé, en effet, dans les grottes de Nancahuazu des appareils à photocopier et d'autres matériels techniques.

Signalisation routière uniforme: une question de quelques mois

CHICOUTIMI — La signalisation uniforme sur toutes les routes et dans toutes les municipalités du Québec n'est plus qu'une question de mois. C'est ce qu'a fait savoir hier M. Jacques Charland, directeur général de la recherche au ministère de la Voirie.

M. Charland qui était invité au 36e congrès de l'Association des chefs de police et de pompiers a déclaré que "la publication de l'instruction générale sur la signalisation uniforme au Québec sera distribuée d'ici quelques mois et que son application sera obligatoire dans toute la province de Québec".

Notant que l'obtention de ce résultat était le fruit de plus de cinq années de travail, M. Charland a souligné: "Si vous n'avez pas été à même de palper encore le résultat des efforts du comité de la signalisation et de consulter le volume intitulé "Instruction générale sur la signalisation du Québec" de visu, vous n'avez pas été sans remarquer durant ces dernières années un essor grandiose de la technique de la signalisation routière sur les routes du Québec. Vous avez certainement noté les changements de fond, l'apparition de la "super signalisation" sur les voies à circulation rapide et surtout l'utilisation au maximum du symbole sur nos panneaux".

M. Charland a conclu en déclarant: "Disons de suite que le Québec était probablement le mieux placé pour énoncer, adopter et vivre l'expérience d'une signalisation qui combinait les deux grandes tendances qui s'affrontent actuellement dans le monde soit, la tendance américaine et la tendance européenne."

Le ministre des Mines n'a pu empêcher un débat sur une affaire en instance devant la justice

TORONTO (PC) — La législature peut-elle débattre des sujets qui se trouvent en instance devant les tribunaux? Hier soir, M. Allen Lawrence, ministre des Mines, a fait, à cet effet, une déclaration qu'il eût voulu soustraire aux oreilles de la presse.

M. Allan Reuter, PC-Waterloo Sud, avait statué auparavant, en sa qualité de président, que la législature était en droit d'instituer un débat sur l'enquête criminelle menée dans l'affaire d'une firme d'investissement, la Ord Wallington and Co. Ltd.

M. Lawrence s'est levé au moment où la réunion s'ajournait pour la nuit, disant qu'il avait différé ses observations en attendant que la plupart des journalistes aient évacué l'enceinte de la législature. Il s'est inscrit en faux contre la décision du président et a tenté d'empêcher un débat sur la question en faisant valoir qu'elle était en instance devant la justice.

Le débat, dit-il, va toucher des points affectant les droits des individus devant la justice. C'est pourquoi pareilles questions devraient être évitées au sein de la législature dont les membres jouissent de privilèges.

Un discours enflamme, dit-il, a été prononcé au sujet de l'affaire Ord Wallington et des noms ont été cités.

Ce discours avait été fait par M. Morton Shulman, NPD-High Park.

Pour M. Reuter, le débat était en ordre tant que le Dr Shulman limite ses observations sur le lien entre la Commission des valeurs de l'Ontario et les clients de la compagnie.

Lundi, quatre directeurs de la société Ord Wallington avaient été arrêtés et inculpés, chacun, de 31 chefs d'accusations pour vol de $173,069 des clients de la firme.

M. Reuter s'explique

M. Reuter a expliqué que ses décisions s'inspirent des circonstances de chaque débat, ajoutant qu'il n'avait rien entendu de la bouche de M. Shulman qui fût de nature à entraver le cours de la justice.

Le Dr Shulman avait dit que la Commission des valeurs de l'Ontario n'avait pas su protéger les intérêts des clients de la compagnie Ord Wallington, lesquels avaient effectué des achats de titres par l'intermédiaire de cette compagnie après que ses activités eussent été suspendues par la CVO.

Lors d'une audience, le 16 avril 1968, la CVO avait constaté que la Ord Wallington ne disposait pas d'un capital de roulement suffisant pour faire face à ses engagements, avait dit M. Shulman, et la compagnie avait été suspendue.

Un organisme défend les droits civiques des jeunes hippies de la Métropole

Une cinquantaine de jeunes gens ont été appréhendés par la police de Montréal, depuis environ un mois, "dont un grand nombre sans prétexte", selon le Comité d'action pour les libertés civiles, et tous ceux qui ne peuvent se procurer la caution fixée par la Cour (jusqu'à $100) sont envoyés à la prison de Bordeaux, où ils voisinent des criminels notoires.

Le Comité d'action, qui s'élève contre les "caractéristiques graves" présentées, selon cet organisme, par ces détentions, vient de lancer un appel à la population de Montréal en vue de recueillir des dons pour l'établissement de fonds pour les cautions et les frais légaux encourus par ces jeunes gens.

FERR-BILT HOLDINGS INC. donne par les présentes avis qu'elle s'adressera à l'honorable Secrétaire provincial de la province de Québec afin d'obtenir le droit d'abandonner sa charte.

Montréal, le 3 juillet 1968
(Signé)
JAMES C. DUNLOP
Secrétaire

J. R. BOGANTE, C.R.
Suite 916
159, rue Craig ouest
Montréal 1

AVIS

PUBLICATIONS T. C. LIMITEE

AVIS est donné que la compagnie PUBLICATIONS T.C. LIMITEE demandera au secrétaire de la province de Québec la permission d'abondonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies de Québec.

FAIT à Montréal, ce 3e jour de juillet 1968.

Le secrétaire,
GASTON MELOCHE.

téléphoto AP

Plaisirs de la lecture

L'archevêque de Canterbury, le docteur Michael Ramsey, lève les yeux de son journal quand une femme passa près de lui. L'archevêque se reposait alors au soleil entre deux sessions à la quatrième assemblée du Conseil mondial des Eglises, à Uppsala, en Suède.

Le bill "anti-fusil" est à l'étude

WASHINGTON (UPI, AFP) — La commission de procédure de la Chambre des Représentants a décidé hier par 10 voix contre 5 d'envoyer à la Chambre un projet de loi qui interdirait la vente des fusils et carabines d'un état à l'autre des Etats-Unis.

Une loi semblable a récemment été votée, mais elle ne s'applique qu'aux armes à poing (revolvers et pistolets).

Lors de sa présentation en Chambre, un amendement sera proposé — avec l'accord de la commission de procédure — pour prévoir une peine à l'égard de quiconque use d'une arme en perpétrant un crime.

Pendant ce temps, au Sénat, les leaders des deux partis ont parlé en faveur de l'adoption d'un projet de loi du sénateur Joseph Tydings (Dém.-Maryland), qui laisserait à chaque Etat deux ans pour légiférer sur l'enregistrement des armes à feu et l'émission de permis aux détenteurs, avant que le gouvernement fédéral n'intervienne à son tour.

La France prévoit une 2e explosion thermonucléaire

PARIS (AFP) — La France procéderait à l'essai de deux engins thermonucléaires expérimentaux au cours de la campagne d'explosions nucléaires entamée le 7 juillet dans le Pacifique, apprend-on de source informée. Les deux essais se dérouleront à la fin de la campagne, c'est-à-dire au plus tôt dans la seconde quinzaine d'août.

Le problème de la limitation des retombées radio-actives, souligne-t-on de même source, est au centre des préoccupations des responsables français. On indique à ce sujet que la puissance maximale des dispositifs expérimentaux de la campagne sera volontairement limitée pour que la zone affectée par les retombées ne soit pas soumises à des niveaux de radiation de beaucoup supérieurs à ceux des campagnes 1966 et 1967.

C'est notamment pour cette raison que les essais s'effectueront sous ballon, l'explosion en altitude limitant au maximum les retombées proches et immédiates, et leur quantité. D'autre part, dans un tir sous ballon, à plusieurs centaines de mètres d'altitude, la boule de feu produite par l'explosion ne "lèche" pas la surface du sol, "léchage" qui provoque des matières radio-actives supplémentaires produites par le flux des neutrons de l'explosion sur la roche.

Dizaines de bombes-A par jour

SAN ANTONIO (PA) — Dans un message spécial envoyé par avion de son ranch du Texas, le président Johnson a plaidé auprès du Sénat pour la ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

"D'ici 1985, la production pacifique d'énergie nucléaire laissera suffisamment de plutonium pour la construction de dizaines de bombes nucléaires par jour. Cette capacité de production ne doit pas résulter en un accroissement dans la dissémination des armes nucléaires", déclare M. Johnson.

L'URSS, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont déjà ratifié la mesure, avec quelque 60 autres pays, mais certaines nations nucléaires, comme la France et la Chine communiste, et d'autres sur le point de pouvoir produire des armes nucléaires, hésitent à le faire.

Un projet russe pour réchauffer l'Arctique

OTTAWA (PC) — Des savants russes ont déjà dressé les plans d'un barrage sur le détroit de Béring ce qui entrainerait des changements radicaux dans le climat de l'hémisphère nord.

Le barrage, qui aurait 50 milles de longueur, permettrait de pomper de l'eau froide de l'océan Arctique dans le Pacifique et de faire circuler dans le bassin de l'Arctique une eau plus chaude provenant de l'Atlantique.

Le projet russe a été expliqué par un savant russe M. P. M. Borisov, dans un article publié par le magazine russe Priroda. L'article a été traduit en anglais par M. E. R. Hope, spécialiste en affaires russes, à l'emploi du Conseil de rechercher de la Défense du Canada.

M. Borisov affirme qu'en seulement trois ans on pourrait réchauffer le bassin de l'Arctique avec de l'eau de l'Atlantique à un tel point que la glace disparaitrait sur la mer Arctique.

La température dans les régions polaires monterait de 30 ou de 35 degrés. Le "permafrost" disparaitrait. La toundra serait transformée en prairies permettant l'élevage du bétail. Des steppes réapparaitraient dans les déserts actuels, y compris au Sahara. Le permafrost est cette couche de sol toujours recouverte par la glace et qui ne dégèle jamais.

Les eaux canadiennes seraient plus chaudes. Mais le niveau des océans n'augmenterait que de quatre pouces en 50 ans. L'écoulement des cours d'eau permettrait d'augmenter la production de l'énergie hydroélectrique.

Il semble que les Russes aient pensé à tout, ou à presque tout. M. Borisov prévient qu'il faudrait renforcer les fondations des édifices dans l'Arctique étant donné que le permafrost disparaitrait.

"Mais le coût d'une telle entreprise serait minime comparé aux gains énormes résultant de l'amélioration du climat," affirme-t-il.

Par exemple, on pourrait récolter dans le sud du Canada des produits agricoles subtropicaux.

Le barrage serait construit par sections d'environ 250 verges de longueur. Ces sections seraient préfabriquées dans des chantiers maritimes de la côte du Pacifique et seraient flottés en place. Ils seraient ensuite maintenus en place par des pilotis ou par un procédé de forage.

Le dessus du barrage serait penché afin de permettra aux bancs de glace de passer pardessus et de tomber du côté sud.

"Nous croyons qu'il sera un jour possible d'établir un échange d'eau artificiel sur toute la surface du globe," conclut M. Borisov.

Coût

M. Borisov ne donne pas l'estimé du coût du gigantesque projet. Mais il affirme qu'il nécessiterait la coopération de plusieurs pays du monde, notamment du Canada, des Etats-Unis et de l'URSS.

M. Borisov prétend que le projet permettrait à la terre de retrouver le climat qu'elle avait il y a entre 4,000 et 6,000 ans, alors que le bassin de l'Arctique était libre de glace durant tout l'année. Le refroidissement de la terre a commencé il y a 4,000 ans environ et s'est toujours poursuivi.

Le projet russe serait une solution aux grands problèmes que posent les courants marins actuels. Le Gulf Stream, un courant de l'Atlantique, le plus important courant d'eau chaude au monde, se déverse dans le bassin Arctique par la mer du Groenland. Mais ses eaux rencontrent immédiatement celles de l'océan Arctique. Les eaux chaudes de l'Atlantique se perdent ainsi dans l'entrée de l'océan Arctique.

Le projet russe ferait de l'Arctique un bassin de circulation d'eau. Une certaine quantité d'eau serait pompée de l'Arctique au détroit de Béring permettant ainsi au chaud courant de l'Atlantique de le traverser.

Résultats

Ce courant d'eau chaude ferait fondre la glace en trois ans, et entrainerait la formation d'un plus grand nombre de nuages ce qui augmenterait la quantité de pluie et ferait monter la température dans les régions boréales.

L'Arctique qui est recouvert de glaces, "constitue un énorme gaspillage dela chaleur de notre planète," affirme M. Borisov.

Une intéressante décision en faveur des Indiens du Maine

INDIAN TOWNSHIP, Maine (PA) — Les Indiens Passamaquoddies ont enfin obtenu justice dans leur différend avec la "Georgia Pacific Co." et s'attendent exultants à prendre le contrôle complet de 19,000 acres de forêt riche en bois de construction d'ici une quinzaine d'années.

C'est ce qu'a annoncé le chef de la tribu, John Stevens, de la Réserve de Peter Dana Point, qui a précisé les principaux points de l'accord intervenu au cours d'une conférence tenue entre les représentants de la tribu, de l'Etat du Maine et de la compagnie:

1) équipement et entrainement immédiats de bûcherons indiens en vue de la récolte de bois pour le compte de la "Georgia Pacific";
2) accords à conclure aussitôt que possible pour l'administration sous forme coopérative, des terres en cause, accords qui devraient aboutir, a déclaré le chef Stevens, à donner aux Passamaquoddies le contrôle de ces terres d'ici dix ou quinze ans;
3) réparation par la compagnie des dégâts provoqués par de mauvaises méthodes de coupe, qui ont infligé d'irréparables dommages à la forêt, disent les Passamaquoddies.

On précise aussi que des projets pour l'entrainement et l'embauche d'Indiens seront rédigés vendredi par le diocèse catholique de Portland, qui a offert de contribuer à l'équipement des Indiens. Les entrepreneurs privés qui exploitaient la forêt pour compte de la "Georgia Pacific" achèveront le travail cette semaine, et le passeront ensuite aux Passamaquoddies.

C'est en mars dernier que ces Indiens engagèrent une action en justice contre l'Etat du Maine, demandant pour $150,000,000 de dommages-intérêts, en affirmant leur droit de propriété sur les 19,000 acres de terrain qui leu ravaient été concédées par le Traité de 1794 passé avec la province de Massachusetts Bay (qui, pour lors, englobait le Maine actuel, érigé en Etat de l'Union seulement en 1820).

Ces derniers temps les Passamaquoddies s'étaient plaints que la compagnie "Georgia Pacific" utilisait des entrepreneurs privés à leur propre détriment.

A deux reprises, ils avaient obtenu des injonctions pour arrêter le travail entrepris sur des terres dont ils revendiquaient la propriété.

(Les Passamaquoddies — une tribu algonquine habitant autrefois la région de la Baie et de la rivière Passamaquoddy, qui marquent la frontière entre le Maine et le Nouveau-Brunswick, — sont maintenant à peine quelque centaines et vivent confinés dans l'île Lewis, au large des côtes du Maine depuis 1825).

naissances·décès·remerciements·in memoriam

ASSALY-MALOUF (Eveline) — A Montréal, le 8 juillet 1968, à l'âge de 57 ans, est décédée Eveline Malouf, épouse d'Alex Assaly, mère de Colette, Josette (Mme Robert George) de Fort Lauderdale, Floride, ainsi qu'Andrée (Mme Robert Langelier), soeur d'Emilie (Mme Garn Harvey), Agnie (Mme Fred Motter). Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, Chemin Côte-des-Neiges,
à 9 hres 30, pour se rendre à l'église St-Sauveur, (Viger et St-Denis), où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BESNER (Gabrielle) — A Dorion, le 9 juillet 1968, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme veuve Jean Besner, née Gabrielle Lalonde, demeurant à 75, rue Tresler, Dorion. La dépouille mortelle est exposée aux salons
Aubry & Trudeau,
12, rue St-Charles
Avis des funérailles plus tard.

BLAIS (Rosario) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Rosario Blais, ex-employé à la C.T.M., époux de Marie-Luce Desrosiers, demeurant 12,285, des Enclaves. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2095, rue de Salaberry
à 8 h 15, pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux, où le service sera célébré à 8 h 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOISSONNEAULT (Ernestine) — A Montréal, le 10 juillet 1968 à l'âge de 76 ans est décédée Ernestine Montpetit, épouse de feu Léonidas Boissonneault, demeurant 4345 rue Charlemagne. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse
et 11e Avenue, Rosemont
à 1 h 45, pour se rendre à l'église St-Albert-le-Grand, où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURGAULT (Yvonne) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme Hervé Bourgault, née Yvonne Galarneau, demeurant 310 Rose-de-Lima, mère de Jean-Louis. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2630, rue Notre-Dame ouest,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Irénée, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BREMNER (Clara-Sophia) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 69 ans, est décédée Clara-Sophia Couillard, épouse de feu George Bremner, mère de Florence, Violet, William, Frances, Emma, John, Moe, George. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Robert M. White & Sons
4484, rue Ste-Catherine est
pour se rendre à l'église St. Aloysius où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAMPBELL (Marguerite) — A Lachine, le 8 juillet 1968 à l'âge de 21 ans est décédée Marguerite Campbell, fille de feu Wilson Campbell, et de Marie-Rose Cloutier, elle laisse également ses frères et soeurs Micheline (Mme G. Cassar), Jeanne, Charles et Louis. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
1345, rue Notre-Dame, Lachine,
à 2 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Françoise-Romaine où le service sera célébré à 3 h et de là au cimetière de St-Rémi de Napierville lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAMIRAND (Rose-Anna) — A Lachine, le 7 juillet 1968 à l'âge de 81 ans est décédée Mme veuve Achille Camirand, née Rose-Anna Provencher. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
620, rue Provost, Lachine.
à 10 h 15, pour se rendre à l'église du Très-St-Sacrement, où le service sra célébré à 10 h 30, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAURET (Arthur) — A Montréal-Nord, le 9 juillet 1968, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Arthur Chauret, époux de Marie Guitard; demeurant à 6721 Marie-Victorin. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.,
11130, boul. Pie-IX,
à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-Marie-Strambi, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COLL (Alain) — Décédé accidentellement à St-Zéphirin Courval, comté Yamaska. Il laisse dans le deuil son père et sa mère Elida Urbain Coll, ses frères et soeurs Cécile et Patricia de St-Zéphirin, Céline et Blaise de Sorel, Mireille et Yves de Longueuil, Jocelyn de Nicolet, ainsi que 5 neveux et nièces.

D'AVIGNON (Marguerite-Marie) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Joseph D'Avignon, née Marguerite-Marie Cambron; demeurant à 10,326 St-François-d'Assise, mère d'Albert. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400, boul. Henri-Bourrassa est,
à 8.45 hres, pour se rendre à l'église de la Visitation, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DELL'ANIELLO (André-Ralph) — A St-Lambert, le 7 juillet 1968 à l'âge de 59 ans est décédé M. A.-R. "Ralph" Dell'Aniello, époux d'Adeline (Liliane) Lanno; père de Paul Dell'Aniello, professeur aux Hautes Etudes Commerciales, et d'Antoine. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292, rue Jean-Talon est,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DI JULIO (Pasquale) — A Montréal le 9 juillet 1968, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Pasquale Di Julio, époux de feu Carmela Melfi; demeurant à 6607 Fabre; père de Mme Frank Cristofaro (Caroline). Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.,
1350, rue Beaubien est,
à 1 h 30 pour se rendre à l'église Italian Pentecostat Church (6724 Fabre), où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBE (Samuel) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Samuel Dubé, époux d'Alda Lebel; ex-propriétaire de Dubé Billard; demeurant à 1065A, boul. St-Laurent. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative des
Frais Funéraires,
302, rue Ste-Catherine est,
à 8.45 hres, pour se rendre à l'église Notre-Dame, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUVAL (Zotique) — A Lachine, le 9 juillet 1968, à l'âge de 87 ans, est décédé M. Zotique Duval, époux de feu Emiliana Lalonde, père de Mme Simone Betts et Adeline (Mme L. Martin). Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
1345, rue Notre-Dame, Lachine,
à 8 h 15, pour se rendre à l'église des Sts-Anges, où le service sera célébré à 8 h 30, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ELIE (Roger) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Roger Elie, employé à la Canadair, époux de Marie-Blanche Fortin, père de Marielle (Mme Yvon Bélanger), Michèle (Mme Jacques Lavigne), Norman et Carol, demeurant 4712 rue Cartier. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Lussier et Fils,
4733, rue Papineau
à 8 hres 15, pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 8 hres 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FAFARA (Ludwik) — A l'hôpital St. Mary's, le dimanche 7 juillet 1968, est décédé Ludwik Fafara, époux de Roza Mach, père de Barbara et George, grand-père de Krystyna. Exposé au salon
Alfred Dallaire
781, Ogilvie
Service à l'église St. Michael, jeudi 11 juillet à 10 heures du matin. Inhumation au Champ d'Honneur, de Pointe-Claire.

FITZBAY (Henri) — A Montréal, le 7 juillet 1968, à l'âge de 58 ans, est décédé Henri Fitzbay, employé du CPR (Côte-St-Luc), chevalier Colomb (conseil St-Henri), fils de feu Pierre Fitzbay et de feu Alida Ouellet, demeurant à 6584 St-Laurent. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.,
518, rue Rachel est
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FLETCHER (J. Normand) — A St-Lambert, le 9 juillet 1968, à l'âge de 76 ans, est décédé M. J.-Normand Fletcher, époux de Rose Belisle, père d'Andrée (Mme Luc Robidoux), Madeleine (Mme Richard Pouliot); demeurant à 405 Curxon, St-Lambert. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
63, ave Lorne, St-Lambert,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église de St-Lambert, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FONTAINE (Wilfrid) — A LaSalle, le 9 juillet 1968, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Wilfrid Fontaine, époux d'Alice Malo; père de Soeur Claire Fontaine, S.S.A.; demeurant à 46 Drolet, Châteauguay. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire,
J. R. Reid et Fils Inc.,
35, boul. Normand, Châteauguay,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière Châteauguay-Centre, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIN (Réginald) — A Montréal, le 7 juillet 1968, à l'âge de 9 ans, est décédé Reginald Fortin, fils de Gabriel Fortin et d'Isabelle Côté. Les funérailles auront lieu jeudi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
10,526, rue St-Laurent
à 8.30 hre pour se rendre à l'église St-Christophe-de-Pont-Viau, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GARIEPY (Aimé) — A Montréal, le 6 juillet 1968 à l'âge de 43 ans, est décédé M. Aimé Gariépy, époux de Thérèse Longtin; demeurant à 152 Benny, Châteauguay. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
J.-R. Reid et Fils Inc.,
35, boul. Normand, Châteauguay,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Joachim, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GODIN (Georges) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Georges Godin, époux de Nelly Lecrenier; père de Yves, Jean, Micheline, Sylvie; il laisse dans le deuil, 1 frère: Armand, 2 soeurs: Emilia et Antoinette. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2645, boul. Henri-Bourassa est,
à 8 h 45 pour se rendre à l'église des Sts-Martyrs-Canadiens, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOHIER (Paul-Aimé) — A Montréal, le 8 juillet 1968 à l'âge de 54 ans est décédé Paul-Aimé Gohier, époux de Rollande Sausereau, fils de feu Jules Gohier, demeurant 7654 Lissieux, St-Léonard. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
781, rue Ogilvy,
pour se rendre à l'église St-Gilbert, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Ville St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOHIER (Joseph) — A St-Laurent, le 9 juillet 1968, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Joseph Gohier, époux de feu Alice Valois. Il laisse ses filles: Mme Moise Arby-Héroux (Gabrielle), Cécile, Marcelle, Yvonne (Mme Hector Bélanger), ses fils: Joseph-Edouard, époux de Marthe Julien; Jean-Paul, époux de Madeleine Patenaude; son frère, Léo, époux d'Antoinette Jarry. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
790 boul. Ste-Croix,
pour se rendre à l'église St-Laurent, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GONTHIER (Jules) — A Montréal, le 7 juillet 1968 à l'âge de 45 ans est décédé M. Jules Gonthier, époux de Madeleine Audet demeurant 8887, 8e ave St-Michel. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.,
8880, boul. St-Michel,
à 8 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Yvette, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Lambton, conté Frontenac lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GLADU (Dr Victor) — A Montréal, le 6 juillet 1968, à l'âge de 65 ans, est décédé Dr Victor Gladu. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée.
6821, rue St-Hubert
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-François-du-Lac, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRIVET (Elise) — A St-Jean, le 9 juillet 1968, à l'âge de 50 ans, est décédée Mme Emile Grivet, née Elise Toupin, demeurant à 20 Notre-Dame, St-Jean, soeur de Jean-Philippe et Maurice Toupin, de l'Acadie. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Le Sieur et Frère Ltée,
114, rue St-Jacques, St-Jean,
à 3 h 15 pour se rendre à l'église paroissiale de l'Acadie, où le service sera célébré à 4 h et de là au cimetière de l'Acadie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUITARD (Maria) — A St-Joseph-du-Lac, le 8 juillet 1968 à l'âge de 64 ans est décédée Mlle Maria Guitard, fille de feu Adélard Guitard, et de feu Emma Guindon, soeur de (Béatrice) Mme Zéphir Guidon (Aurore), Mme Henri Raymond, et Hormidas, demeurant St-Joseph-du-Lac. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Donat Martin et Fils,
124, rue Principale
à St-Joseph-du-Lac,
à 2 h 45, pour se rendre à l'église Paroissiale, où le service sera célébré à 3 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMELIN (Blanche) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 62 ans 11 mois, est décédée Mme veuve Charles Borromée Hamelin, née Blanche Arcand. Elle laisse dans le deuil 5 filles, Marcelle, Aline, Luce, Pierrette, Rollande. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la Société Coopérative de Frais Funéraires
4848, rue Papineau
à 8 h 50, pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Champlain, comté Champlain, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HANDFIELD (Stella) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Paul Handfield, née Stella Joannette, mère de Michel. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire,
Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis
à 8 h 30 pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JETTE (Louisa) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 90 ans, est décédée Mlle Louisa Jetté, fille de feu Moise Jetté, et de feu Philomène Dubuc, autrefois de la rue Casgrain. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
8535, rue St-Laurent
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Thomas-Apôtre où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Champlain, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACASSE (Bertrand) — A Pont-Viau le 8 juillet 1968, à l'âge de 34 ans, est décédé M. Bertand Lacasse, époux de Jeanne-D'Arc Léveillé, demeurant 121, app. 2, rue Lemaitre. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partra des salons
J.-C. Filiatreault,
24, rue St-Florent,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Louis-Marie Grignon-de-Montfort, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Ste-Agathe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

KENNEDY (Harold) — Subitement, à Montréal, le lundi 8 juillet 1968, à l'âge de 55 ans, est décédé Harold Kennedy, époux de Violet Gertrude Septer, père de Gerald, Maureen, Patrick et Theresa. Exposé au salon
Robert M. White ans Sons
4484, Ste-Catherine est.
Service à l'église St. Aloysius jeudi matin à 9 heures. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

LACOMBE (Adélia) — A Montréal, le 8 juillet 1968, à l'âge de 85 ans, 10 mois, est décédée Mme veuve Avila Lacombe, née Adélia Desjardins, autrefois de Ste-Thérèse-de-Blainville. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3675, rue Adam,
à 8 h 50 pour se rendre à l'église St-Rédempteur, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDRY (Denise) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme Domina Landry, née Denise Leduc, demeurant au 130, rue Delinelle. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505, rue Notre-Dame ouest
à 8 h 50 pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPOINTE (Marie-Anne) — A Montréal, le 7 juillet 1968 à l'âge de 84 ans est décédée Mme veuve Alphonse A. Lapointe, née Marie-Anne Hurteau, demeurant 3730, rue St-Hubert. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de Frais Funéraires
302, rue Ste-Catherine est.
à 8 h 30 pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAUZON (Rolland) — A St-Bruno, le 8 juillet 1968, à l'âge de 35 ans, 1 mois, est décédé M. Rolland Lauzon, époux de Cécile Bernier; fils de M. et Mme Roméo Lauzon, demeurant à 263, Rabastallière est, St-Bruno. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Tétreault et Fils Ltée,
1559, rue Montarville,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Bruno, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LE BLANC (Alphonse) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Alphonse Le Blanc, fils de feu Alfred Le Blanc, et de Clarisse Gaudet, natif des Iles-de-la-Madeleine. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2805, rue Allard,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEROUX (Antonin) — A St-Eustache, le 9 juillet 1968, à l'âge de 67 ans, 7 mois, est décédé M. Antonin Leroux, époux d'Héléna Gauthier, ex-Hôtelier, de St-Hermas, comté des Deux-Montagnes, demeurant 178 - 6e avenue, St-Eustache. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Donat Martin et Fils,
105, rue St-Eustache,
à 9 h 15, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Hermas, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LATOUR (Maurice) — A Montréal, le 10 juillet 1968 à l'âge de 61 ans, est décédé M. Maurice Latour, ex-principal de l'Ecole Visitation, Sault-au-Récollet, époux en 1ères noces de Simone Lapierre, et en 2es noces d'Irène Lapierre; père de Suzanne et frère de Cécile. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi fnèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400, boul. Henri-Bourassa est
à 11 h pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où le service sera célébré à 11 h 15 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LORD (Marie-Ange) — A Montréal, le 8 juillet 1968, à l'âge de 86 ans 10 mois, est décédée Marie-Ange Arès, épouse de feu Philippe Lord; mère de Gabrielle (Mme J.-Adrien Bertrand), de Québec; Jean-Paul et son épouse Gilberte Dufresne, de Shawinigan; Gérald et son épouse Carole Houde; Jean-Marie et son épouse Marguerite Héroux; Thérèse (Mme Ray Sunsstrun), de Grand Falls, Terre-Neuve; Jean-Noël et son épouse Cécile Marcoux; Rachel (Mme Aurelle Deschêne). Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
2645, boul. Henri-Bourassa est
à 8 h 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Ecores, Duvernay, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Shawinigan, Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LUSIGNAN (Roger) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Roger Lusignan, époux de Rita Normand, père de Ginette (Mme Marcel Deschênes), Pierre, Francine et Serge, autrefois de Joliette, demeurant 5286 Garnier. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de
Frais Funéraires,
4848, rue Papineau,
à 9 h 50, pour se rendre à l'église St-Stanislas de Kostka, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARIN (Réal) — A Montréal, le 8 juillet 1968, à l'âge de 9 ans, est décédé Réal Marin, fils de Paul Marin et de Liliane Gauthier, demeurant 2376 Cuvillier. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198, rue Ontario est,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOUSSEAU (Honoré) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Honoré Mousseau, époux de feu Anita Lamothe, anciennement de la rue Des Erables, demeurant rue Delorimier. Il laisse dans le deuil, 1 soeur, Ilda, 3 frères, Fernand, Marcel, Jean-Paul. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503, rue Papineau,
à 9 h 30, pour se rendre à l'église St-Robert-Bellarmin, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MORIN (Yves) — A L'Assomption, accidentellement, le 7 juillet 1968 à l'âge de 17 ans est décédé Yves Morin, étudiant, fils de M. Onidas Morin, et de Juliette Sylvestre, demeurant 288 rue St-Jacques, l'Assomption. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Edgar Guilbault,
371, boul. Ange-Gardien, L'Assomption,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NEDD (Marie) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve George Nedd; née Marie Guilbault, elle laisse dans le deuil sa fille Madeleine (Mme Roland Brazeau). Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.,
11130, boul. Pie-IX
à 8 h 30 pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUELLETTE (Raymond) — A Marieville, le 8 juillet 1968 à l'âge de 57 ans est décédé M. Raymond Ouellette, époux de Jeannette St-Jear. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Delphis Monast et Fils,
600, rue St-Charles,
pour se rendre à l'église Paroissiale de Marieville, où le service sera célébré à 2 h 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARENT (Roméo) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Roméo Parent, époux d'Anna Preseault, demeurant 15,960 Boul. Gouin est. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
11,630, rue Notre-Dame est,
à 1.30 hre pour se rendre à l'église Ste-Maria-Goretti, où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière de St-Janvier lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRIER (Georgette) — A Montréal, le 8 juillet 1968, à l'âge de 62 ans, est décédée Mme Alcide Perrier, née Georgette Latourelle; demeurant à 7088B, Chateaubriand. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de
Frais Funéraires,
7384, rue St-Denis,
à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POYET (Albert) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Albert Poyet, époux de Lily Bonny-Vuignier, beau-père d'Arthur et Simone Vuignier; frère d'Adrien et Manon (Mme Léo Lafleur). Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,
pour se rendre à l'église Ste-Odile, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PRIMEAU (Marcel) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Marcel Primeau, époux de Simone Brulé; père de Normand, époux de Ginette Bouchard, Francine, Robert, Michel. Il laisse dans le deuil sa mère; 4 frères et 5 soeurs. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.
5359, 11e ave Rosemont,
à 9 h 15 pour se rendre à l'église St-François-Solano, où le service sera célébré à 9 h 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICCIUTI (Louis) — A Montréal, le 8 juillet 1968, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Louis Ricciuti, époux de Victoria Soccio, demeurant à 8945, 7e Avenue, Ville St-Michel. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.,
8880, boulevard St-Michel
à 9 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Pompéi, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assisetr sans autre invitation.

RIOPEL (Anne-Marie "Mimi") — A Montréal, le 9 juillet 1968, est décédée Anne-Marie "Mimi" Guay, épouse de Almanzor-Joseph Riopel, soeur de Maurice, Laurent, Jean et Marcel Guay. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos. C. Wray & Bro.
1234, rue de la Montagne
pour se rendre à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROCHON (Adrienne) — A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 8 juillet 1968, à l'âge de 54 ans 4 mois, est décédée Mme Ovilda Rochon, née Adrienne Sanscartier, demeurant à 3561, boul. St-Charles, Lachenaie; belle-soeur du R. Père Philippe, capucin. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
St-Louis
939, rue St-Louis, Terrebonne
à 2 h 30 pour se rendre à l'église paroissiale de Lachenaie, où le service sera célébré à 3 h, et de là au cimetère de Lachenaie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBINSON (Norman) — A Marieville, le 7 juillet 1968, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Norman Robinson, fils de feu Horace Robinson et de Rita Thibault. Les funérailles auront lieu jeudi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira
de sa demeure
2530, rue Chapleau, Montréal
à 9.30 hres, pour se rendre à l'église St-Eusèbe, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de St-Mathias, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBERGE (Alphonse) — A Montréal, le 7 juillet 1968 à l'âge de 41 ans, est décédé Alphonse Roberge, époux de Marguerite Boucher, père de Jacques. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.,
1415, rue Fleury est,
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église de la Visitation, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de Saint-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROUSSEAU (Alphonse) — A Montréal, le 8 juillet 1968, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Alphonse Rousseau, époux de feu Marie-Louise Bourdon, demeurant 51 rue Levert, Repentigny. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Yvon Champagne
433, rue Notre-Dame, Repentigny
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église de la Purification B.V.M., où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROY (Paul-Eugène) — Accidentellement, le 6 juillet 1968 à l'âge de 46 ans est décédé M. Paul-Eugène Roy, employé à l'Hydro-Québec, époux de Catherine Giguère, demeurant 156, rue Du Collège, St-Agapit, comté Lotbinière, (autrefois de St-Ephrem de Beauce). Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Beaudoin,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Agapit, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROY (Anselma) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme veuve J.-Vital Roy, née Anselma Poliquin, demeurant à 6666 Boyce. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. C. Roy Inc.
7018, rue Marseille
à 8 h. 50, pour se rendre à l'église St-Donat où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SENECAL (Léa) — A Ville Brossard le 8 juillet 1968, à l'âge de 69 ans, est décédée Léa Gauthier, épouse en 1ères noces de Georges Lapalme et en secondes noces de feu Albert Sénécal, demeurant chez sa fille Mme Guy Tétrault (Précilla). Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed Darche & Fils,
200, rue St-Louis,
Ville Lemoyne
à 2 h. 45, pour se rendre à l'église St-Maxime où le service sera célébré à 3 hres et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAWER (Donat) — A Montréal le 8 juillet 1968 à l'âge de 72 ans est décédé M. Donat Sawer, époux de Berthe Caron, demeurant 8431 Chateaubriand, frère d'Oliva et Marie-Blanche. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745, rue Crémazie est,
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Trois-Rivières, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

STE-MARIE (Marie) — A Lasalle, le 10 juillet 1968 à l'âge de 91 ans est décédée Mme veuve Hubert Ste-Marie, née Marie McGreevy, elle laisse ses filles Mme Lucien Legault (Lucienne), Mme Raoul Beaulieu (Jeanne) et son fils Lucien, autrefois de St-Irénée et de La Salle. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise
à 8 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-MICHEL (John "Jean") — A Verdun, le 10 juillet 1968, à l'âge de 72 ans, est décédé M. John (Jean) St-Michel, époux d'Augustine Lefebvre, père de Mme R. Provost (Thérèse), Mme Georges Chmilnitzky (Claire), Jacques, Mariette, Hélène, demeurant à 324, 2e Avenue, Verdun. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Gabrielle) — A Westmount, le 9 juillet 1968, est décédée Mlle Gabrielle Tremblay, collaboratrice de Camille Bernard, du Théâtre des Petits, fille du docteur et Mme G.-N. Tremblay, décédés, autrefois de Montmagny. Elle laisse dans le deuil plusieurs frères et soeurs. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
angle boulevard Décarie
et avenue Notre-Dame-de-Grâce
à 8 h 20, pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VILLENEUVE - LEFORT (Clémentine) — A Montréal, le 7 juillet 1968, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Osias Villeneuve, née Clémentine Lefebvre, épouse en 1ères noces de feu Alexis Lefort, demeurant à 647 Hibernia. Les funérailles auront lieu Jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3565, boul. LaSalle,
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Jean, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VARY (Rodolphe) — A Montréal, le 8 juillet 1968, est décédé M. Rodolphe Vary, époux de Myra Williams, père de Fernande et Norma. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges,
pour se rendre à l'église St. Kevin, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Naissances

DAVENPORT — M. et Mme Peter Davenport (Louise Soulière), un fils, né le 26 juin 1968, baptisé le 7 juillet à Notre-Dame-de-la-Garde. Parrain et marraine M. et Mme Val Hayes, oncle et tante. Porteuse Mme J.-Armand Soulière, grand-mère.

LALANDE — C'est avec joie qu'Hélène et Marcel Maillé annoncent la naissance de leur 1er petit-fils à l'Hôpital St-Luc, le 8 juillet 1968. M. et Mme A.-D. Lalande, parents de Jean-Guy époux de Diane, c'est leur 34e petit-fils.

Messes anniversaire

LEROUX (Euclide) — Le 11 juillet à 9 heures en l'église de St-Sulpice aura lieu une messe pour M. Euclide Leroux, autrefois de Montréal, employé du Canadien Pacifique, époux de Louise Hetu.

MICHAUD (Louis Arthur) — Le 11 juillet 1968, à 5 heures p.m. à l'église St-Viateur d'Outremont sera chantée une messe 1er anniversaire pour le repos de l'âme de M. Louis Arthur Michaud. Recommandée par son épouse Alda Bourdon Michaud.

TOURIGNY (B.) — Samedi le 13 juillet 1968, à 5 heures p.m. à l'église Notre-Dame-de-Grâce sera chantée une messe 4e anniversaire pour le repos de l'âme de Mme B. Tourigny, recommandée par ses enfants et petits-enfants. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Remerciements

DUMAINE (Clairinda) — A St-Hyacinthe, Mlle Lédia Dumaine, neveux, nièces, belle-soeur Mme Hector Dumaine remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion du décès de sa soeur Clairinda Dumaine, survenu le 3 juin dernier, soit par offrande de messe, de fleurs, de sympathies, soit par bouquet spirituel, télégrammes, visite ou assistance aux funérailles.

DUQUETTE (Marie-Louise) — M. Joseph Duquette et sa famille de Longueuil remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion du décès de Mme Joseph Duquette née Marie-Louise David, survenu le 5 juin dernier soit par offrande de messe, de fleurs, de sympathies, soit par bouquet spirituel, télégrammes, visite ou assistance aux funérailles.

La grève à la Régie des alcools sera une très longue grève, dit Bellemare

par Gilles DAOUST
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre du Travail, M. Maurice Bellemare, a déclaré aujourd'hui qu'il ne voyait à l'horizon aucun terrain d'entente possible dans la grève qui sévit présentement à la Régie des alcools.

"Je crois, d'après les rapports obtenus des conciliateurs du gouvernement, que ce sera une grève très longue," a dit le ministre qui a par ailleurs révélé que le gouvernement étudiait de près, ces jours-ci, certains mémoires qui lui ont été soumis proposant que la vente au détail des boissons alcooliques soit confiée désormais à l'entreprise privée.

"Je ne dis pas que le gouvernement a pris une décision sur ce problème de la vente de l'alcool, a précisé M. Bellemare, mais personnellement, je crois que le gouvernement ne devrait pas se mêler de faire du commerce en général".

Le ministre du Travail a fait ces commentaires lors d'une conférence de presse où il a annoncé que son gouvernement avait décidé de hausser les salaires minimum à $1.25 dans la région de Montréal et à $1.15 dans le reste de la province.

Cette mesure, selon le ministre, place le Québec parmi les provinces canadiennes où le salaire minimum est le plus élevé. Elle touchera quelque 100,000 salariés non atteints par la syndicalisation et représente, toujours selon M. Bellemare, un investissement d'environ $20 millions dans l'économie.

C'est à l'issue de sa conférence de presse que M. Bellemare fut interrogé par les journalistes sur la grève de la régie des alcools.

"Les positions des parties sont aux antipodes l'une de l'autre. Je ne vois pas de terrain d'entente possible. Il ne semble pas y avoir possibilité de compromis".

Interrogé par les journalistes, M. Bellemare n'a pas écarté la possibilité que les achats massifs d'alcools par les grands hôtels et restaurants, peu avant que la grève ne débute, pourrait influer sur sa durée.

"Il y a dans cette grève, a

Voir BELLEMARE en page 2

Enquête sur la pollution de l'air
— Page 107

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

53 requêtes pour divorce à Montréal
— Page 10

DERNIÈRE ÉDITION 10¢ | Montréal, mercredi 10 juillet 1968 / sainte Félicité et ses fils / 84e année, No 159 / 8 cahiers / 128 pages / La météo : nuageux avec averses, devenant ensoleillé pendant l'avant-midi / Min. : 60° / Max. : 75°

—Pour la prochaine saison de baseball —Coût : $3 millions

L'Autostade serait couvert

par Marcel DESJARDINS
notre envoyé spécial à Houston

HOUSTON — Maintenant qu'elle bénéficie d'une franchise de la Ligue Nationale de baseball, la ville de Montréal aura probablement un stade couvert dès l'an prochain.

M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif, sera vraisemblablement appelé à fournir plus de précisions à l'assemblée des propriétaires de clubs du circuit majeur à Houston, où il s'est rendu hier soir, mais il semble à peu près acquis que Montréal aura, l'an prochain, un stade de baseball où sa nouvelle équipe pourra jouer à l'abri des intempéries.

Ce ne sera pas cependant le grand stade que l'administration Drapeau-Saulnier a promis pour 1972 et qui doit être érigé à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la rue Sherbrooke mais un amphithéâtre déjà existant: l'Autostade, qu'il suffirait d'agrandir et de couronner d'un toit, si la chose est techniquement possible et si les frais ne dépassent pas $3,000,000.

Lors de la construction de cet immeuble pour l'Expo 67, il avait été question de le recouvrir d'un toit semblable à celui du pavillon de l'Allemagne de l'Ouest, mais, pour diverses raisons dont celle de l'accumulation de la neige en hiver, le projet avait été abandonné.

M. Saulnier a prêté une oreille complaisante à Johnny Newman, un des sept financiers qui doivent appuyer l'équipe majeure de Montréal. M. Newman a proposé à la ville de faire couvrir l'autostade dès la saison prochaine, afin de faciliter la tâche au nouveau club.

Le président du comité exécutif s'informera donc auprès du colonel Churchill, grand artisan de l'Expo 67, s'il est possible d'aider de la sorte la nouvelle équipe à franchir avec succès le cap des premières années, en attendant la construction d'un nouveau stade, d'ici quatre ans. Car ce projet n'a pas été abandonné; M. Saulnier a tenu hier à souligner que la ville ne revient pas sur les assurances qu'elle a données à ce sujet.

S'il en coûtait moins de $3,000,000 pour permettre à l'équipe de baseball majeur de

Voir AUTOSTADE en page 2

Bataille au révolver entre trois policiers : deux blessés

NEW YORK. (PA) — Trois policiers newyorkais ont failli laisser leur vie hier soir après avoir échangé entre eux des coups de feu, résultat d'une dispute imputable à un simple incident de circulation.

Deux d'entre eux reposent dans un état critique à l'hôpital, tandis que le troisième s'en est tiré de justesse.

Les blessés sont l'aspirant-policier Nicolo Danisi, âgé de 24 ans, qui a été atteint d'une balle à la tête, et l'agent John Dalton, 41 ans, blessé d'un projectile à la poitrine.

Le troisième policier est le détective Frederick Gibson, âgé de 28 ans, de l'escouade spéciale.

Les trois policiers n'étant pas en service ne portaient pas leur uniforme lorsque l'incident s'est produit vers 10 h. 15 hier soir.

L'automobile conduite par Dalton est tombée en panne sur la voie rapide dans le Bronx, où des travaux de reconstruction de la route sont en cours et a eu pour effet de paralyser la circulation.

Danisi était dans le véhicule suivant et se trouvant par le fait même immobilisé, il en sortit pour aller s'en prendre, semble-t-il, à l'agent Dalton.

Le détectivee Gibson qui prenait place dans son auto à quelques pieds de la scene, dit qu'il vit Danisi sortir son portefeuille et présenter son insigne à Dalton. Ce dernier, selon le rapport de la police, répliqua aussitôt en tirant un coup

Voir BATAILLE en page 2

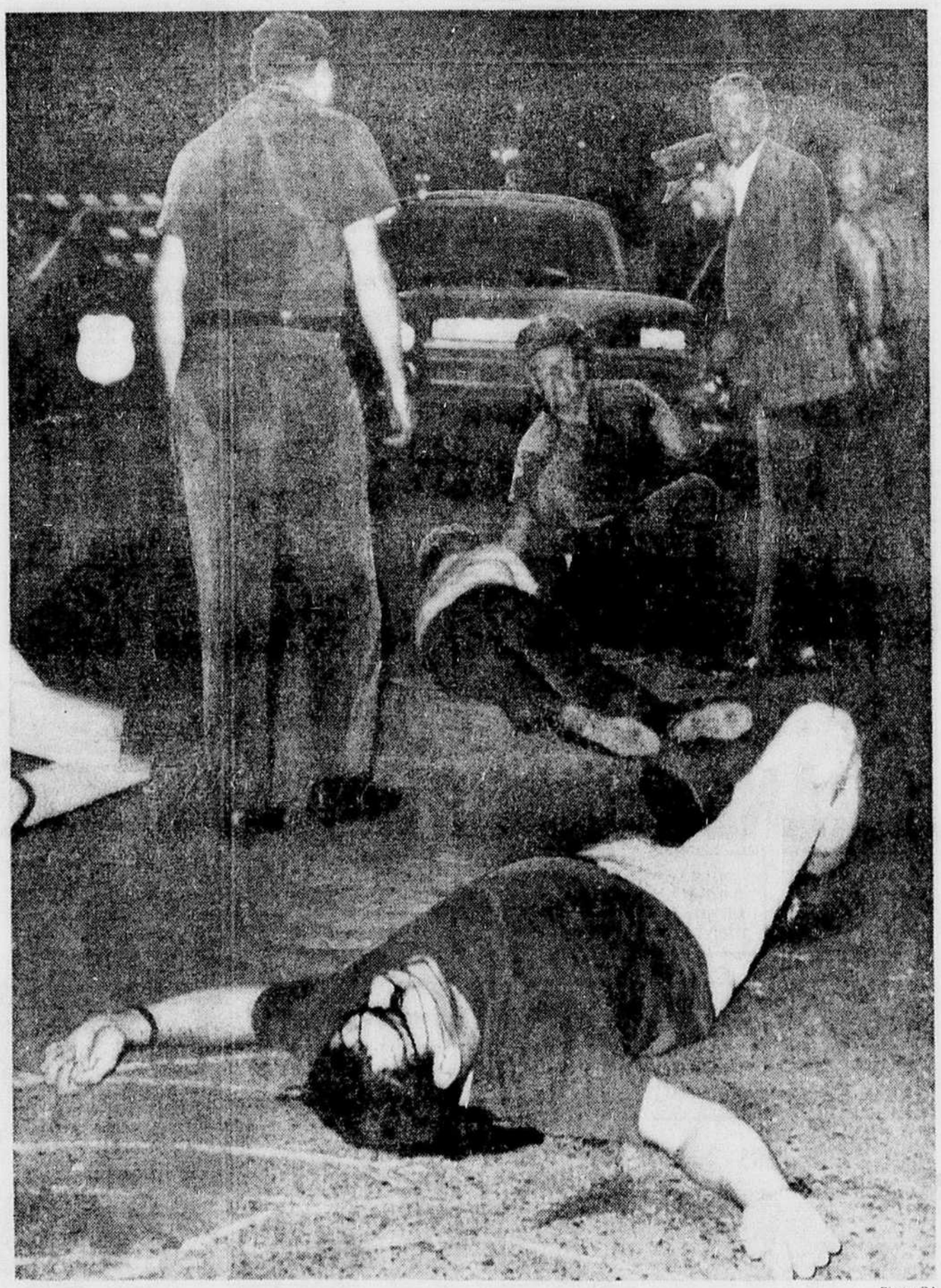

Photo PA

Les agents newyorkais John Dalton (au premier plan) et Nicolo Danisi gisent inconscients sur la chaussée de la voie rapide, dans le Bronx, à la suite d'une fusillade survenue entre eux et impliquant un troisième policier qui s'en est tiré de justesse.

Saint-Michel : pour le parc Constantineau, il n'y avait qu'un "seul" soumissionnaire

par Pierre VENNAT

Lorsque Saint-Michel accorda, en mai 1967, un contrat à Goineau Entreprises Inc., pour une somme de $1,085,000 pour la construction du centre récréatif du parc Constantineau, il s'adressait non pas au plus bas, mais au "seul" soumissionnaire.

En effet, MM. Jérôme Alarie, président d'Alarie Construction, et Donat Duquette, président de Duquette Construction, deux des quatre compagnies officiellement soumissionnaires, sont venus jurer devant la Commission d'enquête sur l'administration de Saint-Michel, ce matin, que jamais leur compagnie n'avait soumissionné pour obtenir le contrat de construction du centre récréatif et que la signature, supposément la leur, qu'on retrouve sur des formules de soumissions dans cette affaire, n'est pas la leur.

M. Alarie n'a appris qu'hier, en recevant un sub-poena, qu'il aurait soumissionné un an plus tôt dans cette affaire.

Quant à M. Duquette, il a déclaré à la commission que M. Gilles Longpré lui avait téléphoné, il y a une dizaine de jours, pour lui dire qu'il s'était permis de soumissionner en son nom, en mai 1967.

Quant à M. Gervais Lauzier, employé des nombreuses entreprises propriété de MM. Luc Goineau et Gilles Longpré et président d'une compagnie "parente", du nom de Saraga Construction, il a déclaré, sous la protection de la cour, que sa compagnie avait soumis une "soumission de soutien" afin d'aider les Entreprises Goineau à obtenir le contrat du centre récréatif du parc Constantineau.

Il l'aurait fait pour "faire connaître sa compagnie" et aider les intérêts Goineau et Longpré, tout comme il avait admis l'avoir fait, la semaine dernière devant la commission, pour aider Longpré Construction à décrocher le contrat de construction de l'Arena Maurice Bergeron.

M. Lauzier, toutefois, a déclaré que ce n'est pas lui qui a signé la soumission au nom de la compagnie qu'il préside, même si c'est son nom qui y apparaît.

Le quatrième soumissionnaire, et officiellement le plus bas, était les Entreprises Goineau.

Plusieurs soumissions par le même homme

Un autre employé des Entreprises Goineau et de Longpré Construction, M. Claudio Bosselli, est venu déclarer qu'il avait travaillé, en compagnie de M. Gilles Longpré, à la préparation de "plusieurs soumissions" différentes pour la

Voir ST-MICHEL en page 2

Les armateurs

"Que l'armée ouvre la Voie maritime, s'il le faut"

OTTAWA (PC) — Les armateurs canadiens des Grands Lacs ont demandé au gouvernement, aujourd'hui, de rétablir la navigation sur la Voie maritime du Saint-Laurent, même si la grève des employés de la Voie maritime n'est pas réglée.

"Il incombe au gouvernement de rétablir le service immédiatement, grève ou pas grève" déclare l'association maritime dans un télégramme adressé au premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, où elle suggère que les forces armées soient appelées à assurer le fonctionnement de la Voie maritime.

C'est la deuxième fois en deux jours que M. Trudeau est sollicité d'intervenir dans l'affaire de la grève de la Voie maritime, qui paralyse la navigation entre Montréal et les Grands Lacs depuis le 21 juin.

Dans un télégramme signé par son directeur général, M. P. R. Hurcomb, l'As-

Voir L'ARMEE en page 2

Le CTC et la Voie maritime
— Page 84

COUVE DE MURVILLE

Couve de Murville succède à Pompidou

PARIS (AFP, PC) — Le général de Gaulle a reçu cet après-midi M. Maurice Couve de Murville et l'a nommé premier ministre.

Celui-ci a commencé ses consultations pour former le gouvernement dont la composition sera connue vendredi après-midi. Le premier conseil des ministres du nouveau gouvernement se tiendra samedi matin.

Peu avant, le premier ministre Georges Pompidou s'était rendu à l'Elysée et avait remis sa démission et celle de son gouvernement au président français. La cérémonie n'avait duré que quelques instants.

Le palais de l'Elysée a émis un communiqué pour annoncer la démission de M. Pompidou. Le général de Gaulle, s'adressant à M. Pompidou, y déclare: "Je souhaite que vous vous teniez prêt à accomplir toute mission et à assumer tout mandat qui pourrait vous être un jour confié par la nation".

Les observateurs se demandent si cette note indique les intentions de De Gaulle de nommer éventuellement M. Pompidou à la présidence ou s'il s'agit d'une lettre de remerciements pour services rendus.

La déclaration du général faisait suite à la lettre que lui avait remise le premier ministre et dans laquelle il disait au général : "Vous m'avez fait part de votre intention de nommer un nouveau gouvernement au moment où l'Assemblée nationale élue les 23 et 30 juin se réunirait. En conséquence, j'ai l'honneur, en conformité avec l'article huit de la Constitution, de vous présenter la démission du gouvernement".

Quelques minutes avant de présenter officiellement sa démission au général de Gaulle, M. Pompidou a dit : "C'est au général et au général seulement de désigner un premier ministre".

Selon des sources dignes de foi, M. Pompidou aurait ajouté : "Si nous sommes réunis ici en si grand nombre, c'est grâce au général et à sa politique. Nous n'avons pas le droit de critiquer ses décisions. Si nous les critiquons, nous allons lui faire du tort, nous en faire à nous-mêmes et vous me ferez du tort à moi-même".

Voir POMPIDOU en page 2

GEORGES POMPIDOU

Deux nouvelles entreprises

La région metropolitaine de Montréal s'enrichira incessamment de deux nouvelles industries. Il s'agit d'abord de l'implantation, à Varennes, d'une première distillerie d'alcool éthylique synthétique au Canada au coût de $10,000,000.

En second lieu, la société BP du Canada annonce la construction à Ville d'Anjou d'une nouvelle usine d'asphalte au coût de $1,250,000.

— Page 90

AUJOURD'HUI

SOMMAIRE

Annonces classées / 93 à 106
Arts et Spectacles / 86 à 88
Bandes dessinées / 126
Courrier "Que faire ?" / 58
Décès, naissances, etc. / 107
Editorial / 4
Finance / 90-91
Horoscope / 125
Informations étrangères/15 et 67
L'auto / 122
Les secrets de polichinelle / 58
"Mot-mystère" / 124
Mots croisés / 94
Nouvelles nationales / 55
Radio et télévision / 16-18
Sports / 77 à 83
Tribunaux / 10-12
Vie dans les parcs / 126
Vie féminine / 56 à 62
Vie mondaine / 57
Votre médecin / 125

Baisse de la délinquance juvénile dans les classes où passent les "policiers éducateurs" de Montréal

par Lucien RIVARD
envoyé spécial de LA PRESSE

CHICOUTIMI — Grâce à un programme d'éducation qui a été mis en application dans les classes de garçons de huitième année dans les écoles de la CECM, au cours de l'année 1966, on a noté une amélioration de 17 pour cent dans les cas de délinquance juvénile dans la métropole.

Ces données encourageantes ont été révélées par le sergent Claude Labelle, officier responsable des policiers-éducateurs de l'unité préventive de la section de l'aide à la jeunesse de la police de Montréal, au cours d'une causerie qu'il prononçait hier après-midi, au congrès de l'Association des chefs de police et de pompiers du Québec.

Le sergent Labelle, qui avait été choisi en 1965 par la direction du service de la Police de Montréal pour établir un programme de prévention de la délinquance, a décidé de tenter la première expérience auprès de la huitième année en constatant que c'était dans ce groupe, soit vers l'âge de 13 ans, que se dessinait la courbe de la délinquance.

Cette expérience-pilote n'a pas tardé à porter des fruits et une diminution de 17 pour cent dans le nombre des délinquants de cet âge a encouragé les policiers à poursuivre dans cette voie.

Aujourd'hui, on compte 18 policiers-éducateurs qui consacrent une bonne partie de leur temps à la visite des écoles où sont prononcées des causeries illustrées par la projection de diapositives.

L'éducation par le policier ne commence plus à l'âge de la délinquance. En effet, comme l'a révélé le sergent Labelle, c'est au niveau de la maternelle que le policier doit rencontrer les enfants et les mettre en confiance. En fait, 527 classes d'éducation pré-scolaire, comptant 10,800 enfants ont été visitées par les policiers-éducateurs depuis le début du programme.

Voir DELINQUANCE en page 2

Autres informations sur le congrès des chefs de police.
— Page 106

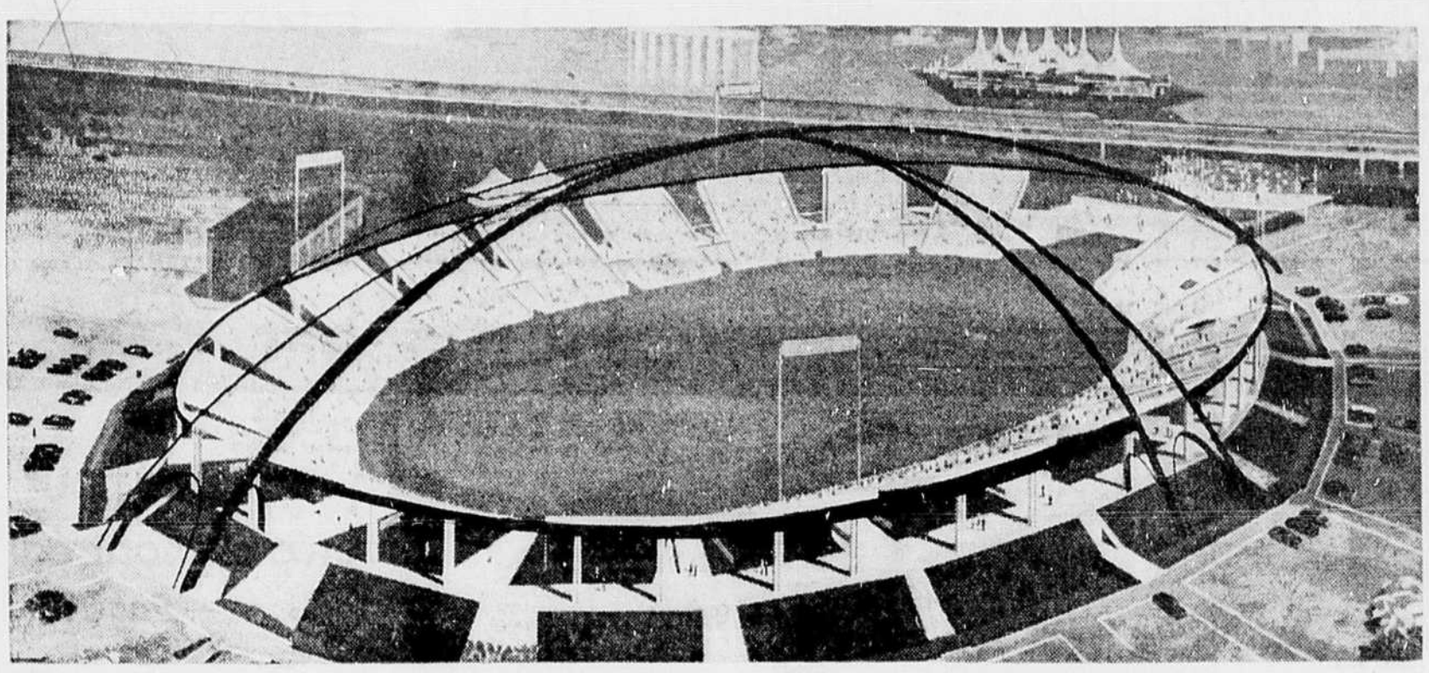

L'Autostade tel qu'il pourrait être en 1969 . . .

L'URSS réduit son aide militaire à l'Egypte

MOSCOU (AFP) — L'aide militaire soviétique en vue de la reconstitution des forces armées de la RAU est virtuellement terminée. Mais l'URSS maintiendra cette armée à un niveau compétitif en lui fournissant les armements équivalant à ceux que les Etats-Unis fourniraient à Israël.

Tel est, selon des sources communistes informées, le résultat majeur de difficiles conversations de six jours entre le président Nasser et les dirigeants soviétiques.

Le président égyptien est maintenant rendu en Yougoslavie, plus précisément à Pula en Istrie, où il a été accueilli aujourd'hui par le maréchal Tito et d'autres personnalités yougoslaves. Les deux chefs d'Etat ont par la suite gagné l'île de Brioni, résidence d'été du maréchal, où ils s'entretiendront notamment de la situation au Moyen-Orient à la lumière des entretiens que vient d'avoir Nasser à Moscou.

Les pourparlers de Moscou ont essentiellement porté sur le problème des armements réciproques, indique-t-on de sources communistes informées. Le dirigeant égyptien, qui était arrivé avec l'intention de faire admettre son point de vue aux Soviétiques, s'est efforcé pendant six jours de développer sa thèse selon laquelle la R.A.U. n'était pas encore assez forte militairement, face à Israël en voie de surarmement.

Alors que les Soviétiques prenaient une position modérée, leurs efforts pour calmer le président égyptien faillirent échouer lorsque fut connue samedi à Moscou la décision des Etats-Unis de livrer à Israël une certaine quantité de missiles "Hawks".

Les entretiens prirent alors une tournure difficile et le président Nasser décidait de rester à Moscou jusqu'à l'obtention d'un accord entre les deux parties, accord dont fera état le communiqué commun.

Cet accord, indique-t-on, encore de sources communistes informées, réaffirme comme condition inébranlable à tout règlement politique le retrait des forces israéliennes des territoires arabes qu'elles occupent.

Il réaffirme en même temps le choix prioritaire d'un règlement politique, considérant que toutes les possibilités pouvant mener à ce règlement n'ont pas encore été épuisées.

Après avoir reconstitué la capacité des forces armées de la R.A.U., ajoute-t-on de mêmes sources, l'URSS considérait que dans son ensemble sa mission dans ce domaine serait achevée. Mais afin de dissiper les craintes du dirigeant arabe, et à la lumière de l'annonce de l'envoi de fusées américaines à Israël, l'URSS aurait pris les deux engagements suivants :

1—Soutenir constamment, comme par le passé, la cause arabe, dans tous les domaines utiles.

2—Compenser immédiatement par des livraisons d'armements à la R.A.U., et dans des secteurs correspondants, les livraisons d'armes américaines à Israël.

Le soutien multilatéral de l'URSS à la R.A.U. et à la cause arabe en général "pour liquider les séquelles de l'agression israélienne" se définira, ajoute-t-on, de sources communistes informées, par une aide économique continue, une aide militaire effective chaque fois que le rétablissement de l'équilibre israélo-arabe s'imposera, la continuation de l'entraînement de différents personnels des forces armées de la R.A.U., et un soutien politique et diplomatique entier, axé encore vers la recherche de solutions pacifiques.

L'état d'esprit du président égyptien et l'annonce de la vente de missiles américains à Israël n'auraient pas permis au projet soviétique de désarmement régional du Moyen-Orient (projet contenu dans le mémorandum soviétique du 1er juillet) d'être un thème utile de conversations, indique-t-on, de mêmes sources.

DELINQUANCE

SUITE DE LA PAGE 1

Le policier a communiqué quelques anecdotes amusantes sur ses premiers contacts avec les enfants de la maternelle. Il a parlé entre autres du cas d'une fillette qui était tellement impressionnée de se retrouver assise sur les genoux d'un policier qu'il s'est retrouvé avec une jambe de pantalon mouillée.

Le sergent Labelle a déploré l'attitude de certains parents qui brossent à leurs enfants une fausse image du policier.

"Trop de parents, a dit le conférencier, présentent le policier comme une bête noire. Si l'enfant ne mange pas sa soupe, on lui dit je vais appeler la police. S'il ne veut pas se coucher, c'est la même chose."

"L'école doit offrir, de façon continue, certains services spéciaux et essentiels comme : l'aide de l'infirmière de l'école, du médecin, du conseiller en orientation, du psychologue, de l'aumônier, ou autres, a signalé le sergent Labelle. A cet éventail des services habituels, a-t-il dit, il faut ajouter celui d'un policier-éducateur, afin de resserrer les liens avec la jeunesse."

Le policier déclare que 80 pour cent des jeunes délinquants sont des délinquants occasionnels et que s'ils causent un volume relativement important de dommages, ils ne sont pas antisociaux.

Le sergent Labelle compare en quelque sorte les policiers-éducateurs à des travailleurs sociaux. Il signale que le but principal qu'il poursuit est d'éviter à un enfant une comparution en cour du Bien-être social. "De telles comparutions traumatise énormément les jeunes et elles sont à éviter dans toute la mesure du possible" a dit le policier.

"Auparavant, déclare-t-on, on envoyait directement les jeunes en cour, indépendamment des circonstances dans lesquelles les mauvaises actions étaient commises. Aujourd'hui, poursuit-il, on tente d'établir un dialogue entre le policier, le plaignant, les parents et le délinquant et tout est mis en oeuvre pour arriver à régler l'affaire sans se présenter devant le tribunal."

Le sergent Labelle considère cette façon de procéder fort heureuse. Il mentionne toutefois qu'un délinquant qui est pris ainsi sous tutelle est suivi de façon régulière et même son rendement scolaire fait l'objet d'une surveillance.

En terminant son exposé, le sergent Labelle a émis le voeu que le travail entrepris à Montréal serve d'exemple à toutes les villes de la province et que celles-ci oeuvront aussi à l'éducation des jeunes dans le but de restreindre les cas de délinquance juvénile.

A la suite de la causerie du sergent Labelle, le directeur Jean-Paul Gilbert a révélé que le policier-éducateur ne se limite pas à son rôle d'éducation. "Tel policier ne fait de l'éducation qu'une semaine sur trois, signale M. Gilbert, et il passe les deux autres semaines à son travail régulier de policier.

" Nous ne voulons pas, poursuit-il, qu'il perde l'esprit de sa fonction. Le policier éducateur doit demeurer un vrai policier et il ne doit pas intervenir dans d'autres disciplines."

M. Gilbert a également apporté des précisions sur les expériences pilotes qui ont été tentées. Il a souligné que l'on avait commencé d'abord dans les secteurs du Mile-End et du parc Lafontaine. Par la suite, on s'est attaqué aux secteurs de Saint-Henri, Ville-Emard et de la Pointe-Saint-Charles.

Signalant que dans tous les pays du monde on tente toutes sortes d'expériences, il a dit que l'on se devait au Canada de tenter de marquer des points en effectuant également des expériences dans un secteur comme celui de la délinquance où il existe un véritable problème.

Le directeur Gilbert a toutefois ajouté qu'un résultat véritable ne sera pas atteint tant que le programme mis sur pied n'englobera pas toutes les écoles et tous les secteurs de la métropole. Il a révélé que l'établissement de ce programme à l'échelle de la ville n'est plus qu'une question de mois.

Insistant sur le fait que les policiers - éducateurs remplissaient leur fonction dans l'uniforme de la police, M. Gilbert a fait une virulente sortie contre les dénigreurs de l'uniforme. "Il est temps, a-t-il dit, que l'on cesse de considérer le policier en uniforme comme un épouvantail. Auparavant, a-t-il ajouté, on ne tolérait même pas qu'un policier se présente à la cour du Bien-être en uniforme".

POMPIDOU

SUITE DE LA PAGE 1

Le seul mandat qui puisse, dans l'état actuel de la constitution française être qualifié de "mandat national" est celui de président de la république. Seul en effet, le président de la république, depuis le référendum du 28 octobre 1962, est élu au suffrage universel en France.

Le terme de mandat employé par de Gaulle dans sa lettre à M. Pompidou a déjà été souvent le terme utilisé par le président de la république pour qualifier sa propre fonction.

Ce matin, le général de Gaulle avait pris congé de ses ministres au cours des dernières délibérations de l'actuel gouvernement réuni sous sa présidence à l'Elysée.

Il avait, à cette occasion, rendu particulièrement hommage à M. Georges Pompidou qui durant 6 ans et 3 mois a assumé les fonctions de chef de gouvernement.

Au cours de ses délibérations, qui ont duré un peu plus de deux heures trente, ce dernier conseil a préparé les tâches prochaines de la nouvelle Assemblée nationale qui doit se réunir dès demain pour une session de dix jours. Elle aura à se prononcer sur les trois projets de loi adoptés aujourd'hui : le premier sur la ratification des ordonnances relatives à la sécurité sociale — le second sur le collectif budgétaire pour 1968 et le troisième sur l'amnistie totale pour tout ce qui se rattache aux événements d'Algérie. Un relèvement de 5.5 pour cent des allocations familiales a été également approuvé par ce conseil.

BATAILLE

SUITE DE LA PAGE 1

de revolver qui atteignit Danisi près de l'oeil droit.

Ils portent toujours leur revolver

Pour sa part, Gibson se recroquevilla aussitôt derrière la portière de son véhicule et, en brandissant son révolver, il ordonna à Dalton de laisser tomber le sien. Ce dernier répliqua rapidement par un coup de feu en direction du détective.

C'est alors que Gibson tira pour atteindre le jeune policier à l'abdomen.

L'inspecteur - chef Sandford Garelick s'est plus tard rendu sur la scène pour ouvrir une enquête.

Comme à Montréal, les policiers newyorkais, même s'ils ne sont pas en service, doivent continuellement porter leur arme.

AUTOSTADE

SUITE DE LA PAGE 1

jouer tous ses matches à l'Autostade, à l'abri des intempéries, le jeu en vaudrait peut-être la chandelle, affirme-t-on dans certains milieux.

Non seulement le baseball, mais également le football pourrait profiter d'un Autostade couvert. Avec la construction du nouveau stade d'ici 1972, le stade agrandi de l'Expo pourrait devenir le "gridiron" permanent des Alouettes qui, d'ici là, pourraient y cohabiter provisoirement avec le club de baseball. Quel amateur de football n'éprouverait pas un vif plaisir en apprenant que le match pour la coupe Grey, l'an prochain, serait disputé dans un stade couvert, protégé du froid, du vent, de la pluie ou de la neige !

BELLEMARE

SUITE DE LA PAGE 1

dit enfin le ministre, beaucoup d'optimisme et peu de réalisme. Je ne crois pas à une entente possible avant longtemps".

M. Bellemare a révélé ensuite que le gouvernement étudiait des suggestions selon lesquelles la vente au détail des boissons alcooliques soit éventuellement confiée à l'entreprise privée, l'Etat se réservant le contrôle de la vente en gros uniquement.

Selon certains mémoires, le gouvernement retirerait de ce système à peu près les mêmes avantages financiers qu'il retire actuellement de l'entreprise étatique.

Le ministre a déclaré aux journalistes qu'il n'émettait, sur cette question, que des opinions personnelles. Néanmoins, a-t-il dit, je défendrai l'idée au cabinet selon laquelle le gouvernement ne doit pas se mêler de commerce.

L'ARMEE

SUITE DE LA PAGE 1

sociation maritime déclare: "La voie maritime est propriété publique et son fonctionnement concerne le public. La tension que cette grève impose à l'économie est certes évidente maintenant. Il incombe au gouvernement de rétablir le service immédiatement, grève ou pas grève."

Rien n'indique pour le moment que le gouvernement soit prêt à intervenir. M. Trudeau a publiquement appuyé l'offre salariale faite par l'Administration de la voie maritime, qui s'inspire des recommandations du comité de conciliation.

ST-MICHEL

SUITE DE LA PAGE 1

construction du centre récréatif du parc Constantineau.

Il ignore toutefois si ces travaux ont été utilisés pour d'autres soumissions, outre celle des Entreprises Goineau.

Quant à M. Luc Goineau, partenaire de M. Gilles Longpré dans toute la pléiade d'entreprises que ceux-ci contrôlent, il a dit que pour sa part il se consacre plus particulièrement à une compagnie du nom de Goineau & Bousquet et que, par conséquent, il n'a jamais directement fait affaire avec Saint-Michel.

Mis en présence des témoignages rendus ce matin, il a admis que la situation était "anormale" mais il a dit tout ignorer de l'affaire.

Ottawa et la TV éducative

OTTAWA (PC) — Le secrétaire d'Etat M. Gérard Pelletier a déclaré mardi que le gouvernement fédéral avait demandé à la Commission canadienne sur la radio et la télévision de permettre la transmission d'émissions de télévision sur la gamme des ultra hautes fréquences (UHF).

On demandera à la commission de donner priorité aux émissions éducatives lors de l'allocation des canaux sur la gamme UHF.

On a demandé au ministère des Transports de présenter à la commission un projet de réglementation qui obligerait tous les manufacturiers de téléviseurs vendus au Canada à prévoir une gamme UHF sur les appareils.

Cette gamme comprend 71 canaux dans une seule localité. La gamme ordinaire, connue sous le nom de bande, VHF, n'en comprend que 12.

Accréditation aux T.U.A. à Boucherville

Les Travailleurs Unis de l'Automobile viennent de recevoir le certificat d'accréditation syndical pour les 44 travailleurs d'American Air Filter à Boucherville.

L'accréditation accordée le 5 juillet par la Commission des Relations de travail du Québec couronne une campagne de recrutement commencée à la mi-mai.

le TEMPS qu'il fera

Encore du soleil aujourd'hui

On prévoit une apparition du soleil, aujourd'hui, pour la quatrième journée consécutive. Cette apparition qui tient un peu du miracle devrait se produire en fin d'après-midi si le ciel se dégage toutefois à temps.

Les Montréalais ont connu hier la plus chaude journée de la saison qu'il est convenu d'appeler l'été. Le mercure s'est en effet rendu à 86.4 degrés Farenheit.

Pris de vertige et particulièrement influencé par un front froid en provenance du nord-ouest, la température a baissé au cours de la nuit et l'on doit s'attendre à un maximum de 70 degrés pour la journée.

Pour demain, ce sera ensoleillé et un peu plus chand.

Voici les prévisions de la météo. **Régions de Montréal, d'Ottawa, des Laurentides, de la Mauricie, de Québec, du Lac-Saint-Jean, de Baie-Comeau et de Sept-Iles :** nuageux et beaucoup plus frais, se dégageant en fin d'après-midi. Quelques averses cessant ce matin. Jeudi, généralement ensoleillé et frais. Vents du nord-ouest de 15 milles. Maximum et minimum à Montréal, Ottawa et Québec, 70 et 50, Sainte-Agathe, Chicoutimi et La Tuque, 65 et 44, Baie-Comeau et Sept-Iles, 65 et 40. **Régions des Cantons de l'Est, de Rimouski et de Gaspé :** nuageux avec averses se dégageant en fin de journée. Beaucoup plus frais. Jeudi, ensoleillé et frais. Vents légers du nord-ouest aujourd'hui et cette nuit. Maximum et minimum à Sherbrooke, 70 et 50, Rivière-du-Loup, Mont-Joli et Gaspé, 65 et 44.

Leucémie : un espoir

PARIS (AFP) — Des résultats encourageants dans le traitement de la leucémie peuvent être obtenus par l'immunothérapie employée à la suite d'un traitement de chimiothérapie active; Tel est le résultat des recherches menées par une équipe de l'Institut de cancérologie de Villejuif, dans la banlieue parisienne, dont les travaux ont été présentés lundi à l'Académie des sciences.

AVIS AUX IMPORTATEURS CANADIENS

Le Département Commercial du Pavillon Algérien à "Terre des Hommes" est heureux de mettre ses services à la disposition des hommes d'affaires canadiens.

L'Algérie exporte une très grande variété de produits alimentaires, industriels, artisanaux, etc. . . . de haute qualité et à des prix raisonnables.

Renseignez-vous sur les possibilités d'affaires qui vous sont offertes, en appelant :

878-4467 ou en écrivant à "TERRE DES HOMMES"

PAVILLON DE L'ALGERIE (Département Commercial)

Ile Notre-Dame — Montréal

RABAIS FINAL!

Nous avons vendu des milliers de verges de ce tapis à 4.99, 7.99, 8.99 et 10.99

VENTE DE FINS DE ROULEAUX

GRANDEURS: 9'x12' jusqu'à 12'x18'

Caprolan Nylon — 100% ACRYLIC — PURE LAINE — DU PONT NYLON FILAMENT CONTINU

BROADLOOM RETORS, TEXTURE, VELOURS ET DIVERS POILS COUPES !

Toutes sortes de coupons, d'échantillons, de fins de rouleaux. Une aubaine que vous n'avez jamais vue. Venez tôt pour un meilleur choix. **UN SEUL PRIX : $69.00 CHACUN**

1,000 NATTES frangées de fantaisie — Laine — nylon — acrilan, env. 24 x 36. Rég. 5.00 chacune. SPECIAL $1.98 ch.

Venez les voir à un de nos trois magasins ou appelez 273-9983

MILLION DE TAPIS

5,000 VERGES CARREES DE

Sandran et Santona

de vinyle. Fins de rouleaux, jusqu'à 30 ver. car. seul.

Rég. $1.89 - $1.98 — Largeurs 6-9-12 pieds — 4 JOURS SEULEMENT — DEMI-PRIX — VERGE CARREE 99¢

10,000 VERGES CARREES

PRELART ORDINAIRE

Fins de rouleaux jusqu'à 30 ver. car. seulement

Rég. 79¢-89¢ ver. car. — 4 JOURS SEULEMENT — Largeurs 6-9-12 pi. — MOITIE PRIX — 49¢ VER. CAR.

300,000

TUILES DE LINOLEUM

3 couleurs

MOITIE PRIX — Rég. 14¢ ch. — 4 jours seulement — 7¢ CHACUNE

30,000

TUILES DE VINYLE PUR

La meilleure qualité de vinyle fabriqué

9" x 9", 1/16" d'épais — EN SOLDE — Rég. 24¢ ch. — 4 jours seulement — MOITIE PRIX — 12¢

400,000 TUILES

TUILES MOSAIQUES DE PLANCHER

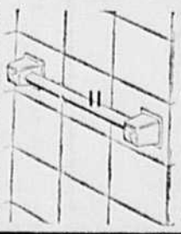

6" x 6" x 1/4" d'épais, imparfaites. Calculez 4 tuiles par pied carré. Rég. 10¢ ch. 4 JOURS SEULEMENT — 7¢

500,000 TUILES

4¼" x 4¼" x 5/32" d'épais imparfaites. Rég. 7¢ ch. 4 JOURS SEULEMENT — 2½¢

Broadloom/Carpettes/Vinyle hors série/Mosaique — Portez à votre compte ! Prenez 3 ans pour payer, garantie de service de 10 ans — MONTREAL FLOOR replacera votre tapis au besoin sans frais

MONTREAL TAPIS et TUILES

MONTREAL FLOOR COVERING LTD.

Chers Montréalais, c'est notre 29e année en affaires, venez nous voir. Votre tout dévoué, le personnel.

CENTRAL — **15 est, rue BERNARD** — Ouvert samedi jusqu'à 5 h. p.m. (angle St-Laurent) — Stationnement autour de l'immeuble — SERVICE A DOMICILE 273-9983

CENTRE-VILLE — **3424, av. du PARC** — Ouvert samedi jusqu'à 2 h. p.m. (angle Sherbrooke) — Une rue du métro Place des Arts — Stationnement en face et à côté du magasin — SERVICE A DOMICILE 842-8871

SUD ET RIVE SUD — **392, boul. LAFLEUR** — Ouvert samedi jusqu'à 2 h. p.m. — Centre d'achats Pont-Mercier, Ville LaSalle — Routes 2 et 20, Pont-Mercier sortie Cité de LaSalle — SERVICE A DOMICILE 365-6560

Tous les magasins sont ouverts jusqu'à 6 h. chaque jour — Jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.

POUR LE SAMEDI, CONSULTEZ LA NOTE SOUS CHACUNE DES ADRESSES.

874-7111
LE numéro à composer pour vendre ou louer votre maison par une PETITE ANNONCE "SUCCÈS"

LA PRESSE

COMPLETEZ VOTRE REGIME
BUVEZ Cott
FAIBLE EN CALORIES - CREAM SODA
EN BOUTEILLES SANS DEPOT

MONTREAL, MERCREDI 10 JUILLET 1968 — 84e ANNEE — No 159
BUREAUX 874-7272 / REDACTION 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911

St-Michel critique la Commission municipale

par Pierre VENNAT

"On va passer pour une gang de gars qui ne veulent pas payer leurs dettes !"

Ce cri du coeur, lancé par le conseiller Roland Larivière, a incité le conseil de Saint-Michel à dénoncer la Commission municipale du Québec qui retiendrait, depuis trois mois, et "sans raisons", estime-t-il, les chèques dus à certains fournisseurs de la ville.

M. Larivière a même exigé des "explications" à la Commission municipale, se demandant comment elle osait retenir ainsi des sommes dues à des fournisseurs, après que le conseil eut accepté des résolutions en bonne et due forme ordonnant le paiement de ces fournisseurs.

Saint-Michel, on le sait, est placée sous la tutelle de la Commission municipale du Québec depuis le déclenchement de ce qu'il est convenu d'appeler "l'Affaire de Saint-Michel".

L'ombre de la Commission municipale a d'ailleurs plané une bonne partie de la soirée sur les délibérations d'hier soir.

Le conseiller Larivière a ainsi fait adopter une résolution stipulant que tous les témoignages rendus devant la Commission d'enquête sur Saint-Michel, depuis le début, soient fournis gratuitement à tous les conseillers municipaux qui en feront la demande, afin que ceux-ci puissent "se documenter et répondre adéquatement".

Par ailleurs, les édiles ont accepté une recommandation de la Commission municipale qui voulait que Saint-Michel se trouve un directeur des achats qui veillera à établir une politique rationnelle des achats pour la ville.

Onze candidats avaient sollicité ce poste par la voie des journaux, et le conseil a ratifié la recommandation de la Commission et embauché M. E.C. Mireault, au traitement annuel de $10,000 plus $1,200 de frais de déplacement.

Voir CHEQUES en page 6

... APRES LE BON DIEU ...

La Place des Arts doit prendre la relève de M. Gesser

— La FTQ

Prenant fait et cause pour l'Union des artistes de Montréal dans son démêlé avec l'impresario Samuel Gesser, la Fédération des travailleurs du Québec déplore le fait que ce dernier a "lamentablement raté sa sortie de scène en la faisant, sans justification aucune, sur le dos du syndicalisme".

Le secrétaire général de la FTQ, M. Claude Mérineau, a exprimé l'avis que l'union des artistes n'a fait que son travail de syndicat en cherchant à protéger les artistes étrangers au prix d'un permis de travail d'un coût presque symbolique, et que c'est M. Gesser qui a échoué dans sa tâche de producteur artistique en ne parvenant pas à remplir ses salles convenablement.

M. Mérineau rappelle que dans le secteur industriel il n'y a que les employeurs incompétents qui expliquent ainsi leurs faillites en prenant les syndicats comme boucs émissaires de leur piètre administration.

Selon le porte-parole de la FTQ, M. Gesser n'aura convaincu que les antisyndicalistes idéologiques et lui-même en invoquant le paiement de permis de travail se montant à quelque 2,599 dollars pour contremander le festival international d'été, une affaire évaluée à environ un million de dollars. "C'est là, dit-il, une explication vraiment trop commode, et qui, espérons-le, ne trompera personne."

Enfin, le leader syndical a fait un devoir aux autorités provinciales et municipales d'autoriser la Place des Arts à prendre la relève de M. Gesser et à redonner à Montréal un festival d'été peut-être moins ambitieux, mais néanmoins de nature à répondre aux aspirations de la population locale et des visiteurs étrangers de la Terre des hommes.

Pour sa part, M. Gesser a qualifié de "chantage" le montant exigé par l'Union des artistes pour permettre à des troupes étrangères (en dehors

Voir RELEVE en page 6

Un policier tentera d'établir la paix au sein des motards

par Michel-G. Tremblay

"Mon travail, c'est d'être avec les motards, de participer à leurs activités".

Celui qui parle ainsi, c'est l'agent John Dalzell, de la police de Montréal. Il vient en effet d'être nommé officier de liaison au sein des clubs de jeunes motocyclistes de la métropole.

Rencontré hier en fin d'après-midi au palais de Justice, rue Notre-Dame, l'agent Dalzell discutait avec quelques motocyclistes qui assistaient au procès de l'inculpé dans le meurtre de Jean-Yves Piquette.

"Instaurer la paix entre les différents clubs de motards qui réunissent plus de 500 membres à Montréal, voilà l'objectif premier de mon travail", a déclaré l'agent Dalzell. Une fois que cette étape sera franchie, il sera possible de revaloriser tous les clubs, ce qui aura pour effet de permettre une plus grande participation des jeunes à leurs loisirs.

Adepte de la moto

Agé de 23 ans, John Dalzell est un adepte, depuis 5 ans, du sport de la moto, et il est policier à la Ville de Montréal depuis 3 ans. Le capitaine René Mongeau, responsable de la division de l'Aide à la jeunesse, affirme que le jeune agent "s'y connait en moto et qu'il a des amis dans à peu près toutes les bandes".

Cependant, le capitaine prévoit que la tâche ne sera pas facile. Il faudra bannir en premier lieu les têtes folles qui, comme partout ailleurs,

Voir POLICIER en page 6

photo Michel Gravel, LA PRESSE

L'agent John Dalzell, le nouveau "policier-motocycliste", a pour mission de mettre un terme à la violence entre les clubs de motards de la métropole. Nous le voyons ici entouré de jeunes, au palais de justice, en train de préparer une réunion des membres d'un club.

Total des visiteurs hier à la fermeture
71,176
depuis l'ouverture
3,982,781

Brossard se prononce pour la fusion avec Notre-Dame

par Pierre VENNAT

La Commission Lemay risque de se faire couper l'herbe sous le pied ! Pendant qu'elle étudie toujours les implications économiques du regroupement des 12 municipalités de la Rive sud en trois grandes villes, les édiles de Brossard viennent de prier le gouvernement provincial d'étudier les implications de la fusion de Brossard et Notre-Dame-du-Sacré-Coeur.

La semaine dernière, c'était Préville et Saint-Lambert qui adoptaient des avis de motion en vue de leur fusion future.

En janvier 1967, la Commission Lemay proposait que Saint-Lambert, Préville, Greenfield Park, Brossard, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, Lemoyne, Laflèche et l'autre partie de Saint-Hubert forment conjointement la deuxième des trois villes formées du regroupement des 12 municipalités de la région.

Les projets avancent

Le gouvernement provincial avait toutefois décidé de former une deuxième commission, toujours présidée par Me Henri-Paul Lemay, pour étudier, cette fois-ci, les implications économiques d'un tel regroupement.

Pendant que la commission étudie toujours, les projets de regroupement avancent.

Il est vrai que Notre-Dame-du-Sacré-Coeur n'a guère le choix, même si elle n'a tou-

Voir BROSSARD en page 6

LOUEZ
NOTRE EQUIPEMENT
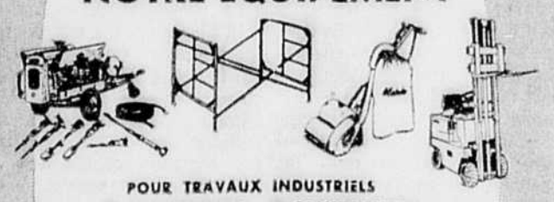
POUR TRAVAUX INDUSTRIELS
• DOMICILIAIRES • CONSTRUCTION
Perco
3185, boul. Pitfield Montée-de-Liesse nord, St-Laurent, Transcanadienne, sortie 18 nord.
Succursale 5272, boul. St-Laurent
331-7550

La "loterie du maire"

Sur les 1,333,000 envois, 3,500 dossiers incomplets

par Raymond MASSE

"Sur les 1,333,000 envois que la ville de Montréal a reçus pour les concours de mai et de juin concernant la taxe volontaire, il n'y a que 3,500 dossiers qui n'ont pas pu être complétés", déclarait, hier après-midi, à l'hôtel de ville, M. Lucien Saulnier, président du Comité exécutif de la métropole.

Dans un cas sur trois, ces dossiers sont incomplets à cause d'erreurs cléricales ou mécaniques qui seront corrigées, a précisé M. Saulnier, qui a aussi noté aussitôt que chacune des personnes concernées par ce cas obtiendra son reçu le plus tôt possible".

Quant aux deux autres tiers, "il sera difficile, dans un certain nombre de cas, d'expédier des accusés de réception", a-t-il souligné.

Le président du comité exécutif a cité, à l'appui, plusieurs cas où il est difficile de trouver une solution, surtout s'il n'y a pas d'indication permettant au personnel attaché à la "taxe volontaire" de communiquer avec une succursale de banque ou avec un bureau de poste.

Par exemple, la Ville a reçu des chèques portant une signature souvent illisible ou presque, mais ne mentionnant aucune adresse, puis des chèques sans signature, ou des chèques payable à l'ordre de l'Hydro-Québec ou, encore, un chèque au montant de $24.10; un montant de $10.00 sans adresse ou un montant de $24 avec une adresse mais sans nom; des chèques "visés" sans signature lisible.

La Ville a même reçu un mandat de banque incomplet.

"Ce sont là des exemples où nous tenterons de retracer le nom de l'envoyeur.

"Chez ceux qui n'ont pas encore obtenu de reçu, il peut s'agir, dans les deux tiers des cas, d'erreurs de leur part, dit encore M. Saulnier. Et quant à l'autre tiers, cela est dû à des erreurs cléricales ou mécaniques que nous allons corriger."

Tout en commentant que "le nombre des erreurs n'est pas considérable", M. Saulnier a insisté sur la nécessité "pour les contribuables volontaires de prendre soin d'adresser des chèques bien faits à l'hôtel de Ville de Montréal ou au casier postal 9999 de Montréal, tout en inscrivant en lettres capitales leurs noms et adresses, ainsi que leurs numéros de téléphone.

"Ceux qui n'ont pas obtenu de reçu peuvent être assurés que nous allons faire tout ce qui est humainement possible de faire pour qu'ils en obtiennent un, a affirmé le président du Comité exécutif.

"Si une personne n'a pas encore obtenu un reçu, cela ne veut pas nécessairement dire que son nom n'a pas été inscrit à l'un des deux concours jusqu'ici tenu. C'est le numéro de rôle qui fait foi de tout."

On a appris d'autre part que la Ville a reçu, comme "contributions volontaires" plus de 1,500 chèques non négociables (sans provision suffisante).

Des nouvelles au sujet du troisième concours, celui de juillet? Les "$2" seront-ils aussi nombreux pour le concours de juillet qu'ils l'ont été pour les concours de mai et de juin?

M. Saulnier répond: "Les entrées se font au même rythme que les mois précédents."

Deux hommes accusés à cause de clés compromettantes

Raymond Caza et Joseph Jacob ont comparu ce matin devant le juge Maurice Rousseau sous une simple accusation de possession d'outils de cambrioleurs, et ont tous deux nié leur culpabilité. Dans le cas du premier, l'enquête préliminaire a été reportée au 20 août, cependant que, dans le cas de Jacob, cette procédure s'instruira dès mardi prochain.

Alors que le premier, déjà en liberté sous un cautionnement de $500, est resté libre dans les mêmes conditions, Jacob s'est vu refuser tout cautionnement lorsque le procureur de la Couronne, Me Bernard Fournier, a souligné qu'il avait été condamné pour des délits semblables, et qu'il attendait son procès pour un crime du même genre, en cour municipale.

Le procureur de Jacob eut beau faire remarquer que son dossier remontait à près de 35 ans, le juge Rousseau soutint que dans des cas où il y avait des causes pendantes pour des délits du même genre, il n'accordait jamais de cautionnement.

Les deux hommes ont été arrêtés tard lundi soir, rue Saint-Denis, près du Carré Saint-Louis, dans le centre de la métropole, par les agents Robert Fuller et Guy Préfontaine.

Les deux policiers du poste no 4, qui patrouillaient le secteur, ont aperçu les deux individus qui étaient en train de voler le contenu des deux boîtes de téléphones publics situées dans ce secteur.

En fouillant l'auto des deux détenus, les sergents-détectives René Piquette et Raymond Bergeron, de la Sûreté du pos-

Voir PEGRE en page 6

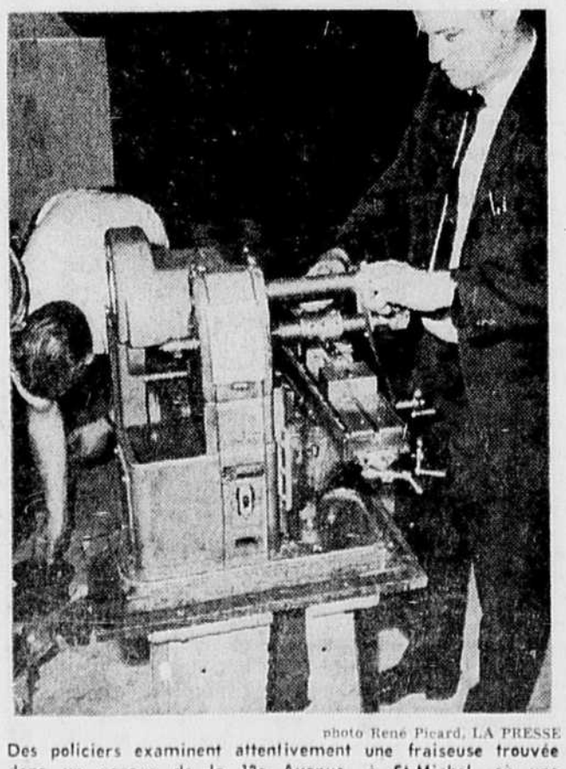

photo René Picard, LA PRESSE

Des policiers examinent attentivement une fraiseuse trouvée dans un garage de la 12e Avenue, à St-Michel, où une importante organisation criminelle aurait fabriqué les clés destinées à ouvrir toutes les boîtes de téléphones publics de la région métropolitaine.

NOTRE AUBAINE DU 30e ANNIVERSAIRE

METEOR HARDTOP
Moteur V-8, transmission automatique, radio, servo-direction, intérieur Vinyl, etc.
Se détaille $4,062
SPECIAL : $2,995
(autos de démonstrations)
N.B. Pour quelques dollars de plus vous pouvez vous procurer une toute neuve, choisissez parmi plus de 200 modèles.
CORTINA
FALCON
COMET
MONTEGO
ECONOLINE 1969
METEOR
MERCURY
CONTINENTAL
MARK III
CAMIONS MERCURY
VOTRE VENDEUR DE CONFIANCE DU CENTRE DE MONTREAL
Lanthier & Lalonde AUTOMOBILE INC.
4411, rue PAPINEAU • 526-4411
près MONT-ROYAL

25 à 50%
DE RABAIS
durant notre
VENTE DE SOULIERS D'ÉTÉ
POUR DAMES ET POUR HOMMES
Venez en profiter dès demain matin !
STATIONNEMENT GRATUIT
A deux pas de la sortie Jean-Talon ou Mont-Royal du metro
Louis Deslauriers Ltée.
H. Giroux & Fils Inc.
6914 St-Hubert, 273-2813 • 1500 Mt-Royal E., LA.1-3164
4029 Ontario E., LA.1-9414

Les chômeurs de Saint-Jérôme obtiennent des cours de recyclage

Une victoire ouvrière significative : c'est ce que pensent les travailleurs et étudiants-chômeurs de Saint-Jérôme, du succès de la lutte qu'ils ont menée afin d'obtenir que soient donnés, cet été, des cours de recyclage.

Dans un même communiqué, les représentants des étudiants-chômeurs, du Conseil du Travail et du Comité ouvrier de Saint-Jérôme, outre de se réjouir de cette décision, rappellent les multiples démarches y ayant finalement mené. Démarches d'une "lutte dure et longue . . . où souvent on s'est cassé la gueule . . . mais qui prouve que quand des ouvriers bien décidés se serrent les coudes, les résultats sont encourageants."

"Cette lutte, ajoute le communiqué, fait partie de la condition ouvrière". Elle a commencé le 21 juin dernier, quand les organisations plus haut mentionnées ont appris "avec stupéfaction" qu'il n'y aurait pas de cours de recyclage, cet été, faute de candidats.

Pour en avoir le coeur net, des ouvriers distribuèrent alors 5,000 circulaires dans les restaurants de Saint-Jérôme, circulaires dans lesquelles ils demandaient aux chômeurs d'aller les rencontrer, avant de se présenter au Centre de main-d'oeuvre. Plus de 75 personnes répondirent à l'appel, au cours de la première semaine.

Directement à Québec et à Ottawa

"Mais, ajoute le communiqué, nous nous pétions toujours la fraise contre les organisations locales qui, malgré leur bonne volonté, n'arrivaient jamais à se brancher". Aussi, les organisations ouvrières décidèrent de contourner cette difficulté en s'adressant directement à Québec et à Ottawa.

Suivirent des rencontres avec des représentants du ministère de l'Education et du Centre de main-d'oeuvre local. Une fois que le gérant du Centre eut d'éclaré qu'il "acceptait enfin d'ouvrir, pour le moment, une 9e et deux 10e, dès le 22 juillet", le représentant du ministère de l'Education ajouta qu'il serait même possible d'appliquer, sans tarder, le système des options par matières.

De plus, "malgré certaines réticences à peine voilées du représentant du Centre de main-d'oeuvre, nous annonçons aussi, poursuit le communiqué, que la régionale mettra au service des étudiants-chômeurs un orienteur professionnel spécialisé pour adultes."

Pour favoriser la coordination entre tous ces gens, les ouvriers ont également proposé la formation d'un comité à cet effet, lequel comité sera composé de représentants du Bureau fédéral de la main-d'oeuvre, de l'école régionale, des ministères provinciaux du Commerce et du Travail, des chômeurs-étudiants, du Comité ouvrier, du Conseil du travail, du CREP et du MTC.

Par ailleurs, 17 corps intermédiaires, 20 syndicats et 3 Conseils du travail ont endossé l'action des étudiants-chômeurs de Saint-Jérôme.

Les assistés sociaux bénéficieront de soins gratuits en chiropraxie

par Bernard Morrier

Désormais, les assistés sociaux de la région de Montréal et éventuellement tous ceux du Québec pourront bénéficier de soins gratuits en chiropraxie.

Tel est l'essentiel d'une déclaration faite hier, au cours d'une conférence de presse, par le Dr Jean-Pierre Filion, président du Syndicat professionnel des chiropraticiens du Québec qui groupe quelque 250 membres reconnus et engagés de façon permanente dans leur profession.

Comme on sait, le gouvernement du Québec ne reconnait toujours pas de façon officielle la profession de chiropraticien, et c'est donc dire que le ministère québécois de la Famille et du Bien-Etre social qui, normalement, assume les frais d'assistance médicale aux nécessiteux, ne participera d'aucune façon à cette nouvelle initiative.

Certes, ce geste des chiropraticiens québécois pourra être interprété comme un nouvel effort de leur part pour accélérer la reconnaissance de leur profession chez nous.

Mais le Dr Jaque Ayotte, animateur de la Fondation de recherche chiropratique, un organisme dévoué à la recherche sous toutes ses formes et au renouvellement de la compétence au sein de la profession chiropratique, voit plutôt la la mise en oeuvre des politiques de bien public qui émanent de l'action des conseils de direction du Syndicat qui, parmi leurs nombreuses préoccupations, préconisaient justement l'établissement d'un dispensaire auquel les organismes professionnels du genre collaboreraient pour secourir gratuitement les malades indigents.

Un premier établissement, le dispensaire Letêcheur, a justement ouvert ses portes hier matin au 4539, boul. St-Laurent. Et les indigents, munis de cartes en bonne et due forme des services de bien-être social reconnus, pourront s'y présenter et être ensuite référés aux chiropraticiens désignés et recevoir leurs services sans aucuns frais.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du dispensaire, les nécessiteux ne devront débourser qu'à la première visite des frais d'inscription d'un ou deux dollars. Pour leur part, les quelque 25 chiropraticiens, qui ont jusqu'à maintenant accepté de participer bénévolement à cette oeuvre, doivent débourser $25 pour le maintien du dispensaire.

"C'est une première expérience, de dire le Dr Ayotte, et si c'est une réussite, d'autres dispensaires s'ouvriront à Montréal et dans le reste du Québec par la suite."

Mme Letêcheur, dont le dispensaire porte le nom et qui a largement contribué à sa mise sur pied, a précisé pour sa part que le cas de chaque nécessiteux sera étudié attentivement afin que des services gratuits ne soient pas prodigués à ceux qui ont les moyens de payer.

Outre les chiros, qui ont donné le plus important coup de pouce à la mise en oeuvre du dispensaire, Mme Letêcheur a révélé que le Laboratoire Trans-Québec a assuré de fournir gratuitement des lunettes aux déshérités et de mettre à leur service une douzaine d'optométristes. Six dentistes, une esthéticienne et même une coiffeuse se sont déclarés prêts à donner leurs services gratuitement à tous les indigents que le dispensaire leur recommandera.

Enfin, le Dr Ayotte n'a pas caché l'impatience de ses confrères à voir leur profession reconnue et il a dit espérer que ce sera chose faite lors de la prochaine session de l'Assemblée législative.

Une fois la profession reconnue, on s'attend bien que, lors de la mise en application des programmes de santé, les services chiropratiques seront tout aussi bien englobés que ceux des médecins.

CHEQUES

SUITE DE LA PAGE 3

On a parlé de bien d'autres choses, enguirlandé un monsieur Paquin, qui aurait signé un rapport avec le titre "d'estimateur de Saint-Michel", alors que les seuls estimateurs reconnus comme tels par le conseil seraient la firme "Les Estimateurs Professionnels", dont le nom a été mentionné à la Commission d'enquête la semaine dernière. Le conseiller Larivière a mentionné, à un moment donné, qu'il n'y avait pas de quartier bien conçu à Saint-Michel, parce que "ça n'a jamais été planifié dans le passé"; on a également exigé que la bibliothèque municipale, en élaboration depuis un an, soit ouverte au public à la mi-août, et la séance a été ajournée à mardi prochain.

PEGRE

SUITE DE LA PAGE 3

te no 4, ont retrouvé une centaine de clés servant à ouvrir les boites de la compagnie Bell.

Accompagnés des enquêteurs de cette compagnie, les détectives montréalais se sont rendus hier soir au 8365, de la 12e avenue, à Saint-Michel, où ils ont découvert ce que l'on croit être la fabrique des clés.

Selon ces policiers, le travail était fait par un véritable expert. Ce dernier des plus minutieux, aurait ainsi fabriqué plusieurs centaines de clés et, lors de la descente, la police a saisi assez de métal pour en fabriquer plusieurs milliers d'autres. Sur une machine-outil, les détectives ont découvert une clé qui n'avait pas encore été terminée.

Tout indique que les deux hommes, qui en étaient au stade des essais, se préparaient à une opération d'envergure. Ils auraient pu réussir des vols de plusieurs milliers de dollars sans qu'aucun témoin vienne les déranger.

L'agent Fuller, à qui l'on doit ces deux arrestations, avait aperçu Joseph Jacob rue Saint-Denis, et avait décidé de le surveiller, puisque lui-même et d'autres policiers l'avaient déjà arrêté il y a un mois alors qu'il volait le contenu d'une boite téléphonique, place Jacques-Cartier. Moins de trois minutes plus tard, Jacob était appréhendé à l'intérieur d'une cabine téléphonique.

Raymond Caza, qui était recherché par la RCMP, a longtemps fait la manchette de la scène policière locale alors qu'il était soupçonné du meurtre du caïd de la petite pègre de la Rive sud, Rocky Pearson, assassiné il y a quelques années à Jacques-Cartier. Son nom a maintes fois été mêlé à quelques affaires plus ou moins légales depuis ce temps. Quant à Jacob, il s'agit d'un ami intime de la famille Darabaner. Ce dernier a été condamné à sept ans d'emprisonnement il y a deux ans, à la suite de sa participation à la célèbre affaires des incendies criminelles et des faillites frauduleuses.

D'ici les prochains jours, la police s'attend à d'autres arrestations et, entre-temps, d'autres accusations seront probablement portées contre Caza et Jacob.

Victimes de vol condamnées pour exportation illégale de monnaie canadienne

ST-JEAN, Qué. (UPI) — Deux hommes d'affaires de Brooklyn, dans l'Etat de New-York, se sont vu imposer une amende de $7,500, hier, après s'être reconnus coupables d'avoir illégalement exporté des pièces de monnaie canadienne.

Donald Swersky, 42 ans, et Denis H. Behm, 40 ans, avaient été appréhendés lundi, à la frontière canadienne de Blackpool, au Québec, alors qu'ils transportaient 33 sacs contenant chacun pour 50 livres de pièces de 10 et de 25 cents.

Selon la RCMP, les sacs contenaient en tout $23,000. Behm et Swersky avaient signalé à la police de Montréal samedi, deux jours avant leur arrestation, qu'ils avaient été victimes d'un vol commis par quatre individus armés, dans un motel de la banlieue montréalaise.

Les Américains avaient raconté avoir été soulagés d'une importante somme d'argent, ainsi que de 36 sacs de pièces de monnaie, qu'ils venaient de se procurer auprès de deux marchands.

La rareté de l'argent sur le marché a augmenté sa valeur et l'on sait que le gouvernement canadien procède à l'élimination de ce métal dans les pièces de cinq et dix sous.

BROSSARD

SUITE DE LA PAGE 1

jours pas accepté, officiellement, le regroupement. Entourée de toutes parts par Brossard, dont la population est de 16,200 âmes, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur n'a que $160,000 de revenus et un déficit de $827,000. On s'attend toutefois que le conseil l'étudie lors d'une réunion spéciale, la semaine prochaine.

Déjà Brossard fournissait les services de police, jusqu'à récemment, à Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, ce que plusieurs considéraient comme un premier pas vers la fusion totale, mais ce service dut être suspendu pour des raisons juridiques.

La Commission Lemay, dans son rapport de janvier 1967, avait jugé que deux municipalités de la Rive sud peuvent difficilement survivre: Lafleche et Notre-Dame-du-Sacré-Coeur.

Dans son mémoire à la commission, la ville de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur s'était prononcée pour le regroupement des villes de la Rive Sud, jugeant qu'il y aurait intérêt à grouper plusieurs municipalités "ayant les même éléments de sécurité et assez rapprochées pour ne pas créer d'autres problèmes".

La Commission Lemay suggérait de faire une autre ville avec Jacques-Cartier, Longueuil, Boucherville et une partie de Saint-Hubert.

Une troisième ville aurait été créée par Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile.

Eventuellement, tout le territoire situé entre la rivière Richelieu et les limites des trois villes projetées aurait forme deux autres villes.

POLICIER

SUITE DE LA PAGE 3

mettent la dissension entre les membres et entre les clubs en provoquant des luttes inutiles.

Revaloriser le club en donnant la possibilité à tous de s'y joindre sans craindre des conflits, voilà une autre responsabilité qui incombe à l'agent Dalzell. Plus tard, il sera possible d'organiser des activités sociales, comme des courses, des voyages et une foule d'autres projets que le jeune agent espère mettre sur pied.

Les directeurs des 5 principaux clubs de motocyclistes — Popeye, Sundowners, Devil's Disciples, Satan's Choice et Playboy — ont accepté la présence de John Dalzell dans leur groupe et sont même prêts à collaborer avec lui.

L'agent Dalzell aura pour tâche de participer aux activités d'une bande, une journée et d'une autre, le lendemain. Il devrait recevoir sous peu sa moto.

Lorsque le directeur Gilbert a annoncé la création du poste d'officier de liaison, il a signalé que l'agent tentera d'organiser de façon constructive les loisirs des membres des clubs de motocyclistes.

RELEVE

SUITE DE LA PAGE 3

du Canada et des Etats-Unis) d'évoluer sur nos scènes. C'est un montant que M. Gesser a payé dans le passé, non sans protester et à cause de l'entente survenue entre l'Union des artistes et la Place des Arts.

M. Gesser a déclaré lundi qu'il était en faillite et que sa carrière d'impresario à Montréal était finie. En annulant le festival d'été, il a affirmé que cela lui coûtait personnellement $70,000 tandis que la Place des Arts perdait un revenu de $250,000.

Hier soir, un associé de M. Gesser, M. André Dufresne, a suggéré que d'autres personnes tentent de reprendre à leur compte les contrats brisés. M. Dufresne s'est cependant dit solidaire avec les décisions de M. Gesser.

Parmi les spectacles annulés on note celui de Harry Belafonte et de Pete Seeger ainsi que des pièces musicales telles que Irma La Douce et "Man of La Mancha".

Les policiers changent de casquette

Les officiers de la police de Montréal changent de casquette. Le couvre-chef octogonal qu'ils portent depuis 15 ans, va céder le pas à un autre, de forme arrondie.

Selon M. René Daignault, inspecteur-chef adjoint, le changement s'inspire de "considérations esthétiques". La casquette octogonale, dit-il est devenue celle des livreurs. "La nouvelle casquette donnera à nos hommes une allure plus martiale et plus distincte."

M. William Scully, qui a conçu et doit fabriquer la nouvelle casquette, a déclaré avoir reçu des commandes pour cette forme arrondie de presque toutes les municipalités de l'Ile de Montréal.

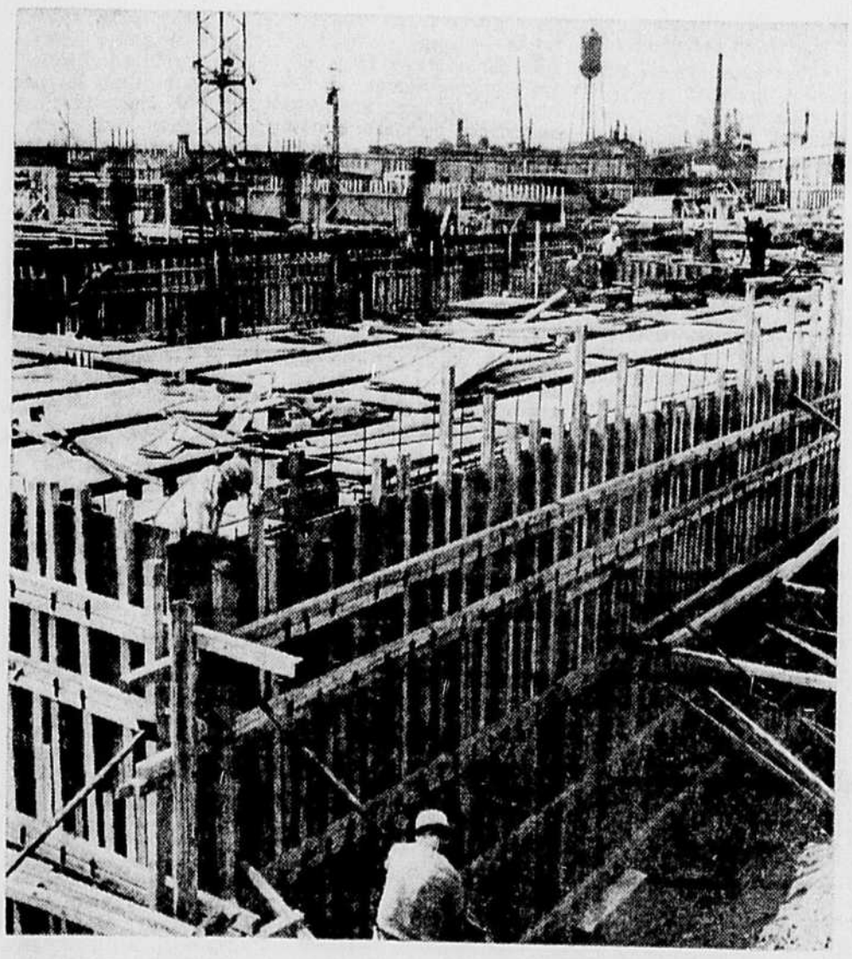

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Construction, au coût de $6 millions, d'un incinérateur dans le secteur "des Carrières"

Un imposant incinérateur est en construction dans le complexe municipal "des Carrières", au sud du boul. Rosemont. Estimés à près de $6,000,000, les travaux vont bon train depuis le printemps et ils seront complètement terminés dans environ deux ans.

Interrogé hier après-midi, à son bureau de la rue des Carrières, M. J.-V. Arpin, directeur du service municipal de la Voie publique, dit que ce sera là le premier incinérateur de type européen (suisse) construit en Amérique du Nord. Selon M. Arpin, ses principaux éléments sont une fosse de réception pouvant accumuler des ordures ménagères pour 48 heures d'opération, puis un dispositif d'alimentation de quatre fours au moyen de tabliers vibrants.

M. Arpin ajoute que chaque four détruira 300 tonnes d'ordures ménagères par jour, donnant ainsi une capacité totale de 1,200 tonnes. Quant à la combustion, elle s'effectuera grâce à une grille mobile. Les gaz de combustion passeront à travers des chaudières pour produire de la vapeur qui sera vendue, en plus de servir au chauffage du complexe municipal "des Carrières".

M. Arpin note également que les gaz des chaudières seront presque complètement nettoyés de leurs particules solides, en passant à travers des électrofiltres, évitant ainsi toute pollution de l'air. Avec ce nouveau système, on n'aura guère plus de .17 livre de particules par 1,000 livres de gaz déchargés dans l'atmosphère, souligne également M. Arpin.

C'est en février dernier que le conseil municipal a voté un crédit de $5,700,000 requis pour ce contrat, y compris la préparation des plans, les honoraires d'architectes et d'ingénieurs, les frais de surveillance, d'inspection, de laboratoire et de finances, l'ameublement premier, les travaux corrélatifs et les autres dépenses incidentes et imprévues.

YAMAHA

Langelier Valiquette

SEUL DÉPOSITAIRE AUTORISÉ

VENTE ANNIVERSAIRE

ECONOMISEZ 200.

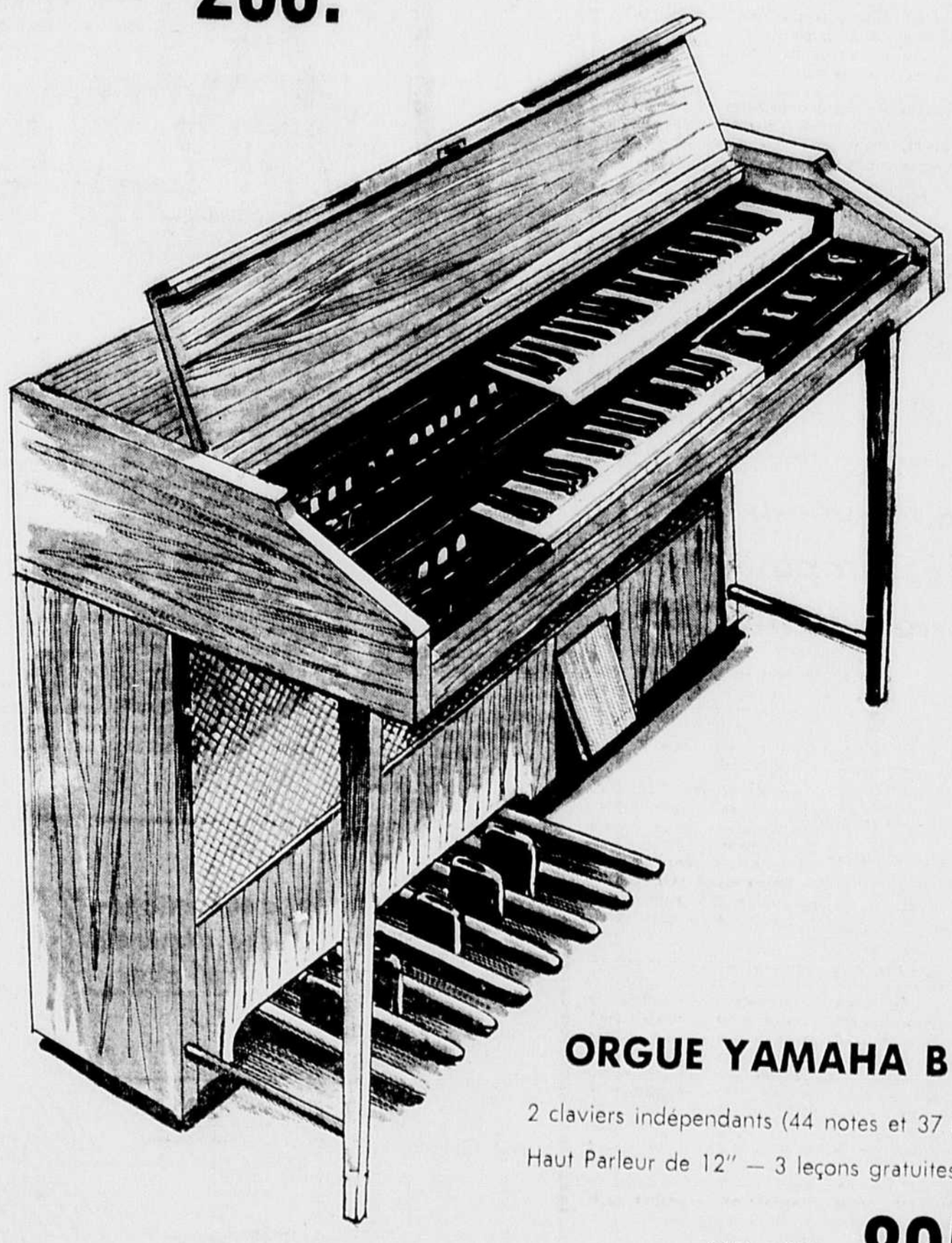

ORGUE YAMAHA B 6

2 claviers indépendants (44 notes et 37 notes)

Haut Parleur de 12" — 3 leçons gratuites.

REG. 1095. 895.

BLANC INCLUS

PLUSIEURS AUTRES MODELES EN VENTE

LIVRAISON GRATUITE

STATIONNEMENT EN AVANT AU MAGASIN OU A L'ARRIERE

LANGELIER-VALIQUETTE LTEE

510 EST, RUE STE-CATHERINE — MONTREAL

TEL. 842-8811

HEURES D'AFFAIRES

Ouvert de 9.30 A.M. à 5.30 P.M.

Ouvert jusqu'à 9 h. P.M. les jeudis et vendredis

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Valeur	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Abitibi	2620	9⅜	9¼	9¼
Alcan	3400	26¼	26	26¼
Alcan 4½	—	33	33	—
Algoma	1150	18¾	18¾	18¾
Alum 4½pc Pr	50	37	37	37
AngT 3 15 Pr	250	45½	45½	45½
ArgC Pr A	1900	12¾	12¾	12¾
Asbestos	—	24¼	23½	—
Atl Sug	450	7⅝	7½	7⅝
Atl Sug A	—	15¾	15¾	—
Bq CN	475	12¼	12⅛	12¼
Bq d'Ep	800	10¾	10⅝	10¾
Bq Imp-C	2400	17¼	17	17⅛
Bq Mont	7118	14⅛	13⅞	14
Bq N-E	1420	20⅛	20	20⅛
Bq PC	—	9¼	9⅛	—
Bq Roy	1560	19¼	19	19
Bq Tor-D	—	18¼	18¼	—
Bell Phone	858	45⅞	45⅛	45¼
Brazil	300	18⅛	18⅛	18⅛
BA Oil	400	42¾	42¼	42¼
BC Forest	100	18¾	18¾	18¾
BC Phone	950	56½	56½	56½
BC Ph 5¾	—	86¼	86¼	—
Brinco	14920	485	475	480
Bruck (A)	100	17	17	17
CAE	100	9¼	9¼	9¼
Cal Pow	500	23	23	23
Can Cem	—	31½	30½	—
CD Sugar	—	25	25	—
Canron	280	19⅛	19⅛	19⅛
C Pack B	—	98	98	—
C Brew	4390	9½	9⅜	9⅜
C Brew B	—	38¾	38¾	—
C Chem w	300	350	350	350
C Hydroc	300	20¼	20¼	20¼
CIL	200	14	14	14
CI Pow	225	29½	29½	29½
CI Pow	225	29½	29½	29½
CI P 5.2	—	15	15	—
Interurban	2400	6¾	6⅝	6¾
C Marconi	850	8¾	8⅝	8¾
CP	300	60	60	60
CP 3 pr	500	9⅝	9⅝	9⅝
CPI Pr	3150	24	24	24
C Pfina	—	17⅞	17¾	—
C Refract	100	12⅝	12⅝	12⅝
C Vickers	340	10⅝	10½	10½
Central D	300	17¼	17⅛	17¼
Chemcell	475	10¾	10⅝	10¾
Cominco	—	26½	26	—
C Bath	2500	17¾	17⅝	17⅝
C Bath pr	—	19⅛	19	—
C Bath wts	200	420	410	420
C Bldg		230	230	230
Cons T	650	14⅛	14	14⅛
Consu Glass	100	17	17	17
Corby A	—	31	31	—
CorbyOB	—	30	30	—
Couvrette	5075	7⅝	7½	7½
Crain RL	900	18	18	18
Crain RL	900	18	18	18
F[illegible]cier	25	57	57	57
C Cork	50	117	117	117
Crush I	100	19¼	19¼	19¼
Denault A	—	14¼	14¼	—
Denison	345	76	76	76
Dist Seag	600	46⅞	46½	46½
D Bridge	—	14	14	—
D Coal Pr	—	11	11	—
D Corset	—	9	9	—
Do Fasco	—	19½	19⅜	—
D Glass	200	11¼	11⅛	11¼
D[illegible]co	—	9	9	—
D Stores	2700	20	20	20
Domtar	3270	11½	11	11⅛
D Text	200	14¾	14¾	14¾
D Text Pr	—	100	100	—
Donohue Pr	100	18¾	18¾	18¾
Du Pont	—	33½	32½	—
Dupuis A	100	6¾	6¾	6¾
Eagle A	—	360	360	—
Falcon	200	105	105	105
Fin Collection	300	17⅞	17¼	17¼
Fleetwood	—	15	15	—
Fraser	100	16½	16½	16½
Fr Pete	—	640	625	—
F[illegible]rum Pr	200	8⅞	8⅞	8⅞
Glengair	500	245	243	245
G3 Can Inv Pr	—	36	36	—
GL Paper	150	18½	18½	18½
Hawk Sidd	2000	445	445	445
Hollinger	100	30¾	30¾	30¾
Home A	7200	23½	23⅛	23⅛
Home Pf	—	330	330	—
H Bay M	685	55¾	55	55
HBC	200	26⅝	26⅝	26⅝

Valeur	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Husky Oil	—	28½	28½	—
Husky D w	—	17¾	17½	—
Imp Oil	263	68⅝	68½	68⅝
Imp Tob	3600	15⅜	15⅛	15¼
Ind Accep	1270	23½	23⅜	23½
Inglis	—	10¾	10¾	—
Int Nickel	1030	110⅜	109¾	110¼
Int Util	400	54½	54⅜	54½
Int Util Pr	—	54⅛	54⅛	—
Inter PL N	1300	19¼	19⅛	19¼
Inv Gr "A"	2700	8½	8½	8½
Jamaica PS	—	78	78	—
Labatt	—	17¼	17¼	—
Labatt Pr	500	22½	22½	22½
Lamontagne "A"	—	380	375	—
Laur Fin	1330	460	450	450
Lewis	100	14½	14½	14½
Loblaw (A)	1860	9¼	8⅞	9¼
Loblaw (B)	475	9¼	9⅛	9¼
Loeb M	8130	13⅞	13½	13¾
MacLaren	—	14½	14½	—
MacMillan	400	26¼	24⅞	24⅞
Marit Elec	25	25	25	25
Massey F	877	18	17⅞	18
Melchers	1150	8⅜	8½	8⅜
Molson (A)	—	26¾	26½	—
Molson (B)	—	27	27	—
Mtl Trust	100	13	13	13
Moore Corp	1095	31¼	30¾	31
Mussens	100	6½	6½	6½
Nat Contain	118	8¼	8¼	8¼
Nat Cont w	1000	400	400	400
Nat Sea	900	6⅜	6	6⅜
NB Tel	—	14¼	13¾	—
NFLD Light	200	8½	8½	8½
Noranda	3400	47¾	47	47
North C Gas	1030	15	14⅞	15
NS Light	3500	8¼	8	8⅛
Oshawa a	1575	42¼	41⅞	41⅞
Pac Pete	500	22¾	22⅝	22¾
Placer	—	27	27	—
Pow Corp	—	9¾	9½	—
Pow C S	1100	10½	10¼	10¼
Price	1400	11¾	11¾	11¾
QN Gas	387	12¼	12¼	12¼
Que Phone	—	13½	13½	—
Radio Eng	980	30½	29⅞	30⅛
Reitman's	300	13	13	13
Reitman's A	—	10	10	—
Rio Algom	600	35	35	35
Readers Digest				
Read Digest	1500	12½	12½	12½
Rolland A	1200	7½	7½	7½
Rothmans	400	30	30	30
Royal Trust	600	21⅞	21¾	21⅞
St-L Cem (A)	—	20⅞	20½	—
Salada F	424	10¾	10½	10¾
Scott LaS	450	28¾	28¾	28¾
Shell Can	600	29	28¾	28¾
Shell I Pr	—	30	30	—
Shell I w	300	13¾	13½	13¾
SherW Pr	—	100	100	—
Shop Save	1075	17	17	17
Simpsons	—	39½	39½	—
Simp Sears	—	33½	33½	—
Sogemines	500	14½	14½	14¼
Southam	—	51	50	—
Steel Can	8270	22⅛	22	22
Steinbg (A)	350	18¾	18½	18½
Texaco C	426	33½	33¼	33¼
T G A	200	9⅜	9⅜	9⅜
Tr-C Corp	200	10⅜	10⅜	10⅜
Tr-C PL	530	34⅜	34⅜	34⅜
Tr-C PL A	200	66	66	66
Tr-C PL B	—	43¾	43¾	—
Tr Mt PL	450	14½	14¼	14¼
Trizec	1700	205	195	200
UAP Inc	—	22	22	—
U Carbide	200	20⅞	20⅞	20⅞
Velcro	540	53¼	53	53¼
Versafood	—	19¼	19	—
Wajax	1200	18	18	18
Walk GW	300	35	35	35
Weldwood	—	13⅞	13⅞	—
WCoast Tr	—	28¾	28⅞	—
W Pac Pd	500	5½	5½	5½
Warnock	252	13½	13½	13½
Weston	—	17	16⅞	—
Zeller's	1260	16	16	16

Bourse canadienne

Valeur	Ventes	Haut	Bas	3 h.
Agassiz	11700	63	61	63
Ajax	—	14	14	—
A[illegible] Met Ent	1200	375	365	365
Anthonian	4000	11	10	10
Arno	5000	5	5	5
Atl Mines	—	29	29	—
Baker Talc	6000	35	34	34
Bateman	2000	7½	7	7½
Beauce Pl	—	10	8	—
Beld-C Pr	100	26⅝	26⅝	26⅝
Bellechasse	1000	8	8	8
Blue Bon	200	270	265	265
Bruce-Presto	20500	17	15	15
Burnt Hill	7000	90	86	89
Camflo	—	510	500	—
CDRH	—	10¾	10⅝	—
C Security A	100	330	330	330
Cannon Mines	1000	30	30	30
Carbec	1500	30	30	30
Casavant	—	350	350	—
Cassidy's	325	8½	8½	8½
Chemalloy	900	580	580	580
Chib Copper	—	6½	6	—
Chipman	—	9½	9	—
Comm H M	46300	425	405	415
Commodore	1300	5¾	5½	5¾
Commodore w	4500	325	325	325
Commodore w	4500	325	325	325
C Canorama	—	18	18	—
C Manitoba	500	50	50	50
C Mogador	—	13½	13	—
C New Pac	—	72	72	—
C Persh	5815	133	128	130
CQ Yell	—	5	5	—
C Virginia	500	117	115	115
C McKinney	500	26	26	26
C Proprietary	83050	97	77	8
Corgemines	—	48	45	—
Cr MG A	—	200	200	—
Credo	7500	33½	31	33
Crownbridge	2500	13	13	13
Crusade	—	22	22	—
Daering Ex	3000	8	8	8
Dauphin	2000	28	28	28
Delta Elect	900	500	490	490
Devils Elb	13000	41	39	39
Dom Exp	5000	38	36	38
Dom Exp	5000	38	36	38
Dom Lease	9500	23	22	23
Domco	500	11⅜	11⅜	11⅜
Dumont	8000	18	17	18
Duvan	3000	13	13	13
Eagle Gold	4550	575	555	560
East Sull	800	620	615	620
Empire Min	1000	11	11	11
Fab Met	1000	8	8	8
Fano	—	7	6	—
Fidelity	11700	52	44	44
Fleet Mfg	—	295	295	—
Flint Rock	2000	13	12½	12½
Fontana	16500	4½	4½	4½
FT Reliance	5500	90	83	83
Fox Lake	1000	7	6	7
Futurity	500	51	51	51
Furlong	—	155	155	—
Furlong Pr	—	400	400	—
Ghislau	6500	4½	4½	4½
Glen Lake	700	290	290	290
Grt W Min	2500	50	50	50
Grissol	1450	6½	6¼	6⅜
Guard Mines	4200	67	64	65
Imbrex	100	15½	15½	15½
Inland Ch	—	460	460	—
Insiratn	400	120	120	120
Int Dredg	500	4½	4½	4½
James Bay	13100	116	104	116
Keltic Mng	—	13	13	—
Kenting Av	—	33⅜	33⅛	—
Kodiac Pet	3400	105	97	97
L Leclerc A	—	8½	8½	—
Lingside	5000	5	5	5
Louanna G	—	14½	14	—
Magnetics	400	315	315	315
Matachwan	5000	39	38	38
Mid-Chib	500	16	16	16
Midepsa	—	225	216	—
Mistango	1000	17	17	17
Molyb	—	185	185	—
M Pleast	2000	14	14	14
Muscocho	500	22	22	22
N Aut Vnd	—	195	195	—
Native Min	—	8	8	—
N Formaq	23500	11	10½	11
N Glacier	5000	17	17	17
NW MT Costig	—	26	26	—
Newrich	12000	10½	10	10½
NA Asbestos	—	8½	8½	—
NA Rare M	2500	28½	27½	27½
Ontario Sand	—	200	200	—
Opem Ex	1500	21½	21	21½
Patino	—	24	24	—
Pat Silver	9500	30	29	30
Paul Serv	—	15	15	—
Peel-Elder	—	27	27	—
Peso S	—	340	330	—
Phoenix O	—	355	355	—
Pitt Gold	3000	5	5	5
Pr Potash	1500	9	9	9
Que Ascot	2500	3½	3½	3½
Que Cobalt	—	150	150	—
Que Explo	—	16	16	—
Queenston	2500	21	20	20
Rancheria	—	16	16	—
Royn Ex	3000	10½	10½	10½
RA Pete "B"	2500	72	70	72
St-L Colum	1350	300	300	300
Sapawe	2000	8	8	8
Seaway H	1025	12⅜	12½	12½
Select Fin	100	260	260	260
Show Mng	4500	35	33	33
Silver Reg	27900	55	49	54
Silver Sum	—	13½	13	—
Silver T	—	95	92	—
Ontario Sand	—	200	200	—
Opem Ex	1500	21½	21	21½
Patino	—	24	24	—
Par Silver	9500	30	29	30
Paul Serv	—	15	15	—
Peel-Elder	—	27	27	—
Peso S	—	340	330	—
Phoenix O	—	355	355	—
Pitt Gold	3000	5	5	5
Pitt Gold	3000	5	5	5
Pr Potash	1500	9	9	9
SOCA	1000	160	160	160
S Dufault	5000	23	22½	22½
Spartan A	300	105	105	105
Stairs 2	1000	13	13	13
S Gold	—	13	13	—
Sturgeon	500	40	40	40
Subeo	5400	240	230	230
Superpack	—	16	15½	—
Surlaga	840	205	195	195
Tache	2000	7½	7	7½
Talisman	—	30	30	—
Tazin	1000	8	7½	7½
Titan	—	9	9	—
Trsterre	—	14	14	—
U Obalski	1600	136	131	135
Val-Mar	100	5	5	5
V Der Hout	100	390	390	390
Waite D	1000	22	22	22
W C Min	—	100	100	—
Westairs	—	10	10	—
West Hill	—	32	32	—
West Tin	3500	11	10½	11
Wisconsin	9500	34	33	33

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	Ind.	S.pub.	Banq.	Comb.	Pap.
Changement 9 juillet	—.03	+.52	—2.12	—.12	—.25
Clôture 9 juillet	171.23	138.66	157.40	163.45	91.71
Haut — 1968	171.26	138.28	159.52	163.57	91.26
Bas — 1968	148.69	119.16	113.50	139.70	66.18
Haut — 1967	173.93	150.19	136.26	164.41	125.04
Bas — 1967	148.99	128.83	109.48	141.48	82.99

titres au comptoir

Source : Bongard Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	10	12
Advance RL	6	8
Aconic	2	
Africana	60	70
Albatross	8	13
Amal Mng	5	—
Americ	5	—
Amer Chib	2	5
Arnora	—	1¾
Beauchemin	—	40
Bald Mt	2	4
Boma Chib	12	15
Beauport Holding	12	17
Bonaventure	—	50
Bracemac	20	22
Burrex	11	14
Castle Tin	85	90
Chib Asbestos	30	37
Chibtown	25	30
Claw Lake	60	65
Clearwater	40	43
Clero	20	25
Can Javelin	14	15
Cuvier	3	5
De Lesseps	58	62
Dasson	—	10
Doral	63	75
Dubisson	3	6
Ducros	15	—
Elmac	3	5
En-O-La Ex	—	10
Expo Ungava	98	1 03
Ganda Silver	6	8
Gaspe Copper	43	45
Gaspesia	35	45
Gibson	—	5
Gold Star	2	4
Grt Lake Nickel	3 90	4 10
Hucamp	60	80
Independant	2	4
Iroquois	5	10
Imperial Miner	20	25
Jack Waite	1	3
Jubilee	70	80
Juma	6	8
Kukatush	6 00	7 00
Lake Beaver	30	33
Leeds Metal	12	[illegible]
Little Tex	—	10
Lun Echo	25	30
Madex	17	22
Main Oka	5	10
Mt Cartier	30	40
Mariner	22	25
Martin Bird	¼	1½
Mattagami Ex	—	5
Milado	3	6
Molybia	20	25
Noganta	1 20	1 40
Nat. Malartic	1 71	1 90
Nemrod	50	60
New Assoc. Dev.	4½	6
New Baska	5	15
New Insco	15	18
New Lorie	6	9
New Miller	3	5
New Pascalis	55	65
Nipiron	30	50
Norque	5	8
North Beauduloc	20	23
Radio Hill	60	75
Nouvelle	42	52
Oklend	1	2
Olympus	—	25
Prado	3 75	4 00
Pyrotex	2 75	3 25
Quejo	3	6
Radio Hill	70	90
Ran Lux	—	25
Rand Mal	4	7
Seaway	2	4
Scott Chip	1	2
Scandia Mng	40	50
Starlight	¼	1½
Sullico	5 50	6 50
Thunder Bay	2 15	2 30
Timrod	40	50
Tri-Hope	5 75	6 25
United Chib	30	40
Waco Pete	6	9
Weegee	1 51	1 70
Watson Lake	2	4
Wm Leys	2	4
Young Dave	16	19

SECTION INDUSTRIELLE
Source : Kipper and Co.

	Achat	Vente
Abitibi priv.	50 50	51 00
Bque d'Economie Que.	5 50	6 00
B B Molly wts	5 50	6 50
Cdn Foreign Sec	13.00	15.00
Chartered Credit	6 50	7 50
Consol Theo. "A"	6.50	7.50
Credico	1.00	2.00
Crown Life	24 00	25 00
Electronic As	5 50	6 00
Grenache	—	2.30
District Trust	4.50	6.00
East Can Savings	4.50	5.50
Halton and Peel Tr.	15.00	17.00
Hamilton Trust	5.50	6.50
Income Life	5 00	6 00
Industrial Life	16.00	18.00
Internat Systcoms	19 00	19 50
Jenkins Valve	14.50	16.00
La Prevoyance	13 00	15 00
La Stabilite	4.00	5.00
Les Prevoyants	6 00	7 00
Lincoln Trust	3.50	5 00
London Life	47 00	49 00
North West Life	6.50	8.00
Nova Scotia Tr	47.00	49.00
Paco Corp	2 80	3 10
Permeatre Corp	24 00	25 00
Rapid Data	2.75	2.85
Scintrex	12 50	13 50
Seaboard Life	6.50	8.00
Stedman Indust	17 00	17 50
Supersol	4 50	5 50
Soc d'am et de Fid	20.00	22.00
Wellington Bk A	1.00	1.50
Zodiac "A"	1.00	1.50

cours des obligations

Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières.

GOUVERNEMENT DU CANADA

		Achat	Vente
5 1er oct.	1968	99¼	99¾
5¾ 1er oct.	1969	98¾	99¼
5 1er juin	1971	95¼	95¾
5 1er juil.	1970	96½	97
7 1er avril	1973	99½	100½
5½ 1er oct	1975	91½	92½
6 1er avril	1971	98½	99
6¼ 1er dec.	1973	98½	99½
3¾ 1er juin	1976	79	80
5½ 1er aout	1980	89	90
4½ 1er sept.	1983	79½	80½
5¼ 1er mai	1990	83¼	84¼
5¼ 1er sept.	1992	90¼	91¼
4¼ 1er sept.	1972	91	92
5½ 1er oct.	1969	98¼	98¾
CNR 2⅞ 15 sept.	1969	96	96½
CNR 5½ 15 dec.	1971	95	96
CNR 1er fev 4	1981	75	76
CNR 5¼ 1er jan.	1985	88	89
CNR 5 1er oct.	1987	79½	80½

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

		Achat	Vente
AMFC 7½ mars	1990-93	99½	100½
BC El 6½ 1er avr.	1990	88½	90½
M Hydro 7¼ aout	1986-88		98
N Brsw 7¾ 2 juil.	1988	100	101
N.E. 7½ 1er juin	1988	100	101
Nwfnd 7½ 15 fev.	1988	97½	98½
Ont Hy 7⅞ avril	1991	99	99½
IPE 7½ 1er jan.	1988	97½	98½
Que 7½ 15 jan.	1985-88	98	99
Q 7½ 1er dec.	1972-86-89	100	101
Q 7½ 15 mai	1980	97½	98½

MUNICIPALITES

		Achat	Vente
Montreal 7 1er jan.	1992	89	91
Metro T 7¾ mai	1988	98½	99½

CONVERTIBLES

		Achat	Vente
Cdn Petrofina 4	1972	85	87
Inland NG 5½	1977	84	87
Pac Pete 5	1977	85	88
Simpsons 5½	1979	142	—

		Achat	Vente
TC Pipe Line 6	1989	95	98
W Coast x-'pon 5½	1988	92	94

INDUSTRIES

		Achat	Vente
Abitibi 7¼	1987	95	97
Alm of Can 4½	1973	88	89
Bq de NE 7	1987	94½	96½
Can Cem 3¾	1975	78½	80½
CB Alum 5¾	1980	85	87
C.P.R. 5	1983	75	77½
Dom Stores 5½	1976	87	89
Domtar 6¾	1987	87	89
GMAC 6½	1987	87	89
CMAC 6½	1987	85	87
Eaton Accep 5¾	1985	82½	84½
Imp Oil 7⅜	1988	98	100
Ind Accept 6¾	1984	91	93
Roy T Mort 6	1975	86	88
Raynat 6¼	1981	85	87
Shell Oil 5⅞	1977	87	89
St Law Corp 5	1978	80	82
Simpsons 4¾	1973	88	90
Triad 4¾	1971	90	—
Weston Geo 6¼	1987	87	89
Woodward 5¾	1985	82	84

SERVICES PUBLICS

		Achat	Vente
Atlas Gas Tr 5¾	1985	78	81
Ang Con Tel 6	1983	83	—
Bell Phone 5¾	1984	81¾	—
Bell Phone 6¾	1992	91½	—
Bell Tel 7⅝	1991	100¼	101¼
B.C. Tel 6¾	1989	87	90
Calgary Pow 7½	1988	99	101
Cdn Elect 4	1972	85¼	—
Consu Gas 5	1978	80	82
Consu Gas 6½	1979	89½	90½
Marit Elect 7¾	1987	97½	—
N Cent G 6½	1988	82	84
NFLD Lt Pow 7¾	1988	98	—
Northern Tel 5¾	1983	81	—
TC Pipe Line 5.85	1987	83½	—
Que Tel 7	1989	92	94
Que NG 7	1990	85	87
TC Pipeline 5.85	1987	81	83
Union Gas 5¾	1983	82	—

du parquet de la bourse

Marché peu actif et irrégulier à Montréal

Les valeurs industrielles se maintiennent en hausse étroite tandis que les autres secteurs se replient dans une ambiance plus ou moins active à la **Bourse de Montréal** aujourd'hui. L'indice combiné s'inscrit à 163.30, en baisse de 0.15.

Radio Engineering s'élève de 1 point à 30, Salada Foods de ⅝ à 10¾, Consolidated Textiles de ⅝ à 14⅛, Canadian Vickers de ⅛ à 10⅝, Loeb de ½ à 13¾. Aux mines industrielles, Hudson Bay Mining perd 1 point à 55 et Hollinger ¾ à 30¾. Noranda gagne ⅜ à 47½.

Dans les autres secteurs, les actions $3.15 privilégiées de Anglo Canadian Telephone haussent de 3½ à 45½. B. C. Telephone baisse de 1½ à 56½. Calgary Power de ¾ à 23, Domtar de ½ à 11 et la banque de Nouvelle-Ecosse de ½ à 20.

A la Bourse Canadienne, Commercial Holdings aux industrielles gagne 50 cents à $4.20 sur un virement de plus de 42,000 actions. Parmi les minières, Consolidated Proprietary Holdings perd 20 cents à 80 cents sur un virement de plus de 48,000 actions. Hunt Hill et Fidelity se replient de 3 cents chacune à 89 et 49 cents respectivement. Silver Regent et Newrich gagnent 1 cent chacune à 54 et 11 cents respectivement.

* * *

A la **Bourse de Toronto,** la tendance est mixte et l'activité modérée aujourd'hui.

Les industrielles et les aurifères évoluent légèrement en baisse tandis que les métaux et les pétroles de l'Ouest gagnent un peu de terrain.

Revenue Properties recule de ⅞ à 31⅜, Macmillan Bloedel de ⅝ à 25½, Moore Corp. de ½ à 30¾ et Dofasco de ½ à 19. Algonquin Building Credits perd 35 cents à $1.10. Ford of Canada hausse de 5¾ à 245 et Beaver Lumber de ½ à 18⅞. Livingston Industries baisse de 3½ à 20½. Aux aurifères, Camflo perd 50 cents à 4.50 et Upper Canada 5 cents à 1.80.

* * *

Influencés par plusieurs rapports corporatifs favorables, les cours ont enregistrés des gains intéressants sur le marché de **Londres** aujourd'hui.

Les valeurs de premier plan, toujours sensibles, qui étaient en baisse hier, se reprennent assez vivement aujourd'hui. Les valeurs libellées en dollars sont également mieux tenues à la suite de la hausse qui a été marquée hier à Wall Street.

* * *

PARIS. — Marché peu animé et étroitement irrégulier cet après-midi à la Bourse de Paris où de nombreuses valeurs françaises n'enregistrent pratiquement pas de variations par rapport à hier. Le fait dominant est toujours l'attente. On attend à court terme un éclaircissement de la situation économique et même politique et à long terme, le contenu de cette "participation" que beaucoup de financier considèrent comme une épée de Damoclès suspendue au-dessus du marché parisien. La tendance est très calme également sur l'or où le volume des transactions est pratiquement inchangé (5,6 millions de francs contre 5,02 hier).

Le lingot baisse légèrement (7.085 c/ 7.110) ainsi que le napoléon (61.20 c/ 61.40).

* * *

Le New York et l'American Stock Exchange sont à nouveau fermés aujourd'hui, à l'instar des mercredis passés, afin de permettre aux courtiers de mettre leurs travaux administratifs à jour. Cette fermeture hebdomadaire est prévue jusqu'à la fin de juillet.

denrées agricoles

PC — Cours des denrees transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

Beurre : Arrivages courants, 92 points .62, 93 points .63. Prix de vente du Bureau de la stabilisation agricole : .63.

Fromage : livré à Montréal, arrivages courants, québecois blanc en gros .47½, coloré .47¾.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation No 1 en sacs : 18 à 22; procédé par rouleau, No 1 en sacs : 17½ à 19; autre catégorie pour nourrissage 13½ à 14.

Poudre de lait de beurre pour nourrissage 13½ à 14, poudre de lait 4¼ à 4½.

Pommes de terre : prix de gros: Québec, nouvelles $2.50 les 50 livres, I.P.-E. $2.40 à $2.50 les 50 livres, .55 à .56 les 10 livres ; N.-B. $2.35 à $2.40 les 50 livres .50 à .52 les 10 livres.

Prix des oeufs : en cartons d'une douzaine : A-extra gros 45.5 ; A-gros 42.5 ; A-moyens 37.4 ; A-petits 31.4.

cote des grains

9 juillet 1968

Marché à terme :

WINNIPEG

LIN :

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
Juil.	3.56½	3.60¼	3.56½	3.59¾
Oct.	3.37¼	3.42	3.37½	3.41⅛
Déc.	3.29⅜	3.33⅛	3.29⅜	3.33¼
Mai	3.36⅛	3.41	3.36	3.41

GRAINE DE COLZA :

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
Juil.	1.99⅛	2.02	1.99⅛	2.02
Nov.	2.07½	2.09⅜	2.07¼	2.09⅜
Janv.	2.08¼	2.10	2.08	2.10
Mars	—	—	—	2.12

AVOINE :

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
Juil.	95	—	—	95
Oct.	94½	94½	94⅜	94⅜
Déc.	92¼	92½	92¼	92½
Mai	—	—	—	94

ORGE :

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
Juil.	1.19	—	—	1.19
Oct.	1.18⅝	1.18⅝	1.18⅝	1.18⅝
Déc.	1.13⅜	—	—	1.13⅜
Mai	—	—	—	1.20

SEIGLE :

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.
Juil.	1.19½	1.20⅜	1.19½	1.20⅛
Oct.	1.23⅜	1.24⅜	1.23⅜	1.24⅜
Déc.	—	—	—	1.25⅛
Mai	—	—	—	1.27

Marché au comptant :

AVOINE : 2 cw 95, ex 3 cw 92¼, 3 cw 92, ex 1 fourragère 92, 1 fourragère 91, 2 fourragère 86, 3 fourragère 83, fourragère mélangée 50.

ORGE : 1 et 2 cw 6-rang 1.19, 1 cw 2-rang 1.19, 2 cw 2-rang 1.17, 3 cw 6-rang 1.17, 3 cw 2-rang 1.15¼, 1 fourragère 1.15¼, 2 fourragère 1.13¼, 3 fourragère 1.10¼.

SEIGLE : 1 et 2 cw 1.20⅛, 3 cw 1.15⅛, 4 cw 1.05⅝, ergoté 92⅛, sur voie 1.20⅛.

LIN : 1 cw 3.59¾, 2 cw 3.57½, 3 cw 3.31¼, sur voie 3.59¾.

GRAINE DE COLZA : no 1 canadienne 2.02, no 2 canadienne 1.87.

Marché du lin :
prix comptant $3.29½

CHICAGO

FEVES SOYA

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Juil.	2.65¼	2.66⅞	2.64⅞	2.66⅞
Août	2.64⅜	2.65¾	2.64⅜	2.65⅝
Sept.	2.58½	2.57⅞	2.56½	2.57⅞
Nov.	2.53½	2.54	2.53⅜	2.53⅞
Jan.	2.57½	2.58	2.57⅛	2.58
Mars	2.60⅝	2.61½	2.60⅜	2.61½
Mai	2.63¾	2.64	2.63¼	2.64

BLE

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Juil.	1.24⅛	1.27	1.24⅛	1.26⅞
Sept.	1.28⅜	1.30⅝	1.28⅜	1.30⅛
Déc.	1.35⅛	1.36⅞	1.35⅛	1.36½
Mars	1.40⅜	1.41⅞	1.40½	1.41⅞
Mai	1.43½	1.44½	1.43	1.44⅛

MAIS

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Juil.	1.11	1.11⅜	1.10½	1.11
Sept.	1.11¼	1.12	1.11¼	1.11⅝
Déc.	1.12	1.12½	1.12	1.12¼
Mars	1.16⅛	1.17⅛	1.16⅜	1.17
Mai	1.19⅛	1.20⅛	1.19¾	1.20

AVOINE

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Juil.	67¼	68⅜	67⅛	68¼
Sept.	63	63⅜	62⅞	63¼
Déc.	64¾	65⅜	64⅜	65¼
Mars	66⅜	67⅛	66⅝	66⅝
Mai	66⅞	67	66⅝	66⅞

SEIGLE

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
Juil.	1.09¼	1.12	1.09¼	1.12
Sept.	1.11	1.13	1.11	1.12½
Déc.	1.15	1.16⅜	1.15	1.16½
Mars	1.19¾	1.20	1.19¾	1.20
Mai	—	—	—	1.21¼

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

	Achat	Vente
Adanac	2.77	3.03
Andreae Equity	3.91	4.27
All Cdn Com	8.48	9.27
All Cdn Div	10.26	11.21
All Cdn Ven	10.03	11.02
American Growth	7.78	8.50
Associate Investors	5.06	5.11
Beaubran	42.00	45.60
Canada Growth	7.97	8.76
Canada Security	4.65	5.11
Cdn Channing Venture	5.00	5.48
Cdn Gas Energy	13.13	14.39
Cdn Investment Fund	4.21	4.62
Cdn Scudder Fund lpj	19.06	19.06
Cdn Sec Growth	8.86	9.71
Cdn Trusteed	4.52	4.94
Canafund	57.83	60.72
Champion Mutual	7.57	8.23
Collective Mutual	7.34	8.02
Commonwealth Intl	12.10	13.26
Commonwealth Intl Lever	15.54	17.03
xCompetitive Capital	10.81	11.81
Corporate Investors	6.00	6.56
Diversified Income A	1.55	1.71
Diversified Income B	4.78	5.26
xDividend Shres	4.14	4.54
Dominion Compound	4.60	5.00
xDreyfus	15.77	17.21
Entarea Investment	5.63	6.15
European Growth	8.68	9.49
Executive Fund of Cda	7.83	8.22
Exec Inv Intl Ltd	9.00	9.45
Federated Financial	6.34	6.93
Federated Growth	8.07	8.82
xFidelity Trend	32.09	34.88
Fonds Collectif A	7.11	7.73
Fonds Collectif B	4.76	4.91
Fonds Collectif C	9.54	10.37
Fonds Desjardins A	5.04	——
Fonds Desjardins B	4.35	——
Fraser Fund	12.56	12.62
Gis Compound	10.32	11.28
Gis Income	4.52	4.94
Growth Equity	7.91	8.64
Guardian Growth	9.05	——
Growth Oil and Gas	20.83	——
Harvard	16.55	18.09
Investors Growth	11.54	12.54
Investors Intl Mutual	8.60	9.35
Investors Mutual	5.53	6.01
Keystone Canada	8.74	9.60
xKeystone Cust S-1	24.22	26.43
xKeystone Cust S-4	7.33	8.00
xKeystone Cust S-2	7.78	8.50
Le Fonds P.E.P.	4.14	4.50
xLexington Research	17.07	18.66
Maritime Equity	3.82	4.17
Molson M Fund	4.72	4.96
Mutual Accumulating	5.64	6.17
Mutual Bond	8.14	8.51
Mutual Bond Income	4.77	4.99
Mutual Growth	7.00	7.65
Mutual Income	6.13	6.70
Natrusco	13.69	14.29
Natural Resources	7.65	8.26
xOne William Street	17.88	17.88
Pension Mutual	8.13	8.89
Principal Growth	5.50	5.98
Provident Mutual	7.15	7.78
Prov Stock Fund	6.44	7.01
xPutnam Growth	14.58	15.93
Radisson	3.97	——
Regent Fund	10.82	11.83
Royfund	5.61	5.78
Pret et Rev.	7.56	8.26
Spec	11.61	12.75
Taurus	7.68	8.44
xTechnol	10.78	11.75
Timed Investment Fund	6.23	6.26
United Accumulative	12.69	13.87
United American	3.28	3.60
United Venture	6.01	6.60
Universal Savings Equity	6.42	7.02
Western Growth	5.51	6.02
York Fund of Canada	4.29	4.66

xFonds americains.

Marché des bestiaux

PC — Les prix des bestiaux étaient stables, mardi, comparés à ceux de la semaine dernière, aux marchés montréalais. La demande était bonne et les échanges modérément actifs.

Les **arrivages** : 442 bêtes à cornes, 511 veaux, 41 porcs, 19 ovins. Les **bouvillons** de choix se vendaient de $29 à $30, ceux de bonne qualité, de $27 à $28.75, ceux de qualité commune, de $21.25 à $26.25.

Les **taures** de choix se vendaient de $24 à $25, celles de bonne qualité, de $22 à $24, celles de qualité moyenne, de $22 à $22.75, celles de qualité commune, de $18.25 à $20.75.

Les **vaches** de bonne qualité se vendaient de $20.50 à $22.50, celles de qualité moyenne, de $19.25 à $21, celles de qualité commune, de $17.75 à $19, tandis que les animaux destinés à la mise en conserve se vendaient de $14.25 à $17.50.

Les **taureaux** de bonne qualité se vendaient de $22 à $25, ceux de qualité commune ou moyenne, de $20.50 à $22.75.

Les **veaux** de lait de bonne qualité se vendaient de $36 à $40, ceux de qualité moyenne, de $30 à $35, ceux de qualité commune, de $22 à $32.

Les **porcs** de catégorie A se vendaient $30.25, les truies, $20.

Les **agneaux** requis pour l'abattage rituel se vendaient $32 les cent livres. Les agneaux légers se vendaient $35 les cent livres.

fruits et LEGUMES

Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité. Ces prix sont fournis par le ministère de l'Agriculture et la Colonisation.

Pommes : McIntosh, 3 po. et plus, $3.50 à $4.25; 2¼ po. et plus, $2.75 à $3.25; C, $1.25 à $1.50; Cortland, $3 à $3.25 le boisseau.

Fraises : $2.25 à $2.75 pour 11 chopines.

Bleuets : $9.00 pour 16 pintes.

Baume : $1.25 la doz.

Betteraves : .75 la doz.

Brocoli : $3.00 la doz.

Carottes : .90 la doz. de paquets.

Céleri : $1.50 la doz.

Ciboulette : $1.00 la doz.

Chicorée et **escarole** : $1.50 pour 16 à 24.

Choux : verts $1.00 pour 11 à 16; choux chinois, $3 pour 18.

Choux-fleurs : $3.00 la doz.

Concombres : $1.10 la doz; longs, $3.25 la doz.

Echalotes : .50 à .60 la doz.

Epinards : $1 à $1.25 le minot; $2 les 11 cellos de 10 oz.

Laitue : Iceberg, $1.50 pour 18; frisée $1 pour 24; Boston, $1.50 pour 16. Romaine $2 pour 24.

Persil : .75 la doz.

Pommes de terre : $1.00 les 50 livres; nouvelles $2.50; petites $1.75 les 50 livres.

Pois verts : $2 à $2.10 pour 2 livres.

Radis : .50 à .60 la doz; $2 à $2.25 les 30 cellos de 6 oz.

Rhubarbe : .60 à .75 la doz : grosse $1 la douz.

Rutabaga : $4 le minot : gros $1.75; moyens, $2.50 à $2.75 les 50 livres, .60 le paquet.

Tomates : $4.50 les 10 livres; No 2 $3.50.

Cote de l'or

LONDRES, (PC) — L'once d'or fin cotait mercredi sur le marché de l'or européen à $40.15 en devises américaines, comparativement à $40.60 mardi.

PARIS (Reuter) — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20F, cotait mercredi à $61.20 sur le marché libre de l'or français, comparativement à $61.40 mardi.

L'aigle, pièce d'or américaine de $20.00, cotait à 148.00 comparativement à 149.80.

Devises étrangères

Service de la Banque Canadienne Nationale

PAYS	Unité monét.	En monnaie canadienne
Afrique du Sud	Rand	1.50
Allemagne	D. Mark	.2681
Angleterre	Livre	2.5667
Argentine	Peso	.0031
Australie	Dollar	1.1977
Autriche	Schilling	.0418
Belgique	Franc	.0215
Brésil	Cruzeiro	.3367
Chili	Escudo	.1385
Danemark	Couronne	.1434
Espagne	Peseta	.0155
France	Franc	.2161
Hollande	Florin	.2965
Italie	Lire	.001726
Japon	Yen	.002975
Mexique	Peso	.0860
Etats-Unis	Dollar	1.07 7/16
Norvège	Couronne	.1504
Nouvelle-Zélande	Dollar	1.1997
Pérou	Sol	.0247
Suède	Couronne	.2077
Suisse	Franc	.2500
Tchécoslovaquie	Couronne	.1488
Venezuela	Bolivar	.2393

TORONTO

par la PRESSE CANADIENNE

INDUSTRIELLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	1.40	Ch. Net
Abitibi	13376	$9⅜	9¼	9¼	— ¼
Acklands	550	$15⅝	15⅛	15⅛	— ¼
Alta Gas T	375	$34½	34¼	34¼	+ ½
Alta Gas p	875	$80	80	80	+ 1
Alta Gas w	4505	625	580	610	+30
Algo Cent	650	$9¾	9½	9½	
Algoma St	3770	$18⅞	18¾	18⅞	+ ⅛
Alonquin	2770	125	110	115	—30
Alcan	3589	$26½	26	26¼	+ ¼
Alcan pr	190	$33½	33½	33½	+ ¼
Almin 2p	100	$37⅛	37⅛	37⅛	+ ¼
Anglo-cn	400	$6	5¾	5¾	— ¼
Anglo-c pr	100	$15	15	15	+ ½
Ang CT 4½	340	$33	32½	32½	
Anthes A	520	$47	46¾	46¾	
Anthes B	150	$46¾	46½	46¾	+ ½
Argus	325	$15	15	15	— ⅛
Argus C pr	3105	$12⅞	12¾	12¾	— ⅛
Asbestos	1665	$23⅜	23⅛	23¼	— ¼
Ashdwn B	730	$14⅞	14⅞	14⅞	
Ash Temp	260	$19¾	19¾	19¾	
Atco Ind	5690	$13¼	13	13¼	+ ⅜
Atl Sugar	4775	$7¾	7½	7½	
Atl S unit	21	$115	115	115	
Auto Elec	660	$15	14¾	15	+ ¼
Bahama	500	80	80	80	— 4
Bank Mtl	7841	$14⅛	13⅞	14⅛	+ ⅛
Bank N S	3578	$20⅛	20	20	— ⅜
Barbr-Ell	10	$130	130	130	+ 5
Bartaco	725	$10¾	10½	10¾	
Bay Mills	100	475	475	475	+25
Beaver L	1970	$19¾	18½	19	+ ⅝
Becker B p	750	$12¼	12⅛	12⅛	— ⅛
Bell Phne	3987	$45¼	45	45⅛	
Bow Valy	1775	$13	12⅞	13	
Bow Vly w	450	980	975	975	—15
Bramalea	1565	$37	36¼	36⅝	— ⅜
Bramal w	1626	$28¼	27¼	27⅞	— ⅛
Brazilian	365	$18⅛	18	18⅛	— ⅛
Brdg Tank	200	400	400	400	
Bright	z20	$81	80⅞	81	
BA Oil	1410	$42¼	41½	41½	— ⅞
BC Forest	305	$18¾	18¾	18¾	
BC Pack A	z50	$15½	15½	15½	
BC Phone	45	$57	57	57	+ 1
BCPh 4¾ p	25	$70½	70½	70½	
BCPh 5¾ p	30	$85	85	85	+ 1
BCPh 4.84	800	$19½	19½	19½	+ ½
Br Nfld	11161	485	475	480	
Bullochs A	100	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Buntin Rid	150	$12	12	12	
Burns Fds	720	$21⅜	21½	21½	+ ½
Burrard	200	$7	7	7	
CAE Ind	990	$9½	9¼	9¼	— ⅛
Calgary P	875	$23¾	23⅜	23¾	
CD Sugar	25	$25	25	25	
Can Cem	1523	$32	31¾	32	+ ½
Can Cem p	z56	$20	19¾	20	
Can Malt	500	$20	20	20	
C Packrs A	50	$98½	98½	98½	
C Packrs B	225	$98	97	97	— 1
Can Perm	2955	$12	11⅜	11⅞	+ ¾
C Safway p	z20	$88½	88½	88½	
CSL pr	z80	455	455	455	
Cdn Brew	6190	$9⅝	9⅜	9⅜	— ¼
C Brew Ap	50	$33½	33½	33½	
C Brew Bp	500	$39	38½	38½	— ⅜
Cdn Can A	325	$10¼	10⅛	10¼	+ ⅛
C Chem w	450	350	340	350	—10
C Coniaur	820	73	66	66	— 5
C Curtiss	5700	220	215	220	
C Founnd pr	100	$15	15	15	+ 1
CGE	z25	$30	29¾	30	
CGE pr	300	$31	31	31	+ 1
CG Inves t	35	$54½	54½	54½	
CG Sec A	900	$9½	9⅜	9½	+ 1
C Goldale	600	$22	21¾	22	+ ¼
C Hydro	1471	$20⅜	20	20⅛	— ⅜
C Imp Bnk	4635	$17¼	17	17	— ¼
C Ind Gas	1455	$18⅜	18⅜	18⅜	— ⅛
C Ind Gas p	200	$15	15	15	— ½
CIL	466	$14¼	14¼	14¼	
C Marconi	1075	$8¾	8¾	8¾	
CP Inve pr	5828	$24	23⅞	24	
CPR	1149	$60	59½	59¾	+ ¼
CPR $3. pr	551	$9¾	9¾	9¾	
CPR UK P	z50	$7½	7½	7½	
C Petrotin	520	$17⅞	17⅝	17⅝	— ⅛
Cdn Tire	z10	$57	57	57	
Cdn Tire A	432	$51¼	51½	51½	
C Vickers	365	$10¾	10⅜	10⅜	+ ⅛
CWN Gas	z10	$16¼	15¼	16¼	
CWN G 4 pr	180	$12	12	12	+ ¼
C Westing	100	$13½	13½	13½	+ ⅛
Canron	280	$19⅜	19⅜	19⅜	+ ⅜
Cap Bdg	54330	345	300	330	—10
Cassidy L	625	$8½	8⅜	8½	
CDRH Ltd	2745	$10¾	10½	10¾	+ ¼
Chat-Gal	310	$16	16	16	+ ¾
Chemcell	4435	$10⅞	10½	10½	— ¼
Chem 175 p	125	$26	25½	25½	
CHUM A	360	$21⅜	21½	21½	
Clairton	1200	420	420	420	
Clairton w	100	235	235	235	+35
Codville A	4192	$9½	8⅞	9	+ ⅛
Columbia	1400	495	465	490	— 5
Columbi p	850	$14	13½	13½	
Compro	750	445	445	445	+ 5
Computr	475	$16⅜	16¼	16¼	+ ¼
Con Bath	2950	$17¾	17½	17⅝	+ ¼
Con Bath p	400	$19¼	19⅛	19¼	
Con Bath w	425	420	410	420	
C Bldg	88020	245	225	230	+ 5
Con Bldg p	150	495	495	495	—17
Con Bldg w	3099	53	49	53	+ 9
Con Textile	3930	$14½	13¾	14½	+ ⅞
Cons Gas	3431	$21½	21½	21⅝	+ ¼
Corby vt	100	$31	31	31	
Coronatn	z30	120	120	120	
Cosmos	400	$8½	8⅜	8⅜	— ⅛
Couvret P	600	$7⅝	7½	7⅝	
Crain R L	3297	$18¼	17⅝	18⅛	+ ¼
Crestbrk	1610	$9¼	8½	8½	— ¾
Crow Nest	105	$39½	39½	39½	
Crush Intl	2087	$19½	19	19	— ¼
Cygnus A	187	415	415	415	
Cygnus B	211	$6	6	6	
Dale-R	z25	$10½	10½	10½	
Delta Elec	7140	55	495	495	— 5
Denault L	100	$14¼	14¼	14¼	— ½
Distl Seag	775	$46⅞	46½	46½	— ⅜
Dome Pete	262	$63½	63½	63½	
D Bridge	787	$14¼	14	14¼	
Dofasco	1975	$19⅜	19	19¼	— ¼
Dofasco p	100	$84¾	84¾	84¾	— ¼
Dom Glass	250	$11	11	11	
D Glass pr	200	$14	14	14	+ ½
D Magnes	z70	$6⅜	6⅜	6⅜	
D Scottsh p	25	$36½	36½	36½	
Dom Store	1800	$20	19¾	19¾	— ¼
Domtar	6174	$11¼	11	11	— ⅜
D Textile	3955	$14¾	14⅜	14¾	
Donlee M	2800	$17¼	17	17¼	— ⅛
Dupont	215	$34	33¾	34	+ ¼
Dustbane	525	$18⅞	18⅞	18⅞	— ⅛
Dylex Div	205	$26	26	26	
Electro ltd	160	$11⅜	11⅜	11⅜	— ⅛
Emco	z20	$21½	21½	21½	
Emp Life	z106	$16	15¾	15¾	
Exquisite	100	$6⅛	6⅛	6⅛	— ⅛
Exquite pr	100	$8⅛	8⅛	8⅛	— ¼
Exquite w	200	85	85	85	+ 5
Fairbnk M	200	$7¼	7¼	7¼	— ¼
Falcon	601	$105¼	105	105	— ¼
Fam Play	545	$59¾	58¾	59½	
Fed Farm	300	260	250	260	—40
Fed Grain	2210	$7	6⅞	7	
Fleet Mfg	1450	290	280	280	—10
Fleetw'd	125	$15	15	15	— ½
Ford Cnda	370	$247	243	245	+5¾
FPE Pion	110	$23	23	23	— ½
Fraser	436	$16½	16½	16½	— ¼
Freiman	2260	$12¼	12	12	— ¼
Frontier p	150	$32¼	32	32	
Fruehauf	z15	$15½	15½	15½	
Gen Baker	100	$6	6	6	
Gen Distr	1984	$15	14¼	14¼	— ¾
GMC	z24	$86	85½	86	
G P Mfg A	z10	$19	19	19	
G Stl Ware	100	$8¾	8¾	8¾	
Glob En A	500	$10	9½	9½	— ⅜
GL Paper	322	$18½	18⅜	18½	+ ¼
GL Power	175	$19½	19½	19½	
Gt W Life	175	$54½	54½	54½	+ ⅛
Greyhnd	1365	$13¾	13½	13⅝	+ ⅛
Guar Trst	1300	$10¼	10⅛	10¼	+ ¼
Hardee	2525	65	64	65	+ 1
Hard Carp	350	$17	16¾	16⅞	— ⅛
Hard Crp A	775	$14	14	14	
Harveys F	2160	$23	22¾	23	
HWood A	500	275	270	275	+15
Hawker S	1845	445	435	440	— 5
Hawker pr	100	$60½	60½	60½	
Hays Dna	z20	$11½	11½	11½	
Hind Dauc	z10	$52	52	52	
Home A	755	$23½	23⅜	23½	+ ¼
Horne Pit	2200	340	330	340	+ 5
HB Oil Gas	541	$45	44⅞	45	
HB Oil G pr	320	$60½	60	60⅜	+ ⅜
Huron Eri	781	$11¼	11⅛	11¼	
Husky Oil	1620	$28⅛	28¼	28¼	— ¼
Husky B pr	120	$46½	46½	46½	
Husky D w	600	$17¾	17½	17½	
Imbrex	1855	$15¼	15¼	15¼	
Imp Life	10	$140	140	140	— 1
Imp Oil	1873	$68⅜	68½	68½	— ⅛
Imp Tob	4495	$15⅜	15	15⅜	+ ⅜
Income Di	100	$9	9	9	— ¼
Ind Accept	1915	$23⅜	23⅜	23⅜	— ⅛
Ind Minerl	300	$16	16	16	+ ⅛
Ind Wire	2325	385	375	380	+ 5
Inglis	200	$10¾	10⅜	10¾	
Inland Gas	1500	$11	10¾	11	
Inspiratin	700	120	120	120	
Inspirati p	120	$13	13	13	
Inter-City	945	$13	13	13	
IBM	156	$394	390	390¼	—1¾
IMC	110	$22⅛	22⅛	22⅛	— ⅛
Int Nickel	1992	$110½	109⅝	110¼	+ ⅜
Int Util	1195	$54⅝	54⅜	54⅝	— ¼
Int Util A	300	$54¾	54½	54½	— ⅛
Int Util pr	650	$54⅜	54¼	54⅜	— ⅛
Intpr Disc	500	45	45	45	— 5
Intpr Pipe	5370	$19⅜	19⅛	19⅛	+ ⅛
Int Pipe w	410	940	935	935	— 5
Intpr Steel	4841	$5⅞	5¾	5⅞	
Intpr Stl pr	100	$20	20	20	
Inv G A	13295	$8⅜	8½	8½	— ⅛
ITL Ind	625	$18½	18½	18½	
James Stl	300	340	335	340	+ 5
Jefferson	421	$35½	35½	35½	+ ¼
Jockey C	5908	390	385	390	— 5
Kaps Tran	2675	$8⅞	8¼	8⅜	
Keeprite P	250	$16¾	16½	16½	— ⅜
Kelly D A	550	$5½	5⅜	5⅜	— ⅛
Kelsey H	250	$14	14	14	
Kenting	300	$34½	33	33½	— ½
Labatt	3118	$17¼	17	17¼	+ ¼
Labatt pr	1525	$22½	22¼	22½	+ ½
Laforge	920	$14	13	13½	+ ½
Laforge A	1700	$10¾	10½	10¾	+ ½
LOnt Cem	9975	445	430	440	
Laura Sec	240	$11½	11½	11½	— ⅜
Lau Fin	1932	460	450	450	
Lau F 1.25	250	$13½	13⅜	13⅜	+ ⅜
Lau F 2.00	550	$19¾	19¾	19¾	+ ¼
Lau F 63w	300	10	10	10	— 3
Leigh Inst	455	$43	42¾	42¾	+ ¼
Levy	3175	$30¾	29¾	30	— ½
Levy B pr	75	$25⅝	25⅝	25⅝	— ⅜
Life Invest	600	$8⅜	8¼	8¼	
Lite Inv wt	100	205	205	205	— 5
Livingsto	250	$22⅞	20½	22⅞	—1⅛
Living wts	500	$15½	14¾	14¾	— ¾
Lob A	11478	$9½	9	9¼	+ ¼
Lob B	10236	$9½	9	9⅜	+ ¼
Lob G A pr	z10	$23½	23½	23½	
Lob G B pr	40	$25	25	25	
Loeb M	26510	$14	13⅜	14	+ ⅝
Maclean H	100	$14¾	14¾	14¾	— ⅛
MB Ltd	2058	$26	24¾	25	—1⅛
Magna El	530	$15⅜	15¼	15⅜	+ ⅛
Magnetcs	2300	320	315	320	+10
Maher	100	$19½	19½	19½	
Manoir	16400	160	150	160	+10
M Lf Gord	25	$29⅞	29⅞	29⅞	+ ¾
Markboro	1410	$8⅞	8¾	8¾	— ⅛
Markbro w	275	565	565	565	
Muss-Fer	2228	$18	17⅞	18	
MEPC	2500	470	460	460	+10
Met Stores	915	$48	48	48	+ ½
Met Str 67 p	200	$19	19	19	
MPG Inv w	300	110	110	110	—15
MLW Wor	z35	$13⅛	13⅛	13⅛	
Molson A	2500	$26⅞	26⅜	26¾	
Molson B	300	$27⅛	27	27	
Mon Food	450	$11⅛	11⅛	11⅛	
Montx	10500	195	180	195	+15
Montex pr	100	$5½	5½	5½	+ ½
Montex w	9134	78	65	78	+13
Mont Trst	300	$13	13	13	+ ¼
Moore	5075	$31¼	30¾	31	— ¼
Morse A	160	$21	21	21	
Morse pr	125	$50¼	50	50¼	+ ¼
Murphy	201	$8¾	8¾	8¾	
NoChrs I	505	$30½	30	30	— ½
Nt Contain	4055	$8½	7⅞	8½	+ ¾
Nt Contn w	500	450	400	450	+75
Nat Drug	325	$10½	10½	10½	+ ¼
Nat Hees	1500	$6¼	6	6¼	+ ¼
Nat Hees p	532	$10	9¾	10	+ ¼
Neon	615	$42½	42¼	42¼	— ⅜
Nia Wire B	250	$14	14	14	
Noranda	2306	$47½	47	47¼	+ ¼
Nor Ctl G	7001	$15	14¾	14⅞	
Nor Ctl G p	100	$25⅝	25⅝	25⅝	— ⅜
NCG B 2 p	1790	$31	30¾	31	
Nor Ctl wts	950	685	675	675	— 5
NS L P	400	$8	8	8	
Ocean Cm	129	$19½	19½	19½	— ½
Ogilvie	z25	$23	23	23	
Okanagan	3990	$6⅝	6¼	6⅜	+ ⅛
Ont Steel	55	$36	35¾	35¾	+ ¾
Ont Store	3650	$35¼	32⅞	35¼	+2¾
Oshawa A	3660	$42¼	41¼	41¼	— ¾
Overland	1288	$20	19½	20	
Overlnd pr	200	$19	19	19	— 1
Pac Pete	2873	$23	22⅝	22¾	+ ⅛
Peace Riv	650	475	470	475	
Peel Elder	200	$27¼	27¼	27¼	— ¾
Pembina	z5	$16½	16½	16½	
PC Jwl A	500	$13½	13½	13½	+ 1
Phillips Cb	200	$7¾	7¾	7¾	— ¼
Pow Corp	386	$9¾	9⅝	9⅝	— ⅛
Pow C 5 pr	400	$10½	10⅜	10⅜	— ⅛
Prem Trst	10	$225	225	225	+35
Prem Iron	800	430	430	430	
Price Com	2260	$11⅞	11¾	11¾	— ¼
QN Gas	1102	$12⅜	12¼	12⅜	
QNG 5½ pr	z15	$72½	72½	72½	
QN Gs 63w	1000	485	480	480	
QN Gs 66w	1110	375	365	370	—10
Rank Org	805	$9⅜	9¼	9¼	— ⅛
Readers D	310	$12½	12½	12½	
Reichhold	100	$27⅞	27¾	27¾	
Reitman	z50	$13⅛	13	13⅛	
Revelstk	485	$15	15	15	
Revenu	10130	$32½	31⅜	31½	— 1
Robertson	420	$35	35	35	
Robert 3 pr	100	$18¼	18¼	18¼	
R Nodwell	1600	100	100	100	—10
Rockower	100	$13	18	18	
Rolland	325	$7½	7⅜	7⅜	— ⅛
Rothman	885	$29¾	29½	29¾	+ ¼
Royal Bnk	3095	$19⅛	18⅞	19⅛	
Royal Trst	400	$21½	21½	21½	
Ryl T M	z20	$14¾	14¾	14¾	
Russell H	450	$14¾	14½	14¾	+ ¼
StL Cem A	225	$20¾	20¼	20¾	+ ¼
StL Cem w	200	150	150	150	+20
Salada	6837	$11⅜	10¾	11¼	+ 1
Sayvette	780	440	435	435	+10
Scot York	1125	$15½	15	15½	
Scot Lasal	100	$28¾	28¾	28¾	
Scot Mis pr	400	$10¼	10¼	10¼	
Seawy	13796	$12¾	12⅜	12½	— ⅜
Secur Cap	400	180	175	180	+15
Selkirk A	300	$17½	17½	17½	
Shaw LE A	100	$7⅜	7⅜	7⅜	
Shell Inv w	1700	$13¾	13⅛	13⅝	— ⅛
Shell Can	653	$29	28¾	28¾	— ⅛
Shop Save	1335	$17¼	17	17	— ¼
Shully's	1200	475	465	470	+20
Silverwd A	2349	$19	18¾	19	
Silverwd B	100	$19	19	19	— 1
Simpsons	510	$39½	39¼	39½	+ ¼
Simpson S	174	$33½	33¼	33½	+ ¼
SKD Mfg	125	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
Slater Stl	5555	$11¾	10¾	11¾	+1⅛
Slat Steel p	z63	$14	13½	14	
Swater B pr	249	$14	13⅞	13⅞	+ ⅞
Slater A wt	2496	475	425	475	+45
Sogemine	606	$14½	14½	14½	+ ⅛
Somville p	75	$40	40	40	— 1
Southam	35	$50	50	50	— ½
Stafford	1200	380	375	380	+10
St Brodcst	2295	$13⅜	13	13⅜	
St Paving	200	$7⅝	7½	7½	
Steel Can	5482	$22¼	22	22¼	+ ⅛
Steinbg A	490	$18¾	18¾	18¾	
Suptst com	200	450	450	450	+25
Suptest od	100	$28⅛	28⅛	28⅛	— ⅛
Tamblyn	100	$30½	30	30	+ ½
Texaco	150	$33⅛	33⅛	33¼	— ⅜
Thom N pr	100	$50⅜	49½	50⅜	— ⅜
Tone Craft	400	$15⅜	14⅞	14⅞	— ⅛
Tor Dm Bk	1081	$18¼	18	18¼	+ ⅛
Towers	4800	85	80	84	
Traders A	2231	$9½	9¼	9½	+ ⅛
Traders 5 p	50	$25	25	25	— ¾
Trader 65 w	2075	240	225	225	—10
Trader 66 w	1300	355	300	300	—50
Transair	400	490	490	490	
Tr Can PL	3147	$34⅝	34¼	34¼	— ⅛
Tr Can A pr	1711	$66	65½	66	+ ½
Tr Can P w	855	960	950	950	—25
Trans Mt	4000	$14⅝	14½	14½	— ¼
Trans PPL	820	$9⅜	9¼	9⅜	+ ⅛
Trizec C	33500	205	195	205	+15
Tru-Wall	500	215	200	215	+20
Union Acc	500	375	375	375	+45
UnAcc 2p	200	360	350	360	+10
Un Carbid	825	$21	20⅞	20⅞	— ⅛
Un Gas	5860	$15⅞	15¾	15¾	
UGas A pr	200	$46	46	46	+ ¼
UGas B pr	z10	$46½	46½	46½	
Union Oil	100	$49	49	49	
U Corp B	1775	$15	14¾	14¾	
Un Fn Mgt	450	$16¾	16¾	16¾	
Un Wburn	2858	$9¾	9½	9⅝	— ⅛
Un Wbn wt	850	660	650	650	—15
U Sections	100	$8	8	8	
Vascan	8100	$7½	7	7⅜	+ ⅛
Versafd	1025	$19⅜	18¾	19	
Versatile	525	$13½	13¼	13½	
Versatil A	503	$12¼	12	12	— ½
Vic G Tr	430	$12⅞	12¾	12¾	— ⅛
Vulcan	100	340	340	340	—10
Wajax	1535	$18¼	17¾	18¼	+ ¼
Wainoco O	4100	190	180	180	
Walk GW	1535	$35	34¾	34¾	— ¼
Weldwod	450	$13¾	13¾	13¾	— ⅛
Westc'st	1645	$28¾	28¼	28¼	— ¼
Westfair p	z35	$20½	20½	20½	
West Ind	6900	315	285	310	+10
West Ind A	1500	450	450	450	
Westeel	z15	$16¼	16¼	16¼	
W Brdcast	200	$23⅜	23⅜	23⅜	+ ¼
W Cdn Seed	2300	245	235	245	+10
W Pacific	3975	$5⅝	5⅜	5⅝	+ ¼
Weston	2875	$18	17½	17⅝	+ ⅜
Wstn 4½p	z2	$69	69	69	
White Pas	632	$38½	37½	38½	+1¼
Wood Alex	300	$5¾	5½	5½	— ¼
Woodwd A	2815	$19⅛	18⅞	19⅛	— ¼
Zellers	2640	$16	16	16	
Zenith	73505	365	325	335	+10

MINES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	1.40	Ch. Net
Acad Uran	6275	15	15	15	+2½
Acra	125275	32	25	27½	—1½
Acme	21664	33	30	30	— 3
Advocate	1700	335	320	320	—20
Aetna Inv	3100	45	43	45	+ 2
Agena Mg	2000	12	12	12	— ½
Agnico	500	201	201	201	
Akaitcho	500	43½	43½	43½	— ½
Am Larder	1000	26	25½	25½	—1½
Am Maly	1736	22½	22½	22½	+ ½
Ang Ruyn	1400	85	85	85	
Ang U Dev	3000	90	88	88	
Area	500	211	211	211	— 3
Argosy	4200	73	70	71	
Armore	5000	26	25	25	
Arcadia	6000	19	18	18	— 1
Atl C Cop	z400	51	49	49	
Aunor	100	330	330	330	
Bankfield	9000	11	10	10½	+ ½
Barnat	625	51	51	51	
B-Dau	2000	16	15	15	— 1
Belletere	3100	21	21	21	
Bethlm	3090	755	730	740	— 5
Black Bay	2000	10	9½	10	+ ½
Bl Hawk	99250	72	65	67	+ 4
Bralorne	2000	215	210	210	— 5
Broul Reef	700	44	44	44	
Brunswk	4475	505	495	495	— 5
Bunker H	4000	18	17	17	
Calmor IB	1500	87	87	87	— 1
C Mines	12728	93	90	90	— 2
Camflo	10600	490	450	455	—45
Camp Chib	931	700	680	700	+20
Camp RL	z25	$29½	29½	29½	
C Tung	6210	182	170	180	+12
C Dyno	2900	260	258	258	+ 1
C Jamiesn	500	100	100	100	
Cdn Keely	4500	7	6½	6½	
C Lencourt	3750	31	31	31	— 2
Cdn Nisto	4550	55	52	55	+ 3
Candore	1000	15½	15½	15½	
Can-fer	300	150	150	150	+ 3
Capt	12000	19	18	18	— 1
Capt rts	18000	½	½	½	
Cassiar	475	$16¼	16	16	
Cent Pat	1000	225	215	215	— 5
Chestrvile	2500	22½	22	22½	
Chib Kay	z300	13½	13½	13½	
Chib M	z100	49	49	49	
Chimo	800	160	160	160	+ 5
Chrom	500	130	130	130	+ 5
Coch Will	4100	95	93	95	
Coin Lake	2000	20½	20½	20½	+ ½
Comb Met	1500	18	18	18	
Coniagas	500	51	51	51	
Conigo	18500	52	43	44	— 4
Con-Key	2000	13½	12	12	+ ½
C Shaw	10333	35	35	35	
C Beliek	1000	12	12	12	+ ½
Con Fardy	200	320	310	310	
Con Gillies	2000	7½	7½	7½	
C Halli	7020	60	57	60	+ 4
C Morisn	791	305	300	305	
Con Negus	4500	47	46	47	+ 2
Con Nichol	2000	13	13	13	
C Rambler	100	100	100	100	—10
C Red Pop	2000	21	21	21	
Conwest	232	$10¾	10½	10½	— ⅜
Cop Fields	8400	119	119	119	
Cop Man	4000	24	23	23	
Coulee	1000	60	60	60	— 1
Craigmt	500	960	950	950	
Crowpat	6500	15	14	14	— 1
D'Aragon	2100	36	36	36	+1½
D'Eldona	5600	71	70	70	
Denison	630	$76	76	76	+ ½
Dicknsn	2615	425	415	415	—10
Discovry	200	171	171	171	
Dome	252	$62	59	62	
Donalda	2000	16½	16	16	
Dunraie	2500	62	59	59	— 3
East Mal	700	285	285	285	
East Sull	625	620	610	620	+20
Endako	1550	$11⅛	11	11	— ⅛
F'west T	3000	19½	19	19½	+ ½
F Mar	900	145	140	140	— 5
F Nat U	13532	127	121	121	— 2
F Orenada	z250	28	28	28	
F Ornda rts	3300	3	3	3	
Frobex	2000	269	245	269	+24
Gt Mas	10450	160	155	158	+ 3
Giant Yk	206	$10⅛	10⅛	10⅛	+ ⅛
Glenn	40500	25½	22	23	— 2
Goldray	1900	297	290	292	— 2
Goldrm	12000	63	59	60	+ 1
Gortdrm	5550	515	500	505	— 5
Gradore	3000	22	20	22	
Grdroy	12800	56	55	55	— 1
Granduc	1480	815	805	815	
Granisle	2000	$12⅛	12	12	
Green Pnt	3300	29½	29	29	— 1
Gulch	47000	40	36	37	
Gnnar	10300	240	228	239	+ 7
Hastings	2200	175	170	170	
Headway	2000	18	18	18	
Heath	2000	9	9	9	
Hi-Bhl	544	$14	14	14	
Hollinger	z90	$30⅞	30⅞	30⅞	
Huds Bay	1470	$56	55	55½	— ½
Hydra Ex	z40	18	18	18	
Int Bibis	57600	89	80	89	
Irish Cop	z100	13	13	13	
Iron Bay T	1300	400	400	400	
Iso	3600	210	205	207	— 3
Jaye Exp	500	16	16	16	+ ½
Jlex	2500	31½	31½	31½	
Jonsmith	6000	19	18½	19	— ½
Jowsey	z333	67	67	67	
Kam Kotia	500	245	244	244	— 6
Ker ad	10858	$17	16⅛	16⅜	+ ¼
K Anacon	z233	62	57	62	
Kid Coper	z200	52	52	52	
Kirk Min	3000	18	17	17	—1½
Kirk Twn	47700	71	62	70	
Kopan	7000	13	12½	13	
Lab Min	z25	$31⅞	31⅞	31⅞	
L Dufault	15	775	770	770	— 5
L Head	13500	56	54	54	
LHead r	51200	2	1½	2	+ ½
L Osu	1000	23	23	23	— ½
La Luz	660	$14	13¾	13¾	— ¼
Langis	1000	32	32	32	+ 2
Leitch	4354	965	945	955	+20
LL Lac	z25	270	270	270	
Lrado	2400	142	136	136	— 4
Louvicrt	2000	14½	14½	14½	+ ½
Macassa	450	166	160	160	— 6
Macdon	2500	23	21	21	— 2
MacL Msh	950	82	82	82	— 3
Madsen	1955	165	160	160	— 5
Malartic	800	125	120	120	—10
Marchant	500	66	66	66	+ 1
Match	5100	11	11	11	+ ½
Mattami	1160	$13½	13⅜	13½	+ ⅛
Maybrun	2400	16½	16½	16½	— ½
Mc Adam	7100	103	99	103	+ 5
Mc Intyre	150	$87⅞	87⅞	87⅞	+ ⅝
McWat	4300	55	55	55	— 1
Mentor	600	122	120	120	
Merrill	1100	180	180	180	— 1
Meta Uran	2000	16	15½	15½	+ ½
Midrim	1200	93	93	93	— 2
Min Ore	31400	28½	27	27	
Mogul Min	3700	485	470	475	— 5
Mt Wright	8500	20	20	20	+ ½
Multi-Mi	2500	228	225	225	
Nealon	11000	11	10	11	+ 1
New Cal	3000	32	31	32	
Newconx	36250	860	800	825	—45
N Goldvue	2000	9½	9	9½	+ 1
N Harri	1000	15	15	15	
N Hosco	550	165	159	165	
N Imperol	6900	290	286	290	+ 4
N Kelore	1000	8	8	8	— ½
Newlund	6800	22	21	21	
N Mylama	1000	16½	16½	16½	
Nnor	10000	10	10	10	
N Que Ragl	150	630	630	630	—20
N Sen	46500	47	44	44½	— 2
Nick Rim	5500	15	15	15	
Nor Acme	1000	13½	13½	13½	— ½
Norbaska	1000	41½	41½	41½	— ½
Norgold	4000	8½	8½	8½	
Norlex	70000	21	18½	19	+ 1
N Coldstm	3500	143	136	136	— 3
North Exp	3000	22	22	22	— ½
Northgat	3651	$13¼	12⅞	12⅞	+ ⅛
N Rock	500	26	26	26	
North Can	800	110	110	110	
N Beauc	75	54	54	54	
Nudul	5000	16	16	16	+ 1
Obaska	2000	12	12	12	+ 1
Obrien	z100	37	37	37	
Opemska	1400	880	875	875	—10
Orchan	1830	385	375	375	—10
Osisko	4000	66	64	64	— 1
Pamour	800	275	264	264	— 1
Param	20000	10½	10	10½	+ ½
Patino	1100	$24⅛	24	24⅛	+ ⅛
Pce Exp	189808	320	260	282	—43
Pick C	14500	36	35	35	+ 3
Pine Point	4300	$40	39¾	40	+ ¼
Placer	300	$27	27	27	
Pow Rou	500	35	35	35	— 2
Preston	965	$23⅛	22¾	23	+ ⅛
Probe M	6000	28	27½	27½	— ½
Pyrmd	10975	133	112	130	+ 5
Que Chib	500	44	44	44	
Que Man	1000	30	30	30	+ 1
Q Mattgmi	4400	88	85	88	+ 3
Radiore	1000	54	54	54	
Rayrock	1135	190	186	189	— 5
Rio Algom	438	$35	35	35	— ⅛
Rio Alg c w	50	$18⅜	18⅜	18⅜	+ ⅝
Rix Athab	1000	22	22	22	+ 1
Roman	2370	$25½	24¾	25½	+ ¼
Rowan Cn	2500	9	8½	9	+ ½
Ryanor	2000	12	12	12	
St Fabien	1760	25	25	25	+ ½
S Antoni	125700	5½	4	5	+ ½
Sarimco	2700	22	22	22	— 1
Satellite	6500	39	39	39	
Sherritt	2999	595	585	590	+10
Sigma	100	700	700	700	—25
Silvrflds	850	415	405	405	—25
Sil Miller	1050	13	13	13	
Silmq	11500	45½	45	45½	+ ½
Sil Stand	2800	94	91	94	+ 4
Sisco	975	405	400	400	— 5
Steep R	3286	690	680	685	— 5
Sud Cont	4000	30	30	30	+ ½
Sullivan	2000	425	400	425	+25
Sunburst	1000	9½	9½	9½	
Teck Corp	500	485	485	485	
Texmont	1000	73	73	73	+ 2
Thom L	1000	42	42	42	— 3
Tombill	8500	92	89	92	+ 2
Tormont	2000	9½	9	9½	+ ½
Towag	10500	40	35	35	— 3
Tribag	1950	85	82	83	+ 1
Trin Chib	2000	9½	9½	9½	+ ½
U Buffad	25700	79	68	74	— 5
Un Keno	100	$10	10	10	
Un Macfie	500	15	15	15	
Upp Can	2400	181	180	180	— 5
Urban	14500	20	19	19½	— ½
Vespar	26600	118	113	115	+ 1
Wasmac	1050	120	110	120	+12
West Mine	4100	259	255	257	— 3
White Star	2500	29½	29½	29½	
Wilco	2600	32	32	32	+ 1
Willroy	601	85	85	85	
Windfall	1700	24	24	24	
Win-Eld	4500	14	13	13½	
Wr Harg	z10	236	236	236	
Yale Lead	5000	18	18	18	— 2
Yk Bear	2500	495	485	495	
Yukon C	4600	120	117	120	+ 5
Zenmac	1500	21½	21½	21½	— ½
Zulapa	59000	22	20	20	+ ½

PETROLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	1.40	Ch. Net
Alminex	901	580	570	570	— 5
Am Leduc	500	13½	13½	13½	
Banff	1800	$13¾	13½	13¾	+ ¼
Calvert	18500	28	25½	27½	+ 2
CS Pete	500	240	240	240	+ 5
C Dehi	133	440	440	440	
C Delhi w	2000	7	7	7	
C Ex Gas	3000	725	720	720	+10
C Gridoil	790	$11⅛	10¾	11⅛	+ ½
C Homestd	100	550	550	550	—15
C Homest p	550	$11¼	11¼	11¼	
Cdn Sup O	350	$46¾	46¾	46¾	+ ⅛
Cdn Tricnt	125	$15	15	15	— ½
Cent Del	1980	$17¼	17	17	— ¼
Chieftan D	1450	850	800	810	—10
Dynam	11500	167	160	160	— 4
French Pt	4500	640	630	640	+ 5
Gr Plains	575	$18⅝	18⅜	18⅝	— ¼
Gt Collsds	700	980	975	975	— 5
Int Helium	650	167	167	167	— 3
Midcon	700	48	48	48	— 1
Mill City	2628	135	130	130	— 5
Nat Pete	2900	375	370	370	—10
N Cont	1500	74	74	74	— 3
NCO pr	150	$36	36	36	
Northld	500	9	9	9	— ½
Numac	6300	625	615	625	+10
Palliser	1150	65	55	65	
Permo	2000	23½	23	23	— 1
Petrol	12500	103	100	103	— 2
Pinnacle P	5900	345	340	340	
Place G	6010	172	165	169	— 1
Ranger	4955	450	435	450	
Reserve O	z79	$18	18	18	
Spooner	2660	210	204	204	— 6
Triad Oil	8780	275	268	272	+ 3
U Can	14240	445	435	440	
U Canso w	400	180	175	180	
W Decalta	3250	330	325	325	—10
W Declt w	400	147	146	146	— 3
Wordwide	200	790	775	775	+15

Ventes, 2 p.m.: 2,920,000.

LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

	Ind.	Aur.	Mét.	Pét.
Changement 9 juillet	—.11	—7.83	—.39	+3.61
Clôture 9 juillet	170.93	194.49	104.11	216.46
Haut — 1968	171.06	260.79	108.13	236.41
Bas — 1968	144.46	179.29	95.09	165.71
Haut — 1967	172.41	205.30	111.40	225.00
Bas — 1967	147.65	142.30	85.88	130.15

Cours du dollar

En baisse de 1/64, le **dollar canadien** est coté en argent américain à $0.93¼. La livre sterling se replie de 3/32 à $2.38 49/64.

En hausse de 1/32, le **dollar américain** est coté en argent canadien à $1.07 13/32 et la livre fléchit de 1/16 à $2.56 7/16.

Le chantier maritime de Lauzon va rouvrir

QUEBEC (PC) — Une entente vient d'être signée entre la compagnie Davie Shipbuilding Limited et les représentants des syndicats des travailleurs des deux chantiers maritimes de Lauzon, en face de Québec.

C'est ce qu'a révélé hier après-midi au cours d'une conférence de presse, dans la capitale provinciale, un porte-parole de la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

L'entente prévoit notamment que le chantier de la George T. Davie à Lauzon sera rouvert et que le "New Liskeard", navire du gouvernement fédéral, y subira certaines réparations.

Une centaine d'hommes pourront y trouver du travail pour une période de six à sept semaines, selon M. Gilles Trudel, conseiller technique à la Fédération canadienne des métallurgistes et des mineurs (CSN), et représentant des travailleurs.

Par ailleurs, M. Trudel a fait savoir qu'éventuellement d'autres contrats seront accordés au chantier de la George T. Davie.

Le conseiller affirme, à ce chapitre, que le premier ministre du Québec M. Johnson aurait fait savoir aux représentants des travailleurs, au cours d'une rencontre le 22 juin dernier, que le contrat pour la réfection du "Trois-Rivières" et du "Radisson" serait octroyé au chantier de la George T. Davie, à Lauzon.

A Lévis

Les deux traversiers, devenus la propriété du gouvernement provincial par suite de la construction du pont de Trois-Rivières, seraient mis en service entre Québec et Lévis.

Toutefois, a souligné M. Trudel, aucune entente officielle n'est intervenue pour ce deuxième contrat avec le gouvernement provincial.

L'entente signée lundi soir et rendue publique hier après-midi ne prévoit pour le moment que la réouverture du chantier de la George T. Davie et la réfection du "New Liskeard".

Le texte du règlement avait été préparé le 26 juin dernier à Québec à la suite d'une rencontre des autorités de la compagnie, des représentants des syndicats de la Davie Shipbuilding et de la George T. Davie, en présence du ministre fédéral M. Jean Marchand.

Le "New Liskeard" était amarré dans le port de Québec depuis le 14 juin.

D'autre part, le chantier maritime de la George T. Davie avait fermé ses portes le 7 juin et environ 1,000 travailleurs avaient été mis à pied.

Une centaine de ces derniers seront rengagés au cours des prochains jours alors qu'on procédera aux réparations du "New Liskeard".

Un projet russe pour réchauffer l'Arctique

OTTAWA (PC) — Des savants russes ont déjà dressé les plans d'un barrage sur le détroit de Béring ce qui entrainerait des changements radicaux dans le climat de l'hémisphère nord.

Le barrage, qui aurait 50 milles de longueur, permettrait de pomper de l'eau froide de l'océan Arctique dans le Pacifique et de faire circuler dans le bassin de l'Arctique une eau plus chaude provenant de l'Atlantique.

Le projet russe a été expliqué par un savant russe M. P. M. Borisov, dans un article publié par le magazine russe Priroda. L'article a été traduit en anglais par M. E. R. Hope, spécialiste en affaires russes, à l'emploi du Conseil de rechercher de la Défense du Canada.

M. Borisov affirme qu'en seulement trois ans on pourrait réchauffer le bassin de l'Arctique avec de l'eau de l'Atlantique à un tel point que la glace disparaitrait sur la mer Arctique.

La température dans les régions polaires monterait de 30 ou de 35 degrés. Le "permafrost" disparaîtrait. La toundra serait transformée en prairies permettant l'élevage du bétail. Des steppes réapparaîtraient dans les déserts actuels, y compris au Sahara. Le permafrost est cette couche de sol toujours recouverte par la glace et qui ne dégèle jamais.

Les eaux canadiennes seraient plus chaudes. Mais le niveau des océans n'augmenterait que de quatre pouces en 50 ans. L'écoulement des cours d'eau permettrait d'augmenter la production de l'énergie hydroélectrique.

Il semble que les Russes aient pensé à tout, ou à presque tout. M. Borisov prévient qu'il faudrait renforcer les fondations des édifices dans l'Arctique étant donné que le permafrost disparaitrait.

"Mais le coût d'une telle entreprise serait minime comparé aux gains énormes résultant de l'amélioration du climat," affirme-t-il.

Par exemple, on pourrait récolter dans le sud du Canada des produits agricoles subtropicaux.

Le barrage serait construit par sections d'environ 250 verges de longueur. Ces sections seraient préfabriquées dans des chantiers maritimes de la côte du Pacifique et seraient flottés en place. Ils seraient ensuite maintenus en place par des pilotis ou par un procédé de forage.

Le dessus du barrage serait penché afin de permettra aux bancs de glace de passer pardessus et de tomber du côté sud.

"Nous croyons qu'il sera un jour possible d'établir un échange d'eau artificiel sur toute la surface du globe," conclut M. Borisov.

Coût

M. Borisov ne donne pas l'estimé du coût du gigantesque projet. Mais il affirme qu'il nécessiterait la coopération de plusieurs pays du monde, notamment du Canada, des Etats-Unis et de l'URSS.

M. Borisov prétend que la projet permettrait à la terre de retrouver le climat qu'elle avait il y a entre 4,000 et 6,000 ans, alors que le bassin de l'Arctique était libre de glace durant tout l'année. Le refroidissement de la terre a commencé il y a 4,000 ans environ et s'est toujours poursuivi.

Le projet russe serait une solution aux grands problèmes que posent les courants marins actuels. Le Gulf Stream, un courant de l'Atlantique, le plus important courant d'eau chaude au monde, se déverse dans le bassin Arctique par la mer du Groenland. Mais ses eaux rencontrent immédiatement celles de l'océan Arctique. Les eaux chaudes de l'Atlantique se perdent ainsi dans l'entrée de l'océan Arctique.

Résultats

Le projet russe ferait de l'Arctique un bassin de circulation d'eau. Une certaine quantité d'eau serait pompée de l'Arctique au détroit de Béring permettant ainsi au chaud courant de l'Atlantique de le traverser.

Ce courant d'eau chaude ferait fondre la glace en trois ans, et entrainerait la formation d'un plus grand nombre de nuages ce qui augmenterait la quantité de pluie et ferait monter la température dans les régions boréales.

Québec institue une commission d'enquête sur la pollution

QUEBEC — (PC) — Le gouvernement du Québec vient d'instituer une Commission d'étude des problèmes juridiques de l'eau. Présidée par le juge Roland Legendre, de la Cour provinciale du Québec, la commission aura pour mandat de fournir à l'Etat des données juridiques nécessaires à l'élaboration d'une véritable politique de l'eau.

C'est ce qu'a annoncé le ministre des Richesses naturelles, M. Paul-E. Allard, l'administration gouvernementale est souvent paralysée, faute de moyens légaux adéquats, sauf lorsqu'il y a recours aux tribunaux pour établir une réglementation des usages de l'eau, pour déterminer le caractère de navigabilité ou de fixer les limites de la propriété domaniale.

Il est donc devenu urgent, a poursuivi le ministre, pour satisfaire aux besoins croissants en eaux des industries et des municipalités et pour assurer la conservation de cette richesse collective, d'aménager les rivières et les lacs du Québec de façon à obtenir une utilisation optimum de l'eau disponible.

Le ministre Allard a insisté sur l'urgence du problème que représente la pollution de l'eau, l'une de nos principales richesses naturelles. La Commission d'étude ne pourra cependant terminer ses travaux de recherche avant une couple d'années.

"Malgré les immenses ressources en eau dont dispose le Québec, a dit M. Allard, il devient de jour en jour plus important d'en planifier l'utilisation afin d'éviter le gaspillage".

Il faut également, a aussi dit le ministre, penser à l'approvisionnement des municipalités en eau potable. Il trouve particulièrement illogique que plusieurs localités aient à recourir aux puits artésiens.

M. Allard a cependant été incapable de préciser quel sera le sort de la Régie québécoise de l'eau, un organisme qui trouvera désormais difficilement sa raison d'être.

L'arrête ministériel instituant la commission stipule, notamment, que les commissaires sont chargés d'étudier le régime juridique actuel de l'eau suivant les lois et la jurisprudence et aussi ses rapports avec le régime foncier, la propriété de l'eau elle-même ainsi que les pouvoirs publics de réglementation.

L'étude portera également sur le régime juridique qu'il y aurait lieu de prévoir relativement à la propriété de l'eau et à son droit d'usage en recommandant notamment si ceux-ci doivent être ou non distincts de l'usage et de la propriété du fond, déclarés appartenir à la collectivité, placés sous l'autorité de l'Etat ou gérés par ses services administratifs.

Les autres membres de la commission, en plus du juge Legendre, sont: MM. Donald Guay, fonctionnaire au ministère des Richesses naturelles, qui agira comme secrétaire, Me André Cossette, notaire de Québec, Paul-E. Pelletier, ingénieur-conseil, Charles-E. Deslauriers, ingénieur et directeur général-adjoint des eaux, au ministère des Richesses naturelles, et Robert L. Ménard, ingénieur et directeur des services hydrauliques au même ministère.

naissances · décès · remerciements · in memoriam

ASSALY-MALOUF (Eveline) — A Montréal, le 8 juillet 1968, à l'âge de 57 ans, est décédée Eveline Malouf, épouse d'Alex Assaly, mère de Colette, Josette (Mme Robert George) de Fort Lauderdale, Floride, ainsi qu'Andrée (Mme Robert Langelier), soeur d'Emilie (Mme Garn Harvey), Agnie (Mme Fred Motter). Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, Chemin Côte-des-Neiges,
à 9 hres 30, pour se rendre à l'église St-Sauveur, (Viger et St-Denis), où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BESNER (Gabrielle) — A Dorion, le 9 juillet 1968, à l'âge de 66 ans, est décédée Mme veuve Jean Besner, née Gabrielle Lalonde, demeurant à 75, rue Tresler, Dorion. La dépouille mortelle est exposée aux salons
Aubry & Trudeau,
12, rue St-Charles
Avis des funérailles plus tard.

BLAIS (Rosario) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Rosario Blais, ex-employé à la C.T.M., époux de Marie-Luce Desrosiers, demeurant 12,285, des Enclaves. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
2095, rue de Salaberry
à 8 h 15, pour se rendre à l'église St-Joseph de Bordeaux, où le service sera célébré à 8 h 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOISSONNEAULT (Ernestine) — A Montréal, le 10 juillet 1968 à l'âge de 76 ans est décédée Ernestine Montpetit, épouse de feu Léonidas Boissonneault, demeurant 4345 rue Charlemagne. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse
et 11e Avenue, Rosemont
à 1 h 45, pour se rendre à l'église St-Albert-le-Grand, où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOURGAULT (Yvonne) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme Hervé Bourgault, née Yvonne Galarneau, demeurant 310 Rose-de-Lima, mère de Jean-Louis. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2630, rue Notre-Dame ouest
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Irénée, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BREMNER (Clara-Sophia) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 69 ans, est décédée Clara-Sophia Couillard, épouse de feu George Bremner, mère de Florence, Violet, William, Frances, Emma, John, Moe, George. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Robert M. White & Sons
4484, rue Ste-Catherine est
pour se rendre à l'église St-Aloysius où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAMPBELL (Marguerite) — A Lachine, le 8 juillet 1968 à l'âge de 21 ans est décédée Marguerite Campbell, fille de feu Wilson Campbell, et de Marie-Rose Cloutier, elle laisse également ses frères et soeurs Micheline (Mme G. Cassar), Jeanne, Charles et Louis. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
1345, rue Notre-Dame, Lachine,
à 2 h 45, pour se rendre à l'église Ste-Françoise-Romaine où le service sera célébré à 3 h et de là au cimetière de St-Rémi de Napierville lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CAMIRAND (Rose-Anna) — A Lachine, le 7 juillet 1968 à l'âge de 81 ans est décédée Mme veuve Achille Camirand, née Rose-Anna Provencher. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
620, rue Provost, Lachine,
à 10 h 15, pour se rendre à l'église du Très-St-Sacrement, où le service sra célébré à 10 h 30, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAURET (Arthur) — A Montréal-Nord, le 9 juillet 1968, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Arthur Chauret, époux de Marie Guitard; demeurant à 6721 Marie-Victorin. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.,
11130, boul. Pie-IX,
à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-Marie-Strambi, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COLL (Alain) — Décédé accidentellement à St-Zéphirin Courval, comté Yamaska. Il laisse dans le deuil son père et sa mère Elida Urbain Coll, ses frères et soeurs Cécile et Patricia de St-Zéphirin, Céline et Blaise de Sorel, Mireille et Yves de Longueuil, Jocelyn de Nicolet, ainsi que 5 neveux et nièces.

D'AVIGNON (Marguerite-Marie) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme veuve Joseph D'Avignon, née Marguerite-Marie Cambron; demeurant à 10,826 St-François-d'Assise, mère d'Albert. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
400, boul. Henri-Bourrassa est,
à 8.45 hres, pour se rendre à l'église de la Visitation, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DELL'ANIELLO (André-Ralph) — A St-Lambert, le 7 juillet 1968 à l'âge de 59 ans est décédé M. A.-R. "Ralph" Dell'Aniello, époux d'Adeline (Liliane) Lanno; père de Paul Dell'Aniello, professeur aux Hautes Etudes Commerciales, et d'Antoine. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Granato Enrg.,
292, rue Jean-Talon est,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-la-Défense, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DI JULIO (Pasquale) — A Montréal le 9 juillet 1968, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Pasquale Di Julio, époux de feu Carmela Melfi; demeurant à 6607 Fabre; père de Mme Frank Cristofaro (Caroline). Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Omer Duquette Inc.,
1350, rue Beaubien est,
à 1 h 30 pour se rendre à l'église Italian Pentecostat Church (6724 Fabre), où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière Mont-Royal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBE (Samuel) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Samuel Dubé, époux d'Alda Lebel; ex-propriétaire de Dubé Billard; demeurant à 1085A boul. St-Laurent. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative des
Frais Funéraires,
302, rue Ste-Catherine est,
à 8.45 hres, pour se rendre à l'église Notre-Dame, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUVAL (Zotique) — A Lachine, le 9 juillet 1968, à l'âge de 87 ans, est décédé M. Zotique Duval, époux de feu Emiliana Lalonde, père de Mme Simone Betts et Adeline (Mme L. Martin). Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.,
1345, rue Notre-Dame, Lachine,
à 8 h 15, pour se rendre à l'église des Sts-Anges, où le service sera célébré à 8 h 30, et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ELIE (Roger) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Roger Elie, employé à la Canadair, époux de Marie-Blanche Fortin, père de Marielle (Mme Yvon Bélanger), Michèle (Mme Jacques Lavigne), Norman et Carol, demeurant 4712 rue Cartier. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Lussier et Fils,
4733, rue Papineau
à 8 hres 15, pour se rendre à l'église St-Pierre-Claver, où le service sera célébré à 8 hres 30, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FAFARA (Ludwik) — A l'hôpital St. Mary's, le dimanche 7 juillet 1968, est décédé Ludwik Fafara, époux de Roza Mach, père de Barbara et George, grand-père de Krystyna. Exposé au salon
Alfred Dallaire
781, Ogilvie
Service à l'église St. Michael, jeudi 11 juillet à 10 heures du matin. Inhumation au Champ d'Honneur, de Pointe-Claire.

FITZBAY (Henri) — A Montréal, le 7 juillet 1968, à l'âge de 58 ans, est décédé Henri Fitzbay, employé du CPR (Côte-St-Luc), chevalier Colomb (conseil St-Henri), fils de feu Pierre Fitzbay et de feu Alida Ouellet, demeurant à 6584 St-Laurent. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.,
518, rue Rachel est
pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FLETCHER (J. Normand) — A St-Lambert, le 9 juillet 1968, à l'âge de 76 ans, est décédé M. J.-Normand Fletcher, époux de Rose Belisle, père d'Andrée (Mme Luc Robidoux), Madeleine (Mme Richard Pouliot); demeurant à 405 Curxon, St-Lambert. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
63, ave Lorne, St-Lambert,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église de St-Lambert, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FONTAINE (Wilfrid) — A LaSalle, le 9 juillet 1968, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Wilfrid Fontaine, époux d'Alice Malo; père de Soeur Claire Fontaine, S.S.A.; demeurant à 46 Drolet, Châteauguay. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire,
J. R. Reid et Fils Inc.,
35, boul. Normand, Châteauguay,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste-Marie-Vianney, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière Châteauguay-Centre, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIN (Réginald) — A Montréal, le 7 juillet 1968, à l'âge de 9 ans, est décédé Réginald Fortin, fils de Gabriel Fortin et d'Isabelle Côté. Les funérailles auront lieu jeudi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
10,526, rue St-Laurent
à 8.30 hre pour se rendre à l'église St-Christophe-de-Pont-Viau, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GARIEPY (Aimé) — A Montréal, le 6 juillet 1968 à l'âge de 43 ans, est décédé M. Aimé Gariépy, époux de Thérèse Longtin; demeurant à 152 Benny, Châteauguay. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
J.-R. Reid et Fils Inc.,
35, boul. Normand, Châteauguay,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Joachim, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GODIN (Georges) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 54 ans, est décédé M. Georges Godin, époux de Nelly Lecrenier; père de Yves, Jean, Micheline, Sylvie; il laisse dans le deuil, 1 frère: Armand, 2 soeurs: Emilia et Antoinette. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
2645, boul. Henri-Bourassa est,
à 8 h 45 pour se rendre à l'église des Sts-Martyrs-Canadiens, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOHIER (Paul-Aimé) — A Montréal, le 8 juillet 1968 à l'âge de 54 ans est décédé Paul-Aimé Gohier, époux de Rollande Sausereau, fils de feu Jules Gohier, demeurant 7654 Lisieux, St-Léonard. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
781, rue Ogilvy,
pour se rendre à l'église St-Gilbert, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Ville St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOHIER (Joseph) — A St-Laurent, le 9 juillet 1968, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Joseph Gohier, époux de feu Alice Valois. Il laisse ses filles Mme Moïse Arby-Héroux (Gabrielle), Cécile, Marcelle, Yvonne (Mme Hector Bélanger), ses fils: Joseph-Edouard, époux de Marthe Julien; Jean-Paul, époux de Madeleine Patenaude; son frère, Léo, époux d'Antoinette Jarry. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
790 boul. Ste-Croix,
pour se rendre à l'église St-Laurent, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GONTHIER (Jules) — A Montréal, le 7 juillet 1968 à l'âge de 45 ans est décédé M. Jules Gonthier, époux de Madeleine Audet demeurant 8887, 8e ave St-Michel. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.,
8880, boul. St-Michel,
à 8 h 45 pour se rendre à l'église Ste-Yvette, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Lambton, conté Frontenac lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GLADU (Dr Victor) — A Montréal, le 6 juillet 1968, à l'âge de 65 ans, est décédé Dr Victor Gladu. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. S. Vallée Ltée,
6821, rue St-Hubert
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-la-Croix, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-François-du-Lac, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRIVET (Elise) — A St-Jean, le 9 juillet 1968, à l'âge de 50 ans, est décédée Mme Emile Grivet, née Elise Toupin, demeurant à 20 Notre-Dame, St-Jean, soeur de Jean-Philippe et Maurice Toupin, de l'Acadie. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Le Sieur et Frère Ltée,
114, rue St-Jacques, St-Jean,
à 3 h 15 pour se rendre à l'église paroissiale de l'Acadie, où le service sera célébré à 4 h et de là au cimetière de l'Acadie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUITARD (Maria) — A St-Joseph-du-Lac, le 8 juillet 1968 à l'âge de 64 ans est décédée Mlle Maria Guitard, fille de feu Adélard Guitard, et de feu Emma Guindon, soeur de (Béatrice) Mme Zéphir Guidon (Aurore), Mme Henri Raymond, et Hormidas, demeurant St-Joseph-du-Lac. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Donat Martin et Fils,
124, rue Principale
à St-Joseph-du-Lac,
à 2 h 45, pour se rendre à l'église Paroissiale où le service sera célébré à 3 h et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMELIN (Blanche) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 82 ans 11 mois, est décédée Mme veuve Charles Borromée Hamelin, née Blanche Arcand. Elle laisse dans le deuil 5 filles, Marcelle, Aline, Luce, Pierrette, Rollande. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la Société Coopérative de Frais Funéraires
4848, rue Papineau
à 8 h 50, pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Champlain, comté Champlain, lieu de la sépulture, où un libéra sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HANDFIELD (Stella) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 56 ans, est décédée Mme Paul Handfield, née Stella Joannette, mère de Michel. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire,
Magnus Poirier Inc.,
6520, rue St-Denis
à 8 h 30 pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JETTE (Louisa) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 90 ans, est décédée Mlle Louisa Jetté, fille de feu Moïse Jetté, et de feu Philomène Dubuc, autrefois de la rue Casgrain. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
8535, rue St-Laurent
à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Thomas-Apôtre où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Champlain, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACASSE (Bertrand) — A Pont-Viau, le 8 juillet 1968, à l'âge de 34 ans, est décédé M. Bertand Lacasse, époux de Jeanne-D'Arc Léveillé, demeurant 121, app. 2, rue Lemaître. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Filiatreault,
24, rue St-Florent,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Louis-Marie Grignon-de-Montfort, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Ste-Agathe, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

KENNEDY (Harold) — Subitement, à Montréal, le lundi 8 juillet 1968, à l'âge de 55 ans, est décédé Harold Kennedy, époux de Violet Gertrude Septer, père de Gerald, Maureen, Patrick et Theresa. Exposé au salon
Robert M. White ans Sons
4484, Ste-Catherine est.
Service à l'église St. Aloysius jeudi matin à 9 heures. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

LACOMBE (Adélia) — A Montréal, le 8 juillet 1968, à l'âge de 85 ans, 10 mois, est décédée Mme veuve Avila Lacombe, née Adélia Desjardins, autrefois de Ste-Thérèse-de-Blainville. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
3675, rue Adam,
à 8 h 50 pour se rendre à l'église St-Rédempteur, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANDRY (Denise) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 70 ans, est décédée Mme Domina Landry, née Denise Leduc, demeurant au 130, rue Delinelle. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
4505, rue Notre-Dame ouest
à 8 h 30 pour se rendre à l'église St-Zotique, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPOINTE (Marie-Anne) — A Montréal, le 7 juillet 1968 à l'âge de 84 ans est décédée Mme veuve Alphonse A. Lapointe, née Marie-Anne Hurteau, demeurant 3730, rue St-Hubert. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de Frais Funéraires,
302, rue Ste-Catherine est.
à 8 h 30 pour se rendre à l'église St-Louis-de-France, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAUZON (Rolland) — A St-Bruno, le 8 juillet 1968, à l'âge de 35 ans, 1 mois, est décédé M. Rolland Lauzon, époux de Cécile Bernier; fils de M. et Mme Roméo Lauzon, demeurant à 263 Rabastallière est, St-Bruno. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Tétreault et Fils Ltée,
1559, rue Montarville,
à 9 h 45 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Bruno, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LE BLANC (Alphonse) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Alphonse Le Blanc, fils de feu Alfred Le Blanc, et de Clarisse Gaudet, natif des Iles-de-la-Madeleine. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2805, rue Allard,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEROUX (Antonin) — A St-Eustache, le 9 juillet 1968, à l'âge de 67 ans, 7 mois, est décédé M. Antonin Leroux, époux d'Héléna Gauthier, ex-Hôtelier, de St-Hermas, comté des Deux-Montagnes, demeurant 178 - 6e avenue, St-Eustache. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Donat Martin et Fils,
105, rue St-Eustache,
à 9 h 15, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Hermas, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LATOUR (Maurice) — A Montréal, le 10 juillet 1968 à l'âge de 61 ans, est décédé M. Maurice Latour, ex-principal de l'Ecole Visitation, Sault-au-Récollet, époux en 1ères noces de Simone Lapierre, et en 2es noces d'Irène Lapierre; père de Suzanne et frère de Cécile. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi fnèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400, boul. Henri-Bourassa est
à 11 h pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où le service sera célébré à 11 h 15 et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LORD (Marie-Ange) — A Montréal, le 8 juillet 1968, à l'âge de 86 ans 10 mois, est décédée Marie-Ange Arès, épouse de feu Philippe Lord; mère de Gabrielle (Mme J.-Adrien Bertrand), de Québec; Jean-Paul et son épouse Gilberte Dufresne, de Shawinigan; Gérald et son épouse Carole Houde; Jean-Marie et son épouse Marguerite Héroux; Thérèse (Mme Ray Sunsstrun), de Grand Falls, Terre-Neuve; Jean-Noël et son épouse Cécile Marcoux; Rachel (Mme Aurelle Deschêne). Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
2645, boul. Henri-Bourassa est
à 8 h 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Ecores, Duvernay, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Shawinigan, Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LUSIGNAN (Roger) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Roger Lusignan, époux de Rita Normand, père de Ginette (Mme Marcel Deschênes), Pierre, Francine et Serge, autrefois de Joliette, demeurant 5286 Garnier. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de
Frais Funéraires,
4848, rue Papineau,
à 9 h 50, pour se rendre à l'église St-Stanislas de Kostka, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARIN (Réal) — A Montréal, le 8 juillet 1968, à l'âge de 9 ans, est décédé Réal Marin, fils de Paul Marin et de Liliane Gauthier, demeurant 2376 Cuvillier. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
3198, rue Ontario est,
pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MOUSSEAU (Honoré) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 72 ans est décédé M. Honoré Mousseau, époux de feu Anita Lamothe, anciennement de la rue Des Erables, demeurant rue Delorimier. Il laisse dans le deuil, 1 soeur, Ilda, 3 frères, Fernand, Marcel, Jean-Paul. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503, rue Papineau,
à 9 h 30, pour se rendre à l'église St-Robert-Bellarmin, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MORIN (Yves) — A L'Assomption, accidentellement, le 7 juillet 1968 à l'âge de 17 ans est décédé Yves Morin, étudiant, fils de M. Onidas Morin, et de Juliette Sylvestre, demeurant 288 rue St-Jacques, l'Assomption. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Edgar Guilbault,
371, boul. Ange-Gardien, L'Assomption.
à 9 h 45, pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NEDD (Marie) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve George Nedd; née Marie Guilbault, elle laisse dans le deuil sa fille Madeleine (Mme Roland Brazeau). Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.,
11130, boul. Pie-IX
à 8 h 30 pour se rendre à l'église St-André-Apôtre, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

OUELLETTE (Raymond) — A Marieville, le 8 juillet 1968 à l'âge de 57 ans est décédé M. Raymond Ouellette, époux de Jeannette St-Jean. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Delphis Monast et Fils,
600, rue St-Charles,
pour se rendre à l'église Paroissiale de Marieville, où le service sera célébré à 2 h 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARENT (Roméo) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 62 ans, est décédé M. Roméo Parent, époux d'Anna Préseault, demeurant 15,980 Boul. Gouin est. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée,
11,630, rue Notre-Dame est,
à 1.30 hre pour se rendre à l'église Ste-Maria-Goretti, où le service sera célébré à 2 h, et de là au cimetière de St-Janvier lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PERRIER (Georgette) — A Montréal, le 8 juillet 1968, à l'âge de 62 ans, est décédée Mme Alcide Perrier, née Georgette Latourelle; demeurant à 7088B, Chateaubriand. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Société Coopérative de
Frais Funéraires,
7384, rue St-Denis,
à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Arsène, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POYET (Albert) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Albert Poyet, époux de Lily Bonny-Vuignier, beau-père d'Arthur et Simone Vuignier; frère d'Adrien et Manon (Mme Léo Lafleur). Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,
pour se rendre à l'église Ste-Odile, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PRIMEAU (Marcel) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 55 ans, est décédé M. Marcel Primeau, époux de Simone Brulé; père de Normand, épouse de Ginette Bouchard, Francine, Robert, Michel. Il laisse dans le deuil sa mère; 4 frères et 5 soeurs. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-A. Guilbault Inc.,
5359, 11e ave Rosemont,
à 9 h 15 pour se rendre à l'église St-François-Solano, où le service sera célébré à 9 h 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICCIUTI (Louis) — A Montréal, le 8 juillet 1968, à l'âge de 67 ans, est décédé M. Louis Ricciuti, époux de Victoria Soccio, demeurant à 8945, 7e Avenue, Ville St-Michel. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux et Fils Inc.,
8880, boulevard St-Michel
à 9 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Pompéi, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assisetr sans autre invitation.

RIOPEL (Anne-Marie "Mimi") — A Montréal, le 9 juillet 1968, est décédée Anne-Marie "Mimi" Guay, épouse de Almanzor-Joseph Riopel, soeur de Maurice, Laurent, Jean et Marcel Guay. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos. C. Wray & Bro.
1234, rue de la Montagne
pour se rendre à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROCHON (Adrienne) — A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 8 juillet 1968, à l'âge de 54 ans 4 mois, est décédée Mme Ovilda Rochon, née Adrienne Sanscartier, demeurant à 3561, boul. St-Charles, Lachenaie; belle-soeur du R. Père Philippe, capucin. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
St-Louis
939, rue St-Louis, Terrebonne
à 2 h 30 pour se rendre à l'église paroissiale de Lachenaie, où le service sera célébré à 3 h. et de là au cimetère de Lachenaie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBINSON (Norman) — A Marieville, le 7 juillet 1968, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Norman Robinson, fils de feu Horace Robinson et de Rita Thibault. Les funérailles auront lieu jeudi, le 11 courant. Le convoi funèbre partira
de sa demeure
2530, rue Chapleau, Montréal
à 9.30 hres, pour se rendre à l'église St-Eusèbe, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de St-Mathias, lieu de la sépulture, où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROBERGE (Alphonse) — A Montréal, le 7 juillet 1968 à l'âge de 41 ans, est décédé Alphonse Roberge, époux de Marguerite Boucher, père de Jacques. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.,
1415, rue Fleury est,
à 9 h. 15, pour se rendre à l'église de la Visitation, où le service sera célébré à 9 h. 30, et de là au cimetière de Saint-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROUSSEAU (Alphonse) — A Montréal, le 8 juillet 1968, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Alphonse Rousseau, époux de feu Marie-Louise Bourdon, demeurant 51 rue Levert, Repentigny. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Yvon Champagne
438, rue Notre-Dame, Repentigny
à 9 hres 45, pour se rendre à l'église de la Purification B.V.M., où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROY (Paul-Eugène) — Accidentellement, le 6 juillet 1968 à l'âge de 48 ans est décédé M. Paul-Eugène Roy, employé à l'Hydro-Québec, époux de Catherine Giguère, demeurant 156, rue Du Collège, St-Agapit, comté Lothinière, (autrefois de St-Ephrem de Beauce). Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Beaudoin,
à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Agapit, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière paroissial, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROY (Anselma) — A Montréal, le 9 juillet 1968, à l'âge de 77 ans, est décédée Mme veuve J.-Vital Roy, née Anselma Poliquin, demeurant à 6666 Boyce. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. C. Roy Inc.
7018, rue Marseille
à 8 h. 50, pour se rendre à l'église St-Donat où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SENECAL (Léa) — A Ville Brossard le 8 juillet 1968, à l'âge de 69 ans, est décédée Léa Gauthier, épouse en 1ères noces de Georges Lapalme et en secondes noces de feu Albert Sénécal, demeurant chez sa fille Mme Guy Tétrault (Précillia). Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Ed Darche & Fils,
200, rue St-Louis,
Ville Lemoyne
à 2 h. 45, pour se rendre à l'église St-Maxime où le service sera célébré à 3 hres et de là au cimetière de Pointe-aux-Trembles, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAWER (Donat) — A Montréal le 8 juillet 1968 à l'âge de 72 ans est décédé M. Donat Sawer, époux de Berthe Caron, demeurant 8431 Chateaubriand, frère d'Oliva et Marie-Blanche. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745, rue Crémazie est,
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Trois-Rivières, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

STE-MARIE (Marie) — A Lasalle, le 10 juillet 1968 à l'âge de 91 ans est décédée Mme veuve Hubert Ste-Marie, née Marie McGreevy, elle laisse ses filles Mme Lucien Legault (Lucienne), Mme Raoul Beaulieu (Jeanne) et son fils Lucien, autrefois de St-Irénée et de La Salle. Les funérailles auront lieu samedi le 13 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise
à 8 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Coeur, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-MICHEL (John "Jean") — A Verdun, le 10 juillet 1968, à l'âge de 72 ans, est décédé M. John (Jean) St-Michel, époux d'Augustine Lefebvre, père de Mme R. Provost (Thérèse), Mme Georges Chmilnitzky (Claire), Jacques, Mariette, Hélène, demeurant à 324, 2e Avenue, Verdun. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Inc.,
512, rue de l'Eglise
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY (Gabrielle) — A Westmount, le 9 juillet 1968, est décédée Mlle Gabrielle Tremblay, collaboratrice de Camille Bernard, du Théâtre des Petits, fille du docteur et Mme G.-N. Tremblay, décédés, autrefois de Montmagny. Elle laisse dans le deuil plusieurs frères et soeurs. Les funérailles auront lieu vendredi le 12 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
angle boulevard Décarie
et avenue Notre-Dame-de-Grâce
à 8 h 30, pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VILLENEUVE - LEFORT (Clémentine) — A Montréal, le 7 juillet 1968, à l'âge de 74 ans, est décédée Mme Osias Villeneuve, née Clémentine Lefebvre, épouse en 1ères noces de feu Alexis Lefort, demeurant à 647 Hibernia. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
3565, boul. LaSalle,
à 9 h. 30, pour se rendre à l'église St-Jean, où le service sera célébré à 10 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VARY (Rodolphe) — A Montréal, le 8 juillet 1968, est décédé M. Rodolphe Vary, époux de Myra Williams, père de Fernande et Norma. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée,
5650, chemin Côte-des-Neiges,
pour se rendre à l'église St. Kevin, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Naissances

DAVENPORT — M. et Mme Peter Davenport (Louise Soulière), un fils, né le 26 juin 1968, baptisé le 7 juillet à Notre-Dame-de-la-Garde. Parrain et marraine M. et Mme Val Hayes, oncle et tante. Porteuse Mme J.-Armand Soulière, grand-mère.

LALANDE — C'est avec joie qu'Hélène et Marcel Maillé annoncent la naissance de leur 1er petit-fils à l'Hôpital St-Luc, le 8 juillet 1968. M. et Mme A.-D. Lalande, parents de Jean-Guy époux de Diane, c'est leur 34e petit-fils.

Messes anniversaire

LEROUX (Euclide) — Le 11 juillet à 9 heures en l'église de St-Sulpice aura lieu une messe pour M. Euclide Leroux, autrefois de Montréal, employé du Canadien Pacifique, époux de Louise Hetu.

MICHAUD (Louis Arthur) — Le 11 juillet 1968, à 5 heures p.m. à l'église St-Viateur d'Outremont sera chantée une messe 1er anniversaire pour le repos de l'âme de M. Louis Arthur Michaud. Recommandée par son épouse Alda Bourdon Michaud.

TOURIGNY (B.) — Samedi le 13 juillet 1968, à 5 heures p.m. à l'église Notre-Dame-de-Grâce sera chantée une messe 4e anniversaire pour le repos de l'âme de Mme B. Tourigny, recommandée par ses enfants et petits-enfants. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Remerciements

DUMAINE (Clairinda) — A St-Hyacinthe, Mlle Lédia Dumaine, neveux, nièces, belle-soeur Mme Hector Dumaine remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion du décès de sa soeur Clairinda Dumaine, survenu le 3 juin dernier, soit par offrande de messe, de fleurs, de sympathies, soit par bouquet spirituel, télégrammes, visite ou assistance aux funérailles.

DUQUETTE (Marie-Louise) — M. Joseph Duquette et sa famille de Longueuil remercient sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion du décès de Mme Joseph Duquette née Marie-Louise David, survenu le 5 juin dernier soit par offrande de messe, de fleurs, de sympathies, soit par bouquet spirituel, télégrammes, visite ou assistance aux funérailles.